



**HAL**  
open science

# Structures sociales, hiérarchies et dominations dans la paroisse de Saillagouse au cours du XVIIIe siècle

Anthony Baud

► **To cite this version:**

Anthony Baud. Structures sociales, hiérarchies et dominations dans la paroisse de Saillagouse au cours du XVIIIe siècle. Histoire. 2023. dumas-04472468

**HAL Id: dumas-04472468**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04472468>**

Submitted on 26 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA**

**Année universitaire 2022-2023**

**MASTER II**  
**CIVILISATIONS, CULTURES ET SOCIÉTÉS**  
**Acteurs, Sociétés, Territoires**  
**Approches historiques et sociologiques**

Mémoire de Recherche en histoire

Présenté par

Anthony Baud

Sous la direction de

Patrice Poujade

Professeur des Universités

**Structures sociales, hiérarchies et dominations dans la paroisse de Saillagouse au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.**

Présenté le 19 septembre, devant un jury composé de M. Poujade et M. Marty

## Remerciement

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire de recherche.

Je voudrais dans un premier temps remercier, M.Poujade, professeur des universités en histoire moderne à Perpignan, pour ses précieux conseils et sa disponibilité qui ont contribué à rendre ce mémoire plus qualitatif. Je le remercie aussi pour la confiance qu'il m'a accordée.

Je remercie aussi l'équipe pédagogique de l'université, particulièrement M.Marty et M.Lugand, pour avoir assuré la partie théorique et méthodologique nécessaire pour la réalisation de ce mémoire. D'autres personnes comme André Balent ou encore Guillaume Dalmau, conservateur du patrimoine, ont aussi pu apporter leur pierre à l'édifice à la suite d'échanges constructifs sur différents types de sujets.

Il ne faut pas oublier mes anciens professeurs d'histoire qui ont indirectement contribué à rendre mes recherches sur ce mémoire plus abouties.

Je remercie aussi mes amis, ma famille, mes camarades de promotion et mes collègues qui m'ont soutenu tout au long de la rédaction.

Je présente toute ma reconnaissance, mon respect et ma gratitude à l'ensemble des personnes qui se reconnaîtront dans ces quelques lignes.

## Sommaire

<i>Avant-propos</i>	4
<i>Structures sociales, hiérarchies et dominations dans la paroisse de Saillagouse au cours XVIII<sup>e</sup> siècle.</i>	8
Introduction	9
I/ La paroisse* de Saillagouse : mutations sociales villageoises au cours du XVIII <sup>e</sup> siècle.	25
II/ Hiérarchies et dominations : échelles et réseaux.	62
III/ Stratégies et parcours personnels ou comment transcender les classifications.	96
Conclusion :	131
<i>Lexique</i>	135
<i>Annexes</i>	139
<i>Bibliographie</i>	160
<i>Liste des sources utilisées pour la réalisation du mémoire :</i>	169
<i>Table des matières</i>	174
<i>Résumés</i>	176

# **Avant-propos**

Cette production s'inscrit comme la continuité du mémoire de recherche de première année d'Histoire à l'Université de Perpignan. Il fallut dans un premier temps trouver une nouvelle approche pour compléter les données qui avaient été explorées l'année précédente. Ainsi, il convenait dans un premier temps de parler des informations les plus concrètes qui ont pu être trouvées répondant à la fois à la discipline de l'Histoire, mais aussi de la sociologie, de la politique ou encore de l'anthropologie. Ce travail bien plus conséquent que le premier vise à s'ouvrir plus largement au XVIII<sup>e</sup> siècle, en complétant les données entre 1740 et 1800 mais aussi en y incorporant les quelques traces de documents d'archives que l'on retrouve avant cette date. Ainsi, les compléments de cette année proviennent surtout d'une augmentation de la chronologie, de l'intérêt porté à de nouveaux types de documents d'archives qui ouvrent nécessairement à de nouveaux sujets, thèmes et exemples pertinents pour aborder les structures, les hiérarchies et les dominations au sein de la paroisse de Saillagouse. Ce choix de sujet correspond à des envies et des manques historiographiques, permettant de mieux connaître et d'appréhender la Cerdagne française à la fin de l'Ancien Régime.

Trois domaines semblent pour moi importants à prendre en compte pour le choix du sujet : notre éducation, notre culture et une méthode de travail. L'histoire sociale qu'entend entreprendre cette étude est un projet personnel qui vise à mieux comprendre les espaces montagnards qui sont encore aujourd'hui des espaces reculés selon certains chercheurs tels que les géographes urbanistes, que l'on considère à tort en périphérie des activités, tout comme ont pu le penser certains chercheurs en histoire<sup>1</sup>. Enfant du Jura, étudier une autre montagne pourrait être un point de comparaison intéressant pour de futures recherches permettant d'aligner ensemble des terrains de cœur et de naissance. Je retrouve un peu de mon territoire dans les Pyrénées entre sa frontière mais aussi son partage tant sur le point culturel, qu'économique ou encore social. Bien plus qu'une aire géographique, ce travail prend place dans la compréhension des hommes du commun qui est pour moi, le centre du travail de l'historien, bien loin des études des grands hommes, brillants par leurs naissances, leurs ordres ou encore leurs rangs... L'étude des sources étant le seul moyen de faire une étude convenable dans notre discipline, il fut question de trouver dans cette Cerdagne nouvellement française au XVIII<sup>e</sup> siècle, un centre d'étude et de production écrite assez complet pour pouvoir en sortir des questionnements, des hypothèses ou encore des réponses. Saillagouse correspond à ces attentes et qui plus est, n'a été traité que

---

<sup>1</sup> Fernand Braudel, dans son ouvrage : *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II*, avait abordé la montagne et cet espace en affirmant que : « Son histoire, c'est de n'en point avoir, de rester en marge des grands courants civilisateurs qui passent avec lenteur cependant » p.37. Si on peut aujourd'hui critiquer ces propos, il va sans dire que l'ouvrage de Braudel est resté, encore aujourd'hui, un classique de l'histoire moderne.

partiellement, permettant à ce travail d'ouvrir de nouvelles portes pour écrire l'histoire de cette région.

Mes centres d'intérêts et mes convictions ont changé au cours de mon parcours tant universitaire que professionnel. Attaché à la France et à ses valeurs, le principal flambeau de son histoire se retrouve, me semble-t-il autour de la Révolution française, comme le parangon des idées de liberté ou encore d'égalité. Cette période m'a toujours intéressé d'autant plus que les recherches à son sujet sont nombreuses et complexes à appréhender. Cependant, comment comprendre un événement sans comprendre ce qui a pu se passer auparavant ? C'est dans ce cadre que je me suis intéressé au XVIII<sup>e</sup> siècle et à l'Ancien Régime, poussé par des chercheurs qui ont structuré ma manière d'écrire, de penser ou encore de traiter les sources. Mon intérêt pour la monographie historique ou l'étude précise d'un espace ou d'une communauté est apparu après avoir lu Pierre Goubert, lors de mes années de licence. Ce fut pour moi un exemple, une manière d'appréhender la discipline historique sous un autre angle, celui des gens du commun avec une méthode claire et précise. Ainsi, bien que potentiellement difficile, étudier Saillagouse et la Cerdagne française permettraient d'analyser les modes de vie et les habitants se regroupant tout d'abord dans ce point central, Saillagouse. L'étude d'une communauté précise était une porte ouverte intéressante qui dansait en contre-pied avec les études que j'avais pu lire sur les monographies familiales en Cerdagne française. Ainsi, après avoir échangé avec des historiens, des scientifiques, mes camarades ou encore mes professeurs, j'ai repris le cadre des études familiales pour les mettre au service de la compréhension de l'espace. Si cette étude se veut désormais comparative sur le temps long, en comparant différents segments au sein du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle aurait pu être bien différente dans le schéma d'analyse.

Ce cadre de recherche permet aussi de compléter mon savoir personnel et les données historiques au sujet de l'histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle, en prenant le prisme d'un espace aussi reculé que peuvent l'être les Pyrénées, vis-à-vis de la capitale. Ce travail visera à montrer aussi les grands changements du siècle qui ont impacté les habitants de Cerdagne française, montrant l'impact tout relatif des modifications et de l'instabilité de certains événements connus qui se veulent véritablement parisiens ou centrés dans quelques espaces très restreints. Les problématiques qu'entraînent cette période, telles que le manque de sources ou les modifications institutionnelles et administratives, viennent s'ajouter à des envies personnelles, mais aussi celle de rétablir une réalité relative mettant fin à cette histoire publique utilisée à des fins politiques. Lutter contre les fantasmes ou les préconstruits de la société me semble aussi être le but des scientifiques.

Comme dit plus tôt, cette étude ne porte que sur une partie d'un ensemble plus global qui dans une idée plus concrète adviendrait à faire une monographie de Saillagouse pendant la période moderne. Cette idée s'insère dans une volonté de mieux comprendre la vie des populations de la frontière pyrénéenne et plus précisément de la Cerdagne. S'interroger sur Saillagouse permettrait semble-t-il de faire émerger des résultats et des hypothèses incluant parfois d'autres communautés, permettant d'analyser les modes de vie de ces individus. Cependant, comment voir et interpréter ce sujet pour un chercheur novice tel que je le suis ?

Le premier obstacle fut la langue, l'usage du catalan est toujours présent au XVIII<sup>e</sup> siècle. Bien plus de documents, cette année, n'étaient pas traduits ce qui a induit dans mon travail de passer plus de temps pour y comprendre toutes les informations au sein des sources. Deuxièmement, les sources sont partielles à la suite de pertes ou de destructions. Ce deuxième point n'est pas favorable à l'étude de cette communauté, d'où son absence probable dans l'historiographie et les ouvrages traitant de la Cerdagne. L'ouverture à de nouvelles méthodes de travail, basées sur l'usage des réseaux permettent aussi de tirer des informations différentes mais complémentaires de celles de l'année dernière. En l'occurrence, les nombreux exemples employés par les historiens modernistes m'ont permis, malgré tout, de suivre une méthodologie, que je pense intéressante pour la période moderne, relevant de l'usage des actes notariés et des registres paroissiaux. Ces deux sources furent complétées par des documents administratifs, des terriers, ou relevant du domaine royal afin d'améliorer la précision de l'analyse. Ce mémoire n'inclue qu'une étude synthétique de la communauté en elle-même, des individus et des structures sociales suivant ce que nous pouvons tirer des sources, d'en l'espoir d'apporter une nouvelle pierre à un édifice en constante évolution.



**Structures sociales, hiérarchies et  
dominations dans la paroisse de Saillagouse  
au cours XVIII<sup>e</sup> siècle.**

## **Introduction**

Les termes de structure et de hiérarchie renvoient dans la plupart des cas à quelque chose de figés dans le temps. On a tous cette image d'une pyramide où des groupes d'individus surclassent les autres grâce à leur position sociale... L'Ancien Régime est d'ailleurs un bon exemple, avec une société structurée en trois ordres. S'il y a bien trois ordres, le Tiers-Etat est lui bien plus hétérogène, d'autant plus qu'il y a une hiérarchie propre à chacun des ordres. Ainsi, il faut répartir la population dans plusieurs groupes sociaux afin d'apprécier les liens et les rapports qu'entretiennent les groupes et les individus entre eux.

S'il faut remettre en cause la stabilité des structures sociales et donc des dominations qu'elles impliquent, il est nécessaire de les lier avec l'espace et la temporalité. Etudier les hiérarchies au sein de la paroisse de Saillagouse ne revient pas à analyser celles de Perpignan dans le sens où les individus, les professions, les offices ou les postes ne sont pas les mêmes. On ne peut pas étudier par exemple les membres de la noblesse à Saillagouse à cause de la distance qui est prise par le seigneur du lieu vis-à-vis de la communauté. Chaque espace a donc ses propres hiérarchies, ses propres enjeux et événements qui modifient nécessairement la société. Il convient alors d'analyser le XVIII<sup>e</sup> siècle, sur le temps long, afin de comprendre toutes les modifications sociales qu'a subi la communauté durant cette période. Etudier la paroisse de Saillagouse et globalement la Cerdagne française au cours de cette période apporte aussi des clés de compréhension d'un territoire aux limites de la souveraineté française qui entraînent l'analyse d'une zone frontière éloignée des grands centres de pouvoir ou encore des villes.

Suivant les conventions historiques, l'époque moderne se clôture sur la Révolution française comme un point d'orgue qui aurait chamboulé l'univers des sujets du royaume de France. Loin de se cantonner à une date précise, cet événement induit par remous successifs, des réformes et des modifications socio-politiques qui interrogent sur la portée convenable à accorder à une étude des évolutions sociales, politiques, économiques et culturelles au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, il convient de poursuivre ce mémoire au-delà de l'année 1789 en poussant vers ce qu'on considère comme la fin de la Révolution ou de l'instabilité politique induite par le changement de régime,

c'est-à-dire le 18 brumaire de l'An VIII. En soi, ce coup d'Etat pourrait marquer la fin de l'étude, englobant la fin temporelle du XVIII<sup>e</sup> siècle. Très peu de sources sont trouvables aux archives concernant Saillagouse et elles ne permettent pas forcément d'aboutir à des recherches très précises. Cette extension temporelle permet aussi de comprendre les mutations politiques et institutionnelles et leurs impacts sur la société.

Point de convergence, comme écrit plus haut, la Révolution française encadre à elle seule les grands changements du siècle<sup>2</sup>. Toutes les problématiques du siècle semblent alors trouver une finalité lors de cet événement. On pourrait mettre en avant les crises économiques, l'instabilité du pouvoir absolutiste de la monarchie... Or, nous le verrons, les attentes des habitants de la paroisse de Saillagouse étaient bien éloignées de certaines de ces problématiques. Utilisé et réinterprété par les politiques, mettre en avant ce point de convergence empêche aussi de nous rendre compte de toutes les évolutions du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais aussi du conservatisme de certaines pratiques. Fernand Braudel disait d'ailleurs que les montagnes, et les communautés qui y résidaient, n'avaient pas d'Histoire, tant parce qu'elles étaient éloignées des centres du pouvoir (dans la majorité des cas), qu'elles étaient baignées dans des usages et des pratiques conformistes, héritées des temps anciens<sup>3</sup>. Comme a pu le dire Luciano Allegra, « L'interprétation de l'Ancien Régime que l'historiographie du XX<sup>e</sup> siècle a, peu à peu, confortée évoque l'immobilité sociale »<sup>4</sup>. C'est bien cette pensée qui a engendré l'illusion globale d'une ère figée et qui a permis d'« exalter les événements de 1789 et leur signification ». Il faut donc faire la part des choses et prendre la Haute Cerdagne sur le temps long afin de démêler les changements importants que les mythes historiographiques ont bien voulu nous inculquer. Conjuguer et tenter une rencontre entre différentes générations, peser les ruptures et les continuités, tant sur le patrimoine personnel et familial, que sur les modèles politiques et sociétaux, sont tant d'actions nécessaires afin d'analyser les évolutions structurelles de la société et ainsi comprendre les hiérarchies et les dominations qui ont lieu sur un espace donné.

---

<sup>2</sup> Luciano Allegra parle lui de « point de rupture » qui aurait changé les structures anciennes et modifié l'entièreté des composantes de la vie civile. Or, il montre l'ambivalence et l'importance considérable apportée à cet événement qui n'aurait que faiblement touché les individus. On peut retrouver cet avis dans l'article : ALLEGRA Luciano, « Un modèle de mobilité sociale préindustrielle. Turin à l'époque napoléonienne », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 2005, 443-474 pp.

<sup>3</sup> Fernand Braudel, dans son ouvrage : *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II*, avait abordé la montagne et cet espace en affirmant que : « Son histoire, c'est de n'en point avoir, de rester en marge des grands courants civilisateurs qui passent avec lenteur cependant » p.37. Si on peut aujourd'hui critiquer ces propos, il va sans dire que l'ouvrage de Braudel est resté, encore aujourd'hui, un classique de l'histoire moderne.

<sup>4</sup> ALLEGRA Luciano, *Op.cit.*, p.443.

Les Pyrénées et plus spécifiquement encore la Haute Cerdagne, française depuis 1659<sup>5</sup>, sont aussi une partie de cette périphérie, éloignée politiquement ou culturellement de Versailles, centre du pouvoir monarchique français. La conquête territoriale, du Roussillon et de la Cerdagne française furent d'ailleurs d'une faible importance lors du traité des Pyrénées, les Français préférant des possessions plus proches de Paris, dans le Nord ou encore dans l'Est<sup>6</sup>. Les terres de Flandres, bien plus riches grâce à leur rôle de pôle commercial et industriel, étaient le point central de ces conquêtes afin d'imposer la puissance française sur l'espace européen. Affaiblir les Espagnols au Nord ou à l'Est du Royaume de France avait sans doute pour objectif de limiter l'encerclement du pays et de provoquer des ressentiments négatifs sur la dynastie Habsbourg. Cependant, les prises en Catalogne témoignent d'un manque de reconnaissance des Catalans dans la politique intérieure de la couronne espagnole qui se sépare, de fait, d'une partie de son territoire originel. La Catalogne du Nord devient alors une terre d'accueil pour les catalans pro-français, qui s'étaient soulevés contre le pouvoir monarchique hispanique en 1640. La prise de ces territoires semble alors être plus un concours de circonstance et une possibilité intéressante pour structurer le territoire. La Cerdagne est elle aussi un territoire où cet héritage millénaire perdure au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui se retrouve tant dans la riche vie communautaire que dans les sources. Serait-elle alors le témoin d'un conservatisme culturel influent, qui n'est pour autant pas synonyme d'immobilisme social<sup>7</sup> ? Le fort sentiment d'appartenance à une identité commune différente de la culture française ou espagnole se retrouve présente tout au long du siècle et nécessite d'être abordé dans ce mémoire. La langue, les devoirs qui reposent sur la coutume, c'est-à-dire la reproduction des gestes anciens, apparaissent alors clairement. Ainsi, la Cerdagne et Saillagouse sont intéressants pour étudier les rapports culturels et sociaux entre les habitants de ces lieux et les représentants de la monarchie française, dans leurs relations chaleureuses ou conflictuelles.

La séparation des deux Cerdagne n'est donc pas uniquement culturelle. Il n'y a pas de différence entre les cerdans issues des deux espaces et ne repose pas sur une volonté pour la France de reprendre un territoire qui lui appartenait de jure. De ce fait, la césure de cette plaine n'a pas pour ambition de rattacher des individus proches et partageant des traits communs avec la cul-

---

<sup>5</sup> POUJADE Patrice, *Le Voisin et le Migrant. Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p.29.

<sup>6</sup> BERTIERE Simone, « Le traité des Pyrénées » à retrouver sur France Archives.

<sup>7</sup> BRUNET Michel, *Les Pouvoirs au village. Aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du 18<sup>e</sup> siècle*, Canet, Traducaire, 1998, p.8

ture française. La séparation du territoire suit donc des logiques plus historiques et géographiques. Ce territoire est, là encore, atypique, dans le sens où la formation de la nouvelle frontière, lors du traité des Pyrénées, ne suit pas les convenances que les diplomates ont bien voulu présenter lors des pourparlers. Séparation entre la Gaule et la péninsule Ibérique, la chaîne des Pyrénées était censée être le point de démarcation entre les deux couronnes, qui aurait ainsi pu réduire les prétentions territoriales sur des logiques imparables. Or, la Cerdagne tout comme le Val d'Aran, ne se retrouvent pas dans cette définition<sup>8</sup>. Le plateau cerdan est ainsi séparé malgré les rapports et les relations qu'ont pu entretenir les habitants de cette zone. Ce changement frontalier entraîne donc des modifications macro-structurelles plus larges qu'il est nécessaire d'appréhender pour comprendre la société cerdane du XVIII<sup>e</sup> siècle. Encerclée de montagnes, la Cerdagne pourrait être apparentée à un microcosme à la fois isolée et insérée dans des réseaux plus lointains. André Balent a notamment évoqué la Cerdagne comme un « axe naturel de circulation [...] qui permet de relier les régions hautes et basses de l'espace pyrénéen aussi bien en France avec la vallée de la Tet et la région du Conflent qu'en Espagne avec le Haut Urgell »<sup>9</sup>. La Cerdagne est donc le point de passage conventionnelle de l'axe Toulouse-Barcelone qui existait déjà pendant toute l'époque moderne<sup>10</sup>. La césure de cet espace provoque une rupture dans les continuités des rapports socio-économiques. Mais est-ce que cette modification administrative redéfinit l'ensemble des rapports cités plus tôt et quels sont les changements qui en émanent ?

Saillagouse est l'une des entités qui subit ou bénéficie le plus de cette séparation. Les villes de Cerdagne étant restées sous la souveraineté espagnole, un nouveau pôle de pouvoir nécessite d'apparaître dans la partie française. Ainsi, cette communauté peut-être un exemple évocateur d'un village intronisé en un nouveau siège du pouvoir.

Dans ce cadre, les sources sont fragmentaires avant les années 1730, ce qui empêche une analyse plus minutieuse de l'ensemble du siècle. Les conflits en Catalogne suite à l'intronisation d'un Bourbon sur le trône d'Espagne en 1700<sup>11</sup>, se poursuivent dans toute la Cerdagne

---

<sup>8</sup> POUJADE Patrice, *Le Voisin et le Migrant. Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes (XVIe-XIXe siècle)*, *Op.cit.*, p.28

<sup>9</sup> BALENT André, *La Cerdagne du XVIIe au XIXe siècle. La famille Vigo, casa, frontières, pouvoirs*, Perpignan, Traducaire Edition, 2003, 334 p.

<sup>10</sup> MEUNIER Aurian, *L'évolution de la migration mercantile française en Catalogne à la première moitié du siècle du XVIIe siècle*, 25 avril 2023, Université de Gérone.

<sup>11</sup> BRUNET Michel, BRUNET Serge, PAILHES Claudine (dir.), *Pays Pyrénéens et pouvoirs centraux (XVIe-XXe siècles)*, Foix, Edition Milan, 1993, p.107.

jusqu'en 1721 et semblent expliquer le manque ou la destruction des sources plus anciennes, du moins pour le côté français. Ainsi, la paroisse de Saillagouse et plus largement la Cerdagne française, peuvent être étudiées convenablement qu'à partir des années 1730 afin d'avoir suffisamment de documents pour appréhender les réseaux et les hiérarchies dans cette partie des Pyrénées.

S'arrêter à l'analyse de Saillagouse ne doit pas laisser penser que les données n'impliquent que cette paroisse (comprenant la communauté de Saillagouse, Ro et Vedrignans). A plus large échelle, il convient d'y dégager une analyse ouverte sur l'ensemble de la Cerdagne pour y entrevoir des expériences de vie et ainsi comparer les impacts de la frontière ou des événements entre différents lieux. La focale ne doit pas se concentrer uniquement sur cet espace, car on n'observerait peu les réalités concrètes, mais plutôt une illusion où les espaces, les lignages et les individus ne seraient pas enchevêtrés les uns aux autres. Il s'agirait de changer de hauteur en étudiant précisément Saillagouse et en s'ouvrant plus largement à la Cerdagne afin d'apporter des comparaisons pertinentes, tout en éclairant l'ensemble de la plaine et non pas une seule communauté.

La documentation sur cet espace est nombreuse et couvre toutes les périodes historiques et toutes les disciplines. Malgré cet état de fait, peu d'ouvrages ou encore d'articles d'histoire moderne sont parus sur cet espace. Relevons les quarante pages, concernant le XVIII<sup>e</sup> siècle, présente dans l'ouvrage *Història de Cerdanya* paru il y a maintenant deux ans<sup>12</sup>. Sans rentrer dans les détails, ces pages n'analysent que peu la société, mais visent plus largement à se faire une photographie du territoire à cette période. En comparaison avec les ouvrages généraux sur l'espace cerdan, on pourrait aussi citer la relative richesse des ouvrages de monographies familiales. André Balent est alors l'un des plus grands contributeurs à cette Histoire, avec la casa Vigo<sup>13</sup> et les multiples références sur les individus qui peuvent se retrouver dans *le nouveau dictionnaire des biographies roussillonnaises*<sup>14</sup>. Un seul auteur peut être cité pour avoir réalisé, ces dernières années, une monographie sur ce territoire : Marc Conesa. Il exprime bien la nécessité de voir le territoire comme une entité unique plus large, mais reconnaît le manque de

---

<sup>12</sup> PUIG ESTER Xavier, VIGO PUBILL Salvador, " El segle XVIII ", *Història de la Cerdanya*, Gérone, Diputació de Girona, 2021, pp. 565-603.

<sup>13</sup> BALENT André, *La Cerdagne du XVIIe au XIXe siècle. La famille Vigo, casa, frontières, pouvoirs, Op.cit.*

<sup>14</sup> Ouvrage sous la direction de Gérard Bonet où André Balent, comme d'autres chercheurs contribuent à présenter les grands hommes de la province du Roussillon ou du département. On peut citer Laurent Delcasso par exemple comme François Sicart et d'autres qui se retrouvent aussi dans ce mémoire.

sources pour étudier le territoire cerdan et Saillagouse<sup>15</sup>. Dans ce cadre, cet ouvrage issu d'une adaptation de sa thèse, permet, par des changements d'échelles constants, d'appréhender l'histoire des villes ou encore de la famille. Il remet en cause la frontière, le modèle de la maison en s'interrogeant alors sur des individus (les cadets par exemple) qui avaient été jusqu'alors laissés de côté par les recherches historiques. En d'autres termes, une analyse de la société cerdane est compliquée et relève d'un casse-tête. La Cerdagne est donc vue comme une entité unique et particulière d'où l'importance que cet historien a eu dans ce travail de recherche. En revanche, il montre aussi toutes les limites des sources et des connaissances sur cet espace. Les nombreuses guerres sur ce territoire favorisent donc la disparition des sources sur cette région montagneuse (disparition des sources entre 1720 et 1730) d'autant plus que la destruction d'une partie des archives de Puigcerdà au moment de la guerre civile n'arrange rien, pour réaliser une analyse fine de la Cerdagne. Pour autant, les difficultés sont généralement les mêmes dans d'autres espaces en France en ce qui concerne la documentation de l'époque moderne. Pour interroger une période aussi longue et sur des questions aussi complexes, un sondage général de cinq en cinq ans pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle fut nécessaire, afin d'observer les réseaux, les liens ou encore les rapports évolutifs entre les différents groupes et individus. Des ouvertures chronologiques plus complètes ont aussi été réalisées pour diversifier les exemples tout en apportant des informations intéressantes afin de compléter certains propos.

Les sciences humaines restent dans un concept de la recherche favorisant l'étude des groupes ou des catégories au travers des représentations que l'on se fait du vécu des individus, en témoignent les sociologues qui restent très attachés aux concepts de Pierre Bourdieu. On reste donc dans une généralisation de la vie des habitants de la communauté en pensant que leur cheminement personnel est gage d'exemple et de représentativité. En effet, faire rentrer l'ensemble des individus dans des cases ne nous permet pas la nuance. En revanche, il est parfois nécessaire de s'appuyer sur ces méthodes avec la nécessité de critiquer les résultats et d'apporter de la nuance. Or, penser que l'ensemble d'une population suit les mêmes tendances, cheminement de vie ou encore objectifs reviendraient à ne connaître ni la population visée ni les exceptions tout en restant dans un univers morne où l'on ne se contenterait de ne pas sortir d'un moule créé par et pour nous. Cette même idée fut proposée par Christophe Charles dans le sens où « l'expérience forcément personnelle » des individus imbriqués dans des groupes socialement

---

<sup>15</sup> CONESA Marc, *D'herbe, de terre et de sang, La Cerdagne du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2012, p.96.

construits par les penchants du moment ne permet pas d'affirmer ou de globaliser les tendances des catégories étudiées<sup>16</sup>.

En parallèle avec la société actuelle, on reste effectivement dans une étude de l'individu comme un être représentatif d'un ensemble plus grand que lui, rattaché à un métier ou à un groupe économique. Doit-on oublier l'étude de l'individu seul ? Doit-on de même rejeter les groupes socialement établis ?

L'Histoire est une discipline riche de sens et de savoirs qui tend à répondre et à coïncider avec son temps où les récits s'écrivent et rayonnent, en témoignent les multiples courants historiographiques parsemant le précédent siècle où l'Histoire s'est forgée une rigueur scientifique. Marc Bloch, dans son ouvrage phare *Apologie de l'histoire ou métiers de l'historien*, évoque les limites et les risques d'une histoire influencée et influençable<sup>17</sup>. En effet, le passé peut être utilisé afin de servir des desseins plus larges que la simple science. Les limites entre le travail historique, la propagande ou encore la politique sont fines. L'évolution historiographique française marque bien ce changement de paradigme, avec l'abandon progressif du marxisme et de la lutte de classes, du récit national et des grandes figures romantiques<sup>18</sup> qui avaient comme dessein de mettre en avant une histoire commune de fierté et d'unité... Cependant, l'Histoire ne doit pas s'attacher à des figures ou à des idéologies qui guideraient les dépouillements et les résultats de la même manière que les parcours de vie, les expériences ou la socialisation du chercheur participent aussi à des conclusions parfois biaisées<sup>19</sup>. Si comme le dit Sophie Hamisultane, l'implication du chercheur ne peut être nulle, la recherche doit chercher à répondre à des problématiques précises sans influence extérieure et sans apologie d'une doctrine. S'intéresser alors aux marges de la société ou à des groupes discrets ou indécélables permettent non pas à contribuer à cette petite part de l'Histoire, mais contribuent à éclairer un plus large spectre. En résumé, on pourrait orienter cette pensée à celle des Annales ou plus précisément au courant labroussien des Annales qui, part des études très larges, permettent de saisir l'ensemble des composantes de la société, en témoigne cette citation de Pierre Goubert : « j'ai seulement éprouvé le désir et presque le besoin de m'intéresser à tous les hommes, et non pas

---

<sup>16</sup> CHARLE Christophe, *Homo Historicus, Réflexion sur l'histoire, les historiens et les sciences sociales*, Armand Colin, Coll. Le temps des idées, 2013, 320 p.

<sup>17</sup> BLOCH Marc, *Apologie pour l'Histoire ou Métiers de l'historien*, Cahiers des Annales 3, Paris, Armand Colin, 1952, p.7.

<sup>18</sup> GERARD Alice, « Le grand homme et la conception de l'histoire au XIXe siècle », *Romantisme*, n°100, 1998, p.33.

<sup>19</sup> HAMISULTANE Sophie, « La nécessaire distanciation du chercheur par l'analyse de son implication », *Implication et Réflexivité : Entre composante et injonction statutaire*, Revue en ligne : Interrogation, N°18, juin 2014, p.1.



seulement à ceux qui brillèrent par leur naissance, par leur état, par leur fonction, par leur richesse ou par leur intelligence »<sup>20</sup>. Dans cette logique, l'attention n'est plus portée à ceux qui font ou participent le plus à l'Histoire par leur position ou leur rôle mais bien le méconnu qui peut parfois, à travers son histoire, bien mieux décrire la période étudiée. Le choix d'un groupe n'est plus alors privilégié, on recherche donc des schémas, des cohérences plus concrètes sur lesquelles les notions de hiérarchies et de structures sociales trouvent bien leurs places.

Si l'historiographie sur l'époque moderne est limitée, en ce qui concerne le territoire cerdan, les thématiques centrées sur les hiérarchies sociales, la domination, l'homogamie, la transcendance de classe, sont le socle commun de chacune des sciences sociales. Prenons l'exemple de Pierre Bourdieu pour les sociologues qui actait ses recherches sur ces mêmes thématiques, reprises de manière générale par les historiens pour comprendre les mutations des sociétés anciennes. Nous ne pouvons alors parler d'élitisme et de domination sociale sans faire appel à ce sociologue et à d'autres contributions de chercheurs comme Emmanuelle Charpentier<sup>21</sup> ou William Genieys<sup>22</sup>. Ce sont notamment des thèmes récurrents dans les ouvrages issus des fidèles du courant des Annales qui tendent à analyser le territoire sur le temps long tout en comparant les acteurs suivant des dépouillements minutieux des sources<sup>23</sup>. Modifiant les études tant sur une sphère spatiale que dans les méthodes utilisées, le courant labroussien inspire aussi ce mémoire<sup>24</sup>. En effet, dans cette étude sur les hiérarchies sociales, il était nécessaire de structurer l'étude autour des groupes sociaux préétablies comme les *pagesos*, les *brassers* ou les négociants afin d'en tirer des tendances. Afin d'y établir des réseaux et des dominations, l'économie, qui joue une grande place dans ce courant, est alors un des points importants pour former les hiérarchies entre les catégories socio-professionnelles d'Ancien Régime<sup>25</sup>. L'usage de tableaux, de statistiques ou de graphiques permettent alors d'apporter une véracité scientifique intéressante venant se compléter avec les données qualitatives. Prendre en compte l'espace permet de comprendre les grandes lignes dans lesquelles se meuvent les Hommes. Les statistiques et la prise en compte des groupes et des catégories professionnelles permettent alors de

---

<sup>20</sup> GOUBERT Pierre, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730, contribution à l'histoire sociale de la France du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2013, p.6.

<sup>21</sup> CHARPENTIER Emmanuelle, *Les campagnes françaises à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, coll.U, 2021, 368 p.

<sup>22</sup> GENIEYS William, *Sociologie politique des élites*, Collection U, Paris, Armand Colin, 2011, 368 p.

<sup>23</sup> POIRRIER Philippe, *Introduction à l'historiographie*, Edition Belin, Péronnas, 2009, p.46.

<sup>24</sup> DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick (dir.), *Historiographie I, concepts et débats*, *Op.cit.*, p.424.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p.425-426.

décrypter le territoire. Ainsi, des chercheurs comme Pierre Goubert ou Emmanuel Le Roy Ladurie<sup>26</sup>, participent à l'illustration des territoires d'Ancien Régime en utilisant différentes techniques statistiques, géographiques... Ces chercheurs et ces grandes monographies<sup>27</sup> s'intéressent ainsi à la sphère macrosociale pour comprendre les phénomènes étendus, mais n'oublient pas les individus qui sont bien ceux qui sont visés par les études historiques. Ces études changent aussi le paradigme de la recherche en prônant « l'étude par le bas ». Pratiques et modes de vie, démographie, mutations socio-professionnelles peuvent alors être quantifiés et évalués afin d'y faire ressortir des schémas plus larges permettant de comprendre ou d'émettre des hypothèses globales aux sociétés étudiées<sup>28</sup>. Or, comme écrit plus tôt, la globalisation des phénomènes ou les comparaisons trop larges viendraient à décrire faussement ces évolutions. Il faut alors s'ouvrir à l'étude des familles et des individus de manière plus précise pour nuancer les hypothèses ou de les confirmer.

Ainsi, la sphère microscopique doit être utilisée, pas comme une méthode différente et totalement opposée à la première, mais bien comme un complément. Il s'agit alors de s'intéresser à des individus précis, des trajectoires personnelles afin d'assurer les conclusions générales ou d'imposer une nouvelle réalité qui irait à l'inverse de l'historiographie. Les méthodes de la micro-histoire sont ici employées comme une réalité différente, relevant du changement d'échelle. Ainsi, la micro-histoire est l'une des clés nécessaires selon moi pour compléter les informations générales et mettre de la nuance dans un monde où tous les hommes sont différents. Apparu en Italie sous l'impulsion de Carlo Ginzburg<sup>29</sup> et Giovanni Levi<sup>30</sup>, ce courant et les méthodes qui en découlent, cherche à mettre au centre de l'étude l'individu qui par son

---

<sup>26</sup> LE ROY LADURIE Emmanuel, *Les paysans du Languedoc*, Champs Histoire, Paris, Flammarion, 1977, 384

p.

<sup>27</sup> Ces grandes monographies se développent à la suite de la reprise de l'institut d'histoire économique et sociale par Ernest Labrousse. Il forge une nouvelle vision de l'histoire où l'économie est d'une grande importance pour comprendre la société. Il développe alors des idées rattachant des statistiques et plus généralement la méthode quantitative pour traduire des vérités à l'échelle locale. De nombreux chercheurs suivent alors ces principes. Pierre Goubert, dont nous avons parlé plus tôt, en est un bon exemple. On pourrait citer aussi François Lebrun avec son étude sur la vie des hommes pendant l'Ancien Régime et leur rapport à la mort en Anjou.

<sup>28</sup> MAGRI Susanna, « Bourgeoisies, emprunts interdisciplinaires dans l'étude d'un groupe social », *Génèses*, 2001, p.146. Cette autrice parle ici de la recherche de régularité afin de bâtir une explication scientifique. Cette méthode est alors reprise comme elle le dit des démarches issues de Labrousse et qui permettrait en combinant des indicateurs et des sources de détailler au mieux des professions, des niveaux de richesse...

<sup>29</sup> Carlo Ginzburg est notamment connu en France grâce à son ouvrage *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier frioulan du XVI<sup>e</sup> siècle*, qui nous invite à penser la société de manière plurielle. L'individu doit alors se voir comme un être singulier où sa culture et son savoir s'associent à la société de son temps créant de fait un mélange aussi hétérogène qu'il existe de personnes capables de pensée. Par l'étude de ce simple meunier, M. Ginzburg évoque une autre composante de l'époque moderne peu encline à être étudiée dans un ouvrage global.

<sup>30</sup> LEVI Giovanni, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1989, 276 p.

histoire personnelle permettrait de voir d'autres pans de la société qui n'auraient pu être observables à plus grande échelle. Cependant, il convient de ne pas s'intégrer dans une micro-histoire sans la mettre en parallèle avec des échelles plus grandes. Les historiens français, dans les années 1980, ont bien compris ce principe en mettant en perspective leur étude d'échelle micro avec des échelles plus globales, qu'on appelle alors macro<sup>31</sup>. Cette thématique est reprise par les chercheurs de la micro-histoire française tels que Jacques Revel ou encore Simona Cerruti. Cette dernière évolution montre bien qu'analyser des individus précis ne doit se faire que dans une vision plus grande afin de ne pas tomber dans l'anecdotique. Il faut avant tout considérer les trajectoires individuelles de certains individus « clé » pour l'étude, mais aussi repérer les « relations pour identifier et qualifier des entités sociales » et les appréhender dans leur dynamique<sup>32</sup>. Ainsi, même si cette étude vise à étudier la paroisse de Saillagouse, il ne faut pas oublier le caractère central de la recherche qui vise à montrer les différentes structures hiérarchiques au sein de la société d'Ancien Régime. L'étude ne peut se contenter de ce simple espace administratif, mais doit s'ouvrir à d'autres lieux ou à des localités proches afin de les comparer et de monter en généralité. Dans ce cadre, on comprend la nécessité d'avoir une bibliographie prenant en compte d'autres espaces durant l'Ancien Régime comme, par exemple, la ville de Turin, la Champagne ou encore la Bourgogne. Tous ces espaces permettent alors de comprendre des réalités qui ne sont pas forcément différentes de celles visibles à Saillagouse.

De ce fait, la dimension relationnelle et les liens entre les individus, doivent être une nouvelle porte d'entrée pour l'analyse historique. Etudier la société est avant tout traduire et comprendre les différentes toiles enchevêtrées de rapports sociaux auxquels des individus participent<sup>33</sup>. On cherche alors à comprendre les relations interpersonnelles, les forces et les influences de chacun sur le personnel ou le pluriel, l'ensemble étant regroupé dans un contexte économique, politique et social propre à l'époque traitée. En d'autres termes, il s'agit d'analyser les différents réseaux sociaux au sein de la paroisse et de voir la portée de ceux-ci<sup>34</sup>. Si la société de l'époque moderne est encore enjointe d'un effort collectif pour subsister, il faut tout de même mettre en avant des dispositifs encore très personnels dans les parcours de vie. L'individualisme

---

<sup>31</sup> DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick (dir.), *Historiographie I, concepts et débats*, *Op.cit.*, p.533.

<sup>32</sup> *Ibid*, p.530.

<sup>33</sup> MERCKLE Pierre, « La « découverte » des réseaux sociaux. A propos de John A. Barnes et d'une expérience de traduction collaborative ouverte en sciences sociales », *Réseaux*, 2013, p.192.

<sup>34</sup> Michel Forse, dans son article « Définir et analyser les réseaux sociaux, les enjeux de l'analyse structurale », introduit les structures des réseaux qui reposent sur la connexité (repérer des groupes suivant leurs liens directs ou indirects), la cohésion (la densité des liens) et l'équivalence (ressemblance entre les membres du groupe). Cette description peut être retrouvée à la page 12 de son article.

n'est donc pas à rejeter étant donné qu'oublier cette idée reviendrait à exclure le destin, la volonté ou encore les désirs des individus comme étant ancrés dans un rouage auquel il ne pourrait pas s'échapper. Les réseaux seraient alors, dans la continuité de la microhistoire, un moyen de s'apercevoir de toutes les différences entre les individus. L'usage des groupes ne devrait pas définir une norme pour un ensemble mais donner un aperçu car chaque individu suit une voie qui lui est propre. De fait, il faut questionner la notion de déterminisme, qui participe à l'idée fautive d'une stabilité sociale durant l'Ancien Régime à travers l'idée d'une condition finale qui est choisie à l'avance par la condition initiale de l'individu.

Dans ce cadre, les thématiques des hiérarchies et de l'ascension sociale sont particulièrement intéressantes, car elles peuvent permettre de répondre à des questions nécessaires à la compréhension globale des changements durant l'Ancien Régime. Il s'agit de questionner les causes et les moyens utilisés pour transcender son groupe. Aussi, Mauricio Grimaudi propose d'ouvrir les sciences sociales à la question des réseaux en montrant les limites des études linéaires sur les structures ou les individus seuls. Il convient alors d'établir un schéma, une cohérence entre les individus afin d'y déceler les proximités et les distances afin de décrire des « paysages sociaux concrets »<sup>35</sup>. L'espace et les acteurs sont ainsi remodelés dans un ensemble plus large où les simples structures ne peuvent être appréhendées seules et où les interactions sont nombreuses et ne sont pas figées<sup>36</sup>.

Il faut donc voir l'individu et le groupe comme des entités mouvantes traversant les âges non pas de manière linéaire, mais de manière plurielle. L'individu ne doit pas se voir seul dans un ensemble plus large que la simple structure sociétale fonctionnelle, qu'est le métier, mais plutôt dans un large spectre de réseaux et de liens. La structure ou les groupes ne doivent pas nécessairement être traduits directement par un comportement ou des actions, propre à les rendre déterministes, mais doivent être vus comme résultants des interactions qui ont lieu entre les acteurs, dans un espace donné<sup>37</sup>.

C'est alors toute la clé de cette recherche, réussir à conjuguer et à apprivoiser les différentes méthodes de l'histoire sociale entre étude quantitative de la paroisse de Saillagouse au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, étude qualitative d'acteurs et de familles précises en plus de mettre en

---

<sup>35</sup> GRIBAUDI Maurizio, BLUM Alain, « Des catégories aux liens individuels : l'analyse statistique de l'espace social », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1990, 1365-1402 pp.

<sup>36</sup> GRIBAUDI Maurizio (dir.), *Espaces, temporalité, stratification : exercices sur les réseaux sociaux*, Paris, Edition Ecole des hautes études en science sociale, 1998, 346 p.

<sup>37</sup> FORSE Michel, « Définir et analyser les réseaux sociaux, les enjeux de l'analyse structurale », *Informations sociales*, 2008, p.10.

avant différents types de réseaux et de liens entre les acteurs et les groupes. L'objectif est alors d'étudier le plus finement possible les individus et les grandes tendances sociales à Saillagouse, Ro et Vedrignans, tâche qui pourrait inclure toute la Cerdagne dans une moindre mesure au travers de comparaisons. Ainsi, la méthode quantitative permet dans un premier temps d'établir un environnement, une photographie d'un territoire en mutation tout en l'associant avec des données économiques et des statistiques. L'objectif est alors de comprendre les mutations sociales au sein de la paroisse au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle grâce aux données mesurables qui nous permettent de comprendre la situation économique et sociale des communautés étudiées. Pour ce faire, plusieurs thématiques telles que le nombre de mariages ou de ventes peuvent être des indicateurs de mobilités à la fois humaines mais aussi économiques. Couplées à l'analyse des familles et des individus au travers des actes notariés ou des registres paroissiaux, cette étude permet de comprendre les logiques en lien avec l'endogamie sociale et les réseaux de soutien inter et intragroupe. Le sondage permet, en outre, une étude plus fine de certaines années qui nous donne certaines clés de compréhension générale sur la politique ou les procès entre des individus, les communautés ou même le Pays de Cerdagne<sup>38</sup>.

L'usage des réseaux pour ces questions est donc essentiel tant parce qu'ils constituent un autre type de lecture que parce qu'ils peuvent permettre de comprendre certaines logiques. Reprenant la méthode présentée par Laurent Beauguitte, l'analyse des réseaux permet de réaliser des schémas de vie de certains individus ou familles « type » choisis pour cette étude<sup>39</sup>. Plusieurs familles ont alors été étudiées plus en détails et qui ont été choisies pour leur représentation dans les sources, leurs places au sein de la société ou car elles permettent de montrer toutes les diversités au sein de leur groupe professionnel ou entre différents métiers ou charges. Dans un premier temps, on peut prendre la famille Barta du mas\* de Cruells qui parcourt toute la période du XVIII<sup>e</sup> siècle dans la paroisse de Saillagouse. Implantée dès le XIV<sup>e</sup> siècle (peut-être même avant en Cerdagne)<sup>40</sup>, elle acquit la charge de sous-viguiier de Cerdagne<sup>41</sup> dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle conjointement avec les Sicart. On peut prendre aussi la famille Autet de Saillagouse, qui comme la famille Barta, est issue du milieu des riches

---

<sup>38</sup> Termes utilisés lors du rassemblement du conseil général de Cerdagne Française, regroupant les représentants de celle-ci tels que les bailles ou consuls des communautés, les syndics, le viguiier et sous-viguiiers et plus rarement des *pagès*.

<sup>39</sup> BEAUGUITTE Laurent, « L'analyse de réseaux en sciences sociales et en histoire : Vocabulaire, principes et limites. Le réseau. Usages d'une notion polysémique en sciences humaines et sociales », parut dans *Le réseau. Usages d'une notion polysémique en sciences humaines et sociales*, Presses Universitaires de Louvain, 2016, 9-24 pp.

<sup>40</sup> ADPO : 3E56/174 f°3392. Délibération du conseil de Saillagouse qui a eu lieu le 22 Prairial de l'An III de la République concernant un procès entre les Barta du Mas de Cruells et la commune de Saillagouse.

<sup>41</sup> ADPO : 3E56/113 f°10.

propriétaires terriens avec un lien fort avec le seigneur du lieu lui permettant sur plusieurs générations de tenir le titre de baille\* de la communauté. Les Colomer de Ro ou encore les Llanes implantés à la fois à Saillagouse et Vedrignans suivent cette logique. Cette paroisse loin de se contenter seulement d'une activité agricole ou de productions de subsistance s'ouvre aussi à d'autres catégories socio-professionnelles qu'on pourrait appeler largement les notables\*, comme étant des gens qui par leur rang ou leur influence se doivent d'être remarqués. Ainsi, les deux familles de notaire sont aussi particulièrement étudiées, les Galard et les Gaillard. Une dernière famille est intéressante à aborder pour comparer les modalités et les liens que différentes familles peuvent créer entre elles ou avec les autres. Il faut choisir une famille différente par la démarche entreprise. Le choix s'est porté sur la famille Malibran, qui était implantée au préalable à Montlouis et qui s'insère à Saillagouse dans les années 1750<sup>42</sup>, nous permettant de nous ouvrir aux milieux du commerce. Ce choix s'est fait pour essayer de comprendre des schémas familiaux divers aussi bien dans le milieu paysan, que dans celui des lettres ou du commerce.

A travers le croisement de ces différentes méthodes sur une période couvrant pratiquement soixante-dix ans et s'ouvrant parfois à des dates ultérieures grâce à la disponibilité de quelques sources, on peut ainsi mesurer le degré d'identité au groupe et les mobilités transgressant parfois les structures qu'on a pendant trop longtemps, dans l'historiographie française, jugées statiques<sup>43</sup>. Elles permettent aussi de se rendre compte des séparations au sein même de la société et les divisions structurelles, entraînant nécessairement des hiérarchies, des dominations et des entraides.

La tâche fut compliquée à cause de la disparition des sources ou des informations limitées que l'on retrouve dans la documentation accessible aux archives. Le registre paroissial est le premier type de sources intéressant sur le sujet, mais l'ensemble de ceux utilisés est incomplet. Cependant, ces registres permettent tout de même de mettre en avant les liens entretenus par la famille grâce aux parrainages, le choix des témoins... Ils permettent aussi de mettre en avant les grands changements structurels dans une source qui est par nature, extrêmement normée depuis

---

<sup>42</sup> ADPO : 3E56/123 f°181. Transmission des droits sur la ferme du Roy à Sieur Jean-Louis Malibran, marchand de Montlouis. Il prend place au poste de Saillagouse.

<sup>43</sup> ALLEGRA Luciano, « Un modèle de mobilité sociale préindustrielle. Turin à l'époque napoléonienne », *Op.cit.*, p.443.

le Concile de Trente<sup>44</sup>. La Révolution française ou encore les obligations d'écrire en français en 1700 montrent la résistance de certaines pratiques ou de modifications profondes dans la rédaction de ces documents.

Il est donc nécessaire d'ouvrir notre étude à la série 3E, qui rassemble l'ensemble de la production notariale. Ainsi, l'ouverture à ces fonds permet de compléter et croiser, sur toute la période, les informations. Dans ce cadre, une centaine de contrats de mariage et des testaments furent dépouillés pour compléter les liens et les relations familiales. Or, plusieurs autres documents issus des notaires permettent de mettre en avant les limites de ces sources. On retrouve en effet, des documents invoquant l'usage facultatif d'actes, comme dans le cadre de la rédaction des contrats de mariage qui reposent avant tout sur la volonté des acteurs. Incomplète à cause d'un recours limité aux notaires, la documentation se limite à une part minimale d'individus et se concentre notamment sur les héritiers afin d'instaurer l'héritier universel ou encore chez les femmes pour la distribution de la dot\* ou de l'héritage paternel. Comme, écrit plus haut d'autres documents tels que les quittances permettent de combler les brèches et d'établir de nouveaux liens entre les individus.

Les réseaux et les liens entre les individus ne peuvent cependant pas se limiter à la sphère familiale. Les actes de vente ou les contrats d'affermage sont aussi des moyens de nouer des rapports à la fois économiques, amicaux ou encore politiques. On peut ainsi y observer des schémas de soutien au sein de la communauté. Une soixantaine de ces documents ont pu être dépouillés permettant de nous rendre compte des modalités d'achat et des volontés familiales. Les terriers peuvent aussi être des bons moyens d'observer la richesse familiale. Cependant, les archives ne disposent que de quelques exemplaires à cause de la dégradation de ces documents limitant de fait leur utilisation à de simples recensements de propriété ne permettant pas d'ouvrir à une analyse des transactions foncières ou à l'évolution des domaines familiaux.

Pour finir, des documents plus rares mais non moins importants furent aussi utilisés pour comprendre la scène locale durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Des documents issus de la politique villageoise ou plus largement de Cerdagne furent utilisés. Ces délibérations sont retranscrites, dans les registres notariés, et exposent les discussions des séances des conseils politiques ou générales de Cerdagne. Les sujets sont vastes : des procès, des critiques, des votes ou encore de propositions solidaires entre les habitants de Saillagouse ou de Cerdagne. Ces liens de solidarité

---

<sup>44</sup> MARCET JUNCOSA Alicia, *Mots-clefs de l'histoire catalane du nord*, Col·lecció Història, Canet en Roussillon, Trabucaire, 2003, p.135.

sont alors importants à incorporer car ils unissent à la fois les habitants de la paroisse mais aussi tous ceux de la plaine cerdane. Ces documents regroupent aussi les questions relatives à la contrebande et au commerce entrepris par les habitants de Cerdagne. Limités, en termes de nombre, dans le corpus notarial, ils permettent quand même de nous confronter à une réalité bien présente, celle de la frontière.

Ainsi, la frontière est un point important à prendre en compte pour comprendre les mutations sociales et les rapports qu'entretiennent les individus entre eux. Les questions de hiérarchie mettent en avant celles qui sont subies, mais aussi celles qui sont choisies, à travers la question des élites\* ou des représentants de la communauté. Si, hiérarchie il y a, celle-ci n'est pas nécessairement contrainte ou subie. Elle ne signifie pas pour autant, des rapports de domination totale mais parfois des rapports bicéphales qui iraient dans les deux sens et où l'un ne pourrait vivre sans l'autre. L'usage de la notion de réseau est alors la clef pour comprendre les interactions entre les Hommes. La complexité de ce travail apparaît dans la constitution de ces dits réseaux, dans une période où le recours aux notaires est limité, où les données sont parfois manquantes et où les groupes ne peuvent être que peu appréhendés dans leurs sens larges tant les documents ne peuvent répondre à toutes nos questions. Complexité aussi des réseaux qui peuvent être de natures très différentes (amicale, familiale, politique...) et qui ne peuvent être parfois ni repérables ni temporellement précis<sup>45</sup>. Quantifier la durée des rapports et des liens entre les humains est alors impossible à travers les types de sources choisies. Cependant, il est néanmoins possible de repérer des schémas globaux, des tendances au travers de l'analyse fine des acteurs qui légitiment le croisement de toutes les méthodes utilisées ici.

Dans ce cadre, nous pouvons nous poser des questions telles que : dans quelle mesure le XVIII<sup>e</sup> siècle, est-il vecteur de changements profonds dans les hiérarchies et les structures sociales au sein de la paroisse de Saillagouse ? Retrouve-t-on des résistances à ces mutations profondes ? Y existe-t-il une confrontation entre les différentes élites sociales à Saillagouse ?

Ainsi, il faut se questionner sur les différentes hiérarchies et l'échelle prise par celles-ci afin de repérer les différents réseaux s'inscrivant sur le territoire de la paroisse. Pour ce faire, en quelles

---

<sup>45</sup> LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ? », *Annales de démographie historique*, n°107, 2005, p.9.



mesures, les réseaux et les liens façonnent-ils les rapports de force et de dominations au sein de la paroisse de Saillagouse au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>46</sup> ?

Premièrement, il convient de décrire géographiquement le lieu de la recherche et d'y inclure les grands changements du traité des Pyrénées à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Après avoir présenté l'espace de l'étude, il est alors possible d'y inclure les mutations sociales que subit la paroisse dans un climat historique plus large. L'inclusion de la frontière dans cette photographie permet aussi d'y juxtaposer les problématiques qu'elle impose sur la population et ainsi la décrire au mieux.

La description des changements individuels, des professions et des catégories sociales établis dans cette première partie permet par la suite de se questionner sur les hiérarchies et les liens entre les différents groupes incluant nécessairement des rapports de force et de dépendance qu'il faut analyser pour comprendre la toile complexe des réseaux sociaux à Saillagouse. Se dégage la figure du *pagès\**, qu'il faut appréhender dans sa complexité pour comprendre la multitude des hiérarchies présentes dans la paroisse. De ces nombreuses hiérarchies se dégagent une autre notion : celle de l'échelle, qui représente alors la portée des rapports humains.

Pour finir, des parcours personnels et les stratégies familiales semblent la dernière tête de pont pour appréhender les alliances et les rapports entre les habitants afin de transcender leur condition et ainsi d'accroître leur patrimoine. La question porte avant tout sur la reproduction sociale et les manières de s'émanciper de son rang social. Pour continuer dans ce sens, il semble important de traiter la place des femmes dans ces hiérarchies et dans les sources afin d'essayer de les intégrer dans ces schémas auxquels elles semblent exclues.

---

<sup>46</sup> LEMERCIER Claire dans « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n°52-5, 2005, 88-112 pp, met en avant le lien profond entre les réseaux, les hiérarchies et les dominations entre les individus, les familles ou les groupes plus larges, à la page 90.

## **I/ La paroisse\* de Saillagouse : mutations sociales villageoises au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.**

Dominée par des hautes montagnes majestueuses de plus de 2000 mètres d'altitude, la plaine cerdane s'étend à perte de vue. Entre les pics montagneux, les collines, les forêts et les cours d'eau, se dressent de nombreux villages, tels des îlots qui sortent des eaux. Parmi toutes ces communautés d'habitants, certaines ont pu déjà être étudiées. Puigcerdà, Llivia ou encore Estavar, ont déjà eu de longues descriptions. Un autre lieu a pourtant de l'intérêt et nécessiterait d'être étudié, Saillagouse.

Le climat de la Cerdagne est alors propice à la production céréalière, ce qui permet à cette plaine d'être habitée et d'être connue pendant toute la période médiévale et moderne comme une grande exportatrice de blé dans les basses terres<sup>47</sup>. La rudesse des hivers et sa position géographique au cœur des Pyrénées ne permettent pas un essor démographique important de la zone bien qu'elle s'insère dans les réseaux commerciaux. Située à la jonction entre Barcelone, Toulouse, Lérida ou encore l'Andorre, elle fait la jonction entre tous ces territoires. Saillagouse est quant à elle, placée au centre de cette plaine et connaît un essor après le déplacement de la frontière en 1659.

La frontière est donc un point important à prendre en compte dans l'étude historique de ce lieu. Elle joue certes un rôle, mais celui-ci n'est pas le sujet de ce mémoire, tout comme son influence n'est pas essentielle pour expliquer l'ensemble des mutations sociales qui ont eu lieu au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si Saillagouse bénéficie de sa transformation en capital, toutes les modifications sociales pendant ce siècle ne sont pas normées par la frontière. Les crises économiques, le tournant révolutionnaire de la fin du siècle sont d'autres facteurs qui nous obligent à ne pas prendre cet axe comme central. Il faut donc donner à la frontière sa place, tout comme il faut prendre en compte d'autres points pour expliquer les hiérarchies et les dominations au sein de la paroisse de Saillagouse. Avant de commencer à analyser les réseaux, les structures dominantes et les stratégies mises en place pour s'élever socialement, il convient

---

<sup>47</sup> PUIG ESTER Xavier, VIGO PUBILL Salvador, " El segle XVIII ", *Història de la Cerdanya, Op.cit.*, p.590.

de connaître le lieu en lui-même. Ainsi, dans une première sous-partie, Saillagouse nécessite d'être replacée dans son contexte historique en y présentant les évolutions du territoire... Deuxièmement, un premier aperçu de la composition de la population est nécessaire pour connaître les premières structures socio-professionnelles du lieu. La fin de cette partie présente alors l'impact de la frontière et les changements qu'elle provoque à Saillagouse et globalement en Cerdagne.

## A) Saillagouse de 1659 à 1800 : l'essor d'un village érigé en capitale.

Le choix d'étudier une communauté en Cerdagne répond à plusieurs logiques. Cela va à l'encontre des études qui ont déjà eu lieu pour écrire l'histoire de la Cerdagne à l'époque moderne, qui outre Marc Conesa, tendent à travailler sur l'histoire d'une famille ou des individus. On trouve plusieurs ouvrages qui ont leur sujet centré sur la Cerdagne, mais très peu sur la période choisie. Le manque et la disparition des sources de la paroisse de Saillagouse rendent le travail difficile<sup>48</sup>. Cependant, étudier une communauté permet de montrer l'évolution des institutions, de comprendre les changements sociétaux du village et à l'échelle du comté. Les hiérarchies, les jeux d'alliances, les changements profonds de la société répondent alors à des schémas plus globaux que les histoires familiales ne peuvent toutes mettre en avant.

Saillagouse est un choix particulier parmi toutes les autres communautés de Cerdagne française et elle coïncide avec le fait qu'elle soit choisie comme le capital de la viguerie\*. La date de 1659 est souvent utilisée par l'historiographie française comme vectrice de grand changement, passant une partie de la Cerdagne comme la plaine du Roussillon sous le giron de la couronne française. Comme évoquée en introduction, l'annexion de ces nouveaux territoires au sud du royaume permet de structurer une frontière fixe et de limiter le pouvoir de la couronne espagnole<sup>49</sup>. La révolte catalane de 1640 donne alors l'occasion au royaume de France de se placer en allié des insurgés catalans. La guerre continue conventionnellement jusqu'en 1652 et marque de nombreux mouvements migratoires en direction du Roussillon<sup>50</sup>. En revanche, des heurts se font encore ressentir en Cerdagne jusqu'à la rédaction du traité en 1659, faisant passer une partie de ce territoire sous la juridiction française<sup>51</sup>. Cependant, les conflits perdurent. Le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, est marqué par une instabilité croissante de la Cerdagne qui est successivement contrôlée par les forces espagnoles et françaises<sup>52</sup>. Le traité de

---

<sup>48</sup> On observe un manque dans la documentation notariale à partir des années 1730. Quelques bribes de feuillets sont relevables auparavant mais dans une logique où le croisement est impossible, la portée de celles-ci est limitée. Les registres paroissiaux sont étudiables qu'à partir de 1737 ce qui limite d'autant plus les études familiales.

<sup>49</sup> JANE CHECA Oscar, " El segle XVII : fins al Tractat dels Pirineus ", *Història de la Cerdanya*, Gérone, Diputació de Girona, 2021, p.519.

<sup>50</sup> Ibid, p.517.

<sup>51</sup> Ibid, p.521

<sup>52</sup> ADPO : 3E56/2 : le 27 avril 1712, Monsieur Antoine Peyrottes, notaire royal de Perpignan et subdélégué de Monseigneur De La Neuville, intendant de la province du Roussillon, afferme pour deux ans les droits de leude et de péage de Puigcerdà, Llivia, Bellver, du baillage de Barida et Saint-Martin du Castilly en Cerdagne Espagnole, signe que ces lieux sont « sous l'obéissance de sa Majesté ».

Madrid du 13 juin 1721<sup>53</sup> et l'accession d'un Bourdon sur le trône d'Espagne permettent de limiter les conflits à grande échelle<sup>54</sup>. Ainsi, Gilbert Larguier parle de paix entre les deux royaumes jusqu'à la Révolution française et au sein même de la province qui était alors marquée par le bandolérisme pendant le XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle<sup>55</sup>. A l'inverse de cette affirmation, on trouve tout de même des vols et des conflits entre communautés qui éclatent au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces différentes actions ne se finalisent pas directement par des conflits à grande échelle, mais montrent le calme tout limité qui existe au sein de la Cerdagne. Le conseil d'Angoustrina le 26 juin 1750 se rassemble alors pour dénoncer l'attaque du baille de Llivia et de ses hommes d'armes qui ont alors volé un troupeau de bétails à la communauté le 15 et 16 mai<sup>56</sup>. Les habitants d'Angoustrina auraient alors réalisé une vendetta afin de capturer une jument et un poulain. Ce conflit semble s'être terminé par un échange d'argent. Ce type de conflit semble être alors tourné vers un seul but, l'appât du gain, dans une société pyrénéenne pauvre des âpres de la guerre. La guerre apparaît effectivement comme le vecteur principal de ce besoin, car si elle n'arrête pas pour autant le commerce, elle contribue à la destruction des biens, aux déplacements de population ou encore à l'appauvrissement généralisé des sols et des personnes.

Saillagouse comme la Cerdagne semble alors connaître des problèmes d'argent conséquents. Notons aussi que la Cerdagne ne s'appauvrit pas seulement au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais qu'elle subit un déclassement économique depuis la seconde moitié de la période moderne<sup>57</sup>. Les guerres et la nouvelle administration française semblent avoir attisé les flammes de la pauvreté. Notons la critique générale des habitants du Pays de Cerdagne contre la mise en place d'un impôt sur le sel, qu'ils leurs étaient auparavant étranger<sup>58</sup>. Le prix sur le sel, nécessaire aux habitants de Cerdagne pour les bêtes notamment, s'accroît une nouvelle fois en 1771 et en 1786 qui aboutit une nouvelle fois à une réunion des habitants du pays autour de leur viguier dénonçant les abus<sup>59</sup>. L'augmentation du prix du sel en 1771 avait déjà mis les habitants de

---

<sup>53</sup> ALBAREDA I SALVADO Joaquim, « le soulèvement catalan de 1719 et la monarchie française », *Pays Pyrénées, pouvoirs centraux (XVIe-XXe siècle)*, Foix, Édition Milan, 1993, p.106-107.

<sup>54</sup> LARGUIER, Gilbert. Découvrir l'histoire du Roussillon XIIe-XXe siècle : Parcours historien. Nouvelle édition [en ligne]. Perpignan : Presses universitaires de Perpignan, 2010, p.387.

<sup>55</sup> *Ibid*, p.388.

<sup>56</sup> ADPO : 3E56/123 f°127.

<sup>57</sup> Nous pouvons ici parler de l'étude précise sur Puigcerdà écrite par Marc Conesa, dans son ouvrage : *D'herbe, de terre et de sang, La Cerdagne du XIV<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècles*, *Op.cit.*, ou pendant toute la première partie il présente le déclassement de Puigcerdà et la mise à l'écart progressive de la Cerdagne. OBIOLS PEREARNAU Lluís, dans son article : “ El segle XVI : un segle de canvis a la Cerdanya ”, parut dans *Història de la Cerdanya*, Gérone, Diputació de Girona, 2021, propose la vision d'un retrait de la Cerdagne des grands circuits commerciaux, devenant un territoire marginal au sein d'un ensemble plus grand.

<sup>58</sup> ADPO : 3E56/1 f°294.

<sup>59</sup> ADPO : 3E56/162 f°186.

Cerdagne française dans un état critique. La diminution des troupeaux de bétails et par conséquent des limitations généralisées sur ces troupeaux par acte de loi, avaient été les solutions choisies pour lutter contre la pauvreté<sup>60</sup>. Ces choix ont tout de même entraîné des conséquences négatives sur la vente de viande et sur les différents baux d'affermage des boucheries de Cerdagne Française<sup>61</sup>. On constate, en conséquence, une augmentation des prix constants sur toute la période concernant toutes sortes de pièces de viande<sup>62</sup>. Le conseil demande alors la fin des augmentations et un approvisionnement au même prix (huit livres et dix sols par minot de sel) qu'auparavant, lorsque les habitants allaient s'approvisionner aux mines de Carbonne. L'augmentation du prix du sel avait déjà provoqué des révoltes dans les vallées pyrénéennes comme nous l'apprend Oscar Jane Checa<sup>63</sup>. De plus, les augmentations de prix ne sont pas uniquement visibles sur le sel. On retrouve une augmentation du prix du blé, essentiel pour se nourrir ou pour les transactions financières entre les particuliers. On passe alors en 1765 à un prix de dix livres et douze sols la charge<sup>64</sup> de blé alors qu'en 1736, le prix de la charge était de six livres et de quinze sols<sup>65</sup>. Ainsi, l'augmentation du prix des denrées nécessaires à la survie des habitants de Cerdagne favorise leur appauvrissement et les mesures de régulation des prix. On pourrait même parler de protectionnisme pour lutter contre la misère. Ainsi, les différents baux du cabaret, boulangerie et boucherie de Saillagouse montre la lutte contre l'augmentation des prix en limitant les profits<sup>66</sup>. Les impôts viennent par la suite appuyés sur les plaies béantes des habitants qui subissent la pauvreté de plein fouet. On note la demande, faite à l'Intendant du Roussillon, du gel du dixième par les conseillers du pays de Cerdagne française en 1780<sup>67</sup>.

Toutes ces augmentations au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle participent à l'appauvrissement de la Cerdagne Française. Il ne faut pas oublier que les habitants de ce territoire étaient aussi en difficulté dès la sortie de la guerre. Ainsi, dès 1736, la communauté de Saillagouse était dans

---

<sup>60</sup> ADPO : 3E56/123 f°199 : la communauté de Saillagouse, dès 1750, limite les troupeaux des *capmasat*, des autres particuliers et étrangers qui peuvent paître sur les terres de la communauté.

<sup>61</sup> ADPO : 3E56/152 f°222 : affermage de la boucherie d'Estavar en 1775, qui « n'ont pas réussi à trouver des acheteurs pendant plusieurs jours ». Même constat pour la boucherie de Saillagouse la même année qui a dû être dissociée du bail pour le cabaret et de la boulangerie (les deux baux étaient auparavant réunis). On peut retrouver le bail de Saillagouse à la même côte à l'acte 164.

<sup>62</sup> Voir Annexe 14.

<sup>63</sup> JANE CHECA Oscar, " El Tractat dels Pirineus i els seus efectes ", *Història de la Cerdanya*, Gérone, Diputació de Girona, 2021, p.538.

<sup>64</sup> ADPO : 3E56/37 Prix du blé le 6 juin 1765, disponible lors d'un accord d'achat entre Sieur Pierre Fabra, *pagès* d'Egat et François Torrent.

<sup>65</sup> ADPO : 3E56/443 Prix du blé enregistré en 1736 par Joseph Galard suivant les ordres du juge de la viguerie de Cerdagne.

<sup>66</sup> Voir Annexe 14.

<sup>67</sup> ADPO : 3E56/157 f°189.

l'incapacité de payer les 608 livres, 13 sols et 3 deniers, demandé par le viguier de la Cerdagne française<sup>68</sup>. Les difficultés sont donc croissantes malgré la paix et perdurent jusqu'à la Révolution française, symbolisées par l'incapacité pour les habitants de Saillagouse de payer la réparation du pont du village en 1785, estimée à un coût de 411 livres<sup>69</sup>. Malgré la participation à moitié par l'Intendant, rien ne peut être fait. On relève que toutes ces problématiques plongeant Saillagouse et la Cerdagne dans un climat de pauvreté qui se retrouvent présentes dans les cahiers de doléances de Saillagouse, Ro et Vedrignans appuyant sur la misère des habitants<sup>70</sup>.

On comprend donc la volonté des habitants de s'épauler et de s'unir pour lutter contre les difficultés. Nous parlerons plus tard dans ce mémoire des nombreuses preuves de soutien au sein de la communauté. Cette protection mutuelle passe alors, par le maintien des droits communautaires. On observe de fait, au sein de la paroisse de Saillagouse, plusieurs cas concrets qui mettent en avant une sorte de lutte contre un oppresseur à deux visages, d'un côté le Français et de l'autre l'Espagnol.

En effet, Saillagouse est représentative de la protection des droits communautaires face aux habitants des autres villages, mais aussi des droits de la Cerdagne française face aux autres provinces ou espaces. C'est d'ailleurs la tâche du viguier, qui a pour but de protéger les habitants de sa viguerie contre les abus du seigneur, des officiers ou de la province<sup>71</sup>. Les Sicart, qui ont tenu ce rôle pendant une grande partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, ont défendu les droits des cerdans sur toutes les taxes et impositions supplémentaires que nous avons pu décrire plus tôt. Ainsi, François Adrien De Sicart de Taqui, conseiller du roi et viguier de Cerdagne, autorise et participe à la réunion dans le but de revenir à une situation convenable afin d'améliorer les conditions de vie des habitants<sup>72</sup>. Ce même acte met aussi en avant la figure des syndics\*, sortes de porte-parole des habitants de Cerdagne et qui ont pour but de « procurer bien et utilité au Roi et habitants de Cerdagne, les protégés et défendre leurs droits conformément aux privilèges du pays ». Dans ce cadre, on arrive à ce que Michel Brunet appelle « la défense acharnée des coutumes et des privilèges », qui revient selon lui à faire appel aux anciennes traditions et liberté

---

<sup>68</sup> ADPO : 3E56/443.

<sup>69</sup> ADPO : 3E56/126 f°10.

<sup>70</sup> FRENAY Etienne, *Cahiers de doléances de la province du Roussillon (1789)*, Perpignan, Archives départementales, 1979, 425 p.

<sup>71</sup> BRUNET Michel, *Les pouvoirs au village : aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, *Op.cit.*, p.47.

<sup>72</sup> ADPO : 3E56/162 f°186

afin de se confronter aux difficultés de l'instant<sup>73</sup>. Ces protections face aux problèmes, se reflètent aussi bien à l'échelle communautaire qu'individuelle. Prenons l'exemple de Grace Forn Carcassona, qui lors de la mort de son mari Pierre Forn, fait valoir l'ancienne constitution du Sénat de Catalogne afin de conserver ses droits sur les biens de son mari et d'éviter d'être vue comme une fraudeuse<sup>74</sup>. On retrouve cette logique de protection des biens et des droits en 1775 lorsqu'un *pagès* de St-Léocadie, Pierre Alart, introduit son troupeau sur le terroir de Saillagouse. Si tous les membres du conseil de Saillagouse ne sont pas d'accord pour poursuivre cet homme en justice, la majorité souhaite nommer un syndic pour « le soutien des droits respectifs des habitants »<sup>75</sup>.

La protection des droits des habitants de la communauté ou encore du Pays, se fait essentiellement en direction d'acteurs extérieurs à la Cerdagne Française. Les critiques envers les territoires et les sujets sous la gouvernance de la royauté espagnole étaient principalement dues au fait qu'ils ne payaient pas les taxes, les impôts ou avaient des avantages économiques face aux habitants de la Cerdagne française. Il est normal que dans un contexte de pauvreté, les avantages faits aux étrangers soient critiqués, plus visibles et nombreux dans les sources. Dans ce cadre, si les habitants de Saillagouse ont des limitations concernant les tailles des troupeaux et des restrictions concernant l'usage des pacages, les Espagnols semblent quant à eux utiliser librement les pacages sans payer. Ainsi, Sieur Bonaventure Vigo, syndic de la Cerdagne Française et d'autres représentants du pays, mettent en avant une unité tarifaire sur l'usage des pacages. Chacun doit alors payer le même tarif, suivant la taille du troupeau, et doit utiliser les mêmes services tels que l'obligation de payer la nourriture et le sel aux gardiens<sup>76</sup>. Ces mises au point ne s'appliquent pas uniquement sur les individus, mais aussi sur les entités plus grandes qui détiennent des possessions en Cerdagne française. Effectivement, après la délibération du Conseil général, le collège des prêtres de Puigcerdà, est obligé de payer le dixième sur les biens qu'il possède à Osseja suivant l'ordonnance de Philippe le Bel, ratifiée en 1303<sup>77</sup>. Dans cette situation, les conflits prennent des proportions plus globales<sup>78</sup> qui reviennent à protéger les droits des habitants face à des organes de pouvoir plus importants, détenant des biens et jouant

---

<sup>73</sup> BRUNET Michel, *Les pouvoirs au village : aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, *Op.cit.*, p.8

<sup>74</sup> ADPO : 3E56/143 f°180 Inventaire de Grace Forn Carcassona rédigé le 7 septembre 1765.

<sup>75</sup> ADPO : 3E56/152 f°8.

<sup>76</sup> ADPO : 3E56/113 f°1.

<sup>77</sup> ADPO : 3E56/157 f°189.

<sup>78</sup> Ce thème avait été abordé par Michel Brunet dans *Les Pouvoirs au village. Aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du 18<sup>e</sup> siècle*, *Op.cit.*, mettant en avant les modifications que subissent les villages face à des instances de pouvoir plus importantes. Voir page 19.



un rôle dans la politique locale plus important<sup>79</sup>. Ce contrôle des terres n'est pas propre aux Espagnols. On remarque par exemple la même situation pour l'abbaye de Saint-Martin du Canigo qui détient des biens du côté espagnol<sup>80</sup>. Les habitants doivent donc continuellement faire face à des instances plus larges limitant les libertés accordées aux communautés. Il n'existe alors pas une seule frontière, mais bien des multiples rendant complexes la lecture du lieu et des droits, obligations et devoirs de chaque individu. On peut mettre en avant, les limites de l'évêché d'Urgell, qui englobe la Cerdagne française procurant droits et obligations sur les prêtres<sup>81</sup>. Dans le cadre de l'administration et de la politique, la paroisse de Saillagouse est un conglomérat terrien détenu par plusieurs acteurs. Notons la possession de biens royaux sur les terres de Saillagouse, mais aussi des biens appartenant à l'Eglise St-Eugénie de Saillagouse<sup>82</sup>, la seigneurie de Saillagouse appartenant à Monsieur Despres de Pomeyrol depuis 1712<sup>83</sup>, la seigneurie de Vedrignans détenu par Monsieur Jean Montella et Sicart<sup>84</sup>, les terres détenues par l'abbaye St-Martin du Canigo<sup>85</sup>... On observe donc ici de nombreux acteurs et seigneurs cherchant parfois à imposer leurs relations garantissant ainsi une main mise sur le territoire. Tout comme la province, la paroisse de Saillagouse se voit imputer progressivement de ses droits<sup>86</sup>. Dans ce cadre, si les Catalans du Nord souhaitent garder leurs droits et leurs avantages, ils les perdent vite. La souveraineté<sup>87</sup>, la culture ou la langue<sup>88</sup> sont les premiers jalons qui s'éjectent sous le poids du contrôle français. On observe donc au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, un jeu de manipulation et de domination entre le pouvoir seigneurial et communal. L'usage du bâton et de la carotte se succèdent donc afin d'apaiser les esprits et de convaincre de la bonne administration du lieu. Ainsi, le 31 juillet 1750, le conseil de Saillagouse se réunit pour

---

<sup>79</sup> Restons sur l'exemple du conseil des prêtres de Puigcerdà qui possède des biens à Saillagouse imposant des taxes et des paiements aux habitants de la communauté (affermage du dixième sur la paroisse de Saillagouse disponible aux ADPO sous la côte : 3E56/17 f°110). Ils possèdent aussi des droits sur des cabarets du côté français comme celui de Palau (côte : 3E56/42, affermage du cabaret de Palau en mai 1770). Notons tout de même que celui d'Err en 1770, n'est plus sous le contrôle de Puigcerdà, mais revient à la communauté (côte : 3E56/42, affermage du cabaret de Err en mai 1770).

<sup>80</sup> ADPO : 3E56/118 f°89.

<sup>81</sup> ADPO : 3E56/51 f°22 : testament de Joseph Calvet, prêtre de Saillagouse qui met en avant le droit de *morodati* à l'Evêque d'Urgel.

<sup>82</sup> ADPO : 3E88/48 : terrier de l'Eglise Ste-Eugénie de Saillagouse.

<sup>83</sup> BRUNET Michel, dans, *Les pouvoirs au village : aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, *Op.cit.* : mettait en avant le principe des seigneuries engagistes qui achetaient des terres vendues par le roi contre une offre fixe et une rente annuelle. Saillagouse a donc été vendu de la sorte pour 2960 livres et une rente annuelle de vingt livres.

<sup>84</sup> ADPO : 3E56/7 f°185 : acte de vente entre Monsieur Jean Montella et Sicart et Jean Autet en 1735.

<sup>85</sup> ADPO : 3E88/33 : terrier de l'abbaye St-Martin du Canigo sur des terres détenues à Ro.

<sup>86</sup> BRUNET Michel, « La « nation roussillonnaise » face à la grande nation en 1790 », *Annales du Midi*, tome 101, n° 185-186, janvier-juin 1989, p.41.

<sup>87</sup> SAGNES Jean (dir.), *Nouvelle histoire du Roussillon*, Perpignan, Traducaire, 1999, p.221

<sup>88</sup> *Ibid.* p.225.

dénoncer l'imposition des consuls\* du village qui ont alors été choisis par le Roi<sup>89</sup>. Les habitants mettent en avant que ce choix n'est pas le bon et qu'il pourrait causer des troubles, compte tenu des personnes mises à ce poste. Cette opposition fait aussi parallèle avec les problèmes de pauvreté dans le sens où Sieur Joseph Maurell, receveur des droits de contrôle de Saillagouse, fut choisi pour la tâche de consul malgré le fait qu'il soit connu pour des abus de pouvoir dans toute la Cerdagne. On a donc ici la volonté de se protéger contre une politique globale allant à l'encontre des habitants de Saillagouse. Cette prérogative seigneuriale avait déjà été appliquée auparavant par Monsieur Jean Despres de Pomeyrol en 1722, mais avait pour sa part, choisi des *pagesos* issus des vieilles familles de Saillagouse, particularité qui n'avait pas eu lieu en 1750<sup>90</sup>. Ce choix n'avait pas été remis en cause car le seigneur avait imposé qu'une continuité des charges communales avec d'anciens représentants et membres du conseil qui souhaitent protéger leur indépendance et leur liberté. Le conseil, qui s'est déroulé le 10 mai 1745, a quant à lui proposé une dynamique différente et qui repose sur l'imposition de la clientèle du seigneur. Jean Despres de Pomeyrol avait tenté de placer le même Joseph Maurell, son procureur, sur l'un des sièges du conseil. Les consuls avaient alors refusé afin de ne pas « aliéner le lieu de Saillagouse »<sup>91</sup>. Les exemples sont encore nombreux, donnant pour ensuite imposer les décisions seigneuriales parfois par la force, aboutissant parfois à des procès.

La domination française s'étend même sur la langue et la culture. On observe une certaine résistance des habitants face à la francisation de l'administration ou des réglementations<sup>92</sup>. Certains habitants en 1795 et 1800 se tiennent fermement à leur habitude et à leur nom. Si les rédacteurs des actes sont attachés à ces règles de francisation, les habitants, eux, gardent leur origine à travers leur signature. Ainsi, Pierre Fabre signe un acte de quittance en tant que témoins sous *Pere Fabra*, soit son nom catalan avant qu'on ne l'ait francisé<sup>93</sup>.

On peut facilement comprendre le ressentiment négatif des Cerdans face à la domination française<sup>94</sup> et espagnols sur leur territoire<sup>95</sup>. Dépouillés et spoliés de leurs terres, les Cerdans se

---

<sup>89</sup> ADPO : 3E56/22 : rassemblement du conseil de la communauté de Saillagouse le 31 juillet 1750.

<sup>90</sup> ADPO : 3E56/1 f°172.

<sup>91</sup> ADPO : 3E56/118 f°71.

<sup>92</sup> Notons que les registres paroissiaux avant 1739 étaient écrits en catalan malgré les obligations royales en 1700. Certains autres documents sont tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle écrit en catalan suivant la langue locale, parlée par les habitants de la communauté.

<sup>93</sup> ADPO : 3E56/174 f°54.

<sup>94</sup> LARGUIER Gilbert, « De l'adhésion minoritaire à l'adhésion raisonnée ? Le Roussillon dans le royaume de France (1659-1789) », *Cahiers de la Méditerranée* [en ligne], n°86, (15/06/2013), p.80.

<sup>95</sup> Voir le cahier de doléance de Saillagouse présent dans l'ouvrage de FRENAY Etienne, *Cahiers de doléances de la province du Roussillon (1789)*, *Op.cit.*

voient alors tiraillés entre les deux camps malgré des oppositions qui ne sont que des allusions dans les sources.

C'est dans ce contexte que Saillagouse prend le rôle de capitale de viguerie. Avec la nouvelle frontière imposée en 1659 et la chute de Puigcerdà à l'échelle régionale, l'administration française devait choisir un nouveau lieu de pouvoir. Une capitale rassemble suivant sa définition plusieurs types de pouvoirs allant du pouvoir politique au pouvoir judiciaire et économique.

Il est là encore difficile de remarquer la présence de ces pouvoirs régaliens dans les sources. Aucune archives municipales ne sont disponibles pour Saillagouse, mais on peut retrouver une dilution des débats des conseils dans les actes de notaires. Saillagouse est déjà le point de rassemblement de plusieurs conseils (sans compter les conseils communautaires qui vont de soi). Nous avons déjà pu utiliser des exemples de ces regroupements politiques, rassemblant les grands individus de Cerdagne française<sup>96</sup>, qui ont pour but de protéger les intérêts généraux des habitants de cet espace. Ainsi, tout ce fait à Saillagouse aussi bien pour les conseils généraux que le conseil de la congrégation des prêtres de Cerdagne française<sup>97</sup>. On a donc une centralisation des élites de Cerdagne française à Saillagouse de manière récurrente. Cette centralisation ne s'arrête pas au conseil politique. On remarque des démarches de centralisation de l'administration à Saillagouse tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Prenons l'exemple du déplacement de la charge de receveurs de la ferme du Roi\* de La Tour de Carol à Saillagouse en 1750<sup>98</sup> ou encore l'enregistrement globalisé des mariages Cerdans dans les registres de Saillagouse à partir de 1798<sup>99</sup>. Le poids de Saillagouse évolue donc au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle avec toujours plus de prérogatives sur les autres villages. On peut aussi souligner l'uniformité de certains prix donnés par les consuls de Saillagouse qui s'appliquent à d'autres communautés. Ainsi, les consuls de Saillagouse ont plus de poids, leur permettant d'imposer des normes et

---

<sup>96</sup> Prenons l'exemple d'un conseil déjà utilisé plus haut qui s'était regroupé pour dénoncer l'augmentation du prix du sel et demander une réduction du prix. On peut alors mettre en avant le viguier François Adrien Sicart de Taqui mais aussi un rassemblement de seize consuls, neuf bailles et cinq *pagesos* provenant de toute la Cerdagne française. On compte aussi Jean Terrat, consul de Vedrignans ou encore Michel Colomer, consul de Ro.

<sup>97</sup> ADPO : 3E56/118 f°145. L'assemblée du clergé de Cerdagne française regroupe l'ensemble des prêtres pratiquant dans les paroisses de la viguerie afin de protéger leurs droits.

<sup>98</sup> ADPO : 3E56/17 f°49 : On observe dans un acte rendant compte des différents droits des fermiers détenteurs des droits du commerce du fer entre l'Espagne et la France, que le lieu d'implantation de la tâche de receveur de la ferme du Roi est à la Tour de Carol et est détenu par Jean-Louis Malibran. En 1750, Monsieur Jean Girardin, bourgeois de Paris et adjudicataire des fermes générales, nomme Jean-Louis Malibran au titre de receveur à Saillagouse (on peut retrouver cette information sous la côte 3E56/123 f°181).

<sup>99</sup> ADPO : 2E3259 ET 2E3260. Nous pouvons aussi mettre en avant la séparation des tâches municipales. Le 30 août 1798, c'est le président de l'administration municipale qui enregistre les mariages alors que les décès ou les baptêmes sont réalisés par les adjoints municipaux.

des cadres sur d'autres communautés comme Dorres<sup>100</sup> ou encore Ur<sup>101</sup>. On peut donc sans trop de problèmes affirmer que Saillagouse à un poids important en Cerdagne. La communauté ne rassemble cependant pas l'ensemble des pouvoirs régaliens, la justice étant en partie itinérante, on retrouve des juges ou des avocats dans plusieurs communautés cerdanes<sup>102</sup>. En revanche, on peut observer un relatif regroupement de certaines activités professionnelles au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, signe possible que Saillagouse regroupe de plus en plus une certaine élite bourgeoise en son sein. Il convient donc alors d'analyser la structure professionnelle et sociale de la paroisse de Saillagouse et d'y faire émerger les modifications qui ont lieu au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>100</sup> ADPO : 3E56/148 f°12 : affermage du cabaret, de la boulangerie et de la boucherie de Dorres en 1770. L'article 1 stipule alors : « Le fermier sera sensé et obligé de vendre du pain, vin, huile et autres denrées nécessaires au prix du cabaret de Saillagouse sous peine de six livres pour chaque fois qu'il en manquera l'application en la manière ordinaire ».

<sup>101</sup> ADPO : 3E56/167 f°108. On remarque dans cet affermage du cabaret, de la boulangerie et de la boucherie d'Ur, que Saillagouse continue d'imposer ses propres prix jusqu'en 1790 ce qui permet de souligner une continuation des schémas anciens.

<sup>102</sup> CONESA Marc, *D'herbe, de terre et de sang, La Cerdagne du XIV<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècles*, Op.cit., p.168.

## *B) Mutations villageoises et évolutions démographiques.*

La paroisse de Saillagouse change dans sa structure même et joue un rôle croissant au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, du fait de son accession au siège de la viguerie. Le cadre de vie, dans lequel se meut les individus, évolue donc vers un autre paradigme provoquant des modifications dans les structures sociétales et donc les composantes de la société. Différents travaux d'histoire sociale ont ainsi montré les différences présentes entre le monde rural et les aires urbaines, marqueur d'une diversité de classes ou de catégories socio-professionnelles. Le fait que Saillagouse devienne une sorte de centre urbain malgré sa taille modeste<sup>103</sup>, en plus d'acquérir le titre de capital de viguerie, impliquent nécessairement une mutation des groupes sociaux présents comparés aux autres communautés cerdanes. Ce changement provoque aussi un changement de point de vue avec sans doute une diversification des activités prestigieuses. Si un groupe a le vent en poupe, l'ombre qu'il entraîne dans sa lumière peut alors cacher d'autres catégories qui sont alors bel et bien présentes mais invisibles aux yeux du chercheur. Ainsi, les évolutions sont multiples et ne doivent pas forcément être prises comme telles. Il faut donc prendre note des oublis au sein même des sources, l'invisibilité de certains acteurs, les migrations humaines, parfois des micromobilités correspondant au modèle de la maison pyrénéenne ou simplement en lien avec les modifications précédemment citées... L'ensemble de ces problématiques rend donc la tâche d'une présentation socioprofessionnelle de la paroisse de Saillagouse compliquée.

L'une des premières questions à prendre en compte lorsqu'on traite du rôle de Saillagouse est : pourquoi cette petite communauté villageoise\* ? Le choix d'une capitale n'est pas insignifiant et relève d'un choix qui devait être mûrement réfléchi. Marc Conesa, dans sa participation au catalogue sur le retable de la famille Girvès mettait même en avant le centre du pouvoir à Sainte-Léocadie du fait de la présence des Sicart, l'une si ce n'est la famille la plus puissante de Cerdagne Française au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>104</sup>. Ainsi, Saillagouse a été choisi certes comme village protecteur des droits propres à la Cerdagne, un lieu de réunion et de rassemblement des pouvoirs, mais finalement ce sont, avant tout, les hommes qui font ce

---

<sup>103</sup> Gilbert Larguier dans son ouvrage : *Découvrir l'histoire du Roussillon : XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Op.cit., p.176, avait déjà affirmé que Saillagouse du fait de sa place en tant que petit centre urbain n'avait pas les mêmes composantes socio structurelles que les autres villages de Cerdagne française. Dans ce cadre, il donnait l'exemple de la part des propriétaires de terre qui était inférieure aux autres communautés de cet espace montagnard.

<sup>104</sup> CONESA Marc, « Le retable des historiens », *Autour d'une œuvre restaurée, Le retable baroque du Mas Girvès de Llo*, catalogue d'exposition du service de restauration du patrimoine, Perpignan, 2020, p.55.

pouvoir. On peut donc ainsi comprendre l'intérêt porté aux grandes familles dans ce contexte comme les Girvès de Llo<sup>105</sup> ou Err, les Sicart ou encore les Vigo<sup>106</sup>. Saillagouse doit alors être plus apprécié comme un centre de rassemblement des activités administratives que comme un réel centre de pouvoir. Cette communauté ne centralise cependant pas l'ensemble des activités, mais semble récupérer au cours de la période une partie de cette bourgeoisie rurale qui était jusqu'alors en grande partie itinérante<sup>107</sup>. Il est alors nécessaire de comprendre le poids démographique de la paroisse et de relier le passage de Saillagouse en tant que capital de Cerdagne française avec les potentielles évolutions des structures professionnelles du lieu.

D'un point de vue démographique, d'autres villages en Cerdagne ont un poids plus important. La Tour de Carol comptait ainsi 1073 habitants en 1793, 600 pour Err ou encore 500 pour Osseja<sup>108</sup>. Saillagouse, quant à elle, comptait seulement 333 habitants à la même date, chiffre qui diminue encore plus jusqu'à atteindre 311 habitants en 1800. Notons les 170 habitants à Ro et les 70 à Vedrignans en 1793. Dans un acte de notaire rédigé à la suite d'un conseil des tenanciers issus de la communauté de Ro en 1740, on aperçoit la présence de onze représentants de la communauté qui est composée selon l'acte de 18 familles différentes pour environ une centaine de personnes au total<sup>109</sup>. Ainsi, la paroisse en elle-même ne compte pas plus de 550 personnes au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. La paroisse de Saillagouse n'est donc ni un centre urbain ni un grand lieu de rassemblement à l'échelle de la Cerdagne française.

Le poids démographique de la communauté de Saillagouse et de la paroisse en général ne semble donc pas être la raison qui a poussé à ce choix. L'accession de Saillagouse au rang de capitale provient sans doute de sa position géographique au sein de la plaine cerdane. Elle se trouve ainsi à l'écart de tout mont ce qui facilite les déplacements d'autant plus qu'elle représente un point de passage nécessaire pour la continuité territoriale entre les villes de Cerdagne espagnole comme Puigcerdà et Llivia et la Cerdagne française. Ainsi, Saillagouse est

---

<sup>105</sup> DURUPT Florian, « Les Girvès de Llo : des bêtes, des terres et des liens de sang », *Autour d'une œuvre restaurée, Le retable baroque du Mas Girvès de Llo*, catalogue d'exposition du service de restauration du patrimoine, Perpignan, 2020, 59-80 pp.

<sup>106</sup> BALENT André, *La Cerdagne du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. La famille Vigo, casa, frontières, pouvoirs*, *Op.cit.*, 334 p.

<sup>107</sup> Marc CONESA, dans son ouvrage : *D'herbe, de terre et de sang, La Cerdagne du XIV<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècles*, *Op.cit.*, explique à la page 138 et 168, que la bourgeoisie rurale et plus généralement les métiers de la justice, ne réalisaient pas leurs tâches dans un lieu fixe. Ces individus, qu'ils soient greffiers, juges, notaires ou autres se déplaçaient de village en village dans le but de protéger les habitants dans leurs micro-conflits.

<sup>108</sup> Les données démographiques se retrouvent sur la base de donnée disponible en ligne : <http://cassini.ehess.fr>

<sup>109</sup> ADPO : 3E56/113 f°98, Acte du conseil des tenanciers de la communauté de Ro. Ce document aborde les difficultés pour rejoindre Saillagouse depuis ce lieu et le conseil demande la présence permanente d'un vicaire pour tenir des célébrations religieuses au lieu de Ro.

inscrite dans les infrastructures marchandes la reliant aux grands centres de commerce. Nous avons pu déjà dire que les migrations sont un point important à prendre en compte dans la constitution des habitants de Saillagouse. Globalement, la Cerdagne Française bénéficie des migrations des Cerdans espagnols à cause des guerres<sup>110</sup>, des destructions ou encore de la destitution de Puigcerdà en tant que centre urbain régional<sup>111</sup>. On remarque une diversification des noms peu importants en Cerdagne que ce soit d'un côté ou de l'autre de la frontière signe d'une migration récurrente des individus d'un côté ou de l'autre celle-ci et d'une arrivée peu massive d'étrangers en direction de ces terres. Elles sont majoritairement d'ordre professionnel pour les hommes ou à la suite d'un mariage pour les femmes. Ces migrations sont aussi dues au modèle de la famille pyrénéenne qui pousse le cadet soit à travailler au côté du frère soit tenter sa chance autre part<sup>112</sup>. Si l'on regarde les différents graphiques démographiques présents en annexe 1 et 2, on pourrait penser à un accroissement de la population étant donné que la mortalité est le plus souvent inférieure à la natalité<sup>113</sup>. On observe effectivement une hausse moyenne de 60 personnes tous les dix ans<sup>114</sup>, poussé à la baisse principalement par la mortalité infantile<sup>115</sup>. On reste donc dans un schéma démographique ancien marqué par un fort taux de mortalité en comparaison avec la natalité qui ne prend pas son envol. Les chiffres avancés doivent cependant être vus à la baisse à cause de la qualité de rédaction des registres paroissiaux et d'état-civil. Marc Conesa avait déjà mis en évidence la faiblesse du nombre d'actes issus des registres. De plus, l'acte du conseil des tenanciers de Ro déjà utilisé plus tôt nous permet de nous rendre compte des pratiques réelles des habitants de cette communauté. A cause du fait qu'il ne possède pas de vicaire titulaire dans leur communauté, ils doivent se rendre à Saillagouse pour faire baptiser les enfants ou pour se marier. Or, seulement 60% des habitants seraient alors baptisés, entraînant l'invisibilité de 40% de la population du lieu<sup>116</sup>. L'ensemble des chiffres doit alors être remis en perspective d'autant plus que cet acte est écrit afin de pouvoir accéder à une requête, signe probable que le conseil ait aussi gonflé leur propre chiffre afin de montrer leur détresse. On doit donc prendre avec des pincettes les chiffres exposés. On

---

<sup>110</sup> CONESA Marc, *D'herbe, de terre et de sang, La Cerdagne du XIV<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècles*, Op.cit., p.106.

<sup>111</sup> ALLAIN Thierry, CONESA Marc, « Villes, déclins, destins : les facettes de l'échec ou comment en jouer. Puigcerdà (Espagne/Catalogne) versus Enkhuizen (Provinces-Unies/Hollande) », dans *L'échec a-t-il des vertus économiques ?* Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, p.143-164, 2015.

<sup>112</sup> CONESA Marc, *D'herbe, de terre et de sang, La Cerdagne du XIV<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècles*, Op.cit., p.104.

<sup>113</sup> Voir Annexe 1.

<sup>114</sup> Voir Annexe 2.

<sup>115</sup> Voir Annexe 3.

<sup>116</sup> ADPO : 3E56/113 f°98/ Acte du conseil des tenanciers de la communauté de Ro. Ce document aborde les difficultés pour rejoindre Saillagouse depuis ce lieu et le conseil demande la présence permanente d'un vicaire pour tenir des célébrations religieuses au lieu de Ro.

peut aussi remarquer la faiblesse des chiffres notamment durant la Révolution française signe de l'instabilité régionale (à cause de la guerre) mais aussi du changement d'administration passant de la prérogative ecclésiastique à celle du civile<sup>117</sup>.

Pour finir, la démographie paroissiale de Saillagouse n'augmente guère au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il faut donc voir les mutations villageoises sur un autre angle, celui du changement de paradigme de la ville et donc de la mutation sociale des individus.

D'un point de vue structurel, la paroisse de Saillagouse a une économie majoritairement tournée vers la production agricole. On reste en effet sur une population pratiquant un métier agricole tourné vers la production de seigle majoritairement à destination du comté de Foix ou encore du Roussillon<sup>118</sup>. Emmanuelle Charpentier présentait la séparation entre ville et village suivant l'angle de l'activité professionnelle des habitants du lieu. Selon elle, au cours de la période moderne, les ¾ des individus établis dans les campagnes vivaient de la production terrienne<sup>119</sup>. Ainsi, à Saillagouse, on est assez loin de ce chiffre bien que la profession de nombreux hommes majeurs n'ait pas pu être trouvée, comme celle des femmes d'ailleurs. Ainsi, ces chiffres sont une partie de la réalité du lieu qui montre de manière indicative, les métiers des habitants de la paroisse et leurs importances dans l'économie locale. On retrouve donc une relative stabilité des individus pratiquant les métiers de la terre comme les *pagèsos* ou encore le *brasser*\*. Pour les premiers, on dénombre pratiquement 25 individus ayant cette titulature contre 30 en moyenne pour les seconds. Il faut cependant remettre en cause les dénominations qui changent avec la période révolutionnaire. On perd progressivement le terme de *pagès* ou *brasser* au profit de la dénomination de cultivateur assez générale pour ne pas mettre en avant une quelconque supériorité professionnelle. Ces chiffres ne prennent d'ailleurs pas en compte les migrations annuelles de certains travailleurs venant exclusivement pour le travail de la terre<sup>120</sup>. Ainsi, une grande part des travailleurs n'est pas observable et cela relève de la frange

---

<sup>117</sup> ADPO : 2E3258-2E3260. On observe dans les registres d'Etat-civil pris en charge par l'administration municipale, une certaine séparation des tâches afin d'enregistrer la population. En novembre 1792, le maire Mathieu Oriol semble prendre en charge l'ensemble des enregistrements. Puis en 1798, on observe une division des tâches qui est alors écrite et expliquée. Selon l'article 4 du 30 août 1798, c'est le président de l'administration municipale qui note les mariages du lieu tandis que les adjoints municipaux se séparent l'inscription des naissances et des décès. Or, ce remaniement fait suite aux nombreux manquements perçus les années précédentes, signe que le passage de l'enregistrement entre le clergé et le corps civil ne s'est pas fait simplement, sans difficulté.

<sup>118</sup> BRUNET Michel, *Les pouvoirs au village : aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, *Op.cit.*, p.157

<sup>119</sup> CHARPENTIER Emmanuelle, *Les campagnes françaises à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, coll.U, 2021, p.8.

<sup>120</sup> BRUNET Michel, *Les pouvoirs au village : aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, *Op.cit.*, p.89.



la plus basse de la société, les cadets ou les autres frères qui sont exclus du patrimoine personnel du père<sup>121</sup>. Dans ce cadre, le nombre de *brasser* devait être bien plus important d'autant plus que par définition, ce métier regroupe l'ensemble des habitants travaillant la terre, mais n'en ayant pas assez pour subvenir à ses besoins et qui doit donc travailler auprès d'un autre individu. Ainsi, les habitants pratiquant une autre activité, mais travaillant la terre pourraient être appelés de la sorte ? Ce groupe est alors assez invisibilisé d'autant plus que de nombreux individus n'apparaissent que très peu dans les registres. De plus, dans un contexte où le travail de la terre était chose commune, le rôle de *brasser* devait aussi être invisibilisé au profit d'un autre métier plus important ou prestigieux pour l'individu, en somme celui qui pouvait le différencier des autres habitants du village. On a donc un manque flagrant d'identification, alors que le groupe de *pagès* est lui extrêmement monopolisé et visible dans les actes des notaires. En effet, on retrouve majoritairement les chefs de famille en tant que *pagès*, d'où la relative stabilité de la titulature tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, si le nombre de famille n'évolue pas et que les ventes de biens fonciers s'échangent peu alors le groupe ne peut s'accroître. Entre 1775 et 1780, la paroisse passe de 23 à 16 *pagès*, signe peut être de l'appauvrissement de la région qui perdure tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais aussi du changement sociétal de Saillagouse privilégiant d'autres métiers dans les actes comme les commerçants ou les bourgeois. Ainsi, la part générale de la population vivant de l'agriculture à Saillagouse, Ro et Vedrignans diminue dans les apparitions malgré une stabilité globale des effectifs. Notons que certains métiers comme les meuniers répondent à un affermage leur donnant le droit d'utiliser le moulin d'un particulier<sup>122</sup>, reflétant une amélioration économique et une augmentation du niveau de vie face aux *brassers* par exemple. Ce groupe est alors assez homogène et ne rassemble que deux familles sur toute la période, les Assezat ou Acezat (les deux écritures sont trouvables dans les sources) et les Delamunt. Ainsi, on observe trois générations de meuniers chez les Assezat, Jacques, François et Michel, tandis qu'on repère deux Delamunt effectuant ce travail jusqu'en 1750. Une famille prend alors la suite dans les années 1770, avec des individus comme Pierre et Hyacinthe Palau. Ce dernier est alors rattaché à la famille Delamunt lors de sa naissance. Magdelaine Delamunt est alors sa marraine. On retrouve aussi Dominique Delamunt en tant que parrain de Joseph Palau et Françoise Palau, fils et fille de Barthélémy Palau, forgeron de Plansy, signe que les

---

<sup>121</sup> Pierre Bourdieu dans son article : « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », présentait le cadet comme ceci montrant de fait son infériorité vis-à-vis de l'aîné : « Ainsi le cadet est, si l'on permet l'expression, la victime structurale, c'est-à-dire socialement désignée, donc résignée, d'un système qui entoure de tout un luxe de protections la « maison », entité collective et unité économique, entité collective définie par son unité économique. ». Voir p.1123

<sup>122</sup> BRUNET Michel, *Les pouvoirs au village : aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du XVIII<sup>e</sup>me siècle*, *Op.cit.*, p.89.

deux familles avaient des liens étroits. Dans ce cadre, on observe une certaine continuité des pratiques au travers des liens familiaux qui peuvent ainsi permettre d'accéder à des métiers mieux rémunérés favorisant l'élévation sociale. On retrouve une autre occurrence de métier faisant le lien avec l'agriculture : le berger. Sans doute sous-évalué dans les sources du fait du caractère indispensable de son rôle, tout comme le *brasser*, leur nombre devait être bien plus important que celui indiqué. Ainsi, les bergers ne dépassent pas les deux individus, alors que la réalité des faits devait en faire apparaître bien plus. Les cadets ou encore les femmes devaient alors jouer ce rôle, quand on sait toutes les limites imposées aux habitants concernant les lieux de pâtures<sup>123</sup>.

Ces deux métiers montrent l'importance attribuée aux deux produits en lien avec ces deux professions : la farine et la viande qui constituent les bases de l'alimentation en Cerdagne. A l'inverse du berger, le meunier pratique une activité de transformation de la matière première, relevant donc d'une pratique proche de l'artisanat et qui sera donc développée plus tard. Michel Brunet avait évoqué la présence importante de la viande sur les tables des familles en affirmant la possibilité d'abattage des bêtes pour leur propre compte ou ceux de leurs voisins<sup>124</sup>. A Saillagouse, on remarque d'autres limitations pour les habitants de la paroisse de Saillagouse qui vont à l'encontre de la totale liberté de l'abattage. L'obligation du passage en boucherie participe à l'importante sociale et économique du détenteur du bail qui devient le principal relais de la consommation en viande de toute la communauté villageoise.

La production et la consommation de bien ouvrent donc l'accès à des richesses supplémentaires qui ne sont pas négligeables. On comprend donc l'appétence de certains individus du village lors des enchères qui font voler les prix de ces charges. Jacques Baures investi de ce fait 590 livres pour prendre possession du bail du cabaret, de la boulangerie et de la boucherie de Saillagouse pour une année en 1740<sup>125</sup>, chose qu'il a aussi faite l'année précédente en dépensant 583 livres et 4 sols<sup>126</sup>. Dans ce cadre, on peut voir que les investissements sont plus que conséquents et provoquent nécessairement un retour sur investissement important compte tenu

---

<sup>123</sup> Marc Conesa et Elizabeth Bille, dans leur article : « Les territoires de l'herbe en Cerdagne du XIIIe au XIXe siècle : D'une communauté d'usage à une fermeture socio-spatiale », *Prés et pâtures en Europe occidentale*, [en ligne], §15, montre toute la diversité des différents types de zone où l'on peut faire paître les bêtes et les contraintes communautaires imposées limitant l'usage des prés, des pacages... On retrouve ce type de contrainte lors d'un conseil général de Saillagouse en 1750. On note par exemple à l'article 8 présent sous la côte 3E56/123 f°199, l'impossibilité pour quiconque de faire paître ses bêtes à laine du 25 juillet au 29 septembre sur le terroir de Saillagouse ou d'autres contraintes particulières à certains autres prés.

<sup>124</sup> BRUNET Michel, *Les pouvoirs au village : aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, *Op.cit.*, 223 p.

<sup>125</sup> ADPO : 3E56/11 f°172.

<sup>126</sup> ADPO : 3E56/12 f°52.

des risques pris par ces particuliers. Il faut aussi avoir en tête qu'il s'agit des baux de Saillagouse, qui régit une partie des autres affermages de la viguerie, favorisant de fait le détenteur du bail. On remarque que l'investissement pour le bail de Palau en Cerdagne en 1740 n'est que de 55 livres<sup>127</sup>, signe de condition bien différente entre les deux lieux, en lien avec le placement du village et de l'intérêt porté à la charge, conséquence directe de la première condition. Dans le cas du bail pour prendre en main le moulin, le paiement est tout autre et il se fait en nature au travers des bénéfiques produits par le détenteur du moulin. Ainsi, Pierre Palau lors de son achat du bail pour 8 ans envers Sieur François Moreno Vigo, alors baille d'Err, celui-ci s'engage à payer le vingtième concernant la production du moulin et aussi onze charges de seigles par an<sup>128</sup>. Pierre Palau ne doit alors rendre qu'une partie des bénéfiques qu'il tire alors du moulin même si l'on ne connaît pas la richesse qu'il retire de ce contrat.

Ainsi, rechercher une autre source de revenus est essentielle pour essayer de s'élever socialement dans la société d'Ancien Régime. L'acquisition de baux est une première idée, mais le milieu qui attire le plus est sans doute celui de l'artisanat qui constitue une part de revenu supplémentaire pour les habitants des contrées rurales. Nous reviendrons sur ce thème plus tard, mais une grande partie des individus recensés comme pratiquant un métier artisanal effectuent ce travail en complément de celui des champs ou de la vente. En soi, l'artisanat fait le pont avec deux mondes, celui du commerce en lien avec la nécessité de vendre sa propre production et celui de l'agriculture conjuguant les besoins en matière première (cuir, laine...). Le but serait alors de réaliser une activité complétant les revenus de la maison. Gilbert Larguier met en avant une production qui serait à vocation locale étant donnée les prix plus faibles des produits dans le comté de Foix ou du Roussillon<sup>129</sup>. Or, on dénote tout de même des liens et des axes commerciaux principalement avec le comté de Foix, du Roussillon ou de Gascogne dès 1739<sup>130</sup> d'autant plus que l'artisanat prend de plus en plus de poids avec un accroissement de la part des habitants pratiquant ce genre d'activité professionnelle<sup>131</sup>. On compte en moyenne 24% d'artisans au sein de la paroisse de Saillagouse avec une hausse minime de l'artisanat entre 1750 et 1780. On retrouve là encore une baisse des effectifs pendant la période révolutionnaire en lien avec la faiblesse des informations données dans les actes ou dans les registres

---

<sup>127</sup> ADPO : 3E56/113 f°72. Notons aussi que le bail du cabaret, de la boulangerie et de la boucherie d'Err ne s'élève, lui, qu'à 93 livres. Cette information se retrouve au feuillet 71 de la même côte.

<sup>128</sup> ADPO : 3E56/148 f°31.

<sup>129</sup> LARGUIER Gilbert, *Découvrir l'histoire du Roussillon : XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, *Op.cit.*, p.400.

<sup>130</sup> ADPO : 3E56/11 f°117. Conseil Général des habitants du pays de Cerdagne française réunit autour de la question des droits de sortie et de l'augmentation du prix du sel. L'acte met en avant la vente de laine qui est vendue à différents marchands de Gascogne, du comté de Foix ou encore du Roussillon.

<sup>131</sup> Voir Annexe 4 et 5.

paroissiaux. La filière artisanale est d'ailleurs portée par les métiers en lien avec le milieu agropastoral. On retrouve ainsi des pareurs ou cardeurs à laine, des cordonniers, des maréchaux-ferrants, en somme des métiers en lien avec le modèle social, où chaque famille possède des bêtes. Les matières premières proviennent alors des sources locales, le fer issu des mines de Cerdagne espagnole, du Conflent ou encore de Llo<sup>132</sup>, une communauté limitrophe à celle de Vedrignans. La laine ou encore le cuir proviennent directement de la production paysanne. Cette production est d'ailleurs poussée par des accords entre individus qui prouvent de véritables réseaux avec une division des tâches visibles entre différents acteurs. La séparation des tâches de travail, afin de réaliser des biens transformés, semble alors similaire au modèle fordiste qui prône une réalisation entrepreneuriale plus efficace où chacun use de son savoir et de son talent pour réaliser la même tâche plus rapidement. On remarque d'ailleurs une certaine porosité de la frontière dans le sens où les accords conclus sont parfois mis en place entre Cerdans français et espagnols. Prenons l'exemple d'un accord passé le 7 septembre 1740 entre Georges Blanch, cardeur de Llivia et Jean Riu, tisserand, François Carbonell, cardeur et François Rigola *pagès* (habitants à Estavar et à Ur)<sup>133</sup>. Cet accord prévoit l'envoi de laine depuis l'Espagne pour fabriquer des *cordelats* ou encore des *burelles*. On nous informe aussi de liens plus profonds allant même jusqu'à François Barnadas de Saillagouse, pratiquant le métier de bastier. Ainsi, la Cerdagne française peut être vue comme un lieu de production à l'échelle locale dans un premier temps et peut-être plus, même si aucun document ne permet de le vérifier. Estavar est alors un lieu important de cette production où des Cerdans espagnols comme français se déplacent pour venir y travailler. En complément de ce travail généralisé sur ce même point, le document nous informe aussi d'un travail à domicile comme le pratique Jean Riu depuis, alors, huit ans. Ainsi, à travers ce document notarié, on peut alors affirmer que Saillagouse comme d'autres lieux en Cerdagne se retrouvent alors dans des réseaux de fabrication bien plus grands, nouant des liens entre plusieurs acteurs travaillant de manière complémentaire à la réalisation de biens manufacturés. On comprend donc toute la diversité des métiers de l'artisanat à Saillagouse compte tenu de la division du travail entre des « spécialistes », permettant sans doute une rapidité et un enrichissement plus important. On note en effet, sept professions issues de la fabrication de vêtements ou de biens en laine ou en cuir sur un total de quatorze métiers artisanaux (si on considère différemment le meunier étant donné

---

<sup>132</sup> On note des légendes anciennes sur des forgerons dans le lieu de Llo occupant la colline de Sant Feliu. Ainsi, ces légendes sur les sorcières ont souvent des raisons plus pragmatiques et réalistes. On peut retrouver cette légende dans un article en ligne de France Bleu paru le 15 juin 2023 dénommé : Pourquoi une si grande phobie des sorcières à Llo en Cerdagne ?

<sup>133</sup> ADPO : 3E56/113 f°107.

le type de contrat et son rapprochement avec le monde agricole). Ainsi, un à deux individus en moyenne travaillent dans un des secteurs d'activités artisanales.

L'artisanat semble jouer un rôle de plus en plus important malgré une baisse significative en fin de période résultant des sources et de leurs rédactions souvent maigres d'informations. L'artisanat évolue en parallèle d'un autre groupe qui explose de manière très importante au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle pour atteindre un pic en 1780. Les métiers en lien avec le commerce semblent évoluer passant d'une présence plus importante de muletiers à celle des négociants. En l'espace de 35 ans, on passe d'une présence de 3% de négociants à 19%, soit presque un métier sur cinq recensé en 1785<sup>134</sup>. La population des voituriers/muletiers restent la même tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle et participent aux échanges récurrents avec les basses-terres du Roussillon échangeant majoritairement le seigle contre du vin<sup>135</sup>, de l'huile ou encore des poissons (morue ou encore anchois semblent être un mets de choix comme l'indiquent les limitations issues des cabarets de Saillagouse tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle.)<sup>136</sup>. La part des commerçants évolue, comme le signe possible et probable d'une reprise de l'activité économique ou de la recherche du profit dans un pays fortement touché par la pauvreté. Le commerce et en parallèle l'artisanat sont alors loin d'avoir disparus des terres cerdanes<sup>137</sup>, sans doute à cause de sa position géographique faisant le lien entre les plaines de chaque côté de la frontière.

Outre le commerce qui fait gonfler les chiffres et les rangs de la bourgeoisie rurale, on remarque aussi une hausse somme toute symptomatique d'autres groupes de métiers. Elle apparaît en parallèle de l'évolution du village en lui-même rassemblant toujours plus d'hommes de loi, de médecins, ou encore d'administrateurs. Ainsi, à la fin de la période vers les années 1780-1785, environ un tiers de la population recensée pratique une activité dite du tertiaire et qui est sans doute due à une centralisation de certains métiers autour de la capitale de la viguerie. Saillagouse semble alors avoir pris de plus en plus d'importance au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle rassemblant l'ensemble des organes de l'Etat. Notons l'arrivée des forces de l'ordre ou encore

---

<sup>134</sup> Voir Annexe 4.

<sup>135</sup> ADPO : 3E56/128 f°104. Guillaume Llanes, voiturier de Vedrignans est arrêté par Sieur François L'estrade, brigadier des fermes de la Llaguna, détaché à Saillagouse. L'acte présente alors la main levée sur son mulet et les huit pots de vin rouge qu'il transportait à destination de Saillagouse.

<sup>136</sup> LARGUIER Gilbert, *Découvrir l'histoire du Roussillon : XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, *Op.cit.*, p.401. L'auteur met dans cette page en avant les liens commerciaux de la province avec le Languedoc et le port de Marseille. A la page 172, il mettait en avant le seigle et le froment comme faisant partie des deux grandes ressources échangées par la Cerdagne ou encore le Capcir.

<sup>137</sup> Alicia Marcet Juncosa, lors de la définition de l'artisanat à la page 20 de son dictionnaire : *Mots-clefs de l'histoire catalane du nord*, *Op.cit.*, affirmait que l'artisanat était en total déclin après l'annexion de la Catalogne du Nord au royaume de France. Or, il semblerait qu'il se passe tout l'inverse à Saillagouse.

des douaniers qui prennent la place des employés des fermes qui faisaient auparavant office de contrôleurs.

Les structures professionnelles de Saillagouse évoluent donc tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si on parle en part de la population, on voit une diminution flagrante de l'agriculture au profit d'autres activités. Le commerce est alors le grand gagnant du XVIII<sup>e</sup> siècle et nécessite d'ailleurs d'être plus étudié. La frontière et l'accession de Saillagouse à un prestige plus grand semblent alors être la raison principale de la hausse de la bourgeoisie rurale dans le village. On observe une sorte de mutation des activités qui se concentre de plus en plus sur les activités tertiaires. On comprend alors l'analyse de Gilbert Larguier concernant Saillagouse est le fait qu'elle soit unique en Cerdagne étant donnée la faible proportion des propriétaires terriens (si on la compare à d'autres communautés cerdanes) et la part important des autres activités<sup>138</sup>. Il ne faut cependant pas oublier une chose, l'importance de la pluriactivité pendant l'Ancien Régime. Il ne faudrait pas prendre ces groupes comme des limites les uns avec les autres, mais comme des activités complémentaires.

La pluriactivité est un point important à prendre en compte pour comprendre les structures professionnelles et sociales dans le sens où il est difficile de comparer deux membres d'un même groupe, si en parallèle un des deux fait aussi partie d'une autre profession. La richesse était avant tout foncière dans la France d'Ancien Régime en témoigne la concentration des terres agraires aux mains des aristocrates ou des riches familles cerdanes. Suivre les traces des ventes de biens permettent aussi de se rendre compte de l'importance faite aux métiers de *brasser* par exemple et des limites de l'accession au titre de *pagès*, incarnées par des droits et des devoirs politiques. L'exemple de Jacques Baures est alors ici intéressant. C'est peut-être l'exemple le plus significatif grâce à ces achats répétés dans la première partie de la chronologie étudiée. Il est voiturier au sein de la communauté et détient plusieurs fois l'affermage du cabaret, de la boulangerie et de la boucherie de Saillagouse en 1739, 1740 et 1746, signe de sa richesse, de son importance au sein de la communauté. Sur les années étudiées soit l'année 1735, 1740, 1745, 1750, 1755 puis 1760, année de sa mort, il achète l'équivalent de trois champs pour un total de cinq journaux<sup>139</sup>, d'un journal et trois quarts de près répartis en trois

---

<sup>138</sup> LARGUIER Gilbert, *Découvrir l'histoire du Roussillon : XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Op.Cit. p.176.

<sup>139</sup> Trois actes sont alors relevés : la vente en 1735 de Pierre Vilalta pour un total de 3 journaux de champs (ADPO : 3E56/7 f°38), la vente en 1740 d'un journal de champs par Isidore Riu (3E56/113 f°10) et un autre journal de champs par Jean Garreta (3E56/113 f°31).

actes de vente<sup>140</sup>. Il serait donc difficile d'effacer l'hypothèse d'un travail agraire supplémentaire à sa seule tâche de voiturier. Ce phénomène se retrouve aussi beaucoup chez les artisans ou les commerçants. On se retrouve dans un schéma classique que Julien Villain a étudié en Lorraine<sup>141</sup> ou que Patrice Poujade a pu éclairer pour les marchands des Pyrénées<sup>142</sup>.

Sur l'ensemble de la population étudiée, la liste de recensement de la population réalisée sur plus de soixante-dix ans révèle 48 individus réalisant plusieurs métiers durant leur vie, souvent en même temps (deux professions relevées la même année dans plusieurs actes). Dans ce cadre, on peut affirmer que la pluriactivité est une pratique récurrente. On retrouve la première hypothèse affirmant un complément de revenus des individus travaillant la terre, mais une autre pratique revient souvent. Moins de la moitié des individus de Saillagouse comme dit plus tôt ne possèdent pas de terre et sont exclus, de fait, du foncier ce qui les oblige à se tourner vers des professions différentes ou de vendre leur force de travail aux riches paysans. On retrouve de fait, des individus réalisant plusieurs tâches proches, mais qui relèvent alors de plusieurs métiers distincts. Cela touche majoritairement les artisans, mais aussi les bourgeois, qui grâce à la maîtrise de leur premier métier, peuvent faire des ponts avec d'autres métiers similaires. On peut prendre l'exemple de François Bonhomme Rovira qui apparaît dans les années 1740 à Saillagouse est qui est présenté comme avocat et procureur. Dans la continuité de cet exemple, François Girvès est quant à lui juge et avocat, en soit des métiers relativement proches relevant de la petite justice. On peut alors faire des groupes de métiers qui illustrent les cas de pluriactivité les plus fréquents : le premier groupe relevant de la construction avec les maçons, charpentiers et menuisiers. La famille Christobol est alors un bon exemple de pluriactivité qu'elle perpétue sur plusieurs générations. Le deuxième groupe relève des métiers de loi comme évoqués plus tôt. Le troisième relève des métiers en lien avec la production de vêtements, draps, bas... En somme, tous les métiers qui utilisent des matières comme la laine, le cuir ou encore le tissu. On peut alors mettre en avant les pareurs, les cardeurs, les tisserands, les couturiers ou encore les cordonniers. Tout comme les métiers issus du commerce, ces derniers sont les métiers les plus récurrents associés à ceux qui vivent de la terre comme les *pagès* ou *brasser*.

---

<sup>140</sup> Trois actes sont alors relevés : la vente en 1735 de Pierre Vilalta pour un total d'un demi-journal de près (ADPO : 3E56/7 f°38), La vente du 4 février 1760 faite par Jean Calvet pour un demi-journal de près (3E56/32) et la vente de trois quarts de journal de près par Isidore Balaguer (3E56/12 f°39).

<sup>141</sup> VILLAIN Julien, « Les marchands ruraux et la commercialisation des campagnes dans l'Europe du XVIIIe siècle. Le cas de la Lorraine centrale et méridionale », *Histoire et Sociétés Rurales*, 2021, p.43.

<sup>142</sup> POUJADE Patrice, *Le Voisin et le Migrant. Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes (XVIe-XIXe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p.40.

Pour conclure sur la pluriactivité, celle-ci touche toutes les couches de la société, les grands propriétaires, comme ceux qui ne possèdent rien. Elles favorisent alors des compléments financiers comme autant de moyens de s'en sortir mieux dans la vie. Cette analyse n'a pas pris en compte les affermages de biens, de cabaret, de moulin, qui sont d'autres activités à contrat limité et qui sont là aussi utiles pour s'émanciper de son rang social et accroître le patrimoine personnel et familial. Nous avons parlé de plusieurs familles, mais une a été mise en avant comme pratiquant la pluriactivité, les Christobol. Sur plusieurs générations, ils ont alors pratiqué la pluriactivité sans significativement prendre du poids socialement ni politiquement. Il ne faut donc pas dire que l'accession à un rang social plus haut est obligatoire avec la pluriactivité mais que celle-ci ouvre les portes pour s'élever socialement. Le schéma de la famille Christobol montre plutôt une transmission du métier entre le père et le fils comme une sorte d'héritage familial.

En somme, l'importance du phénomène montre bien la nécessité pour les habitants de Cerdagne française et plus précisément de Saillagouse de réaliser plusieurs métiers ou tâches pour subvenir aux besoins de la maison. Elle correspond en outre à la saisonnalité ou à la proximité des métiers favorisant de fait les métiers de l'artisanat, du tertiaire et du commerce en deuxième choix, complétant alors le travail de champs qui est quant à lui quasiment obligatoire.



### C) Le rôle et l'impact de la frontière sur les habitants de Cerdagne.

La Cerdagne fut plus globalement traitée du point de vue frontalier à cause de son placement et de son rôle de zone tampon entre les deux royaumes. L'historiographie s'est alors intéressée à étudier l'impact de la frontière sur la vie des populations sans prendre l'axe des structures hiérarchiques. Prenons alors l'exemple de Peter Sahlins qui aborde les zones frontalières sous le prisme des changements structurels de ces lignes fictives<sup>143</sup>. C'est notamment une des critiques qu'ils avaient pu faire sur le travail de Marc Conesa lors de la sortie de sa synthèse sur la Cerdagne française<sup>144</sup>. On ne peut traiter les structures hiérarchiques et la paroisse de Saillagouse sans évoquer cette frontière, qui au fil du siècle prend de plus en plus de place et modifie incontestablement les rapports de force. Cependant, il ne faut pas prendre le prisme de la frontière comme l'unique enjeu central dans le sens où elle omettrait d'autres réalités parfois plus importantes<sup>145</sup>. L'évolution de la frontière est, dans ce cadre, un point intéressant à prendre en compte notamment pour un espace, qui s'est séparé en 1659 mais ne doit pas pour autant être le cœur du sujet de ce mémoire. Il convient de voir dans un premier temps, le rôle de la frontière et son objectif, affectant les activités humaines aussi bien légales qu'illégales. La frontière peut ensuite être vue comme de plus en plus marquée au travers des constructions et des hommes, modifiant la population et les corps de métiers.

Michel Brunet disait que « la Cerdagne était un pays hérissé de frontière »<sup>146</sup>, dans le sens où elle évoque une séparation entre deux territoires. Cependant maintes séparations peuvent être évoquées pour montrer la complexité des administrations, des règles, des taxes... Outre la frontière qui se veut être une séparation entre les deux territoires cerdans, celle-ci n'en

---

<sup>143</sup> SAHLINS Peter, *Frontières et identités nationales, la France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVIIe siècle*, coll. Histoire et Société – temps présent, Paris, Belin, 416 p.

<sup>144</sup> Réponse de Marc Conesa sur la critique de Peter Sahlins lors de la parution de l'ouvrage : *D'herbe, de terre et de sang : La Cerdagne du XIVE au XIX siècle*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2012, 556 pp. Disponible en libre accès dans le volume 14 de H-France Review parut en 2014.

<sup>145</sup> *Ibid* p.1. Critique du travail de Marc Conesa par Peter Sahlins son ouvrage ne prend pas ou peu en compte la frontière. On peut résumer la réponse de Marc Conesa grâce à ces deux phrases : « Je souhaiterais d'abord dissiper un malentendu. Mon propos n'est pas de nier l'importance de la frontière dans les processus historiques, mais bien de lui donner une place, toute sa place, mais pas toute la place. Ne pas voir la frontière partout ne signifie pas pour autant la voir nulle part. »

<sup>146</sup> BRUNET Michel, *Les pouvoirs au village : aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, *Op.cit.*, p.89.

est pas moins un lieu de passage et d'opportunité<sup>147</sup>. Qui dit frontière, dit aussi droits et taxations différentes, entraînant des envies de richesse ou inversement de contrôle. Deux démarcations semblent visibles dans les sources traitant de la paroisse de Saillagouse, celle de la communauté et celle entre les deux pays.

Patrice Poujade avait très bien expliqué la fondation de la frontière entre la France et l'Espagne<sup>148</sup>. Les guerres pour la suprématie européenne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, ont entraîné une reconfiguration de la frontière, mais aussi un meilleur contrôle de celle-ci à travers la réalisation de cartes ou la fondation de forteresses. Mont-Louis en est d'ailleurs un bon exemple, jouant le rôle de vigie tant par sa position géographique que par la mise en place d'une garnison et d'un arsenal. Ce rôle de vigie et de fondation récente fait d'elle le point de passage incontournable du commerce en Cerdagne<sup>149</sup>. La frontière qui se voulait, dans un premier temps, représentative d'une division historique, est avant tout arbitraire. Tout comme le Val d'Aran au nord de la ligne de crête des Pyrénées, la Cerdagne est divisée en deux malgré l'idée d'une séparation culturelle entre la Gaule et l'Hispanie. De plus, dans un sens géographique et stratégique, la Cerdagne apparaît comme éloignée, peu peuplée ne représentant pas un grand intérêt comparé aux riches territoires de Flandres. L'acquisition de ces terres permettaient aussi au royaume de France de sortir d'une situation stratégique d'encerclement tout en restreignant le poids militaire et politique de la couronne espagnole en Europe. Plus proches de la capitale, ces territoires étaient le réel but de la monarchie française dans les guerres du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>150</sup>.

Globalement, les individus semblent passer d'un côté ou de l'autre de la frontière sans réelle difficulté. On a déjà pu parler des individus traversant la frontière afin de travailler pour les propriétaires de Cerdagne française. Les mariages sont aussi des phénomènes récurrents unissant des familles de part et d'autre de la frontière. Marc Conesa a produit d'ailleurs une étude à ce sujet bien plus complète reprenant des données de l'ensemble de la Cerdagne<sup>151</sup>. La

---

<sup>147</sup> Selon André Balent, la frontière a notamment permis l'essor de la proto-industrie du textile orchestré par les Calvet. On peut donc entendre que la frontière est aussi un point de jonction favorable à l'essor de l'industrie et du commerce. Voir à la page 178 de son ouvrage *La Cerdagne du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. La famille Vigo, casa, frontières, pouvoirs*, *Op.cit.*

<sup>148</sup> POUJADE Patrice, *Le Voisin et le Migrant. Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, *Op.cit.*, p.29.

<sup>149</sup> JANE CHECA Oscar, dans son article : " El Tractat dels Pirineus i els seus efectes ", présent dans l'ouvrage *Història de la Cerdanya*, *Op.cit.*, p.547, met en avant Mont-Louis comme un point de contrôle pour le commerce de Cerdagne comme un point convergent des activités et des chemins passant d'un côté ou de l'autre des Pyrénées.

<sup>150</sup> POUJADE Patrice, *Le Voisin et le Migrant. Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, *Op.cit.*, p.31.

<sup>151</sup> CONESA Marc, *D'herbe, de terre et de sang, La Cerdagne du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles*, *Op.cit.* p.118.

paroisse de Saillagouse n'est pas absente de ce phénomène. Les mariages sont notamment célébrés avec des individus issus des communautés de Llivia et de Puigcerdà, principalement lorsqu'il s'agit de mariages entre individus appartenant aux groupes des notaires ou des *pagès*. Cinq mariages étudiés se sont faits entre Llivia et Saillagouse dont quatre de ces mariages concernent des femmes habitantes dans cette dernière. Ainsi, il semble que la frontière n'ait pas réellement séparé les deux parties de la Cerdagne. Des Espagnols possèdent par ailleurs des terres au sein de la paroisse de Saillagouse. On peut prendre l'exemple de l'acte de vente d'un journal de terre du terroir de Ro entre Joseph Maurell et Laurent Sarriera. Outre les données telles que le prix, les actes de vente mettent en avant la localisation et les propriétaires des parcelles limitrophes. Ainsi, on peut relever une parcelle de « Dame Angel de Puigcerdà »<sup>152</sup>. Ces possessions espagnoles sont d'ailleurs décrites lors de la rédaction des cahiers de doléances en même temps qu'une plainte concernant le fait qu'ils ne payent pas l'impôt<sup>153</sup>. Ainsi, à la fin du siècle, il semble qu'il y ait une séparation. Les individus se considèrent comme appartenant à l'un ou l'autre des royaumes, signe que la frontière forge les identités. Dans la même logique de différenciation, la communauté de Saillagouse se définit par opposition avec les autres. En effet, le boulanger et le boucher en 1790, ont le droit de refuser une vente ou bien peuvent modifier le prix des produits pour un individu allant parfois chercher de la viande ou du pain ailleurs<sup>154</sup>. La frontière isole-t-elle pour autant plus les populations de part et d'autre ? Les contacts sont constants autant que les échanges. La frontière ne clôture peut-être pas les relations, mais permet sans doute de lutter contre des problèmes tels que la concurrence du marché<sup>155</sup>...

S'il peut y avoir différenciation, après les années 1780-1790, il ne semble pas y avoir de réelle césure entre les deux côtés de la frontière, en témoigne les réseaux commerciaux qui ont pu être évalués et le nombre d'acteurs du commerce présent à Saillagouse et d'autres communautés comme Montlouis. Dans la même logique que les marchands lorrains étudiés par Julien Villain, les négociants et voituriers semblent jouer un rôle nécessaire dans la vie des habitants de la communauté, transportant la production locale et important des biens de

---

<sup>152</sup> ADPO : 3E56/148 f°212 : Acte de vente d'un journal de terre entre Joseph Maurell et Laurent Sarriera.

<sup>153</sup> FRENAY Etienne, *Cahiers de doléances de la province du Roussillon (1789)*, *Op.cit.*, p.321.

<sup>154</sup> ADPO : 3E56/167 f°57 : Article 12 du bail pour le cabaret, la boucherie et la boulangerie de Saillagouse.

<sup>155</sup> Les baux du cabaret, de la boucherie et de la boulangerie sont des documents protégeant les habitants des trop grandes hausses du prix, limitant en plus la concurrence. Quelques autres communautés semblent utiliser les mêmes prix que la communauté de Saillagouse et si les habitants s'approvisionnent autre part, ils sont soumis à des sanctions économiques et possiblement sociales. Il serait sans doute vu comme des individus en dehors du groupe. L'usage de la frontière suit les mêmes logiques dans le but de protéger la production locale en taxant celle provenant de l'étranger.

consommation ou des matières premières utiles au bon fonctionnement de la paroisse<sup>156</sup>. S'installer dans une zone frontière permet alors de s'ancrer dans un maillage large de besoins où l'accès à de la marchandise est facilité par des productions différentes. On retrouve alors des accords passés devant le notaire présentant des réseaux de fabricants, commerçants ou transporteurs. Nous pouvons prendre alors l'exemple les réseaux de transport et de fabrication manufacturière entre les deux Cerdagne dans le but de transformer la laine en vêtement<sup>157</sup> ou encore les réseaux de transport du fer des mines de Bellver<sup>158</sup>. Ainsi, le commerce était nécessaire pour l'approvisionnement des artisans ou encore dans la vente de ces produits transformés. La division du travail était assez forte à Saillagouse, compte tenu de sa faible population, les besoins étaient d'autant plus importants<sup>159</sup>. On retrouve une population commerçante assez stable entre 1740 et 1755, qui ne cesse ensuite de s'agrandir jusqu'aux troubles révolutionnaires et à la guerre. On retrouve donc en 1780, 29 individus pratiquant une activité commerciale pour une population proche de 580 habitants sur la même période<sup>160</sup>. On a donc un commerçant pour vingt habitants, une proportion bien plus importante que celle qu'a pu donner Julien Villain sur son propre terrain d'étude concernant les marchands lorrains<sup>161</sup>. Or, il ne faut pas non plus mettre dans le même plat l'ensemble des commerçants de Saillagouse se divisant en deux groupes, les voituriers ou muletiers<sup>162</sup> et les négociants. Le voiturier est présent tout au long de la période étudiée. Le voiturier semble être le marchand responsable des échanges avant tout alimentaires, pour ce qui est de Saillagouse. En effet, plusieurs allusions sont alors faites, allant vers ce principe. Ce corps de métier avait des privilèges sur certains produits que l'affermage du cabaret, boucherie et boulangerie de Saillagouse permettait. On peut prendre l'article 17 de l'affermage du cabaret, de la boucherie et de la boulangerie de 1770<sup>163</sup> qui stipule l'interdiction pour quiconque de vendre du vin sauf pour les voituriers qui pouvaient aussi vendre du pain et d'autres marchandises tels que les *cortas* d'huile. La sanction

---

<sup>156</sup> VILLAIN Julien, « Les marchands ruraux et la commercialisation des campagnes dans l'Europe du XVIIIe siècle. Le cas de la Lorraine centrale et méridionale », *Histoire et Sociétés Rurales*, 2021, p.54.

<sup>157</sup> ADPO : 3E56/113 f°107.

<sup>158</sup> ADPO : 3E56/17 f°37.

<sup>159</sup> VILLAIN Julien, « Les marchands ruraux et la commercialisation des campagnes dans l'Europe du XVIIIe siècle. Le cas de la Lorraine centrale et méridionale », *Op.cit.*, p.57.

<sup>160</sup> On peut tenter d'émettre ce chiffre s'il n'y a pas eu de réel accroissement de la population durant le XVIIIe siècle comme nous avons pu le dire plus tôt. Ainsi, les chiffres de 1793 (avant le début de la guerre et donc avant les migrations qui en résultent) peuvent être utilisés pour cette hypothèse. Elle rassemble donc les habitants des trois communautés de Saillagouse (333 habitants), Ro (170 habitants) et Vedrignans (70 habitants).

<sup>161</sup> VILLAIN Julien, « Les marchands ruraux et la commercialisation des campagnes dans l'Europe du XVIIIe siècle. Le cas de la Lorraine centrale et méridionale », *Op.cit.*, p.49.

<sup>162</sup> Toutes les traces qui ont pu être trouvées pour les voituriers mettent en avant l'usage de mulets pour le transport des marchandises.

<sup>163</sup> ADPO : 3E56/148 f°112.

occasionnée pour les personnes n'étant pas voiturier, était trop contraignante pour tenter cette vente. A l'inverse, les voituriers jouissaient d'avantages lors de ce genre de vente avec le droit de jouer sur l'attractivité de leur prix<sup>164</sup>. La destination de ces individus est majoritairement tournée vers le Roussillon si l'on prend en compte les informations présentes dans les sources. En effet, les nombreuses apparitions de cette destination montrent l'importance de ce trajet à l'époque moderne. On peut prendre l'exemple de Jacques Baures qui dans son testament du 15 février 1740<sup>165</sup>, lègue à son beau-frère ses deux mulets et les biens en lien avec son activité pour aller jusqu'en Roussillon acheter du vin.

A l'inverse, les négociants semblent dans un premier temps entretenir des rapports plus lointains. En effet, on découvre des liens persistants entre des individus ayant des activités de négoce dans des villes lointaines. Est-ce qu'il en résulte une activité commerciale entre Saillagouse et ces villes ? La question reste alors ouverte et nécessiterait d'être étudiée. En effet, deux individus semblent faire le lien fréquent avec leur famille à travers des correspondances ou la présence de ceux-ci pour des cérémonies de mariage. Pour exemple, Sieur François Malibran, négociant de Cadix, vient à Saillagouse pour le mariage de sa sœur avec une dot de 2000 livres complétant celle de 1000 livres déjà donnée par son père Sieur Jean Louis Malibran et André Malibran, lui aussi négociant à Saillagouse<sup>166</sup>. Dans la même logique, François Calvet, négociant de Saillagouse, reçoit une lettre de son fils, Sieur François Calvet, lui aussi négociant à Lyon, signes d'un potentiel échange récurrent<sup>167</sup>. Pour compléter, d'autres produits tels que la morue, présents dans les affermages du cabaret, de la boucherie et de la boulangerie, semblent aussi venir de loin, signe d'une route commerciale allant jusqu'à l'Atlantique. Ces routes sont déjà connues par les historiens et existent au moins depuis le XVI<sup>e</sup> siècle reliant Toulouse au comté de Foix, route commerciale qui se prolonge jusqu'en Cerdagne en direction du Sud de la Catalogne<sup>168</sup>. D'autres routes comme celle reliant le Roussillon à Lyon sont aussi connues faisant de Saillagouse, un point de passage entre les grands lieux d'échange. En lien avec l'artisanat, il ne faut pas oublier le commerce de la laine, tout comme celui du sel, essentiel pour les bêtes, préoccupation principale de la communauté de Vedrignans<sup>169</sup>.

---

<sup>164</sup> ADPO : 3E56/148 f°112 : l'article 17 prévoit une sanction aussi bien pour le vendeur que pour l'acheteur. Ainsi, les amendes vont de 80 livres pour le vendeur à 12 livres pour l'acheteur.

<sup>165</sup> ADPO : 3E56/51 : testament réalisé par François Gaillard pour Jacques Baures, voiturier, le 15 février 1740.

<sup>166</sup> ADPO : 3E56/49 : contrat de mariage entre maître Jacques Gallarda, conseiller du Roi et juge à la viguerie de Cerdagne et Dame Anne Malibran, réalisé par François Gaillard le 24 janvier 1760.

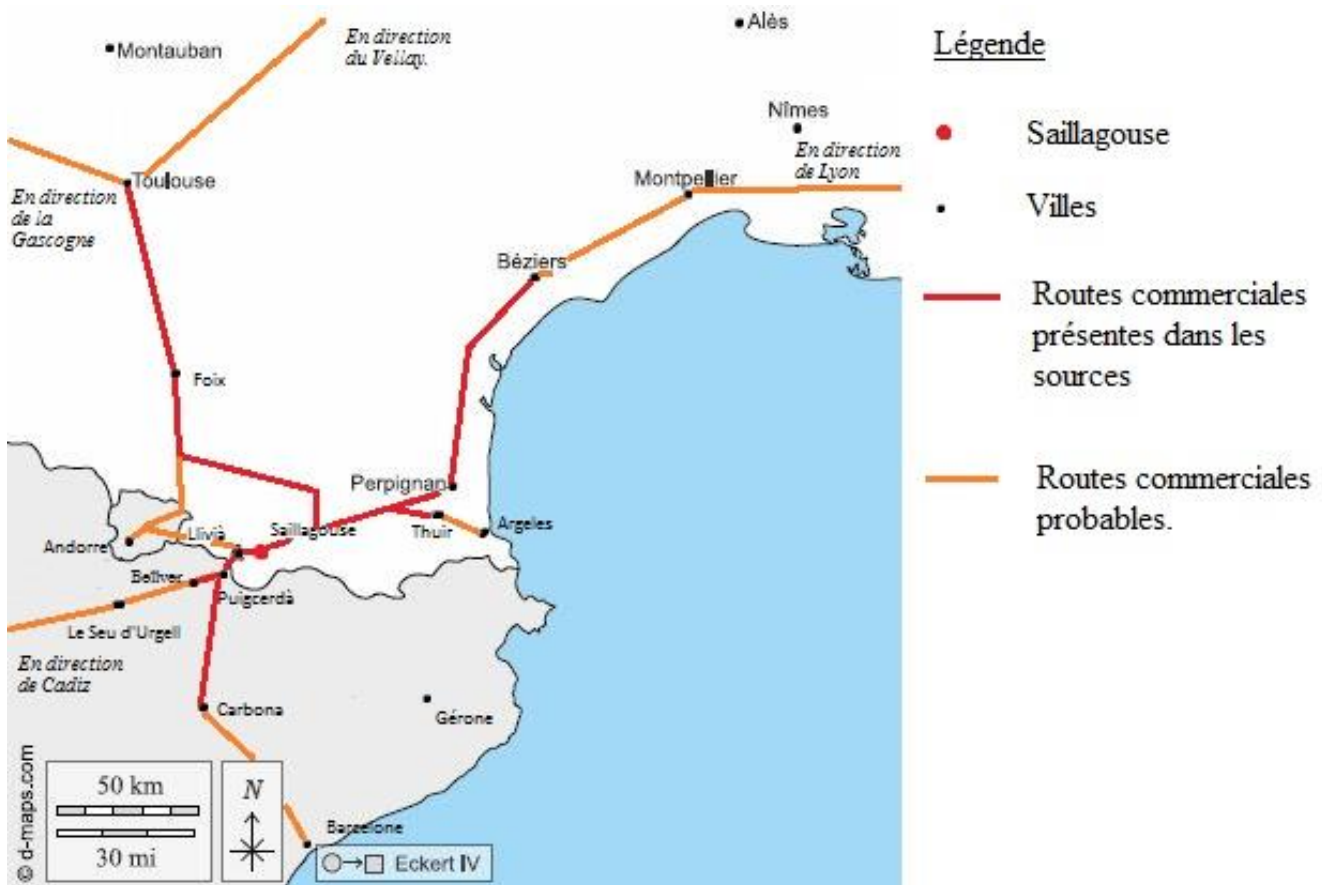
<sup>167</sup> ADPO : 3E56/62.

<sup>168</sup> POUJADE Patrice, *Société marchande, le commerce et ses acteurs dans les Pyrénées modernes*, Coll. Tempus, Toulouse, Presse universitaire du Midi, 2008, p.29.

<sup>169</sup> FRENAY Etienne, *Cahiers de doléances de la province du Roussillon (1789)*, *Op.cit.*, p.290.

On a donc un maillage commercial important, séparant les commerçants en deux groupes d'intérêts qui ne possèdent pas les mêmes ressources et ne jouant pas le même rôle à Saillagouse. En outre, en rassemblant les données issues des sources notariales présentant des accords entre des individus, des ventes, des quittances ou encore des actes de mariage, une carte du commerce a pu être construite, présentant les relations commerciales entre les individus de Cerdagne française (centrée sur ceux ayant un lien avec des individus de Saillagouse) avec le reste du territoire français et espagnol.

Titre : Carte des réseaux commerciaux visibles dans les sources de Saillagouse au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.



Carte 1 : Carte représentant les routes commerciales probables entre Saillagouse et d'autres lieux. Elle démontre seulement une partie des routes possibles étant données les méthodes de dépouillement. Réalisée à travers les informations présentes dans l'ensemble des sources de cette étude.

Cette carte montre alors différents types de routes, celles qui sont répertoriées clairement et les évocations de certains acteurs ou transactions qui pourraient faire penser à des échanges. Ainsi, Saillagouse et généralement la Cerdagne française, commercent avec le comté de Foix, le

Languedoc ou encore la Gascogne. Seul des liens factuels ont pu prouver des échanges avec la ville de Foix ou de Béziers<sup>170</sup>. Dans le même sens, on atteste d'un commerce réel entre Puigcerdà et Toulouse, faisant participer des individus issus de Saillagouse signe probable que la route commerciale passe bel et bien par cette communauté<sup>171</sup>.

D'autres informations sont alors plus partielles et les routes présentées sur la carte sont des hypothèses probables. Notons par exemple l'acte de procuration de Sieur Michel et Antoine Bourgat, marchands de Montlouis, qui choisissent comme procureur Pierre Escaguel, marchand de Toulouse et Jacques Arnaud, marchand de Montfaucon en Vellay. Cet acte, qui donne des pouvoirs à des acteurs tiers, met en avant ce lien tripartite qui doit être assez important pour donner autant de pouvoir à ces deux acteurs extérieurs. On peut alors se dire que ce lien provient d'une connaissance qui s'est faite par le commerce ou par de possibles liens matrimoniaux qu'il faudrait alors éclairer. On connaît le lien entre la Cerdagne et Toulouse, mais ce document permet d'éclairer des liens avec la région auvergnate très impliquée dans le commerce transpyrénéen depuis le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>172</sup>. On pourrait prendre aussi comme exemple le commerce de tabac présent en Cerdagne, qui proviendrait du Brésil et qui ferait penser à une route commerciale reliant une ville portugaise ou un port de la Méditerranée à la Cerdagne<sup>173</sup>. Il est alors difficile de faire émerger des routes de commerce d'autant plus que Saillagouse n'est pas une grande ville et que les informations ne sont que peu repérables, dans le sens où toutes les transactions ne passent pas devant le notaire. En somme, ces quelques routes de commerce permettent de mettre en avant un point essentiel, celui du rôle de passerelle entre des grands centres commerciaux. Saillagouse est alors un point de passage entre des routes traversant les Pyrénées. Ainsi, les réseaux sont bien plus larges que la simple échelle locale d'où la possible explosion des familles marchandes dans d'autres grandes villes afin d'y faire du commerce.

Il est compliqué de repérer des transactions, des accords ou des relevés issues du commerce malgré la représentativité de cette pratique dans les actions des habitants de Saillagouse. Il faut aussi dire que le corpus de sources choisi ne sied pas à la recherche d'acteurs du commerce. Alors, il paraît encore plus compliqué d'appréhender des pratiques qui seraient dans l'ombre par nature. C'est quelque peu le problème lorsqu'on parle de contrebande. Elle

---

<sup>170</sup> ADPO : 3E56/11 f°117.

<sup>171</sup> ADPO : 3E56/143 f°116.

<sup>172</sup> MEUNIER Aurian, *L'évolution de la migration mercantile française en Catalogne à la première moitié du siècle du XVII<sup>e</sup> siècle*, 25 avril 2023, Université de Gérone.

<sup>173</sup> ADPO : 3E56/133 f°132 : commerce de tabac qui passe par l'entrepoteur de tabac de Montlouis Jean Paris : payé par Isidore Pujol, hôte (Palau) et François Pons (Das en Cerdagne espagnole) : 265<sup>L</sup>13<sup>S</sup>3<sup>D</sup> pour 3 carottes de tabac brésilien de poids 100 livres et 3 onces pour 53<sup>S</sup> la livre.

doit être le moins visible possible pour éviter les contrôles et les amendes qui surviennent à la suite de la saisie de la marchandise. Dans ce cadre, aucun document ne doit être produit et il est donc difficile de quantifier la pratique. Les sources ne nous laissent que des traces parcellaires qui attestent seulement de la saisie et de la main levée issues de cette contrebande. Dans « El segle XVIII », chapitre de l'*Història de la Cerdanya*, Xavier Puig Ester et Salvador Vigo Pubill présentent tout l'intérêt des sources traitant de la contrebande dans le sens où elles mettent en avant les capacités et les besoins des individus tout comme les réseaux de commerce<sup>174</sup>. Plusieurs documents issus des notaires de Saillagouse ont pu être dépouillés pour éclaircir la contrebande en Cerdagne. A partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la contrebande entre dans son âge d'or dans les Pyrénées selon Gilbert Larguier<sup>175</sup>. En somme, la chronologie de ce mémoire répond en parallèle avec cet âge d'or, où la population cerdane s'adonne à cette pratique. Elle coïncide aussi aux difficultés économiques présentes au sein de la Cerdagne française et en corrélation avec les augmentations des taxes...

Dans un premier temps, qui participe à ce commerce détourné ? 30 actes de notaire font alors référence à de la contrebande. Il n'y a pas vraiment de géographie de la contrebande étant donné que l'ensemble des communautés de la Cerdagne française semble y participer. Tout comme les individus proviennent de différents villages, leurs origines professionnelles sont aussi très différentes. On retrouve donc des *pagesos*<sup>176</sup>, des *brassers*<sup>177</sup>, des *voituriers*<sup>178</sup>, des *maçons*<sup>179</sup> ou encore des femmes<sup>180</sup>. La contrebande touche donc l'ensemble de la population de Cerdagne française comme un moyen de faire des économies sur des produits de premières nécessités. L'amende est pourtant une manière de dissuader quiconque de faire passer des produits illégaux. Or, l'attrait semblait être bien plus important. Dans la plupart des cas, l'amende s'élève à 30 livres peu importe la quantité de produits en sa possession. On remarque parfois des prix plus faibles sur des produits un peu moins communs comme les fils d'estampes

---

<sup>174</sup> PUIG ESTER Xavier, VIGO PUBILL Salvador, « El segle XVIII », *Història de la Cerdanya*, *Op.cit.*, p.582.

<sup>175</sup> LARGUIER Gilbert (dir.), *Douanes, Etats et Frontières dans l'Est des Pyrénées de l'Antiquité à nos jours*, Saint-Estève, Presses Universitaires Perpignan, 2005, p.137.

<sup>176</sup> ADPO : 3E56/12 f°99. Le 25 sept 1740, Pierre Fabra, *pagès* de Targassonne, s'est vu saisir un quintal trois livres de faux sel d'Espagne.

<sup>177</sup> ADPO : 3E56/12 f°103. Le 6 octobre 1740, Jacinthe Matheu, *brasser* de Bolquera, s'est vu saisir deux livres et demi de faux sel d'Espagne.

<sup>178</sup> ADPO : 3E56/128 f°143. Le 12 août 1755, Jean Sournié, *voiturier* de Fontpedrouse, s'est vu saisir un mulet et 13 *mitjeres* de vin rouge.

<sup>179</sup> ADPO : 3E56/128 f°164. Le 5 octobre 1755, Joseph Brigon, *maçon* d'Err, s'est vu saisir 6 livres de faux sel d'Espagne.

<sup>180</sup> ADPO : 3E56/128 f°83. Le 29 mai 1755, Marie Rollant, veuve de Villeneuve des Escaldes, s'est vu saisir chez elle 43 livres de fils d'estampes de chanvre.



de chanvre saisis chez Marie Rollant. Elle écope de seulement six livres d'amende. Sieur Joseph Barta subit une amende de 40 livres pour posséder une livre de tabac illégale<sup>181</sup>. Ainsi, l'amende semble être plus en lien avec le produit en lui-même que la quantité. On remarque aussi un certain bon vouloir quant aux amendes qui sont données, comme si le choix était fait par le contrôleur plus que par un décret régissant et unifiant véritablement les sanctions. On note alors l'absence d'amende pour Jean Forgues, qui était désigné comme trop pauvre<sup>182</sup>. On peut aussi prendre l'exemple de Pierre Ferradell, voiturier de Fontpédrouse qui doit alors payer 210 livres d'amende pour le passage de 15 *mitgeres* de vin rouge qu'il a transporté avec ses deux mulets en 1760<sup>183</sup> alors que Jean Sournié, un autre voiturier de Fontpédrouse, ne doit s'acquitter que de 17 livres et 13 sols pour le passage de 13 *mitgeres* de vin rouge<sup>184</sup>. On a donc plus des amendes arbitraires plus que réellement organisées.

Ces documents permettent aussi de nous rendre compte des biens échangés traversant illégalement la frontière. On retrouve en majorité la contrebande du sel qui correspond à 60% des documents dépouillés. Elle provient vraisemblablement de la mine de Carbone malgré le manque, parfois, du lieu d'extraction<sup>185</sup>. On retrouve à la suite le vin comme deuxième produit le plus transporté illégalement en direction de l'Espagne cette fois. On retrouve ensuite de manière plus limitée le charbon<sup>186</sup>, les produits manufacturés<sup>187</sup>, les céréales<sup>188</sup>, les fils de chanvre, le tabac<sup>189</sup> ou encore le bétail<sup>190</sup>.

Pour conclure, la contrebande touche une grande part de la population cerdane, provenant de tout milieu social allant du brasser au sous-viguié de Cerdagne. Les produits échangés sont eux aussi multiples et répondent à l'ensemble des besoins que pourraient avoir les habitants de Cerdagne pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle, allant des besoins primaires à la pure consommation de

---

<sup>181</sup> ADPO : 3E56/128 f°177.

<sup>182</sup> ADPO : 3E56/128 f°141. Le 3 août 1755, Jean Forgues, fermier de la métairie de Mascurell à Osseja, s'est vu saisir deux onces de faux sel d'Espagne.

<sup>183</sup> ADPO : 3E56/143 f°159.

<sup>184</sup> ADPO : 3E56/128 f°143.

<sup>185</sup> ADPO : 3E56/143 f°50. Le 10 mars 1765, sur ordre, Sieur André Malibrant arrête Michel Forraste, provenant de Carbone, avec 2 mulets et 5 quintaux 22 livres de sel de ce même lieu. Michel Forraste est ensuite libéré suivant les réclamations de la ville de Llivia même si le sel est confisqué et qu'il doit subir le paiement de son amende.

<sup>186</sup> ADPO : 3E56/133 f°25. Le 20 février 1760, Michel Noy, un Espagnol transporte avec deux mulets six livres de charbon.

<sup>187</sup> ADPO : 3E56/128 f°126. Le 14 juillet 1755, à lieu l'acte de main levée sur la saisie de 13 douzaines et 7 paires de bas en laine que transportait Antoine Valles d'Osseja.

<sup>188</sup> ADPO : 3E56/128 f°84. Le 29 mai 1755, à lieu l'acte de main levée sur sa cargaison de seigle de Joseph Verges, habitant de Palau en Cerdagne.

<sup>189</sup> ADPO : 3E56/128 f°177. Le 31 octobre 1755, Sieur Joseph Barta de Saillagouse s'est vu saisir un livre de tabac. 40 livres d'amende.

<sup>190</sup> ADPO : 3E56/143 f°128. Jean Ramonatxo fait passer 18 cochons en Cerdagne française.

plaisir avec le tabac. La contrebande paraît de plus en plus forte entre 1770 et 1780 et continue même après en s'amplifiant à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>191</sup>.

La fondation d'une frontière plus stable et représentative, le fort commerce et la présence importante de contrebande favorisent l'implantation d'un service de contrôle des frontières.

Les représentants de l'Etat et les forces de l'ordre sont des termes assez vagues. Il faut entendre ici les individus servant les intérêts du Royaume dans la protection des populations ou le contrôle des frontières afin de lutter contre la contrebande, les incursions étrangères... En somme, il s'agit de prendre en compte les militaires, les douaniers et les forces de la maréchaussée. Leur présence est croissante au sein de la paroisse de Saillagouse, mais correspond aussi à une évolution des besoins et des missions de ces individus. Il s'agit aussi de voir leur place au sein de la paroisse et leur importance dans la vie publique de la paroisse.

Avant de les dénombrer, il faut prendre en compte l'évolution de ces métiers. Les fusiliers, les douaniers ou la maréchaussée si elle semblait être absente avant 1775 (une récurrence en 1750), leur tâche de contrôle était alors réalisée par les membres de la ferme du roi, les employés, brigadiers ou receveur que l'on retrouve dans les sources issues de la contrebande<sup>192</sup>. Or, dans le tableau des métiers en annexe, on a l'impression de l'absence de l'armée avant 1775, certes, mais une présence de contrôle déjà ancienne. Ainsi, on oscille entre 3% et 6% de la population recensée de Saillagouse qui réalise ces métiers de contrôleur avant d'être remplacés progressivement par les forces armées.

Démographiquement, le poids des forces armées de l'Etat est minime. Si on prend la moyenne complète, le chiffre est dérisoire et n'est pas significatif de la réalité étant donné leurs apparitions dans la communauté autour des années 1770 et 1780, au même moment que la hausse de la contrebande. Si l'on ne prend que les dernières années, 3 à 4 individus réalisant ce métier dans les sources<sup>193</sup>. Ce poids est cependant relatif, car il correspond aux dépouillements et à la méthode qui ne permettent pas d'avoir une vision globale de la population de Saillagouse. Les fusiliers servent à la fois pour protéger la frontière, mais aussi pour lutter contre la contrebande. Deux occurrences sont présentes sur toute la période, bien loin d'un corps militaire

---

<sup>191</sup> VALIENTE NAVARRO Père, " La guerra Gran (1793-1795) ", *Història de la Cerdanya*, Gérone, Diputació de Girona, 2021, pp. 614.

<sup>192</sup> ADPO : 3E56/143 f°115 : On note que l'arrestation et la saisie des biens sont réalisées par Sieur Paul Castel, brigadier des fermes.

<sup>193</sup> Voir Annexe 4.

uni et rassemblé au même endroit. Ils sont présents malgré leur absence des sources, on retrouve un fusilier à Saillagouse en 1750<sup>194</sup> et quatre en 1760 et 1790 si on ouvre le spectre aux habitants extérieurs à la communauté de Saillagouse<sup>195</sup>. Ces individus ont joué un rôle important dans le contrôle et la défense de la Cerdagne durant la guerre de 1793-1795<sup>196</sup>. Ils sont ensuite accompagnés du corps de la maréchaussée à partir de 1780. Leur présence à partir de cette date vient sans doute de la réorganisation de ce corps en 1778, dans une volonté de mieux contrôler les espaces<sup>197</sup>. Leur tâche vise à prévenir et à contrer les délits commis notamment par les troupes royales, les soldats<sup>198</sup>... On pourrait faire le lien avec l'image qu'ont les miquelets dans l'historiographie roussillonnaise. Nicolas L'Henaff présente dans son mémoire, un délit commis par Narcisse Broy en 1751 à Saillagouse mettant en avant la vision que les autres individus ont de ce corps de métier<sup>199</sup>. Ils sont alors décrits comme des bandits. Le contrôle du territoire et de ces individus est donc une priorité qui s'accroît au fil du XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré des effectifs ne dépassant pas les cinq individus. Le traitement des sources est aussi gage de cette faiblesse du nombre, Narcisse Broy n'ayant pas été trouvé dans le dépouillement des sources et sans doute l'aurait-il été si la méthode de dépouillement avait été différente. En revanche, si on regarde, les chiffres globaux, en 1771, Emsley Clive, dénombre une compagnie de la maréchaussée composée de 49 individus passant à 39 en 1779 dans la province du Roussillon<sup>200</sup>. Le nombre pour l'ensemble du Roussillon est extrêmement limité et Saillagouse serait le lieu d'habitation de 8 à 10 % de ce corps militaire. Ainsi, sur la globalité du Roussillon, on accorde une importance relative à Saillagouse et la Cerdagne pour une paroisse rassemblant environ 580 individus<sup>201</sup> en 1780.

Les douaniers n'apparaissent qu'en 1800. Cela ne veut pas dire que la frontière ne subissait pas des contrôles sur les marchandises, loin de là, mais que le corps chargé de cette tâche était différent. En effet, sous l'Ancien Régime « les douanes sont affermés et remises à

---

<sup>194</sup> Ibid.

<sup>195</sup> Voir Annexe 6.

<sup>196</sup> CADE Michel, *Guerre et Révolution en Roussillon 1793-1795*, Perpignan, Direction des Services d'Archives, 1990, p.132.

<sup>197</sup> TULARD Jean, FAYARD Jean-François, FIERRO Alfred (dir.), *Histoire et dictionnaire de la Révolution française 1789-1799*, Paris, Robert Laffont, 1998, p.623.

<sup>198</sup> L'HENAFF Nicolas, *Les fusiliers de montagne du Roussillon au XVIII<sup>e</sup> siècle : des troupes légères roussillonnaises parmi les Roussillonnais*, Mémoire dactylographiée de Master II en Histoire, sous la direction de POUJADE Patrice, Université de Perpignan, 2019.

<sup>199</sup> Ibid.

<sup>200</sup> EMSLEY Clive, La maréchaussée à la fin de l'Ancien Régime, note sur la composition du corps, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 33 n°4, 1986, p.625.

<sup>201</sup> PELISSIER Jean-Pierre, *Paroisses et communes de France : dictionnaire d'histoire administrative et démographique*, vol. 66 : Pyrénées-Orientales, Paris, CNRS, 1986, 378 p.

partir de 1681 à la ferme générale »<sup>202</sup>, complétant les prérogatives administratives des membres de cette institution. En effet, les employés de la ferme et leur représentant Sieur Jean-Louis Malibrant, receveur de la ferme, ont saisi les quatre bourriques et la marchandise de Jean Causadies, meunier d'Osseja<sup>203</sup>. Jean-Louis Malibrant libère l'homme et ses biens sous l'ordre de M. Julien, adjudicateur général de la ferme à Perpignan, signe d'un réseau de connaissances et de commandement ne relevant pas de la viguerie, mais sans doute de la province ou de l'intendance. En 1800, les douaniers remplacent donc ce corps faisant suite à l'unification des contrôles douaniers orchestrés par la Constituante en 1790<sup>204</sup>.

On a donc plusieurs corps agissant différemment sur l'image que peuvent avoir les habitants de la paroisse de Saillagouse. Les fusiliers sont par exemple absents des actes en tant que parrain ou témoin à cause, peut-être, d'une dégradation de leur image au sein de la société. Du fait de leur activité, ils sont sans doute peu présents à Saillagouse, vecteur de leur absence dans les sources. La maréchaussée est quant à elle un corps intéressant. 50 % des individus recensés proviennent de Lorraine comme Jean-François Bousselet, cavalier de la maréchaussée<sup>205</sup>. L'autre origine des membres de ce corps militaire est Perpignan. Si l'appartenance à un autre espace peut avoir pour objectif de limiter les chances d'insurrection locale, elle montre aussi les migrations parfois à l'échelle du royaume pour le contrôle des frontières. Les douaniers quant à eux représentent un opposé. Ils sont eux aussi très présents, mais se retrouvent visibles dans une proportion plus élevée d'actes. Les deux mariages recensés pour les douaniers correspondent à un mariage avec des filles de *pagès*, signe possible d'une implantation durable et d'une condition de vie plus favorable que leur ancien homologue au sein du terroir de Saillagouse<sup>206</sup>. Ils sont témoins des baptêmes, présents lors des mariages<sup>207</sup>, signe qu'ils ne se contentent pas de faire leur devoir, mais cherchent à nouer des liens avec les autres individus du lieu.

Ce groupe s'impose-t-il pour autant ? Il faut dire que malgré des chiffres parfois importants tels que la présence des douaniers et de la maréchaussée dans 44 % des actes de mariages et des testaments en 1800, ce groupe semble émerger grâce à un nombre limité de données, rendant difficiles les comparaisons et ne permettant pas d'affirmer une influence sociale importante sur

---

<sup>202</sup> BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2010, p.542.

<sup>203</sup> ADPO : 3E56/148 f°282.

<sup>204</sup> TULARD Jean, FAYARD Jean-François, FIERRO Alfred (dir.), *Histoire et dictionnaire de la Révolution française 1789-1799*, Op.cit., p.769.

<sup>205</sup> ADPO : 2E3256\_2E3257 : Mariage de Jean-François Bousselet et Suzanne Seret, le 24 octobre 1780.

<sup>206</sup> Voir le tableau page 105.

<sup>207</sup> Voir Annexe 6.

le reste de la commune. Le corps de la maréchaussée est notamment accusé par la communauté de Saillagouse lors de la rédaction des cahiers de doléances<sup>208</sup>. La communauté de Saillagouse dénonce en premier lieu les dépenses occasionnées sur les individus pour payer les écuries par exemple, mais aussi l'inutilité de ces individus. La communauté critique aussi les perceptions orchestrées par les receveurs de la ferme, signe que leurs présences et leurs abus sont importants et contraignants pour les habitants de la communauté de Saillagouse. On relève par exemple la confiscation de deux ânes qui transportaient deux charges de blé et dirigés par Laurent Payra alors âgé de 10 ans. Il transportait alors ces biens à Estavar et se serait fait arrêter malgré un passe-droit pour le transport de ces marchandises. Jean Giralt et François Barnades ont alors vu l'action et l'ont critiqué devant le notaire. Cette confiscation abusive sous fond de contrebande montre ainsi les actions des forces de l'Etat et la toute relative proximité entre les contrôleurs qu'ils soient employés des fermes ou encore douaniers avec le reste de la communauté d'habitants. On peut alors comprendre le fait que les habitants ne veulent pas se mêler à eux, d'autant plus qu'ils sont pour la plupart étrangers à la Catalogne ou à la Cerdagne. Cette séparation entre les forces armées et la population locale répond aussi à l'identité affiliée à ces individus, perçue à la fois comme des forces étrangères et des bandits. La présence continue des forces armées entre le XVI<sup>e</sup><sup>209</sup> et le début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>210</sup> a sans doute agi comme un répulsif, montrant la relative homogamie sociale de ce groupe social (si l'on ne compte pas les douaniers).

On a donc une identité double qui est en modification constante dans le cadre d'une intériorisation de la frontière politique et des pratiques des habitants, poussant parfois à la sanction ou à l'augmentation des contrôles. L'identité est double, certes, mais reflète un changement de « cible » au cours de la période. L'identité locale, catalane ou encore cerdane est mise en avant pour se différencier des Espagnols dans un premier temps puis des Français, imagés à travers la vision du serviteur de l'Etat central. On a alors donc deux mondes qui s'unissent au sein de la même paroisse dans un univers tendu lorsqu'on y juxtapose les critiques. La guerre, la contrebande ou l'instabilité issues des crises politique et économique de la fin du siècle, favorisent la création d'une frontière plus rigide et mieux contrôlée au cours de l'époque

---

<sup>208</sup> FRENAY Etienne, *Cahiers de doléances de la province du Roussillon (1789)*, Perpignan, Archives départementales, 1979, 321 p.

<sup>209</sup> OBIOLS PEREARNAU Lluís, "El segle XVI : un segle de canvis a la Cerdanya", *Història de la Cerdanya*, *Op.cit.*, p.469.

<sup>210</sup> VALIENTE NAVARRO Père, "La guerra Gran (1793-1795)", *Història de la Cerdanya*, *Op.cit.*, p.612.

moderne amplifiant la présence des hommes issues de ces groupes et donc le ressentiment antifrçais ou antiespagnol<sup>211</sup>.

---

<sup>211</sup> POUJADE Patrice, *Le Voisin et le Migrant. Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, *Op.cit.*, p.38.

## **II/ Hiérarchies et dominations : échelles et réseaux.**

La notion de hiérarchie implique de prendre en compte les rapports de domination certes, mais aussi de placer les individus sur une même échelle de rapport. Le terme de hiérarchie n'indique pas forcément un détachement entre les acteurs ne partageant pas le même rang. Nous l'avons vu, le modèle de l'héritier unique ne peut tenir qu'avec la présence des frères cadets, dans le bon processus de maintien de la maison. Certains métiers sont donc très proches, les individus étant reliés par des liens de subordination, de coopération et de solidarité comme le montant de l'échelle joindrait les différentes marches entre elles. La notion d'élite doit aussi être mobilisée pour comprendre cette fameuse hiérarchie. L'élite peut alors être imposée ou subie tout comme elle peut être choisie et acceptée. Cette idée indique donc une différenciation vis-à-vis du reste de la population qui s'explique par plusieurs facteurs et capitaux qu'il faut expliquer.

L'historiographie sur la notion de l'élite est immense et touche toutes les branches des sciences humaines, sans oublier les sciences politiques ou encore la philosophie. Ce thème est central pour comprendre les structures sociétales malgré la mise à l'écart de cette notion. William Genieys, dans la *Sociologie politique des élites*, met en avant l'aspect contestable et contesté<sup>212</sup> de cette notion souvent associée à l'aristocratie, l'autoritarisme, et d'autres notions qui font écho aux événements anciens de l'Histoire de France comme la royauté ou encore le fascisme... Apparut dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, les théories élitistes s'écrivent en parallèle des inspirations marxistes opposant de fait les élites détentrices du pouvoir factuel et la masse du peuple<sup>213</sup>. On comprend donc le relatif évanouissement des études sur les élites en Histoire, compte tenu aussi du développement du groupe des Annales qui s'intéresse surtout à la société dans son ensemble et aux petits peuples. Cependant, il faut tout de même considérer l'importance de ce terme qui reste un recours nécessaire pour appréhender les hiérarchies dans

---

<sup>212</sup> GENIEYS William, *Sociologie politique des élites*, *Op.cit.*, p.7.

<sup>213</sup> *Ibid.*, p.8.

le sens où il est utilisé pour décrire la supériorité de quelques individus par rapport au reste du groupe et de la communauté, auxquels ils appartiennent.

L'évolution de l'historiographie et des sciences humaines contribuent aussi à l'évolution du terme et de la définition qu'on lui donne. Ainsi, les sociologues utilisent ce terme comme une représentation du monopole détenu par un groupe d'individus sur le pouvoir démocratique au sein de la structure d'Etat<sup>214</sup>. L'élite est alors vue comme des individus occupant des positions de domination vis-à-vis du reste de l'échantillon étudié. Cette notion de domination sur les structures sociétales est alors utilisée majoritairement par les historiens<sup>215</sup>. Dans ce cadre, la notion d'élite est alors compliquée à définir étant donné que chaque chercheur contribue à l'évolution de cette idée grâce à des compléments rattachés à la notion de base. Pareto présentait le groupe élitiste comme un ensemble d'individus qui excelle dans leur activité et qui détient certaines capacités supérieures aux communs de la population<sup>216</sup>. Cette idée a notamment été le point angulaire des études sur les laboureurs et sur leur domination sur le reste de la société rurale<sup>217</sup>. Antoine Coutelle met en avant le caractère d'identification et de l'image sociale des élites pour se différencier des autres individus. Toutes ces caractéristiques peuvent être alors appréciées pour émettre une définition de ce terme, lourd de sens.

Il nous faut alors étudier les hiérarchies et les dominations sous plusieurs angles. Le premier est de prendre l'exemple du *pagès*, la figure pyrénéenne du chef de famille et du riche paysan. Nous verrons d'ailleurs que cette première approche doit être suppléée par d'autres caractéristiques sans quoi le terme perdrait de sa superbe. Ensuite, les *pagesos* seront complétés par une étude de deux sphères d'influence et de réseau, celle de la localité et celle de la globalité. Cette différenciation géographique permet par ailleurs d'observer s'il y a concordance entre espace et hiérarchie.

---

<sup>214</sup> *Ibid*, p.9.

<sup>215</sup> COUTELLE Antoine, « « Les citoyens tant soit peu notables ». Appartenir à l'élite d'une capitale provinciale, Poitiers XVIIe siècle », *Histoire urbaine*, vol.40, 2014, p.37.

<sup>216</sup> GENIEYS William, *Sociologie politique des élites*, *Op.cit.*, p.13.

<sup>217</sup> VASSORT Jean, mettait en avant dans son ouvrage : *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières, Pierre Bordier : une culture paysanne*, Collection Epoque, Seyssel, Edition Champ Vallon, 1999, à la page 53, la possession de biens financiers et matériels qui pouvaient alors servir à l'ensemble de la population.



### A) Le pagès, figure importante des sociétés pyrénéennes. Idéal type d'un réseau de la communauté.

Repenser les termes en usage dans les grandes synthèses pourrait être mal vu ou particulièrement difficile et quelque peu impertinent. Cependant, après la lecture des sources, il semble nécessaire d'aborder les termes dans un cadre proprement local et moderne pour éviter des contradictions ou une utilisation faussée des notions. Les grandes synthèses historiques, ont voulu rattacher la figure du *brasser* catalan au journalier que l'on retrouve dans d'autres provinces ou encore le *pagès* à celui du laboureur. En revanche, ces similitudes imposées oublient une ou plusieurs caractéristiques de chacun de ces groupes proprement catalans et pyrénéens remettant en question les définitions attribuées à chacun de ces termes. Par continuité, Enric Sagner<sup>218</sup> aborde les *pagesos* (pl. de *pagès*) d'un point de vue proprement contemporain, qu'on ne peut dupliquer à l'époque moderne du fait de la complexité des conditions sociales de ces individus. Par conséquent, qu'en est-il de ces termes pour cette période ? Comment traduire et interpréter le *pagès* à l'époque moderne au sein de la paroisse de Saillagouse ?

Alicia Marcet Juncosa, dans son *dictionnaire des mots-clés de la Catalogne du Nord*, évoque le *pagès* comme « celui qui travaillent la terre, mais qui est assez aisés pour assurer sa subsistance avec les terres qu'ils possèdent »<sup>219</sup>. Cette première information est par la suite complétée par une affirmation potentiellement contestable, celle de sa ressemblance avec le laboureur. Certes, le laboureur vit dans une aisance bien supérieure à celle du travailleur<sup>220</sup>, cependant, sa condition peut être multiple, grand propriétaire terrien, petit propriétaire pratiquant une autre activité ou encore simple dépositaire de matériels agricoles qu'il peut louer<sup>221</sup>. Cette multifacette rompt promptement avec le *pagès* de Saillagouse qui est avant tout un paysan riche, comparé aux autres activités agricoles, grâce à l'usufruit qu'il tire de la terre et de ses bêtes. On ne peut encore moins comparer le grand laboureur de Beauce et le *pagès* de Saillagouse qui, du fait de son environnement, ne détient pas énormément de terres agricoles. On ne peut que regretter l'absence de sources concernant la perception du cens sur la paroisse

---

<sup>218</sup> Séminaire d'histoire sociale de l'économie : SAGUER Enric, *Els masovers catalans al segle XX*, Université Via Domitia de Perpignan, 30 mars 2022.

<sup>219</sup> MARCET JUNCOSA Alicia, *Mots-clés de l'histoire catalane du nord*, *Op.cit.*, p.130.

<sup>220</sup> VASSORT Jean, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières*, Pierre Bordier : une culture paysanne, *Op.cit.*, p.241.

<sup>221</sup> CHARPENTIER Emmanuelle, *Les campagnes françaises à l'époque moderne*, *Op.cit.*, p.98.

de Saillagouse, permettant d'observer les prélèvements sur les différentes terres pour en tirer à la fois une hiérarchie économique et un aperçu des biens détenus. Gilbert Larguier tente cependant de faire une proposition à l'échelle roussillonnaise. On y cultivait alors essentiellement du seigle et la taille moyenne des exploitations agricoles par famille à Saillagouse relèverait d'une estimation entre 1,5h à 3h<sup>222</sup>. On serait donc plus proche du ménage de Provence ou du Languedoc<sup>223</sup>. La terre est en elle-même un point important. Il ne s'agit pas ici d'acheter des biens fonciers au hasard, mais bien de s'intégrer dans le maillage communautaire en achetant des biens spécifiques. Il s'agit d'acheter un *capmas*, qui selon la définition de Florain Durupt est « un ensemble de possession, maisons, fermes, cultures ou encore des incultes qui était compris dans le domaine originel des fondateurs de la communauté »<sup>224</sup>. Ainsi, le *pagès* est vu comme un descendant des fondateurs du village rattachant sa personne à un héritage ancien qu'il a gagné par l'achat ou par l'héritage. S'il est difficile de se faire une idée précise de ces dites terres, on peut mettre en avant les différents terriers. Si celui de Saint-Martin du Canigo peut être exclu des *capmas* de la communauté, étant donné qu'il détient des biens dans d'autres communautés comme Caldegas ou Err, le terrier de l'Eglise de Saillagouse semble être celui qui nous indique le mieux les terres primordiales de la communauté<sup>225</sup>. 26 propriétaires peuvent être observés dont 23 d'entre eux sont des *pagès* ou des veuves de *pagès*, détenant les biens en attendant la majorité de l'héritier familial. Deux autres propriétaires sont des marchands droguistes de Llivia, mais qui ont des noms qui ne nous sont pas indifférents au sein de la paroisse de Saillagouse, Bonaventure Colomer<sup>226</sup> et Sieur Jean Bernola<sup>227</sup>. Ils ont en effet des noms qu'ils partagent avec d'autres habitants de la paroisse. On note que les Colomer sont particulièrement présents au sein de la communauté de Ro. Le dernier acquéreur est François Pierre Pich, tisserand de Saillagouse qui ne détient sur le terrier qu'un champ d'un journal, ce qui est somme toute très faible. La taille des biens détenue sur le terrier serait peut-être la raison pour laquelle il n'est pas appelé *pagès*.

Ainsi, les *pagesos* semblent être des tenanciers des terres issues du terroir primitif de la communauté. Ils ont donc avec eux un capital culturel, presque mystique, faisant d'eux les

---

<sup>222</sup> Voir les tableaux (1 et 4) et les cartes (carte 3, 4 et 6) présent dans le chapitre : LARGUIER Gilbert, « L'espace agricole, structures foncières et bétail en Roussillon d'après un dénombrement de 1730 », *Découvrir l'histoire du Roussillon : XIIIe-XXe siècle*, Perpignan, coll.Etudes, Presse Universitaire de Perpignan, 2013, p.167.

<sup>223</sup> LACHIVER Marcel, *Dictionnaire du monde rural*, coll.Histoire, Paris, Fayard, 2006, p.1440.

<sup>224</sup> DURUPT Florian, « Les Girvès de Llo : des bêtes, des terres et des liens de sang », *Autour d'une œuvre restaurée, Le retable baroque du Mas Girvès de Llo*, *Op.cit.*, p.64.

<sup>225</sup> ADPO : 3E88/48

<sup>226</sup> ADPO : 3E88/48 f°63

<sup>227</sup> ADPO : 3E88/48 f°68

propriétaires du lieu comme une distinction suffisante pour imposer leur voix. On est donc sur le modèle que Marc Conesa appelle la « strate des bonnes maisons » qui défendrait ses droits sur ses terres et qui ferait perdurer les traditions de la vie communautaire du lieu. Ce système convient bien au modèle de transmission des biens où *l'hereu*\* de la famille récupère une grande partie de l'héritage familiale dans le but de le faire perdurer avec toute sa famille<sup>228</sup>.

Il ne faut cependant pas mettre de côté, la migration de certaines familles qui s'implantent sur le territoire, récupérant les droits des vieilles familles. Marc Conesa avait mis en avant ces grandes familles, fuyant la Cerdagne Espagnol et la chute de Puigcerdà<sup>229</sup>. Il évoque les Travy de Palau, les Sicarts de Sainte-Léocadie ou encore les Girvès de Llo qui furent étudiés par Florian Durupt<sup>230</sup>. Ces familles n'ont d'ailleurs pas moins de droits que les autres et prennent une place parfois plus importante que d'autres lignages, les Sicart en sont un bon exemple. L'achat compulsif de terre et la richesse personnelle sont alors quelques-uns des moyens d'imposer son pouvoir sur un lieu<sup>231</sup>. Ainsi, le groupe des *pagesos* est loin d'être homogène. Les différents terriers ne peuvent pas indiquer précisément le nombre de terres, de richesse ou de bêtes détenus par chacun, car ils ne prennent en compte que les biens possédés par la seigneurie ayant commandé le terrier. Il serait donc faux de dire que Barthélémy Calvet détenait trois champs de 3.5 journaux de terre en plus d'un près<sup>232</sup>, car il détenait aussi 10.5 journaux de champs et de près sur le terrier de l'infirmerie de Saint-Michel de Cuxa à la même époque<sup>233</sup>. Ainsi, il faut en parallèle de ces sources, utiliser d'autres documents plus précis et qui nous permettraient de montrer les réelles divergences entre les individus appartenant au groupe de *pagès*. Les inventaires sont alors riches d'informations pour compléter ces dires. En revanche, très peu de ces documents sont visibles dans les sources, signe peut-être de l'inutilité de cette pratique quand la majorité des biens revient à un seul individu. Deux inventaires peuvent alors être gage d'exemple : celui de Joseph Autet sur les biens de son frère décédé Laurent Autet *pagès* par héritage de son père, Jacques Autet, *pagès* et baille de Saillagouse entre 1740 et 1743<sup>234</sup>, et le second qui provient de Dominique Barta sur les biens de Jean Barta,

---

<sup>228</sup> SAGNES Jean (dir.), *Nouvelle histoire du Roussillon*, *Op.cit.*, p.232-233.

<sup>229</sup> CONESA Marc, « Le retable des historiens », *Autour d'une œuvre restaurée, Le retable baroque du Mas Girvès de Llo*, *Op.cit.*, p.53.

<sup>230</sup> *Ibid*, p.53-54.

<sup>231</sup> DURUPT Florian, dans son article : « Les Girvès de Llo : des bêtes, des terres et des liens de sang », *Op.cit.*, met en avant la construction d'une chapelle privée des Girvès au sein même de leur propriété, signe de leur richesse. Il présente aussi à la page 59, la taille totale du patrimoine des Girvès qui détenait 167 journaux de terre au zénith de leur puissance.

<sup>232</sup> ADPO : 3E88/33 f°28.

<sup>233</sup> ADPO : 3E88/37 f°1.

<sup>234</sup> ADPO : 3E56/152 f°8, inventaire du 5 janvier 1775.

*pagès* du domaine de Cruells<sup>235</sup>. On observe chez les deux individus une masse importante de biens mobiliers pour toutes les activités de la vie, centrés à la fois sur le travail de la terre et du tissage ou encore des biens nécessaires à la vie de tous les jours comme de la vaisselle, des meubles ou autres. Ce qui saute tout d'abord aux yeux, c'est la quantité des biens qu'ils soient différents ou identiques. Le deuxième est la qualité des biens détenus avec une différence de matériaux et d'usures montrant de fait la richesse de la famille. On parle alors de laiton pour Jean Barta contre uniquement de l'étain chez Laurent Autet. Une grande partie des biens mobiliers de Laurent Autet est d'ailleurs considérée comme en mauvais ou très mauvais état, signe de l'impossibilité de renouveler régulièrement ses biens. La richesse supérieure et les conditions de vie plus favorables de Jean Barta montrent aussi l'acquisition de biens supplémentaires, améliorant incontestablement ses qualités de vie. Il possédait sur son terrain un moulin pour faire la farine, une charrette, trois charrues, du matériel pour s'occuper des champs ou encore pour équiper les bêtes de trait, quinze ruches à miel et pour finir une chapelle accolée à sa maison. On voit alors une diversification de ces activités lui permettant de tirer profit de chacun d'eux alors que ceux de Laurent Autet se limitent au strict minimum (une charrue cassée et une ruche par exemple). On remarque aussi une différence pour ce qui est des biens fonciers. Laurent Autet détient 11 champs regroupant 33,5 journaux de terre et 3.75 journaux de terre répartis sur 3 près. Il ne nous est pas informé du nombre de bêtes ni même des possibles locations ou droits sur d'autres terres. En revanche Jean Barta, possède 20 champs regroupant 90 journaux de terre sans compter les 3 champs de 12 journaux qu'il avait vendu à faculté de rachat. Il détient aussi 12 journaux de près (dont 4 journaux sont à faculté de rachat), lui permettant de faire paître ces nombreuses bêtes (2 bœufs à labour, 4 veaux, 3 vaches, 4 juments, un poulain et une poulaine, 40 brebis, 35 agneaux, 11 cochons et 9 chèvres). La richesse viendrait essentiellement des bêtes jouant une part importante dans le milieu agricole tant par l'importance accordée à l'herbage et aux pâtures en Cerdagne que dans le réseau commercial important passant par Saillagouse et la vallée cerdane en général. On trouve en effet, dans les registres des pacages royaux, la présence de grands troupeaux espagnols, regroupant parfois

---

<sup>235</sup> ADPO : 3E56/139 inventaire du 3 septembre 1738.

plus d'un millier de bêtes<sup>236</sup> ou encore des petits troupeaux des habitants de Saillagouse parcourant le Roussillon jusqu'à Perpignan pour la vente des bêtes<sup>237</sup>.

Pour conclure, cette idée, on remarque bien une différence de niveau de vie entre les *pagesos* qui dénote une intériorisation de valeurs plus que de richesse. Cette logique est notamment due au modèle social de transmission des biens, des droits et de la parole<sup>238</sup>. Le *pagès* est généralement le seul individu à porter ce titre pouvant être l'héritier de la famille ou non. Si l'on essaye de se rendre compte d'une généalogie familiale ou encore des traditions successorales de Saillagouse, on se rend rapidement compte qu'un seul membre du *mas* est *pagès* et que celui-ci est majoritairement le *cap de casa*, c'est-à-dire le chef de famille. On peut cependant voir des dissensions dans la famille relevant de plusieurs branches. Dans ce cadre, la famille Llanes semble être un bon exemple à prendre en compte pour comprendre la structure hiérarchique au sein de la famille. Elle en est à la fois un bon exemple, mais est aussi dépositaire de particularité relevant de la multiplication des individus désignés comme *pagès*, que l'on ne retrouve que dans quelques autres familles importantes de la paroisse. Après le croisement, des sources notariales et des registres, il est possible de reconstituer, en partie, l'arbre généalogique de cette famille :

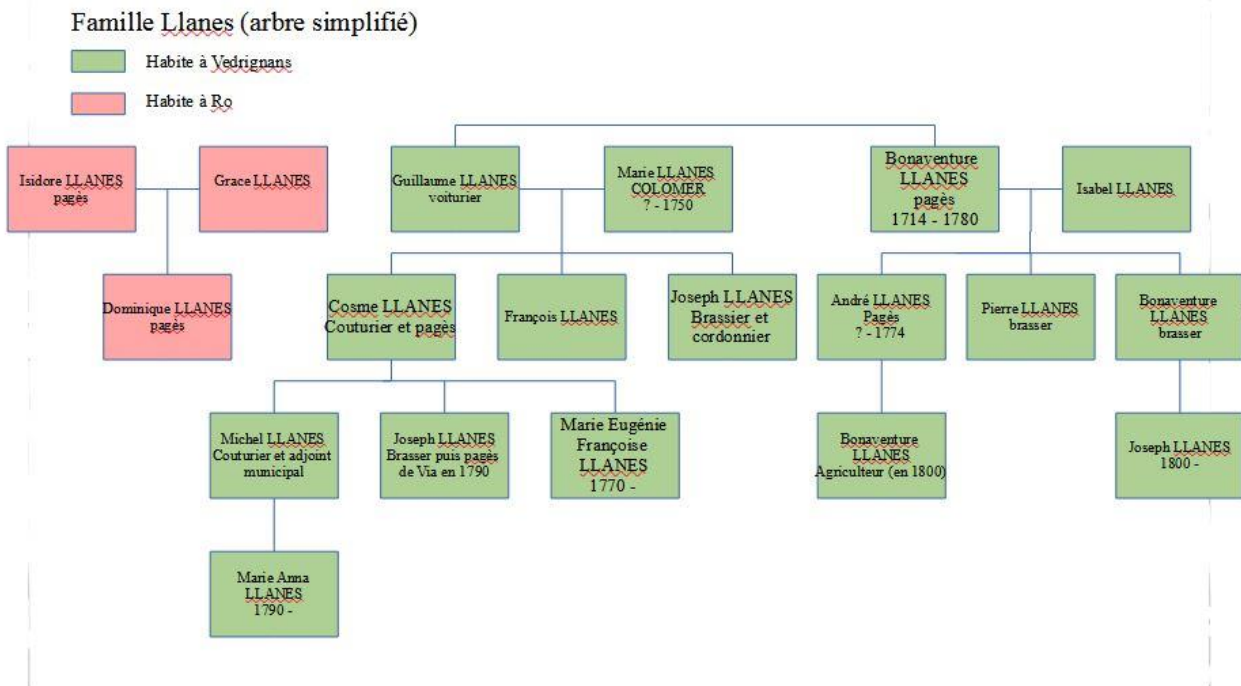
---

<sup>236</sup> ADPO : 3E88/12, f°2. On peut prendre l'exemple du troupeau de Senyor Joseph Delmau, le 12 juin 1783, qui conduit son troupeau regroupant 1650 brebis, 88 chèvres, 26 jeunes chevaux, 200 agneaux, 21 vaches, 3 juments et l'équipage. A l'inverse, on retrouve des troupeaux espagnols plus petits, se rapprochant de ceux des habitants de Cerdagne française, comme celui de Joseph Margall de Cereja, en Espagne, en juin 1783, qui parcourt les pacages royaux avec 88 bêtes à laine en direction du Roussillon.

<sup>237</sup> ADPO : 3E88/12 f°9 : On peut ici prendre l'exemple des individus vivant dans la paroisse de Saillagouse comme Etienne Autet, qui le 14 décembre 1784, avec ses 158 bêtes à laine, se rend en Roussillon. Jean Gallarda fait de même le 3 janvier 1785 avec 160 bêtes à laine.

<sup>238</sup> Titulature qu'on retrouve au moment de nommer son héritier universel.

Titre : Arbre généalogique simplifié de la famille Llanes de Vedrignans et Ro entre 1740 et 1800.



Arbre 1 : Arbre généalogique simplifié de la famille Llanes de Vedrignans et Ro, réalisé à l'aide de l'ensemble du corpus de source présent à la fin de ce mémoire.

D'après la reconstruction de la famille Llanes, on retrouve effectivement ce *pagès* unique, dans sa lignée, correspondant à l'héritier du *mas*, c'est-à-dire de la maison ou de la famille, structure sociale essentielle en Catalogne et en Cerdagne. On retrouve un doublon de la charge entre Cosme et André, issue du même lignage, mais qui relève sans doute d'un achat important de terres labourables ou de pâturages. Bonaventure Llanes, fils d'André, prend par la suite le titre d'agriculteur pendant la période révolutionnaire, repoussant d'autant plus les difficultés d'identifier les individus vivant de la terre. En effet, le métier d'agriculteur substitue celui de *pagès*, mais aussi celui de *brasser*. On trouve l'usage du terme de laboureur aussi dans les registres paroissiaux, mais seulement de manière sporadique suivant l'usage des curés ou vicaires enregistrant les actes. L'utilisation du terme renvoie sans doute à une volonté de franciser les territoires qui parlaient et écrivaient majoritairement en catalan avant et pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>239</sup>. On perd donc ici la substance du titre détenu par les Llanes, qui bien plus qu'un métier est aussi un déterminant d'un rang social au sein du village. Le *pagès* est en soi une

<sup>239</sup> Archives départementales des Pyrénées-Orientales, Série E : Archives civiles, Sous-série 2E : Etat-civil : 2E3253-2E3256. On observe la rédaction de plusieurs actes en catalan avant 1739.

marque d'honorabilité tout comme pourrait l'être le baille ou le consul<sup>240</sup>. On a pu d'ailleurs remarquer la corrélation entre le titre du premier consul et la titulature de *pagès* qui est obligatoirement donné à ces riches propriétaires<sup>241</sup>. Conscience de classe ou habitude ? On remarque tout de même des normes imposées par la communauté et sans doute le pays de Cerdagne, structurant de fait la société. Les *pagesos* sont considérés et se considèrent en tant que tels au travers de certaines limitations imposées à leur groupe. Les membres externes à ce groupe subissent aussi ces différenciations mais de manières différentes. Ainsi, les *capmasats*, ou les *pagès* détenant des biens de *capmas* (nous avons vu que la substance était la même), ne peuvent détenir plus de 150 bêtes à laine contre 30 bêtes pour les non-*capmasats*<sup>242</sup>. Aucun individu ne peut ainsi détenir plus de bêtes et en parallèle de richesse que les *capmasats*, donc les représentants de la communauté. Ainsi, les *pagesos* se considèrent et sont considérés comme une élite vis à vis du reste des habitants de la communauté ou de leurs cadets qui ne peuvent détenir que 15 bêtes. Si comme nous l'avons dit plus tôt, les animaux sont des signes de richesse, le type de bétail est lui aussi gage d'aisance. Le gros bétail tel que le bœuf ou la jument était signe d'appartenance à la strate supérieure de la société<sup>243</sup>. Selon, Marc Conesa, chaque *pagès* détenait ce genre de bêtes comme en témoigne l'inventaire des biens de Jean Barta<sup>244</sup>.

Le terme de *pagès* est donc gage d'une certaine hiérarchie au sein de la famille et de la société. Le détenteur du titre possède l'ensemble du patrimoine de la famille, les terres, la maison et les charges politiques au niveau local suivant les distributions des biens lors des mariages<sup>245</sup>.

Les actes de mariage sont des sources intéressantes pour se rendre compte du rôle du *pagès* et aussi de celui d'une partie des *brassers*. La *pagès* ne peut être vu qu'au travers des hiérarchies, car sans cela, il perdrait de sa substance. Le *brasser* pourrait se décrire par celui qui travaille la terre, mais qui n'en a pas assez pour en vivre et vend ses services soit à un employeur soit à sa propre famille. Le *brasser* est donc souvent affilié aux *cabalers*\* lors de la déclaration de l'héritage pendant le mariage. Giles Prada par exemple, lors de son mariage le 16 novembre 1740, doit résider auprès de son frère, Guillaume Prada et sa tante dans la maison

---

<sup>240</sup> JUSTAFRE Marc, *Les Justafre et Las Illas, une famille et une communauté catalanes du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Canet en Roussillon, Trabucaire, 2013, p.123.

<sup>241</sup> Voir Annexe 7.

<sup>242</sup> ADPO : 3E56/123 f°199

<sup>243</sup> CONESA Marc, *D'herbe, de terre et de sang, La Cerdagne du XIV<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècles*, Op.cit., p.189

<sup>244</sup> ADPO : 3E56/139, inventaire du 3 septembre 1738.

<sup>245</sup> Le rôle du *pagès* et sa position sociale sont mûrement développés dans l'ouvrage de BRUNET Michel, *Les pouvoirs au village : aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Op.cit. p.11. Cette étude est notamment reprise par Emmanuelle Charpentier dans son ouvrage : *Les campagnes françaises à l'époque moderne*, Op.cit.

familiale. Il doit, pour cette raison « nourrir et entretenir Guillaume et travailler autant que nécessaire pour son profit »<sup>246</sup>. On est donc dans une hiérarchie pure privant de liberté Giles au profit de son frère *pagès*. Cet acte est cependant accepté, relevant d'une habitude naturelle pour l'époque. On relève cependant, un paiement contraignant pour compenser l'absence de l'individu s'il décide de partir. Giles Prada doit de fait « 3 charges de seigle, 1 d'orge, le bois qui lui sera nécessaire pour le chauffage » en plus de « 3 charges de blé simple et de bois chaque année » pour sa tante s'il ne peut vivre dans la maison familiale<sup>247</sup>. On pourrait donc se dire que la séparation familiale est vectrice d'instabilité qui doit alors être empêchée le plus possible grâce à des charges supplémentaires qui sont demandées aux cadets. Ce type de *brasser* n'est donc en soit ni un journalier, ni un métayer du fait de l'absence de contrat, mais plus comme un travailleur trouvant ses racines dans le maintien de la famille souche dans le but de la faire prospérer<sup>248</sup>. Cependant, les cadets peuvent aussi tenter leur chance<sup>249</sup> sur une autre terre grâce à un mariage réussi avec une riche famille ce qui explique les trois mas de la famille Llanes, tout comme de l'évolution sociale de Joseph Llanes, fils de Cosme qui devient *pagès* grâce à sa migration dans le village de Via<sup>250</sup>. Le terme de *brasser* est aussi utilisé pour d'autres individus qui ne relèvent pas du précédent exemple, issus de migration, ne détenant de fait ni famille, ni terre dans la paroisse ou n'ayant pas assez de biens pour vivre de ses propres recettes. Plusieurs exemples sont repérables au cours de la période tels que Vincent Ribas ou Antoine Alvi, désigné pour le premier comme employé en plus du terme de *brasser*<sup>251</sup>. Pour ces derniers, on se rapproche donc plus d'un journalier ou d'un ouvrier agricole comme le parallèle qu'on peut faire entre *brasser* et ces précédents termes. Cependant, la rareté des sources traitant de Saillagouse et de cette fonction laborieuse, nous empêche d'en apprendre plus sur le lieu et la rémunération de ces individus. Après, cette rapide présentation du *pagès* et par continuité du *brasser*, évoquant le milieu agricole, on a pu voir l'ambivalence, les raccourcis historiographiques et la rareté des sources traitant de ces deux classements professionnels dans le cadre de la paroisse de Saillagouse. L'histoire rurale ou l'histoire sociale, héritières de la pensée des Annales, tendent à répondre plus clairement à ces terminologies grâce à des études telles que celles de Marc Conesa ou Gilbert Larguier. Ces deux termes indiquent clairement

---

<sup>246</sup> ADPO : 3E56/136.

<sup>247</sup> ADPO : 3E56/136.

<sup>248</sup> LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ? », *Op.cit.*, p.18.

<sup>249</sup> CONESA Marc, *D'herbe, de terre et de sang, La Cerdagne du XIVème au XIXème siècles*, *Op.cit.*, p.104.

<sup>250</sup> Voir l'arbre généalogique de la famille Llanes. La troisième branche de la famille Llanes, est localisée à Roet en Cerdagne. Le peu d'apparition des membres de ce *mas* ne permet pas de reconstituer une généalogie.

<sup>251</sup> ADPO : 2E3254 et 2E3255.



une structure sociale, des liens familiaux, mais aussi des relations asymétriques correspondant à l'époque tant au sein de la famille que dans la vie publique.

Cependant, il ne faut pas voir le *pagès* comme un dominant qui imposerait ses propres lois aux autres membres de la famille ou de la communauté. S'il y a bien des liens asymétriques entre le *pagès* et les autres catégories socio-professionnelles, il y a aussi des rapports d'entraide et d'appui mutuel. Jean Vassort évoque notamment cette « solidarité horizontale », des laboureurs avec d'autres individus ou encore les voisins<sup>252</sup>. Dans ce cadre, il est juste de comparer le *pagès* avec le laboureur dans son rôle de soutien aux autres membres de la communauté. Pour ce dernier fait, nous y reviendrons plus tard, mais la coopération se fait aussi dans l'autre sens. Si l'idéal de la *casa* est l'autosuffisance, les relations doivent être tournées vers la coopération des pairs et de la famille notamment du cadet ou des sœurs<sup>253</sup>. Le modèle ne pourrait être viable sans l'assistance des frères qui prennent alors le titre de *brassers*, s'ils ne pratiquent pas une autre activité.

Ainsi, cette catégorie de population est inscrite au sein même de la communauté comme un individu indissociable de celle-ci. Nous avons déjà pu mettre en avant les hiérarchies locales qui sont dominées par les *pagesos*. La compréhension du terme de *pagès* était alors nécessaire pour comprendre toute la nature de leurs rôles, de leurs droits, devoirs ou encore besoins. S'ils dominent majoritairement le sommet de la pyramide hiérarchique de la paroisse de Saillagouse, d'autres individus s'implantent au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, imposant une autre vision de l'élitisme. Cependant, le lien avec le *pagès* reste nécessaire pour s'implanter. On pourrait alors reprendre le concept d'intermédiarité, présenté par Claire Lemercier, comme étant une position sociale faisant le lien entre deux groupes comme un point de passage nécessaire dans des positions de pouvoir par exemple<sup>254</sup>. Le *pagès* semble alors être le pont entre la localité et la nouvelle bourgeoisie rurale qui s'implante de plus en plus dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle à Saillagouse.

---

<sup>252</sup> VASSORT Jean, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières, Pierre Bordier : une culture paysanne*, *Op.cit.*, p.52.

<sup>253</sup> BALENT André, *La Cerdagne du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. La famille Vigo, casa, frontières, pouvoirs*, *Op.cit.*, p.211.

<sup>254</sup> LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Op.cit.*, p.93.

## B) La hiérarchie locale, ancrage de la société ancienne en pleine mutation.

Géographiquement, le terme de local implique un espace proche de lui-même, à raisonnable distance dans un environnement immédiat<sup>255</sup>. La hiérarchie met donc en avant la proximité, les échanges et la complémentarité du lieu vis-à-vis d'autres<sup>256</sup>. Or, le temps et le contexte modèlent ce principe de distance et d'environnement, en témoignent les avancées technologiques sur les transports ou le rapport à la culture et à la nationalité. Ce qui est le même ne l'était pas forcément au départ, dans le sens où le rapport d'un lieu au temps évolue en fonction d'un contexte général. Ainsi, ce qu'on nommerait de notre temps une localité vis-à-vis d'un lieu proprement nommé comme la paroisse de Saillagouse ne l'était pas obligatoirement. Sociologiquement, elle indique une rapidité de connexion, des liens qui sont proches et forts<sup>257</sup>. C'est donc l'endroit où l'on se connaît, on s'appréhende et où l'on se crée une clientèle<sup>258</sup>. La distance et les modèles de connaissance sont donc des limites au développement des rapports sociaux entre groupes. On retombe donc sur la même conclusion qu'en prenant ce terme sous la vision géographique, celle du paradigme du changement et de la hauteur que doit prendre le chercheur dans sa propre analyse.

Le local se fonde aussi en différenciation avec ce qui est extérieur, qu'il soit lointain ou simplement différent<sup>259</sup>. Le local est donc « notre espace » et celui qu'on partage avec des individus similaires. En d'autres termes, on pourrait parler du « local construit » qui structure et organise la société autour d'un noyau de connaissance propre<sup>260</sup>. Ainsi, plusieurs différenciations ont pu être aperçues précédemment. La communauté ou plus largement la paroisse avec laquelle elle partage des traits communs peut être le modèle le plus proche de cette définition de la localité étant donné les rapports entretenus avec les autres communautés et la volonté de protéger les intérêts des habitants avant ceux des autres. Le contexte et le XVIII<sup>e</sup> siècle en Cerdagne, sont donc ancrés dans un univers moraliste et protectionniste où les différentes familles du village ont pour devoir de se protéger en sauvegardant leurs droits et

---

<sup>255</sup> Définition de local sur le CNRTL.

<sup>256</sup> CHAULET Claudine, « Le « local », l'origine et le terme », *Insaniyat*, n°16, 2002, p.15.

<sup>257</sup> Définition de local sur le CNRTL.

<sup>258</sup> CHAULET Claudine, « Le « local », l'origine et le terme », *Op.cit.*, p.15.

<sup>259</sup> *Ibid*, p.16.

<sup>260</sup> MABILEAU Albert, « Le local comme phénomène de société. Le local au carrefour des sciences sociales », *Sciences de la société*, n°47, 1999, p.165.

leur indépendance. Des liens de proximité peuvent aussi se faire à l'extérieur au travers des liens matrilineaires ou encore avec les accords de commerce qui permettent d'inclure la communauté de Saillagouse, Ro et Vedrignans dans un maillage plus large. On pourrait alors agrandir la localité à la Cerdagne française, et même espagnole tant les rapports sont nombreux et fréquents<sup>261</sup>. Cependant, cette échelle est limitée à quelques individus si on rejette les relations individuelles issues des mariages. Trouver un mari à l'extérieur du village est nécessaire pour limiter les risques de consanguinité et le réseau de connaissances n'est plus tourné vers la localité, mais bien sur la famille ce qui fausserait les perspectives données aux principes de localité. Ainsi, cette partie se centrera sur la communauté et plus largement la paroisse lorsqu'il s'agira de traiter de Vedrignans et de Ro.

Les hiérarchies locales sont diverses et nécessitent d'être étudiées de différentes manières suivant les divers capitaux détenus par les individus. Il serait aussi intéressant de s'interroger sur le choix d'une élite ou des élites. Cette notion, utilisée par Pierre Bourdieu, peut alors être utilisée comme une relation dissymétrique entre les individus. Ce sociologue a aussi mis en avant la figure rassurante et exceptionnelle de l'élite vis-à-vis du reste de la population. Le *pagès* est alors vu comme le défenseur des biens et des droits du village ce qui lui dessine les traits du protecteur au service du plus grand nombre. Une ressemblance pourrait être faite avec les fondateurs américains qui ont laissé sur leur passage des lois ou des actions reprises tout au long de l'histoire comme justificatif pour protéger la nation... Le titre est donc symbolique, ce qui offre aux individus appartenant à ce groupe une tribune pour s'exprimer. Notons qu'être *cap de casa*, et donc chef de la famille leurs donnent aussi des prérogatives plus larges qu'aux autres habitants, même si le titre de *pagès* n'est pas desservi à l'ensemble des familles en témoigne la synthèse des rassemblements de Saillagouse qu'on peut retrouver en annexe. On observe alors que pour la plupart des familles au rassemblement des habitants de Saillagouse, ne sont représentées que par un seul individu<sup>262</sup>. *Cap de casa* n'est donc pas synonyme avec le titre de *pagès*. La notion de capital peut donc être intéressante à utiliser pour mettre en avant les différences entre les individus et les groupes sociaux.

Emmanuelle Charpentier avait dans sa grande synthèse sur le monde rural mis en avant les élites villageoises comme ceux accumulant le savoir, le patrimoine et le pouvoir<sup>263</sup>. Ces

---

<sup>261</sup> Reprenons comme exemple les différents accords de commerce que nous avons vu plus haut qui nous montre les liens profonds entre les individus d'un côté ou de l'autre de la frontière.

<sup>262</sup> Voir Annexe 11. Pour le rassemblement de 1750, 70% des familles ne sont représentées que par une seule personne tandis que cette même part augmente pour atteindre environ 77% en 1775.

<sup>263</sup> CHARPENTIER Emmanuelle, *Les campagnes françaises à l'époque moderne*, Op.cit., p.97.

différents thèmes pourraient alors être rapprochés à ceux de Pierre Bourdieu, s'alliant avec le capital culturel, économique et politique. Selon, toujours cette historienne, les laboureurs feraient partie de cette élite car ils possédaient des biens fonciers, du prestige et une clientèle assez large, leur permettant d'avoir du pouvoir à l'échelle locale<sup>264</sup>. Cette réalité est aussi vérifiable au sein de la Cerdagne française. On pourrait même parler d'une véritable oligarchie rurale détenue par les *pagesos*, auquel viendrait s'agglomérer les autres familles ne possédant pas le titre de *pagès*. André Balent parle « de l'oligarchie *pagesa* », qui grâce à des jeux d'alliance et à l'éducation, arrive à maintenir son pouvoir à l'échelle locale<sup>265</sup>. Il s'agit alors de faire la démonstration de ce pouvoir sur les autres à travers les postes politiques prestigieux, la richesse par le biais de la construction ou des biens fonciers et socialement grâce au prestige acquis par le rayonnement de son réseau de connaissances.

Le lieu le plus concret du pouvoir politique à faible échelle est le Conseil général des habitants de la communauté. Michel Cade a défini ce lieu comme un « organe de décision principale sans qui rien pourrait être fait »<sup>266</sup>. Elle rassemble la plupart des familles de la communauté, mais pas nécessairement toutes, comme l'affirme le précédent historien. 162 familles ont pu être recensées tout au long de la période sur les communautés de Saillagouse, Ro et Vedrignans. Certaines familles ne semblent pas être restées très longtemps compte tenu du faible nombre de récurrences de leur nom dans les sources. De plus, certains sont désignés comme habitants de Saillagouse comme Georges Foncuberta, qui est cependant apothicaire de Llivia. On a donc parfois des acteurs ayant une double résidence qui ne participent pas à la vie communautaire même s'ils le pourraient grâce à la détention d'un bien sur le terroir de la communauté. Il faut donc voir à la baisse ce chiffre car toutes les personnes désignées comme habitants de Saillagouse n'y résident pas vraiment. En revanche, les rassemblements qui ont lieu à Saillagouse ne dépassent pas les quarante familles présentes, d'autant plus qu'on peut retrouver plusieurs branches familiales au sein de ses réunions villageoises. On a donc une minorité de familles qui participent à ces rassemblements. Une corrélation pourrait être faite entre les familles présentes aux conseils et celles qui rassemblent le plus de représentants à l'échelle de la communauté. Les familles avec un poids démographique important sont alors souvent les plus représentées. Même schéma pour les conseillers de Saillagouse. Seules les grandes familles ou ceux détenant un titre particulier comme le baille y sont présents.

---

<sup>264</sup> *Ibid*, p.98.

<sup>265</sup> BALENT André, *La Cerdagne du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. La famille Vigo, casa, frontières, pouvoirs*, *Op.cit.* p.174.

<sup>266</sup> SAGNES Jean (dir.), *Nouvelle histoire du Roussillon*, *Op.cit.*, p.233.

L'individu représente donc sa famille plus que sa propre personne. Ainsi, ce lieu n'est pas destiné à des élites économiques, vu qu'on y retrouve des *brassers*, des artisans ou des petits commerçants dans le sens où ces réunions doivent servir l'ensemble de la communauté<sup>267</sup>. Cet organe ne semble pas émettre de réelle séparation entre les individus et les groupes suivant sa richesse ou son rang social. Or, la distinction se fait dans les règles admises lors de la nomination des consuls du village. Ainsi, les premiers consuls sont exclusivement représentés par des *pagesos*<sup>268</sup>. On retrouve même des *pagesos* sur le siège de second consul alors que ce groupe semble être réservé à tous les autres métiers, allant du chirurgien au *brasser*. On se retrouve donc sur la même distinction qu'avait faite Michel Brunet sur la charge du consul malgré des changements nécessaires en lien avec la localité de Saillagouse<sup>269</sup>. La charge de premier consul n'est donc pas réservée aux nobles, aux docteurs ou encore aux bourgeois nobles, mais plutôt à l'élite locale des *pagès*. Le second poste est un conglomerat entre tout le reste montrant une potentielle hiérarchie dans la prise de décision. On retrouve donc un mélange de nombreux métiers au sein du conseil, non pas pour montrer la diversité des activités au sein du village, mais pour que chacun occupe sa place. Certaines familles ont alors plus d'impact que d'autres. La famille Marty stabilise son poids politique tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, détenant de nombreuses fois le titre de consul. On a donc bien une dynamique de maison qui s'allie les unes aux autres par des liens subtiles. On retrouve donc un consulat partagé entre Gilles Vidal et François Marty pendant cinq années de la décennie 1740. Aucun lien matrilinéaire n'a pu être observé entre les deux familles. Ces liens sont possiblement antérieurs à la chronologie de cette étude. On peut être aussi dans un schéma de confiance ou d'amitié qui serait alors difficile à observer dans les sources. La confiance, quant à elle, peut être observable dans le cas du choix du syndic lors des conflits entre deux acteurs. Les syndics sont alors des représentants de la communauté, choisis parmi les pairs afin de soutenir la décision globale de l'assemblée. Il fait donc office de porte-parole dans les conflits qui oppose la communauté ou la viguerie à un acteur tiers. Par exemple lors du Conseil général de Saillagouse du 10 mai 1745, Gilles Vidal alors premier consul et Michel Balaguer un *pagès* de Saillagouse, sont choisis pour défendre les intérêts du village contre les prétentions du seigneur du lieu, Despres de Pomeyrol.

---

<sup>267</sup> BRUNET Michel, *Les pouvoirs au village : aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du XVIII<sup>e</sup> siècle*, *Op.cit.*, p.10.

<sup>268</sup> Voir Annexe 11.

<sup>269</sup> BRUNET Michel, *Les pouvoirs au village : aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du XVIII<sup>e</sup> siècle*, *Op.cit.*, p.11.

Il souhaitait alors imposer un de ses fidèles au sein du conseil<sup>270</sup>. En 1757, c'est Isidore Morer alors premier consul et Joseph Novellas, baille de Saillagouse qui sont choisis comme syndics pour rendre compte de l'avancée et du paiement de la rénovation de l'église du village<sup>271</sup>. Dans cette perspective, le titre de syndic est alors majoritairement accordé au baille du lieu et au premier consul qui revient donc à un *pagès*, signe de la confiance placée par les habitants aux représentants de la communauté. Les pleins pouvoirs sont en quelques sortes données concernant des affaires très précises. On aperçoit donc une forme de cohésion autour de la figure du *pagès*, que l'on ne retrouve pas au sein des autres groupes de métiers.

Le second consulat, détenu par les *brassers*, les artisans ou encore la petite bourgeoisie rurale, ne semble jouer qu'un rôle de suppléant. Outre ces prérogatives, il ne prend pas plus de place que son homologue et ne semble pas jouer un grand rôle, signe d'une hiérarchie qui s'impose de fait et qui est intériorisée par la désignation même de la charge. Les autres groupes de métiers semblent donc exercer une influence limitée en politique malgré une présence importante dans les conseils. On ne peut pas juger leur poids compte tenu des sources et des informations limitées qui y sont présentes. En revanche, comme pour le cadre des cahiers de doléances, les élites villageoises ont dû jouer un rôle plus important dans les décisions prises pour l'ensemble de la communauté<sup>272</sup>.

Le poids politique des *pagès* s'étend même plus loin à l'échelle de la viguerie où l'on constate une présence de ce groupe d'individus, représentant ainsi leur communauté dans ce grand conseil<sup>273</sup>. Celui-ci a les mêmes prérogatives que le conseil communautaire, mais s'occupe des problématiques plus larges qui touchent l'ensemble des habitants de la viguerie. Dans la même logique que précédemment, il est fort possible que les consuls ou encore les bailles présents dans ces rassemblements, soient des *pagès*, ce qui impliquerait une présence bien plus forte de ce groupe dans la politique régionale de la Cerdagne française. Ainsi, dans le Conseil général du pays de Cerdagne de 1785, on retrouve Michel Colomer, le consul de Ro qui est négociant ou encore Jean Terrats, consul de Vedrignans qui est pour sa part, *brasser*. Ces deux exemples montrent qu'il ne faut pas globaliser les résultats et que toutes les franges

---

<sup>270</sup> ADPO : 3E56/118 f°71. Lors de ce conseil général, Messire Despres de Pomeyrol souhaite inclure dans le conseil Joseph Maurell (un autre Joseph Maurell que celui habitant à Saillagouse), alors receveur des fermes. Il tente alors de l'imposer de force le 31 juillet 1750 en tant que consul (ADPO : 3E56/22).

<sup>271</sup> ADPO : 3E56/130 f°80.

<sup>272</sup> GRATEAU Philippe, *Les cahiers de doléances, une relecture culturelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p.64.

<sup>273</sup> Voir Annexe 9.

de la population de la paroisse peuvent être présentes dans ces organes de pouvoir<sup>274</sup>. En revanche, on peut quand même affirmer que ces cas sont assez limités et que la grande majorité est représentée par des *pagès* comme le montre le Conseil général du pays de Cerdagne en 1739, où le baille et les consuls présents sont aussi désignés comme des *pagesos*<sup>275</sup>.

Il semble donc bien y avoir une hiérarchie politique au sein de la communauté et de la viguerie mettant en avant les *pagesos* au-devant de tout autre. Les raisons doivent être aussi plus globales que la simple signification culturelle du titre. Il faut ainsi élargir l'analyse à d'autres champs comme celui de l'économie.

Economiquement parlant, il est difficile de se prononcer concrètement sur les hiérarchies villageoises. Sur la période et pour les communautés de Saillagouse, Ro et Vedrignans aucun document relevant de la capitation n'a pu être trouvé. Il aurait pu montrer les capacités économiques de chaque acteur et donc la richesse des différentes familles. Or, il n'en est rien. Pour ce qui est des terriers, ils sont certes utiles pour mettre en avant le nombre de terres de chacun, mais le fait qu'ils ne donnent qu'une photographie des propriétaires à un moment donné ne nous permet pas de savoir si le patrimoine familial reste stable. Ces terriers ne montrent d'ailleurs pas l'entièreté des biens d'une famille et donc ne permettent pas de se faire une image réelle de la propriété à Saillagouse. En revanche, on sait que les propriétaires des trois communautés de l'étude présentes au sein des quatre terriers étudiés, sont presque exclusivement des *pagesos* ou des individus détenant les droits provisoirement. On parle donc des veuves, bien sûr, ou encore des tuteurs comme Monseigneur Jean Bernola, prêtre d'Eyne, tuteur légal de François Bernola, son neveu considéré déjà comme *pagès* malgré son jeune âge<sup>276</sup>.

Ces documents ne sont alors pas à privilégier même s'ils nous permettent de nous rendre compte de certaines réalités. Il ne faudrait pas penser que les artisans, les *brassers*, les voituriers et d'autres sont exclus du marché foncier. Ils participent bel et bien aux échanges immobiliers. Si la richesse provient essentiellement de la terre, l'achat de biens correspond donc à un moyen d'accroître son niveau de vie et aussi sa renommée. Le foncier a donc une valeur économique et sociale comme une marque symbolique de la réussite<sup>277</sup>. Ainsi, la pluriactivité et l'acquisition de biens fonciers sont des moyens d'accéder à des positions et un rang plus important au sein

---

<sup>274</sup> ADPO : 3E56/162 f°186.

<sup>275</sup> ADPO : 3E56/11 f°117.

<sup>276</sup> ADPO : 3E88/33 f°36.

<sup>277</sup> CONESA Marc, *D'herbe, de terre et de sang, La Cerdagne du XIV<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècles*, Op.cit., p.277.

de la société. Ces deux principes font alors partie des trois gages de l'ascension sociale présentés par Emmanuelle Charpentier dans son ouvrage<sup>278</sup>. Dans cette logique, les simples travailleurs qui n'utilisaient pas leur force de travail différemment, ne pourraient prétendre à une élévation sociale. En revanche, si le simple travailleur ne peut espérer s'acheter de nombreuses terres, les riches familles terriennes épaississent leur patrimoine foncier tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle suivant le rythme des cycles de vie, comprenant par exemple la phase de mariage ou le chef de famille vend les terres pour payer les dots<sup>279</sup>. L'inverse se produit lorsque l'héritier reprend l'affaire familiale comme pour prouver sa légitimité face aux autres habitants, riches, amis ou frères...

Ainsi, l'usage des biens fonciers pour démontrer la supériorité de certains individus, d'un point de vue économique, ne saurait être très concluante. Nous pouvons donc chercher du côté des testaments qui sont sensés mettre en avant les biens des différents individus à la fin de leur vie ou pendant une phase de maladie. Or, le principe de l'héritier unique cache une grande partie des biens. Aucune description n'est alors faite pour la plus grande partie de l'héritage. On ne retrouve que des bribes de richesse qui sont alors données aux cadets, cadettes et autres enfants à charge. Ceci n'est d'ailleurs pas très concluant notamment lorsqu'il s'agit des femmes. La dot correspond aussi à une forme de légitimité paternelle qui permet d'évincer, par la suite, la fille de toute sorte d'obligation à la mort du père. Ainsi, une partie des enfants sont donc absents de l'héritage étant donné qu'ils l'ont déjà reçu. Il faudrait donc retrouver le mariage de la fille pour ainsi compléter les biens de la famille ce qui, dans la majorité des cas, ne mènerait à rien quand on sait la proportion limitée de ces actes sur la totalité des mariages ou encore la faiblesse des informations inscrites dans les contrats de mariage des paroissiens de Saillagouse.

On peut cependant voir une forme d'importance hiérarchique lors des mariages et de la dot qui est consacrée à la femme et à son mari pour subvenir aux besoins de sa famille. 59 contrats de mariage ont alors pu être étudiés sur toutes les années de cette étude et l'on observe une grande variation des dotations lors des mariages. Les dots sont alors comprises entre 150 livres et 3000 livres avec parfois d'autres compensations comme des biens fonciers, des tenues... Ces données sont alors intéressantes à prendre en compte, car elles n'évoquent pas seulement la richesse de la femme ou de son père, mais aussi l'importance sociale et économique de la famille du fils. Le montant de la dot représente donc en soi les prétentions

---

<sup>278</sup> CHARPENTIER Emmanuelle, *Les campagnes françaises à l'époque moderne*, *Op.cit.*, p.99.

<sup>279</sup> CONESA Marc, *D'herbe, de terre et de sang, La Cerdagne du XIV<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècles*, *Op.cit.*, p.303. Voir aussi l'article de Florian Durupt qui dans son analyse de la famille Girvès de Llo tend à montrer ce phénomène sur le temps long.



des deux familles quant à la réussite de l'alliance engagée entre les deux parties afin de faire perdurer leur patrimoine<sup>280</sup>. Dans ce cadre, on comprend les différences entre les diverses dotations matrimoniales en raison de l'inégalité économique et sociale entre les deux familles. Une augmentation de la dot moyenne d'une famille par rapport à son rang social voudrait, dans ce sens, prouver une volonté de se marier avec une famille appartenant à une strate supérieure de la société. Une diminution reviendrait à faire l'inverse et donc à ne pas dilapider la richesse familiale en trouvant un individu socialement inférieur.

Sur 22 mariages entre famille de *pagès*, la dot moyenne accordée à la fille est alors de 1445 livres, qui est en soit une somme considérable pour l'époque. Elle permet alors de stabiliser l'héritage familial avec une autre grande famille et ainsi de s'ouvrir, peut-être, à des alliances de soutien... On observe un seul fils de *pagès* se mariant à un rang inférieur, signe des principes matrimoniaux sévissant dans la paroisse de Saillagouse et plus généralement dans les Pyrénées ou les cadets ne se marient que très rarement afin de servir *l'hereu* de la famille. A l'inverse, beaucoup de filles de *pagesos* se marient avec des individus économiquement et socialement inférieurs hiérarchiquement en témoignent les dotations plus faibles. Le mariage entre un fils de brasser et une fille de *pagès* provoque un décroissement de la dot, avec une moyenne de 825 livres. Cette somme est toujours plus importante que des mariages entre même groupe d'individus. Le fils de brasser ne reçoit alors que 385 livres en moyenne dans un mariage entre *brassers*, 500 livres avec une fille d'artisan ou encore 342 livres en moyenne avec une famille issue de la bourgeoisie rurale.

Le fils d'artisans ou encore le petit commerçant semble alors être dans le même bain que les fils de *brassers*, recevant une moyenne de 798 livres des familles des *pagesos*. Leur situation ne semble pas être si différente socialement parlant malgré le complément de revenus qu'ils tirent de leur métier. Les *brassers* semblent quant à eux proposer un peu plus pour se marier avec un fils d'artisan avec une moyenne de 486 livres.

Les marchands semblent quant à eux être les plus dépensiers quand il s'agit de marier leurs filles à des membres issus de la bourgeoisie rurale ou à la riche propriété terrienne. On relève en effet, la dot de 3000 livres pour que la famille Malibrans s'allie au juge de la viguerie de Cerdagne, Jacques Gallarda<sup>281</sup>. On peut noter aussi le mariage avec Sieur Paris de Montlouis et

---

<sup>280</sup> BOURDIEU P. « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction. », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 27<sup>e</sup> année, N. 4-5, 1972, p.1109.

<sup>281</sup> ADPO : 3E56/49 : acte de mariage du 24 janvier 1760 entre Sieur Jacques Gallarda et Dame Anne Marie Malibrans.

la dot de 1000 livres, plus les bénéfices de la vente de la maison de Philippa Malibran Leris en raison du déplacement de la famille à Saillagouse<sup>282</sup>.

Grâce à cette rapide présentation des différentes dotations de mariage au sein de la paroisse de Saillagouse, il est alors possible de se faire une image de la supériorité économique et sociale de certaines familles ou groupes de métiers. Les marchands ou encore les *pagesos* semblent dominer économiquement la paroisse de Saillagouse, suivie de la bourgeoisie rurale. On retrouve donc la hiérarchie qu'avait pu donner Emmanuelle Charpentier pour traiter des espaces ruraux à l'époque moderne. L'artisanat semble tout de même être un signe d'ascension sociale vis-à-vis des *brassers* qui leur confère du poids supérieur au sein de la société au travers de leur nécessaire contribution quant à la production utile au village. On se marie donc plus pour des raisons économiques et symboliques.

Le social et l'importance accordée à certains individus sont donc aussi importants à prendre en compte dans les hiérarchies, car le pouvoir en tant que tel doit être accepté ou considéré comme légitime pour perdurer dans le temps. Ce type de capital passe en général par la différenciation vis-à-vis des autres à travers un titre, une tenue ou une apparence.

Les consuls par exemple se distinguent du reste de la population en portant un chaperon de damas rouge<sup>283</sup>. Dans la même logique, les riches familles doivent sans doute s'habiller richement pour se pavaner et affirmer leur richesse ou leur pouvoir. On retrouve cette logique dans la richesse des biens détenus par Jean Barta lors de l'inventaire de ses biens qu'on a pu évoquer plus haut. La réalisation de chapelles privées, comme les Girvès ou les Barta, est encore un signe de magnificence de ces familles. Ainsi, si l'on regarde le tableau des témoins lors des mariages, ayant eu lieu à la paroisse de Saillagouse, on remarque une présence plus importante des *pagesos* qui jusqu'en 1770 représente plus d'un quart des présents<sup>284</sup>. La volonté de mettre en avant une personne influente est d'autant plus forte que le rang social semble aussi indiquer une forme de confiance. La bourgeoisie rurale semble prendre ainsi le pas à partir des années 1760 devenant influente dans les actes à hauteur d'un tiers des témoins.

Le choix des témoins implique aussi d'avoir des connaissances hautement placées au sein de la hiérarchie locale. On remarque par exemple une présence plus importante d'étrangers à la communauté dans les mariages des notables du village, quand on retrouve, à l'inverse, des

---

<sup>282</sup> ADPO : 3E56/32 : acte de notaire du 24 janvier 1760.

<sup>283</sup> ADPO : 3E56/162 f°92.

<sup>284</sup> Voir annexe 6.

habitants de la communauté pour les rangs plus faibles. Si l'on prend le mariage de Raphael Christobol, voiturier de Saillagouse et Margueritte Barro, fille de Jean Barro, les témoins du mariage sont Michel Alart, un tailleur d'habit et François Barnades, un bastier de la même communauté<sup>285</sup>. En revanche, pour le mariage de Jean Gallarda, héritier de Paul Gallarda, *pagès* de Ro et de Marianne Gallarda Sicart<sup>286</sup>, on retrouve le vicaire de Saillagouse Dominique Guarch et Pierre Arro un *pagès* de la communauté d'Err. On entre donc plus dans des réseaux plus importants suivant les hiérarchies villageoises. En fonction de sa position, l'accèsion à d'autres familles ou à des sphères de connaissances plus larges s'ouvrent alors. On est donc dans des hiérarchies multiples et complexes, multipolaires et mouvantes jouant sur les ressources et les capitaux des différentes familles<sup>287</sup>. On pourrait alors représenter schématiquement les sphères des réseaux des individus de Saillagouse comme suit. Tous ne rentrent pas dans ce modèle certes mais ce schéma représente d'abord une globalité des réseaux et des liens. Plus, le groupe est proche d'une autre sphère d'influence, plus il possède de membres ayant des liens concrets avec la sphère suivante.

---

<sup>285</sup> ADPO 3E56/48, mariage du 21 janvier 1750 entre Raphael Christobol et Margueritte Baros.

<sup>286</sup> ADPO 3E56/50 f°427 : mariage entre Jean Gallarda et Marie Rose Torrent, fille de Sieur Martin Torrent, *pagès*, et Thérèse Torrent Fabra d'Ur.

<sup>287</sup> LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Op.cit.*, p.88.

Titre : Schéma des sphères géographiques des réseaux sociaux suivant la profession et/ou l'office.

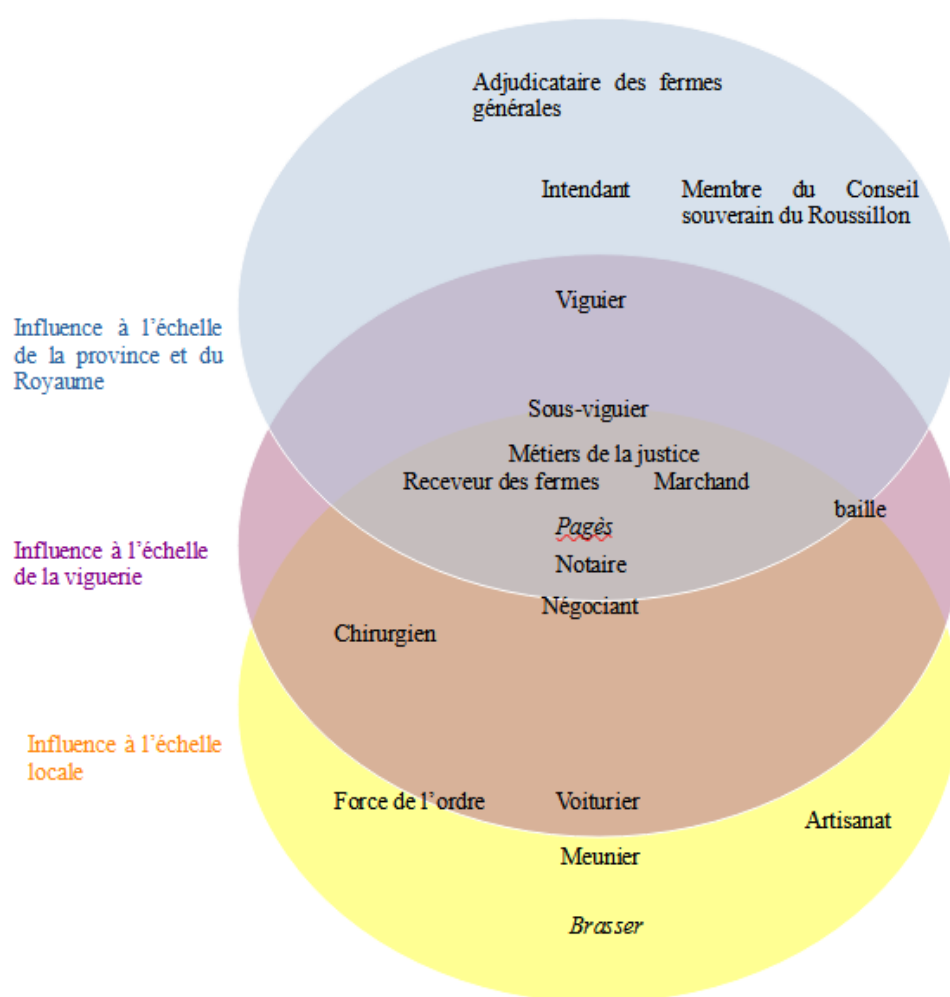


Figure 1 : Répartition des groupes socio-professionnels de Saillagouse suivant ces liens avec les autres groupes grâce l'ensemble des sources de ce mémoire.

Ce schéma, qui reste simplifié le plus possible, permet de se rendre compte de l'étendu des réseaux que peuvent entretenir les individus présents à Saillagouse et donc la relative hiérarchie sociale de ces individus. Cette hiérarchie sociale peut aussi accroître leur patrimoine économique et politique leur ouvrant la voie à une ascension sociale. On ne compte pas, ici, les bi-localisés qui poseraient alors des problèmes, car la présence d'un même individu dans différentes communautés produirait alors des résultats différents des simples résidents de la paroisse.

### C) De nouvelles élites et une hiérarchie plus lointaine.

Ce dernier schéma, présente concrètement une réalité, celle de l'imbrication entre différentes géographies. Le local ne peut être alors disjoint des sphères plus larges qui incluent des réseaux de connaissance et des rapports bien plus larges<sup>288</sup>. L'administration ou encore les individus se sont intégrés dans un univers où l'Etat s'insinue dans la vie des différentes localités, la viguerie ou encore la province. La distance entre Saillagouse et la capitale du royaume, est là encore à remettre en question à travers la décentralisation du pouvoir initiée par la création des offices. Ces rapports de géographie entre les individus remanient les cartes des relations et du tissage des liens entre les individus. Si le socle de l'homogamie reste le même, les individus changent et modifient les affinités entre les différentes sphères, marquant certains types de conflit. Nous avons pu déjà observer le rapport entre les forces de l'ordre et la population locale par exemple. Séparatisme consensuel ou limitation de choix dans la recherche de lien, la question reste ouverte est nécessaire d'y trouver une réponse.

La paroisse de Saillagouse est alors régie par des entités bien plus lointaines, qu'il faut prendre en compte pour comprendre les hiérarchies locales mais aussi plus globales. Si l'on peut trouver et émettre une certaine pyramide de relations et de dominations, il n'en reste pas moins que celle-ci évolue en fonction de la distance qui est choisie. Il faut alors partir de l'échelle la plus basse à travers les représentants d'un pouvoir lointain à l'échelle locale. La figure du baille semble ici la plus évidente comme représentant à lui seul l'insertion de l'Etat dans la vie des communautés. Il faut ensuite prendre en compte les réseaux des individus qui tissent des connexions plus complexes suivant leur métier ou leur office. Il convient alors de parler de cette bourgeoisie locale qui tend à prendre de plus en plus de poids et qui s'installe progressivement à Saillagouse tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour finir, la Révolution française et/ou les instabilités de la fin du siècle modifient ces rapports, excluants presque Saillagouse des autres espaces de cette nouvelle République.

Nous avons rapidement parlé en première partie de la volonté de l'Etat de rentrer au cœur de la vie villageoise et de son organisation. Il semble y avoir une lutte pour le contrôle de ces organes décisionnels. Tout comme le conseil souverain cherche à pratiquer des réformes au sein de la nouvelle province, l'Etat et les seigneurs cherchent aussi à modifier les traditions, les droits ou encore le fonctionnement local. Ainsi, si l'intendant ou encore le viguier sont les

---

<sup>288</sup> CHAULET Claudine, « Le « local », l'origine et le terme », *Op.cit.*, p.29.

protecteurs des droits à grande échelle, le Conseil général de la communauté et en parallèle, l'oligarchie *pagesa* sont les défenseurs des pratiques politiques local<sup>289</sup>. Le ressentiment anti-français et la volonté de protéger les droits et les traditions du lieu étaient alors compréhensibles et visibles à travers la résistance de certains acteurs et la volonté de détenir les offices politiques. Si elles sont délaissées dans la plaine du Roussillon compte tenu de la proximité de ces offices avec l'administration française, les tâches villageoises restaient convoitées par les grandes familles de la paroisse de Saillagouse<sup>290</sup>. On repère facilement cette proximité entre la charge locale et le pouvoir royal. Le viguier devait certes protéger ces compatriotes tout en limitant l'agissement des habitants de la viguerie, protégeant de fait l'Etat en lui-même<sup>291</sup>.

La tâche de viguier est donc assez proche de celle du baille qui représente alors les intérêts du seigneur sur ses propres terres. Il est alors choisi parmi les habitants par le seigneur et doit alors le représenter au sein du village et de son conseil. Il semble d'ailleurs que sa présence dans les conseils généraux soit décriée par les locaux comme on peut le lire pendant le conseil de mai 1750, où l'on remarque les abus du seigneur dans son contrôle sur la communauté. Le baille est donc intégré à la fois à sa communauté mais aussi à des réseaux plus larges, extérieurs, qui lui donne de nombreux avantages comme des ressources économiques ou une place sociale plus importante, mais qui en contrepartie, l'expose aux critiques<sup>292</sup>... Son alliance avec la noblesse lui fait cependant renoncer à une certaine proximité avec les autres habitants. Le rôle des représentants de la communauté villageoise est, comme nous avons pu le voir en première partie, de protéger les intérêts des habitants tout en conservant les droits anciens. Or, dans le cadre du baille, il doit avant tout « servir les intérêts de sa Majesté et du seigneur du dit lieu, rejetant ce qui pourrait être préjudiciable pour son seigneur »<sup>293</sup>. Le seigneur passe donc avant toutes les règles de support mutuel entre voisins et amis rendant complexes les rapports entretenus avec des tierces personnes. La famille Autet détient la charge de baille jusqu'en 1743, le fils récupère alors le poste de son père à sa mort. On observe d'ailleurs, dans l'acte où Jacques Autet est nommé baille en 1740, une certaine proximité qu'on pourrait caractériser comme amicale entre le seigneur et Jean Autet, le père alors décédé la même année<sup>294</sup>. Cette proximité favorise alors l'expulsion de ces familles des rapports avec le reste du village. Les

---

<sup>289</sup> BRUNET Michel, *Les pouvoirs au village : aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, *Op.cit.*, p.18.

<sup>290</sup> *Ibid*, p.32.

<sup>291</sup> ADPO : 3E56/22, Rassemblement de la communauté de Saillagouse le 31 juillet 1750. On observe alors dans cet acte que le viguier de Cerdagne française Sieur François Sicart et Alart, assure les intérêts du Roi.

<sup>292</sup> CONESA Marc, *D'herbe, de terre et de sang, La Cerdagne du XIV<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècles*, *Op.cit.*, p.164.

<sup>293</sup> ADPO : 3E56/12 f°82.

<sup>294</sup> ADPO : 3E56/12 f°82.

Autet qui étaient alors actifs dans les années 1720 et 1730, au travers les deux branches de la maison<sup>295</sup>, ont un poids bien moins importants dans la politique communautaire à la suite de l'accession de la famille au titre de baille. Bien qu'on les retrouve dans les rassemblements villageois, ils ont à nouveau accès au consulat qu'à partir de 1761<sup>296</sup>. Ils étaient certes présents en tant que baille autour de l'année 1740, mais ils n'étaient plus visibles après la mort de Jacques Autet en 1743. Notons aussi Joseph Maurell qui fut imposé comme consul par le seigneur du lieu alors qu'il avait la charge de baille. L'action fut automatiquement rejetée par le conseil général de Saillagouse, présentant alors le personnage comme un truand qui ne pourrait protéger le village en jouant le double jeu de baille et consul<sup>297</sup>. Joseph Novellas qui fut, la même année, imposé en tant que consul, prend par la suite la charge de baille de la communauté de 1765 à 1783. Ce dernier a notamment dû aller chercher sa femme, Marie Nasples, en dehors de la communauté<sup>298</sup>. L'imposition des consuls et plus largement du pouvoir des seigneurs ne sont cependant pas des agissements apparus en 1750, mais une continuité des pratiques anciennes. On peut noter que Messire Jean Despres, seigneur honoraire de Saillagouse et procureur général du Conseil Souverain, nomme Jean Autet et Jean Mathieu Oriol, tous deux *pagesos* et appartenant à des maisons participant activement aux conseils généraux, comme consul, signe aussi que les pratiques de tirage au sort n'étaient pas toujours appliquées<sup>299</sup>.

Ainsi, la tâche de baille est un rôle compliqué qui contribue forcément à l'enrichissement personnel de la famille mais qui met semble-t-il de côté l'individu en question. Il est comme dit plus tôt souvent choisi comme syndic de la communauté, de manière automatique comme un moyen pour le seigneur de faire suivre ses yeux avec ceux de son homme de confiance. Cependant, il faut aussi mettre en avant la présence de certains bailles comme Isidore Morer, aussi consul de la communauté, à des périodes différentes. Il fut baille approximativement entre l'année 1755 et 1760 dans un moment où le conflit entre le seigneur et la communauté semble être tendu et où la situation économique générale ne semble pas être au beau fixe. Il semble donc qu'il y a derrière la nomination du baille ou des consuls d'une certaine manière, une volonté d'imposer mais aussi de se faire accepter pour continuer de garder la tête hors de l'eau.

---

<sup>295</sup> En 1722, on observe déjà les deux branches familles qui sont représentées par deux Jean Autet bien distincts. Les deux sont *pagesos*, l'un est consul pendant que l'autre vient d'avoir sa charge de baille de la communauté. Le consul choisit par le seigneur, Jean Autet est alors désigné comme mineur, signe de sa différence avec l'autre Jean, désignant certainement le fait qu'il fasse partie de la branche mineure de la famille, étant donné que le surnom perdure dans le temps pour les différencier.

<sup>296</sup> Voir Annexe 7.

<sup>297</sup> ADPO : 3E56/22 : rassemblement de la communauté de Saillagouse le 31 juillet 1750.

<sup>298</sup> ADPO : 3E56/63 f°197.

<sup>299</sup> ADPO : 3E56/1 f°172.

On a donc des choix d'opportunité ou de continuité tout comme des choix de considération politique faisant accepter ou non un représentant extérieur au sein de la sphère locale.

Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, le seigneur ou encore le pouvoir royal doivent jongler entre contrôle et liberté afin d'éviter de possibles insurrections qui avaient déjà poussé les habitants à se révolter contre le pouvoir royal castillan en 1640. Elle doit aussi faire avec l'évolution socio-professionnelle que nous avons effleurée en première partie et qui modifie les structures villageoises faisant apparaître le nouveau groupe imposant des commerçants et structurant d'autant plus les artisans qui participent à ce négoce<sup>300</sup>. Ainsi, en pratique, les habitants de la communauté ou ceux qui veulent imposer leur pouvoir au sein de la communauté doivent faire avec cette nouvelle élite, composée des membres de la bourgeoisie rurale tels que les officiers de justice, les marchands, notaires, médecins<sup>301</sup>... Ils viennent alors compléter le socle élitiste des notables, ceux qui sont visibles et qui doivent être rapportés au travers, par exemple, des titulatures, précédant leur prénom comme Sire, Sieur, Messire, ou encore Monseigneur<sup>302</sup>. Il ne faut pas penser aux bourgeois qui ont alors des prérogatives et des droits supplémentaires parce qu'ils vivent dans une ville, mais bien comme des individus pratiquant une activité non-manuelle et le plus souvent intellectuelle<sup>303</sup>. Cette notion de classe qui peut alors être critiquée par sa pertinence au sein de l'historiographie française<sup>304</sup>, fait ici écho à la domination que pouvait avoir ce groupe politiquement, socialement et culturellement sans pour autant coller à l'allusion marxiste de ce groupe<sup>305</sup>. Il est d'ailleurs particulièrement hétérogène, tantôt faisant partie d'une continuité de l'élite *pagesa*, tantôt provenant d'une élite extérieure où qu'on ne peut repérer clairement. Il est aussi intéressant de se rendre compte que Michel

---

<sup>300</sup> André Balent dans son ouvrage, *La Cerdagne du XVIIe au XIXe siècle. La famille Vigo, casa, frontières, pouvoirs*, *Op.cit.*, p.213, met en avant la proto-industrie de la Cerdagne française renforçant économiquement des groupes qui n'avaient jusqu'alors que peu de pouvoir, modifiant le système fermé du conseil général.

<sup>301</sup> Il faut ici prendre la définition mise en avant par Emmanuelle Charpentier sur les élites villageoises et le parallèle qu'elle fait entre cette élite et la bourgeoisie rurale. On peut retrouver cette idée à la page 98 de son ouvrage synthèse : *Les campagnes françaises à l'époque moderne*, *Op.cit.*.

Philippe Grateau dans son ouvrage : *Les cahiers de doléances, une relecture culturelle*, *Op.cit.*, p.63, met en avant ces mêmes métiers et offices afin de mettre en avant le groupe des notables. Les deux termes peuvent être, semble-t-il assez proches, suivant l'approche méthodologique que le chercheur pratique.

<sup>302</sup> JUSTAFRE Marc, dans son ouvrage : *Les Justafre et Las Illas, une famille et une communauté catalanes du XVIe au XIXe siècle*, *Op.cit.*, à la page 123, avait mis en avant cette notion d'honorabilité des bailles ou encore des notaires.

<sup>303</sup> Définition du CNRTL.

<sup>304</sup> On peut faire ici référence à l'historiographie marxiste opposant différente classe tout en mettant en avant la lutte nécessaire entre les dominés et les dominants.

<sup>305</sup> JESSENE Jean-François (dir.), *Vers un ordre bourgeois ? Révolution française et changement social*, Presse universitaire de Rennes, Rennes, 2007, p.119.



Brunet, n'a pas fait de réelles distinctions entre ce groupe de notable et les *pagesos*<sup>306</sup>. Il n'utilise d'ailleurs pas le terme de notable, mais reconnaît la domination de ces groupes de métiers au sein de la communauté, et même au-delà<sup>307</sup>.

On a en effet, un réseau bien plus complexe qui se dessine. On observe parfois des liens qui s'étendent jusqu'à Paris, signe de la disproportion des distances entre les individus. Ainsi, des individus comme les Galard ou encore les Gaillard, ont des liens forts avec l'intendance du Roussillon et le Conseil Souverain de la province grâce à leur poste de gestionnaire des biens d'états confiés à ferme au sein de Saillagouse<sup>308</sup>. Joseph Galard est aussi greffier du juge de la viguerie lui permettant de s'adjoindre l'aide des grands du pays. Ainsi, toute la caste d'officier judiciaire est donc extrêmement proche du pouvoir de la viguerie ou encore de celle du Conseil Souverain. Ainsi, par leur réseau de connaissances à l'échelle de la viguerie, certains acteurs ont donc des liens avec des organes de pouvoir bien plus importants. On peut alors comprendre le plébiscite que les autres individus ont pour cette élite étant donné les relations qu'ils possèdent. On observe donc un accroissement progressif de leur apparition en tant que témoins dans les actes. Leur présence est attestée dans 26% des témoins de mariage en 1740 pour atteindre les 36% en 1760 ou encore 38% en 1780. Elle correspond en soi à une hausse significative qui s'aligne avec l'accroissement de leur effectif au sein de Saillagouse. On observe cependant une certaine endogamie ou plutôt un « autocentrage »<sup>309</sup> de cette élite dans le sens où les réseaux élitistes, qu'elles soient *pagesa* ou bourgeoise, s'associent les unes aux autres, sans réel mélange avec les autres sphères de la communauté. Les seules observables concernent les personnes appartenant à la même famille comme un signe d'assistance, dans un monde où la maison reste la principale préoccupation.

Il y a donc une volonté de s'ancrer tout de même dans leur espace de travail. On a une conversion du pratique vers le concret en s'alliant ou en s'intégrant aux autres familles locales. Il reste en effet, la hiérarchie locale évoqué plus haut, ce qui oblige la bourgeoisie rurale, à

---

<sup>306</sup> BRUNET Michel, *Les pouvoirs au village : aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, *Op.cit.* p.11.

<sup>307</sup> Prenons par exemple le document issu de la côte ADPO : 3E56/123 f°181. Elle présente l'accession de Jean-Louis Malibrant au titre de receveur de la ferme du Roi à Saillagouse. Pour ce faire, une personne doit alors se porter caution du titulaire. Ici, c'est Sieur François Verges, bourgeois de Perpignan qui se porte caution devant Monsieur Jean Girardin, bourgeois de Paris. Cela montre par exemple, les liens que peuvent avoir les membres de cette notabilité d'autant plus que leurs liens sont assez proches. Sieur Verges doit alors rendre des comptes rendus à Jean Girardin, sur les agissements de Jean-Louis Malibrant qui lui doit agir sur les ordres de son supérieur. On observe donc un système d'échange triangulaire entre des personnes de haut rang qui montre une certaine unité et une éducation assez importante pour transmettre toutes les informations dues à ce poste.

<sup>308</sup> ADPO : 3E56/443.

<sup>309</sup> LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Op.cit.*, p.96.

rechercher une certaine forme de légitimité en s'associant avec les *pagesos*. Ainsi, les membres de cette bourgeoisie rurale se marient ou forment des liens plus forts avec les habitants jouissant du même rang. Plus l'individu possède un capital politique, économique ou social fort, plus cette segmentation vis-à-vis du reste de la population est importante, le but étant de conserver au mieux son capital symbolique et matériel<sup>310</sup>. Nous avons déjà vu le cas concret de la famille Malibran par exemple qui choisit des conjoints extérieurs à la communauté de Saillagouse pour étendre son réseau et qui s'adjoit l'amitié et les services du juge de la viguerie de Cerdagne française en lui ouvrant les portes de la famille<sup>311</sup>. François Gaillard, notaire de Saillagouse, est marié à Catherine Autet, issue d'une famille de l'élite paysanne tandis que Clément Galard, lui aussi notaire se marie avec Catherine Barta, elle aussi issue de la riche famille Barta du *mas* de Cruells. Les exemples sont nombreux tellement ils sont révélateurs d'une pratique récurrente parmi les élites. S'insérer dans un territoire revêt alors l'image d'une greffe sur une entité déjà existante. Les grandes familles de Cerdagne espagnole, à la suite de leur migration, se sont également associées aux familles déjà existantes issues de l'élite *pagesa*. Ainsi, on retrouve la famille Sicart proche des Gallarda de Ro, avec le mariage par exemple de Paul Gallarda et Marie Anne Sicart en 1734<sup>312</sup>. Les liens ne s'arrêtent pas qu'au mariage puisque que parmi les six enfants recensés de leur couple, trois ont un parrain ou une marraine issus de cette même famille. On note Marie Sicart<sup>313</sup> ou encore Jean Bonaventure Sicart, *pagès* de Dorres<sup>314</sup>. On note aussi leur présence lors des actes de vente, de procuration ou des lettres de nomination. Ainsi, lorsque André Malibran prend la charge de receveur des fermes du Roi à Saillagouse en 1755, c'est Gabriel Girvès, *pagès* de Llo qui se porte témoin de l'acte<sup>315</sup>. Dans le cas des actes de vente, on peut aussi prendre un achat fait par, le même, André Malibran à Joseph Maurell, un *pagès* de Saillagouse. On y retrouve François Verges, greffier de Saillagouse et Joseph Galard, un des notaires de Saillagouse, qui sont tous deux témoins de l'acte<sup>316</sup>. On retrouve donc bel et bien une solidarité de classe ou une sorte de reconnaissance entre les uns et les autres.

Il y a donc une forte forme d'homogamie au sein du groupe et qui se retrouve aussi à Saillagouse. Ces différentes familles, si elles s'allient dans un premier temps à l'élite

---

<sup>310</sup> BOURDIEU Pierre, « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », *Op.cit.*, p.1111.

<sup>311</sup> Voir Annexe 13.

<sup>312</sup> ADPO : 3E56/47 f°31.

<sup>313</sup> ADPO : 2E3253 : naissance de Marie Angela Victoria Gallarda le 21 février 1741.

<sup>314</sup> ADPO : 2E3253 : naissance de Jean Bonaventure Augustin Gallarda le 15 octobre 1741.

<sup>315</sup> ADPO : 3E56/129 f°203.

<sup>316</sup> ADPO : 3E56/133 f°14.

villageoise, tissent aussi des réseaux entre elles. On peut prendre l'exemple des deux familles de notaire, les Galard et Gaillard, qui s'unissent grâce au mariage de Joseph Galard, alors jeune notaire prenant la suite de son père Clément, et Antoinette, fille de François Gaillard<sup>317</sup>. Ce mariage n'est pas anodin, car il pourrait ouvrir par exemple à une séparation de la clientèle entre les deux familles d'autant plus que cette clientèle s'étend jusqu'au Conflent. Ainsi, l'obligation de l'itinérance offrirait aux deux individus, l'opportunité de se séparer les espaces pour capitaliser au mieux. Cette idée pourrait être possible d'autant plus que les tâches entre les deux sont différentes. On observe une clientèle plus nombreuse chez les Galard tandis que les Gaillard réalisent plus de *capbreus* par exemple. On est donc sur un schéma montrant un soutien entre ces familles de notables qui s'organisent entre eux afin de faire prospérer leurs héritages.

On retrouve aussi des individus, issus des grandes familles, qui s'implantent plus ou moins à Saillagouse. Ils sont le plus souvent éduqués et pratiquent une profession juridique ou commerciale. On peut prendre l'exemple de Sieur Joseph et François Girvès, juges et avocats de la viguerie de Cerdagne française. Le premier s'implante à Ro depuis Err, en achetant une partie de la métairie de la *Casa de Hans*, composée d'une maison, un porche, une grange, un moulin à farine et toutes les terres qui y sont associée comme un champ de chanvre<sup>318</sup>. François lui, s'implante à Saillagouse dans les années 1780 et, dans une logique d'accumulation des terres, achète progressivement des terres. On atteste ainsi des achats de champs et de près à Saillagouse en 1790 pour 2200 livres<sup>319</sup>. Dans la même logique que pour les migrations turinoises étudiées par Béatrice Zucca Micheletto, ces migrations semblent être plus ou moins définitives<sup>320</sup>. François et Joseph Girvès, semblent garder leur attachement à Err, leur commune d'origine, car malgré leurs achats de terre à Saillagouse et Ro, ils sont parfois désignés comme habitants cette communauté. A l'inverse, Jean Viader, procureur de Saillagouse, après s'être implanté à Saillagouse, semble abandonner les liens tissés dans son ancienne communauté en vendant sa maison à Villefranche pour 1200 livres<sup>321</sup>.

---

<sup>317</sup> ADPO : 2E3254-3255 f°260.

<sup>318</sup> ADPO : 3E56/37, vente du 25 juillet 1765 entre Sieur François Sicart et Sieur Joseph Girvès.

<sup>319</sup> ADPO : 3E56/64 f°581 et f°591.

<sup>320</sup> Elle explique que l'insertion dans un nouvel espace signifie soit un total détachement avec sa communauté d'origine soit des liens qui restent encore fort. Dans le premier cas, elle signifie l'abandon définitif et la volonté de changer de milieu et de réseau. Dans le second, le déplacement est temporaire ou répond à des logiques saisonnières ou de proximités. On peut retrouver cet argument à la page 49 de son article : ZUCCA MICHELETTO Beatrice, « La migration comme processus : dynamiques patrimoniales et parcours d'installation des immigrants dans l'Italie moderne (Turin au XVIIIe siècle) », *Annales de démographie historique*, 2012, 43-64 pp.

<sup>321</sup> ADPO : 3E56/64 f°30.

On a alors pu faire émerger au cours de ces lignes les capitaux économiques ou encore politiques de ces acteurs qui étendent leur réseau plus loin grâce à leur office ou encore leur métier. Le capital culturel ou symbolique est, quant à lui, bien plus dur à prendre en compte. On a fait émerger l'idée des compléments de nom, signe du prestige de ces hommes, mais guère plus ne peut être dit. On observe, sans doute, une connaissance de la langue plus importante que pour les autres habitants. Si les signatures ne peuvent être gage d'éducation, la finesse des traits ou encore la présence des ruches sont quant à elles signe d'un rang social supérieur. Ainsi, la signature de Joseph Marty en possède une, signe de son rang tout comme d'autres membres de cette bourgeoisie rurale<sup>322</sup>. La limite est d'autant plus floue que la plupart des habitants de Saillagouse savent signer et parfois écrire. On relève, en effet, la présence d'une école à Err en 1775, qui existait sans doute déjà avant. Si la présence d'une école à Saillagouse peut-être attestée en 1800, rien ne nous informe qu'elle était là avant. Cependant, vu le niveau d'instruction des habitants, il est fort possible que la plupart, ou du moins les fils aînés maîtrisent l'écriture. Le niveau semble être le même dans l'ensemble de la Cerdagne Française. André Balent avait mis en avant la nécessité de l'apprentissage de l'écrit pour les différentes maisons *pagesas*, dans l'idée d'acquiescer les tâches politiques de la communauté. Ce même schéma peut alors se confirmer pour les bourgeois ruraux, qui pratiquent généralement des métiers ayant recours à la production de documents. Lors du Conseil politique de la Cerdagne Française de 1739, l'ensemble des individus ont signé<sup>323</sup>. Cependant, il s'agit-là de la sphère haute des hiérarchies sociales de Saillagouse. Tous les individus ne sont pas repérables d'autant plus que l'entière des habitants de la communauté n'apparaît pas dans les sources. Même les registres paroissiaux qui doivent consigner les signatures de l'ensemble des présents ne les stipulent pas toujours. On reste donc très limité sur cette analyse. La grande différence concerne le rapport à la femme et ses apparitions au sein de la société, thème que l'on abordera plus tard dans cette démonstration.

La domination du savoir passe aussi par la prêtrise, considérée par Emmanuelle Charpentier, comme faisant partie de cette bourgeoisie rurale. La prêtrise est alors un débouché intéressant pour les cadets, qui n'héritent dans tous les cas que de très peu de biens familiaux. Ils sont majoritairement issus des familles riches et socialement élevées de la paroisse de Saillagouse. On est ici dans un schéma très régional, où le recrutement clérical semble passer par Puigcerdà, comme nous avons pu le voir en première partie. Ainsi, les familles cerdanes, qu'elles soient

---

<sup>322</sup> ADPO : 2E3254. Témoins lors du mariage d'André Faure avec Marie Anne Parazols le 24 octobre 1752.

<sup>323</sup> ADPO : 3E56/11 f°117.

françaises ou espagnoles participent à l'enracinement des prêtres dans le territoire<sup>324</sup>. Ainsi, on retrouve donc un Morer qui devient vicaire de Saillagouse en 1792. On retrouve aussi François Gaillard qui est prêtre d'Err en 1771 et qui vient plusieurs fois rédiger des actes à Saillagouse quand ceux-ci touchent sa famille<sup>325</sup>. On peut aussi noter André Gaillard, Joseph Llanes, Joseph Calvet ou Baldin Fabra, tous issus d'une famille de *pagès* ou de la bourgeoisie rurale. Outre la simple domination politique et culturelle, la domination s'étend même au spirituel.

Ces familles issues de la bourgeoisie rurale, semblent donc prendre de plus en plus de place au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Tout en se combinant à l'élite locale des *pagesos*, ils suivent le même principe de supériorité sur l'ensemble des domaines de la vie, jouant de fait sur une différenciation vis-à-vis du commun en devenant des hommes dignes d'être notés ou perçus.

La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, est marquée par une redéfinition des acteurs et des structures professionnelles et sociales. La Révolution française, en tant que première instigatrice de ces modifications, restructure la société. Or, les prémices de cet événement sont aussi marquants dans le cadre de Saillagouse. En effet, dès les années 1780, une sorte de mouvement s'opère, commencée déjà avec la perte de l'office de notaire de François Gaillard en 1775. Les charges tenues auparavant par certaines familles de la paroisse ou plus largement de la Cerdagne, semblent se déplacer aux mains d'autres individus, qui n'étaient jusqu'alors pas visibles ou apparus dans les sources.

On retrouve cette idée dans plusieurs postes « clef » qui furent présentés plus haut dans ce texte. La passation de l'office de notaire de Gaillard à Nicolau ne semble pas et ne devrait pas avoir de grandes incidences. On remarque, cependant, dans les sources, une disproportion flagrante de la clientèle entre les deux hommes, signe d'un déplacement de la clientèle vers un autre notaire. Il est possible de s'en rendre compte aux archives départementales des Pyrénées-Orientales. Les minutes sont bien plus petites et s'étalent sur plusieurs années alors que ce n'est pas le cas pour Joseph Galard. Jean Viader et sa femme arrive à Saillagouse dans les années 1780, prenant le poste de procureur de la cour. Les Girvès font de même. Plus nombreux, François Girvès reprend le poste détenu par les Gallarda en tant que juge de la viguerie de Cerdagne, Guillaume Girvès s'inscrit quant à lui dans le réseau commercial de Saillagouse en

---

<sup>324</sup> BRUNET Serge, dans son article : « Le prêtre et sa famille : historiographie du recrutement, le cas des Pyrénées centrales aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de démographie historique*, 2004, parle d'autochtonie de la prêtrise au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle dans les zones de montagne à la page 166.

<sup>325</sup> ADPO : 2E3254\_2E3255 f°260.

tant que négociant. La présence des Gallarda à Saillagouse s’efface vers cette date, tandis que les membres issus de la branche habitant à Ro, continuent leur activité agricole. Cependant, l’apparition de ces familles de notables semble décroître après les événements de la Révolution française.

En termes d’influence politique, la bourgeoisie rurale semble avoir perdu de sa superbe. Si Philippe Grateau<sup>326</sup> ou Pierre Serna<sup>327</sup>, place les bourgeois comme les individus les plus influents dans la rédaction des cahiers de doléances, dans les trois communautés étudiées, il n’en est rien<sup>328</sup>. On observe déjà que le nombre de notables à Ro et Vedrignans était plus que limité du fait de l’importance de Saillagouse. Dans ces documents, on ne retrouve qu’un seul notable à Saillagouse et un à Vedrignans. Les signatures des individus de Saillagouse rassemblent l’ensemble des familles déjà présent au sein du conseil politique en plus de quelques autres familles anciennes du village souvent tournées vers l’artisanat et le commerce telles que les Alart, les Fabra ou encore les Palau. Hormis pour les Calvet, une seule signature pour chaque famille est visible, en lien sans doute issue du modèle de représentation politique des communautés d’habitants des Pyrénées avec le *cap de casa*. A Ro, quatre signatures sont décelables, trois pour la famille Colomer et une pour la famille Calvet, unanimement ancrées dans l’activité agricole et dans le commerce. Dans le cadre de Vedrignans, on retrouve le baille de la communauté suivi de deux députés de la communauté, Barta et Autet, des noms que nous avons déjà vus et qui sont influents dans la paroisse. On retrouve aussi la signature de Michel Llanes faisant le tour des quatre signatures de la communauté. Ainsi, on est bien loin de la suprématie des bourgeois évoquée par Doyle<sup>329</sup>. On observe donc une continuité des grandes familles représentant l’élite *pagesa*<sup>330</sup>, mais une relative disparition de cette bourgeoisie rurale.

La guerre et l’occupation de la Cerdagne entre les années 1793 et 1795<sup>331</sup>, ont foncièrement modifié le socle social des trois communes étudiées. Si l’on se réfère aux migrations issues de la Révolution française, la guerre et la répression à la suite de celle-ci, il

---

<sup>326</sup> GRATEAU Philippe, *Les cahiers de doléances, une relecture culturelle*, *Op.cit.*, p.64.

<sup>327</sup> SERNA Pierre, *Que demande le peuple ? Les cahiers de doléances de 1789*, Paris, Edition Textuel, 2019, 192 p.

<sup>328</sup> FRENAY Etienne, *Cahiers de doléances de la province du Roussillon (1789)*, *Op.cit.*, 425 p.

<sup>329</sup> DOYLE William, *Des origines de la Révolution française*, *Op.cit.*

<sup>330</sup> Marc Justafre, avait affirmé à la page 149 de son ouvrage, que la Révolution française n’avait pas engendré de modifications au sein des élites locales. Dans ce contexte, on pourrait alors dire que son affirmation est représentative de l’ensemble des structures hiérarchiques à Saillagouse. On peut aussi comprendre son analyse étant donné la faible densité du village étudiée et son rôle bien plus minime que Saillagouse dans l’administration du royaume.

<sup>331</sup> CADE Michel, *Guerre et Révolution en Roussillon 1793-1795*, *Op.cit.*, p.120.

serait difficile d'affirmer que la population ou ses précédents représentants soient toujours présents<sup>332</sup>.

On observe une certaine continuité dans la rédaction des registres ou des actes jusqu'en 1792, malgré la mise sous tutelle de la Cerdagne française. En effet, la Cerdagne était organisée avec une administration propre, la viguerie, bien qu'affiliée à la province du Roussillon. En revanche, l'administration semble s'être déplacée à Prades. La juridiction précédemment représentée par le viguier de Cerdagne se retrouve entre les mains du juge et président du tribunal du district de Prades<sup>333</sup>. Voit-on la fin de ce « pays de Cerdagne »<sup>334</sup>, inscrit lors des rassemblements du Conseil général de ses communautés ? Les troubles post-révolutions ont brouillé la visibilité des différents représentants de l'Etat et les méthodes d'inscriptions des individus dans les registres. On retrouve une anomalie qui permet de voir l'importance non-négligeable de Saillagouse malgré le fait que l'administration se soit déplacée à Prades. Effectivement, entre 1798 et 1799, tous les 10, 20 ou 30<sup>ème</sup> jour de chaque mois, l'inscription des mariages dans les registres se passait à Saillagouse, rassemblant l'ensemble des villages de Cerdagne française<sup>335</sup>. La commune semble donc avoir gardée un rôle de centre malgré la perte des élites intellectuelles. Dans la continuité, on ne compte plus aucun individu pratiquant un métier issu du milieu judiciaire.

A vrai dire, malgré l'observation d'une succession de groupes d'individus, les *pagès* restent l'organe central de la vie sociale au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans les faits, ils contrôlent la politique locale, ont de l'impact dans les décisions en lien avec la protection des prix ou dans le cadre de la justice. Les négociants ou les notables proviennent ou s'assimilent à ces individus comme une sorte de garantie pérenne.

Du point de vue de la politique locale, l'année 1792 voit une modification importante marquant la fin de l'apparition flagrante des représentants de l'Eglise. Les registres sont alors tenus par les maires, agents ou officiers municipaux. Cependant, qui sont les détenteurs de ce nouveau pouvoir politique, mettant fin au conseil communautaire ? Tout d'abord, on peut se rendre compte d'une certaine continuité qui va à l'encontre du caractère répulsif des charges municipales. L'ensemble des individus ont participé (sauf les Riu de Ro) à la rédaction de leur cahier de doléances et dans le cadre de Saillagouse, toutes les familles représentées faisaient

---

<sup>332</sup> *Ibid* : Michel Cade parle d'une « évacuation de la Cerdagne » et des sentences rapides et sans réel fondement des troupes françaises à l'encontre des potentiels traîtres de la Convention.

<sup>333</sup> ADPO : 2E3257\_2E3258 : On retrouve la signature du juge Delacroix entre 1791 et 1792.

<sup>334</sup> ADPO : 3E56/157 f°189.

<sup>335</sup> ADPO : 2E3258\_2E3259\_2E3260 : On retrouve ce phénomène entre l'année 1798 et 1799.

partie de l'ancien conseil politique du village. Les Riu, qui étaient alors absents, se sont mariés aux Colomer, des représentants politiques de Ro, leur ouvrant sans doute les portes de l'administration post-révolution. Ainsi, toutes les familles ont un lien de près ou de loin avec l'ancien conseil politique de Saillagouse, de Ro ou de Vedrignans. Joseph Marty a donc été au cours de sa vie, membre du conseil politique de Saillagouse et de la Cerdagne, consul et officier municipal. Doit-on y voir une adaptation ? Ou une simple continuité des anciennes activités des consuls ? En soi, les documents en lien avec les conseils politiques et les consuls ont aussi été retrouvés en 1790, signe que le rôle du maire ou des adjoints étaient quelque peu les mêmes, d'autant plus que le rassemblement villageois perdure pour mettre en avant les problèmes à l'échelle locale<sup>336</sup>. Les pratiques restent, approximativement les mêmes, le bail du cabaret, de la boucherie et de la boulangerie de la commune de Saillagouse revient à Bonaventure Oriol, épaulé par la caution de Michel Llanes, voiturier et adjoint municipal de Vedrignans en 1798<sup>337</sup>. Le maire de Saillagouse est alors Joseph Calvet, suppléé par François Autet, officier municipal de Saillagouse en 1790. On le retrouve aussi en 1795, signe de la multiplicité possible des mandats et donc d'un accaparement du pouvoir identique à ce qu'a pu être le consulat villageois. Il y a donc une réelle continuité des pratiques politiques malgré la Révolution française, avec une élite bourgeoise qui a pratiquement disparu avec la perte d'un office notarial qui tombe entre les mains de Guillaume Blanc. Ainsi, il semble y avoir une mise à l'écart de la Cerdagne française vis-à-vis du reste de la province puis plus tard du département, malgré un poids toujours important de Saillagouse à l'échelle de l'ancienne viguerie.

---

<sup>336</sup> ADPO : 3E56/174 f°3392.

<sup>337</sup> ADPO : 3E56/167 f°58.



### **III/ Stratégies et parcours personnels ou comment transcender les classifications.**

Nous avons vu les différentes strates composant l'ensemble des habitants de Cerdagne. Certaines maisons ont alors plus de poids que d'autres, certains métiers, postes, offices, contribuent alors à gagner en prestige et en importance. Nous avons alors utilisé les termes de bourgeoisie, d'oligarchie *pagesa*, de notable ou encore d'élite, tant de notions qui évoquent l'enfermement des individus dans des cases et qui empêcheraient de fait le déplacement social des hommes d'un groupe à l'autre. L'Ancien Régime a cette image persistante avec les différents ordres qui empêchent de voir toute la diversité qui compose cette période. Ces structures trop fermées nécessitent alors d'être déconstruites en y abordant les possibilités d'ascension, les méthodes mises en place...

Le déterminisme social et l'immobilisme doivent alors faire place aux mutations, aux déplacements, afin de mettre en avant une période historique qui laisse place à la fluidité sociale et professionnelle. Tous ces thèmes doivent cependant être replacés dans le contexte du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la période de crise économique que connaissent la Cerdagne et le Royaume de France en général. Elles doivent aussi être ajustées dans les schémas structuraux et familiaux reposant sur des méthodes anciennes d'héritage. On retrouve alors des caractéristiques propres à la zone pyrénéenne qui dénotent avec d'autres espaces français, mais aussi des points communs permettant de faire des ponts avec d'autres régions.

Ainsi, dans un premier temps, il nous faut remettre en question l'immobilisme en analysant les différentes reproductions sociales du lieu et comment les pratiques favorisent certaines dynamiques familiales et successorales. Deuxièmement, il faut alors appréhender le rôle des élites au sein de la société dans le sens où ils jouent un rôle dans le soutien de la communauté et de certains individus. Pour finir, nous parlerons des femmes et de leur importance au sein de la société cerdane en tentant de les replacer dans des structures hiérarchiques.

## A) Le déterminisme au sein des réseaux familiaux ?

Le déterminisme et l'immobilisme des métiers et des parcours individuels sont alors des préjugés qui nous obligent à critiquer toutes les sortes de stratégies familiales ou personnelles. A quoi bon chercher le changement grâce à des réseaux et des relations si la finalité reste la même qu'en utilisant les structures conventionnelles ? Ces questionnements sont donc importants à prendre en compte pour comprendre les structures villageoises et les stratégies villageoises pour transcender sa condition sociale. Béatrice Zucca Micheletto<sup>338</sup> avait, dans son article : *La migration comme processus : dynamiques patrimoniales et parcours d'installation des immigrés dans l'Italie moderne (Turin au XVIIIe siècle)*, présenté les dernières analyses sur l'histoire sociale et migratoire, dans le but de montrer que la société est moins immobile que le stéréotype jusqu'alors admis pour ce qui est de l'Ancien Régime. La ville de Turin est alors un centre de ses dernières recherches grâce aux riches sources et aux informations issues des grands recensements. Luciano Allegra avait par ailleurs réalisé le même type de recherche pour montrer toute l'importance des femmes dans la transmission des métiers. Si parfois il y a continuité, il peut aussi y avoir une césure par rapport au schéma classique entre le père et le fils. La présence de la pluriactivité présente déjà bien cette réalité qui montre toute la facilité de passer d'un métier à l'autre sans réelle frontière entre les différentes activités. On remarque cependant, des fermetures dans le monde commerciale, ou les négociants sont majoritairement soit des *pagès* soit les cadets des familles, ne pratiquant dès lors pas d'autres activités connues. A l'inverse, les voituriers sont souvent sans autre emploi ou sinon des *brassers*, ce qui marque une rupture avec le reste du groupe des commerçants avec un poids économique bien plus faible. Cependant, cette analyse ne peut pas éclairer l'ensemble de la Cerdagne française mais simplement quelques cas de la paroisse. Ainsi, la reconstruction des parcours personnels est indispensable pour mettre en avant la transmission des métiers au sein de la famille.

On repère à Saillagouse une forte transmission du métier du père vers les fils ou du moins un métier relativement proche. Notons par exemple que le titre de *pagès* n'est transmis qu'à l'aîné signe de l'héritage transmis par son père. Ainsi, dans le monde agraire sans présence d'une autre activité, le parcours des autres fils revient souvent à endosser le rôle de *brassers*. Il ne faut cependant pas tomber dans l'image d'une transmission automatique des métiers qui ne permettrait pas de se rendre compte des volontés de chacun ou encore de l'ouverture à d'autres

---

<sup>338</sup> ZUCCA MICHELETTO Beatrice, « La migration comme processus : dynamiques patrimoniales et parcours d'installation des immigrés dans l'Italie moderne (Turin au XVIIIe siècle) », *Op.cit.*, p.43.

métiers renforçant alors les revenus de la famille<sup>339</sup>. Il faut sans doute prendre en compte le principe d'*habitus* mis en avant par Bourdieu et qui met en avant les conditions matérielles, l'éducation familiale, l'unification des pratiques et l'inconscience des structures comme modelant la reproduction et le choix des métiers des individus<sup>340</sup>. Ainsi, si la reproduction sociale est plus forte chez les aînés, les cadets peuvent très bien s'ouvrir à d'autres métiers malgré des contraintes issues de leur socialisation. Ainsi, à Saillagouse, on retrouve de véritables spécialisations familiales dans certains métiers. On peut prendre l'exemple des familles Pich et Malibran.

---

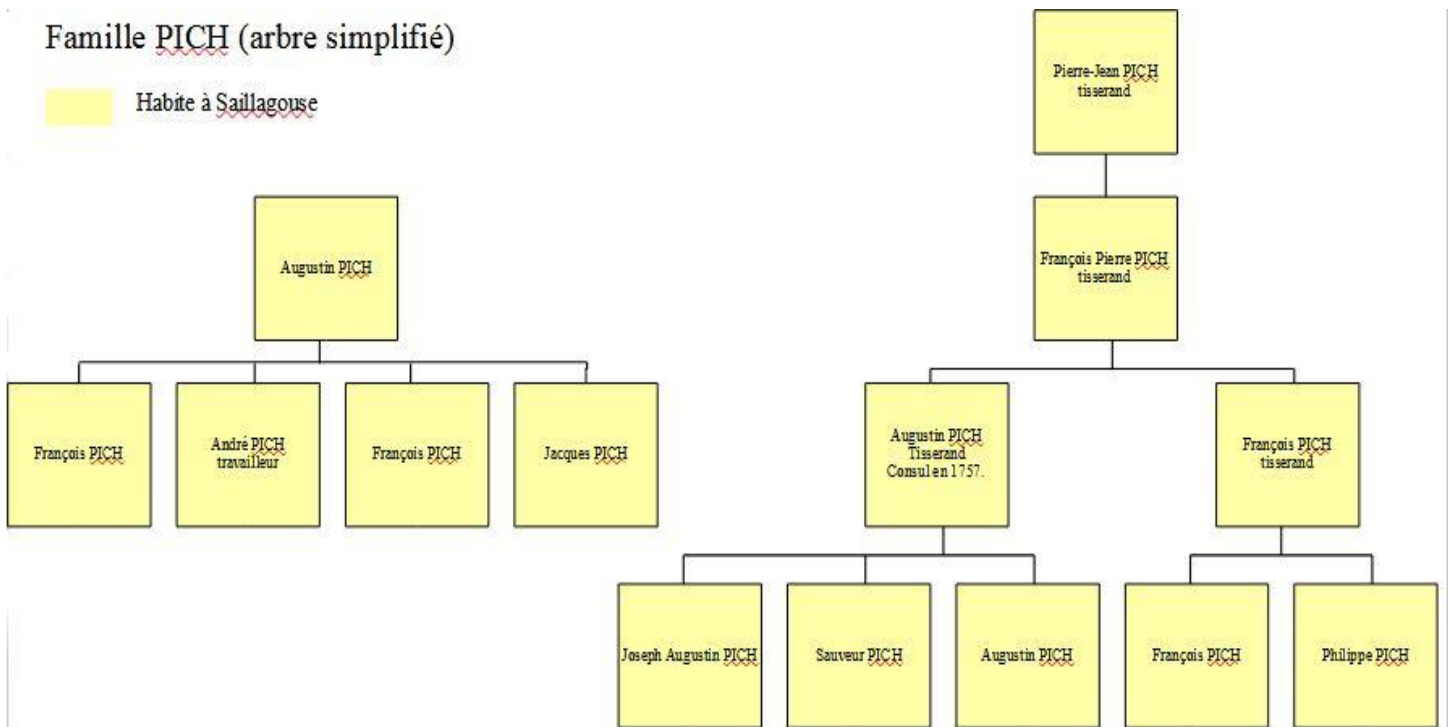
<sup>339</sup> ALLEGRA Luciano, « Un modèle de mobilité sociale préindustrielle. Turin à l'époque napoléonienne », *Op.cit.*, p.464.

<sup>340</sup> Pierre Bourdieu affirmait dans son article : « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », *Op.cit.*, pp. 1105-1127 : « le système des dispositions inculquées par les conditions matérielles d'existence et par l'éducation familiale (i.e. l'*habitus*) qui constitue le principe générateur et unificateur des pratiques est le produit des structures que ces pratiques tendent à reproduire en sorte que les agents ne peuvent que reproduire, c'est-à-dire réinventer inconsciemment ou imiter consciemment, comme allant de soi ou comme plus convenables ou simplement plus commodes, les stratégies déjà éprouvées qui, parce qu'elles ont régi les pratiques de tous temps (ou, comme disent les anciens coutumiers, « de mémoire perdue ») paraissent inscrites dans la nature des choses. » p.1106

Titre : Arbre généalogique simplifié de la famille Pich de Saillagouse entre 1740 et 1800.

Famille PICH (arbre simplifié)

Habite à Saillagouse



Arbre 2 : Arbre généalogique simplifié de la famille Pich de Saillagouse réalisé à l'aide de l'ensemble du corpus de source présent à la fin de ce mémoire.

On remarque donc dans la branche de droite, la persistance du métier de tisserand de génération en génération qui a sans doute dû se reproduire à la quatrième génération étant donnée la continuité de celle-ci. Aucun lien ou profession n'a pu être trouvé pour Augustin Pich et ses fils. La majorité des tisserands de Saillagouse font alors partie de la famille Pich. Ce genre de famille spécialisée se retrouve donc sur toute la période à Saillagouse où les familles semblent se partager les différents métiers. Les Alart sont alors majoritairement des tailleurs en plus de leur activité agricole tandis que les Christobol se partagent les métiers de la construction.

On retrouve ce même principe avec l'arbre des Malibrans où les enfants qui par continuité et pour sans doute étendre l'influence du réseau commercial de la famille, perpétuent les pratiques du père<sup>341</sup>. En effet, le commerce pendant l'Ancien Régime est même dans une bonne partie du XIX<sup>e</sup> siècle, continu de suivre des logiques d'interconnaissance personnelle autour d'un noyau familial fort<sup>342</sup>. Il ne serait alors pas prétentieux d'affirmer que la présence de François Malibrans

<sup>341</sup> Voir Annexe 13.

<sup>342</sup> BARTOLOMEI Arnaud et al., « L'encastrement des relations entre marchands en France 1750-1850, Une révolution dans le commerce », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 2017, p.458.

à Béziers puis à Cadix, n'a pas joué un rôle dans les échanges commerciaux entre les deux monarchies, avec Saillagouse comme point de passage.

Les pratiques familiales favorisent donc la reproduction ou l'apprentissage du métier par les enfants. Cette reproduction ne permet pas toujours d'assouvir les besoins des habitants de la communauté nécessitant alors l'appel à d'autres individus. Les réseaux artisanaux montrent, tout de même, la nécessité d'inclure les habitants de la communauté à des cadres professionnels plus larges. Jean Antoine Soler, habitant de Llo fait appel à Michel Ricart, maçon de Saillagouse et Gabriel Estorch d'Err pour réaliser les réparations de sa maison, signe que malgré l'importance de certains métiers dans le village, certains individus continuent de faire appel à des individus provenant de l'extérieur<sup>343</sup>. Dans la même logique en 1765, Baptiste Baures fait appel à Jean Vilalta, maçon et charpentier de Saillagouse et son collègue Paul Vanillas, issu d'une autre communauté pour réparer sa maison<sup>344</sup>. Ainsi, malgré la présence de certains individus dans la majorité des métiers nécessaires à une économie autarcique et rationnelle (méthode que l'on peut retrouver dans les ventes du cabaret, boulangerie et boucherie de Saillagouse), il est tout de même nécessaire de faire appel à des acteurs extérieurs. Il n'y a donc pas nécessairement d'accords entre les différentes familles pour se positionner sur différents métiers, mais cela correspond plus à une réelle reproduction des compétences entre les enfants ou les personnes proches de la famille. Ainsi, nous avons déjà mis en avant la passation du métier de meunier entre les Delamunt et les Palau tout comme le déplacement du métier de voiturier entre Jacques Baures et Raphael Christobol.

Le métier peut aussi se transmettre par l'apprentissage. Très peu de sources sont visibles à ce sujet d'autant plus qu'on ne trouve pas de corporations à Saillagouse malgré des traces de hiérarchies avec le titre de maître. Plusieurs cas d'apprentissage sont visibles dans les sources. On peut prendre l'exemple de Joseph Calvet et Dominique Oriol. Il y est inscrit que Joseph Calvet peut demander que son frère Jean, *hereu* de la famille, de lui paye l'apprentissage d'un métier, de la lecture et de l'écrit<sup>345</sup>. Il est finalement, *pagès* et négociant. Dominique Oriol quant à lui est exempté d'une partie de la légitime\* de son père, car celui-ci lui a déjà payé un apprentissage<sup>346</sup>. On peut alors penser qu'il s'agissait d'un apprentissage de tailleur étant donné qu'il était décrit comme tel dans les registres. Une autre donnée intéressante de ce testament

---

<sup>343</sup> ADPO : 3E56/27, acte de quittance du 14 septembre 1755 entre Jean Antoine Soler et Michel Ricart pour une transaction de trente livres.

<sup>344</sup> ADPO : 3E56/37, acte de quittance du 13 octobre 1765 entre Baptiste Baures et Jean Vilalta.

<sup>345</sup> ADPO : 3E56/51 f°22.

<sup>346</sup> ADPO : 3E56/54 f°326.

relève de la somme transmise. Son père ne lui lègue que 20 sols, soit un livre, monnaie <sup>347</sup>de France, alors que ses autres frères, au nombre de quatre, ont reçu 7 livres et 4 sols chacun. Dans un souci d'équité et surtout d'entente entre les fils, on peut émettre une hypothèse quant au prix de la formation qui devrait être approximativement égale au manque à gagner de Dominique Oriol. Or, aucun document ne peut confirmer cette hypothèse qui voudrait dire que la formation a coûté une modique somme de 6 livres 4 sols, qui serait somme toute très peu cher payé. Dans ce cadre, peut-on penser à une quelconque articulation entre une hiérarchie sociale et une potentielle structure de métier issu des corporations ? Bien qu'il ne faille pas mettre de côté les corporations, trop peu d'indications permettent, à ce jour, de dire si oui ou non les corporations avaient une incidence à Saillagouse<sup>348</sup>. Cependant, le titre de maître entraîne incontestablement, si ce n'est une renommée, des talents reconnus et donc une hiérarchie qui se fait au sein du métier grâce au mérite.

Un seul réel contrat a pu être trouvé pour un habitant de la paroisse de Saillagouse. Il donne bien plus d'informations que les testaments qui étaient alors les seuls documents qui nous permettaient d'avoir une idée de l'apprentissage en Cerdagne française. Antoine Calvet, cultivateur de Saillagouse, propose donc son fils, s'appelant lui aussi Antoine, à Jean Cotxet pour que celui-ci lui apprenne le métier de cordonnier. Ainsi, Antoine Calvet devient apprenti pour une durée de trois ans et demi à Montlouis, lieu de résidence de Jean Cotxet. Un contrat de bon sens est alors fait entre le maître et son élève échangeant connaissance, enseignement, nourriture et lieu pour dormir contre l'honnêteté et la servitude. On n'a pas idée du prix déboursé par le père pour cet apprentissage, mais on note tout de même que les charges de l'enfant restent aux mains de son père. Ainsi, il semble donc qu'il y a une mise sous tutelle de l'enfant auprès d'un autre individu en échange de service. Aucun lien entre les deux familles n'a pu être étudié pendant toute la période, signe tout de même, d'une ouverture des individus qui ne se limitent pas à la famille ou aux connaissances.

On observe donc une certaine reproduction des métiers au sein des différentes générations de la famille même si la transmission de ceux-ci passe aussi via d'autres logiques (apprentissage, testaments...). On retrouve aussi une certaine complémentarité des individus les uns avec les autres. On reste dans un univers assez endogame, où le choix des époux et épouses ne sont pas soumis au hasard. Ainsi, pour la famille Malibran, l'ensemble des conjoints

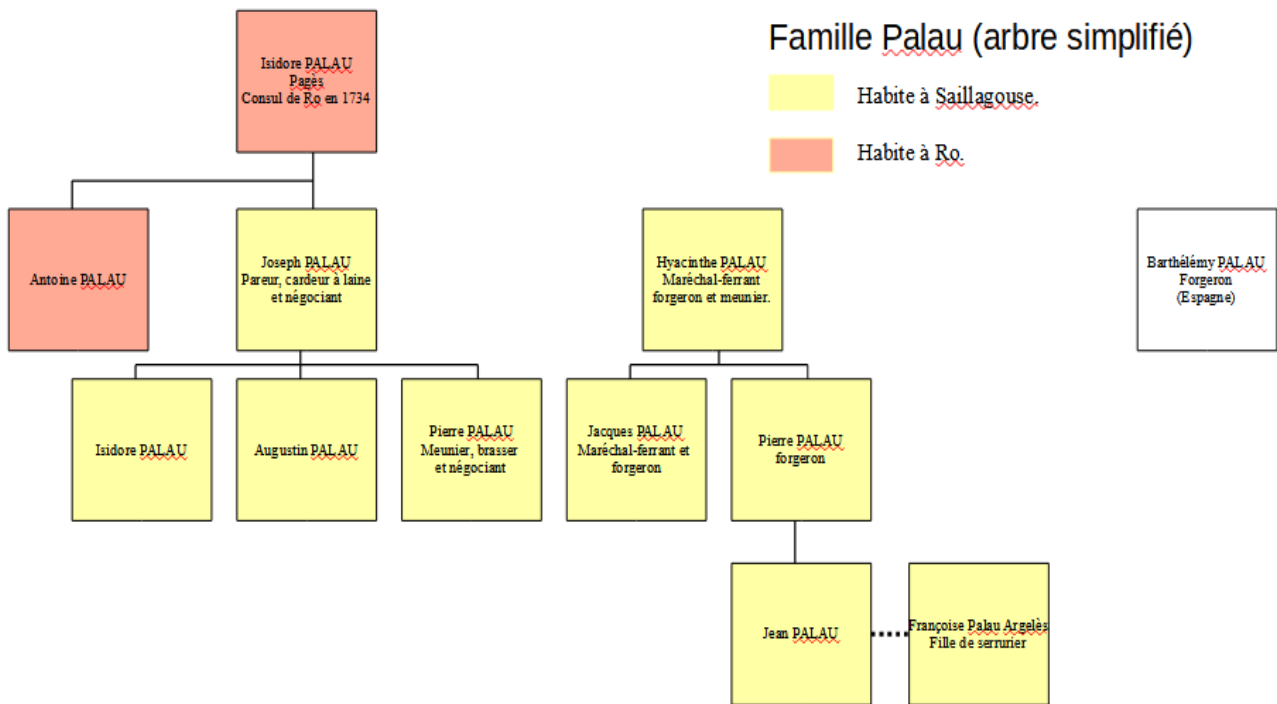
---

<sup>347</sup> Voir tableau de conversion en Annexe 7.

<sup>348</sup> D'autant plus que l'édit de 1762, autorise les habitants des campagnes à produire des biens sans forcément appartenir à une corporation, favorisant la double activité. TULARD Jean, FAYARD Jean-François, FIERRO Alfred (dir.), *Histoire et dictionnaire de la Révolution française 1789-1799*, *Op.cit.*, p.1220.

des femmes de la famille font partie de la bourgeoisie rurale ou urbaine, en somme une certaine élite locale voire plus influente<sup>349</sup>. Prenons l'exemple de la famille Palau pour mettre en avant le principe de reproduction professionnelle.

Titre : Arbre généalogique simplifié de la famille Palau de Saillagouse et Ro entre 1740 et 1800.



Arbre 3 : Arbre généalogique simplifié de la famille Palau de Saillagouse et Ro réalisé à l'aide de l'ensemble du corpus de source présent à la fin de ce mémoire

La deuxième branche de la famille est donc spécialisée dans le monde de la forge avec une reproduction sur deux et sans doute trois générations. On observe alors un mariage sans doute organisé avec des logiques plus profondes comme l'ouverture à une nouvelle clientèle ou à des relations de coopération entre plusieurs familles. De ce fait, Jean Palau épouse alors Françoise Argelès, fille d'un serrurier. On se retrouve donc dans le même schéma que les Malibran, qui marient les filles à d'autres marchands sans doute pour organiser leur commerce et potentiellement s'attribuer un monopole sur la vente ou pour les Palau sur la production de

<sup>349</sup> Voir Annexe 13.

produits en fer. Le schéma matrimonial de Saillagouse suit donc les logiques mis en avant par Luciano Allegra. On retrouve des contacts proches entre différentes branches d'un même secteur d'activité<sup>350</sup> où les familles s'associent entre elles avec pour objectif de contrôler le marché. En l'occurrence, les échanges matrimoniaux peuvent aussi jouer un rôle dans la transmission du métier de la famille de l'épouse. Luciano Allegra, dans ce même article, avait mis en avant le rôle de transmission des femmes lors de leur mariage avec une autre famille. Difficilement observable à Saillagouse compte tenu des sources qui ne dispensent pas autant d'informations, on peut quand même observer quelques exemples comme celui de Jacques Baures marié à Rose Christobol. A sa mort, l'ensemble de ces biens sont transmis au frère de Rose, Raphael qui devient par la suite voiturier<sup>351</sup>. Il est alors le premier voiturier de sa famille, et qui s'explique par l'alliance matrimoniale entre les Baures et les Christobol.

Nous avons déjà pu parler brièvement de l'endogamie sociale qui sévit au sein de la paroisse de Saillagouse. Rien de choquant à cela, car on pourrait dire que c'est une pratique courante pendant l'Ancien Régime<sup>352</sup>. Dans ce cadre, il s'agit avant tout de se marier avec une personne du même rang, qui partage des normes et des valeurs similaires au nôtre. Ainsi, pour la bourgeoisie rurale, il convient de s'unir au même groupe ou du moins à l'oligarchie *pagesa*, qui en somme, font partie de l'élite villageoise et qui tendent à se rapprocher des modes de vie, de l'apparence ou des critères de ceux supérieurs à elle. Dire cela revient aussi à n'effleurer qu'une partie de la réalité des mariages à Saillagouse. Le tableau qui suit met alors en avant les différents mariages qui ont pu être recensés sur la période à Saillagouse, en sondant de cinq en cinq ans l'ensemble des documents notariés issues des notaires de Saillagouse. Il ne montre en conséquence qu'un cinquième des possibles mariages qui ont pu être passés devant les officiers du lieu (si on considère une moyenne d'actes similaires d'année en année). De plus, ces chiffres sont complétés par les allusions faites lors des quittances, par exemple, des mariages qui se sont faits à l'oral et qui n'ont donc pas de documents réels. Ainsi, on peut prendre l'exemple de bons nombres de ces actes de quittance comme celui passé le 8 octobre 1765<sup>353</sup>. Il montre ainsi les liens minimes entre le mari, la femme et son père lors d'une transaction la plus brève possible.

---

<sup>350</sup> ALLEGRA Luciano, « Un modèle de mobilité sociale préindustrielle. Turin à l'époque napoléonienne », *Op.cit.*, p.467.

<sup>351</sup> ADPO : 3E56/32 : Raphael Christobol est pour la première fois présenté comme voiturier et héritier de Jacques Baures dans cet acte de vente le 17 juillet 1760.

<sup>352</sup> Luciano ALLEGRA, dans son article, « Un modèle de mobilité sociale préindustrielle. Turin à l'époque napoléonienne », *Op.cit.*, à la page 445, présente une certaine endogamie qui ne doit pas induire des reproductions sociales totales. Il montre d'ailleurs que la transmission des métiers ne sont pas automatique et répondent parfois à d'autres logiques comme une transmission maternelle du travail.

<sup>353</sup> ADPO : 3E56/143 f°193.



Ainsi, 250 livres sont fournis par François Vigo à Laurent Vidal, tous deux cordonniers. En dépouillant ces documents et en les regardant de plus près, ceux trouvés pour dépeindre les mariages de Saillagouse ne concernent que des individus réalisant une activité professionnelle faiblement rémunératrice. Socialement moins important que d'autres individus, le mariage sans passer sous le contrôle du notaire permet alors de faire des économies sur les frais du mariage tout en réalisant des transactions plus faibles (en lien avec le rang social des individus). Ce genre de mariage doit sans doute se faire entre personnes de confiance. On remarque aussi que les métiers des différents individus sont souvent proches, signes probables de collaborations antérieures. Les réseaux de connaissances participent donc sans doute à la réalisation des mariages. Ainsi, François Vigo et Laurent Vidal, sont par exemple, cordonniers. Augustin Altès et Paul Colomer réalisent le même genre de transaction alors que l'un est maître maçon et le second menuisier. La transaction est là aussi faible. On parle de 50 livres versés sur un total de deux cents à la suite d'un « mariage et une promesse faite à l'oral ». Ainsi, ces pratiques semblent donc assez courantes et touchent une sphère de la population issue des couches inférieures de la société. Ces données, regroupées aux actes de mariage réels, permettent ainsi de nous donner un récapitulatif des échanges matrimoniaux entre le métier du père du garçon (ou le métier du marié si son père est décédé) à la verticale et le métier du père de la fille à l'horizontal.

Titre : Tableau représentant les mariages au sein de la paroisse et les métiers du père du marié par rapport aux métiers du père de sa futur femme.

		Métier du père de la fille																
		Brasser	Pagès	Meunier	Pareur	Cordonnier	Tisserand	Maçon	Voiturier	Marchand	Négociant	Chirurgien	Apothicaire	Notaire	Maréchaussée	Inconnu	Total	
Métier du père du fils	Brasser	17	9		1		2	1								3	33	
	Pagès	1	22									1		1			25	
	Meunier	1	1	1														3
	Pareur		1		1		1											3
	Tailleur		1									1						2
	Cordonnier					1												1
	Couturier	1																1
	Maréchal-ferrant	1															1	2
	Maçon	1	1					1	2									5
	Voiturier		1						1									2
	Marchand										2	1						3
	Négociant		2								1							3
	Chirurgien												1					1
	Employé des fermes	1																1
	Fusilier	1															1	2
	Maréchaussée															1	2	3
	Douanier		2															2
	Inconnu		1														1	2
	Total	24	41	1	2	1	3	2	3	0	4	2	1	1	1	1	8	

Tableau 1 : Rassemblement des données grâce à l'ensemble des documents notariés des notaires de Saillagouse retrouvables dans la série 3E des ADPO.

Ce tableau montre alors plusieurs réalités. Une certaine endogamie sociale principalement chez les individus issus du monde agricole et ceux issus de la bourgeoisie rurale. La deuxième chose relève du choix des individus suivant le sexe de l'enfant.

On remarque dans un premier temps un nombre plus important de femmes possédant un père *pagès*. Si l'on regarde l'ensemble, environ la moitié des femmes sur le « marché matrimonial » provient de ces familles-là alors que ce n'est pas le cas chez les hommes. Le nombre d'enfants par famille ne change pas trop suivant la catégorie sociale de la population du lieu. De ce fait, comment observe-t-on une différence aussi flagrante ? La première hypothèse relève des mariages qui ne sont pas passés chez le notaire. Si ce tableau répertorie certains de ces mariages, il faut surtout les repérer au sein des sources. Si un premier passage chez le notaire pour l'acte de mariage ne se fait pas, alors pourquoi y faire un saut pour y établir un acte de quittance. On peut donc comprendre que dans les familles les plus pauvres, très peu de femmes ne sont visibles. Dans cette même logique, on observe que très peu d'hommes se marient, en comparaison avec au nombre de naissance, signe que les cadets, comme l'affirme

l'historiographie, ne se marient pas et contribuent à l'enrichissement de la famille en coopération avec le chef de famille<sup>354</sup>.

Le dernier fait à remarquer au sein de ce tableau relève de la disparité homme/femme dans le choix des conjoints. L'exemple des *pagès* est là aussi le plus concret, compte tenu du poids démographique de ce groupe au sein du graphique. Chez les fils de *pagès*, on ne compte que 25 enfants qui se marient et 22 d'entre eux s'unissent au sein du groupe, soit 88% d'entre eux. Un notaire, un chirurgien et un brasser sont les autres professions chez le père de la femme avec qui ils se marient. Considérant que la bourgeoisie locale est une position sociale proche de celle des *pagesos* se séparant entre l'élite locale et une élite plus lointaine, seul un individu s'associe à une famille d'un rang inférieur. A l'inverse, chez les femmes ayant pour père un *pagès*, seulement 54% d'entre elles se marient au sein du groupe. Neuf d'entre elles s'associent avec des *brassers*, quatre avec un artisan et deux avec des douaniers, soit des personnes possédant une richesse, un poids politique et sociale inférieur à celle de leur propre famille. A l'inverse, leur mari a accès à une évolution sociale relative à la famille de leur femme.

Le mariage est donc le principal moyen pour les fils de s'élever socialement. La femme est donc le pilier de cette organisation sociétale basée sur la dot. A l'inverse, surtout pour les familles ayant de nombreuses filles, après avoir formées des alliances ou des liens stables avec d'autres familles du même rang, les autres filles sont alors mariées avec des familles ayant un rang social plus faible, synonyme comme nous avons pu le voir d'une dot plus faible compte tenu de l'écart entre les catégories sociales des deux familles. Si l'on ne doit pas oublier la portée affective de certains mariages, on ne peut pas omettre qu'il s'agit avant tout d'accord passé entre différents acteurs qui cherchent à pérenniser la famille, et si possible, à accroître le patrimoine de celle-ci. Il est donc logique de préserver la richesse familiale en mariant sa dernière fille avec un individu ayant des capitaux plus faibles.

Certaines femmes sont aussi la clé d'une accession à un poste plus prestigieux pour le fils. Dans le cadre du modèle des maisons, il est nécessaire de faire perdurer le nom et donc un *hereu* ne peut globalement pas se marier avec une *pubilla*\*. Il convient donc de la marier avec un *cabaler* d'une autre famille, dans le but de garder le bien au sein de la famille et qu'il n'y ait pas de fusion entre les maisons<sup>355</sup>. Ainsi, on remarque donc des sortes d'enchère où les prix s'envolent

---

<sup>354</sup> Voir le tableau à la page précédente.

<sup>355</sup> Ce thème est récurrent dans la démographie historique ou encore l'histoire de la famille. De nombreux ouvrages ou articles évoquent les inégalités entre les individus et le cadre de la maison comme socle commun de la vie familiale. On peut prendre comme exemple le passage à la page 31 de l'ouvrage de Marc Justafre : *Les Justafre et Las Illas, une famille et une communauté catalanes du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, *Op.cit.*

et ou les rôles homme/femme sont alors inversés. Ainsi, dans l'acte de mariage entre Antoine Arro, *brasser* d'Err et Françoise Calvet, héritière de Barthélémy Calvet, *pagès* de Ro, la dot disparaît et les contributions financières sont au frais de l'homme<sup>356</sup>. Dans ce cadre, Antoine Arro donne à la famille Calvet 2000 livres d'autant plus qu'il est interdit pour le mari de vendre ou d'aliéner les biens de sa nouvelle famille. On remarque donc que l'homme vient ici se greffer à la famille de la femme et non l'inverse. La vérité financière se retrouve être la même dans l'autre sens. Les femmes qui se marient avec des *hereus* apportent une dot souvent plus importante que la moyenne. Notons celle de la famille Fabra, qui lors du mariage de Françoise Fabra, fille de Damien Fabra avec André Llanes, donne pour dot à sa fille 2200 livres<sup>357</sup>.

On remarque donc bien dans ces exemples précis que le mariage est avant toute chose une transaction, une attente qui doit être préparée afin de contribuer au bien de la famille. Les femmes ne doivent cependant pas être vues comme une vulgaire transaction désintéressée qui permettrait seulement à sa famille de garder la tête hors de l'eau et à nouer des alliances avec des familles prestigieuses. La femme n'est pas laissée pour compte est joue parfois des rôles importants au sein de sa nouvelle famille. Ce sera d'ailleurs une des parties suivantes. Ce qui est intéressant dans le cadre du mariage est la protection accordée à la femme et qui évolue en fonction de la catégorie sociale de la famille en question. La dot en argent ou en nature<sup>358</sup>, n'est pas la seule contribution que la famille de la femme donne à leur fille. Ainsi, plus la famille est riche ou fait partie d'un rang social important, plus la protection accordée à la fille est importante. On note en premier lieu les pensions viagères ou d'entretien dont nous parlerons plus tard. En second lieu, on retrouve les biens meubles, accessoires, vêtements ou matériels supplémentaires accordés à la femme comme en complément de la dot. On retrouve généralement des draps, des couvertures, des linceuls, des serviettes, des coffres, des armoires, ou encore des habits de noces ou de tous les jours. On observe donc dans le mariage entre Pierre Casellas, meunier de Caldegas et Thérèse Calvet, une augmentation de la dot de 90 livres à cause du matériel supplémentaire apporté avec elle. On retrouve donc la majorité des biens inscrits plus haut en plus d'une dot de 106 pistoles de blé (soit 1166 livres) et 704 livres donnés par son père, sa mère et son parrain.

---

<sup>356</sup> ADPO : 3E56/137 f°200.

<sup>357</sup> ADPO : 3E56/50 f°353.

<sup>358</sup> ADPO : 3E56/48 f°191. On remarque sur plusieurs actes de mariage des transactions en nature qui sont souvent traduites en argent réel. On remarque ainsi le rôle important du blé dans les échanges financiers au XVIIIe siècle. Les sommes sont parfois importantes. Ainsi, lors du mariage de Jean Morer, fils de *pagès*, et Marie Nuria Autet, fille de Jacques Autet qui était alors décédé depuis 10 ans, la dot est de 125 pistoles soit 1375 livres.

Pour conclure cette partie, la transmission des métiers est particulièrement vrai du père vers le fils, d'autant plus lorsque la famille est spécialisée dans une production artisanale bien précise. Cependant, tout comme pour les mariages, rien n'est impossible. Le hasard n'existe pas non plus, les stratégies, les alliances avec d'autres familles ou encore la possibilité de réunir une somme importante sont des moyens de sortir de son cadre de vie et d'accéder à une place ou un rang social supérieur à sa condition de naissance. Nous sommes ici dans un schéma beaucoup moins fermé et donc proche des récentes conclusions que l'histoire sociale a pu tirer des études sur les catégories socio-professionnelles. Cependant, les alliances matrimoniales ne sont pas les seuls gages d'accession à des postes plus importants. D'autres paramètres peuvent alors entrer en compte, comme l'amitié, la coopération et encore bien d'autres facteurs.

## B) Les liens d'appui mutuel et de solidarité : question des élites choisies ou subits.

Cette partie s'intéresse alors au thème de l'élite et de la coopération villageoise qui existent au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui éclairent les différents réseaux communautaires. La notion d'élite avait été utilisée précédemment comme une case où se regroupaient les grands propriétaires terriens de la paroisse de Saillagouse et la bourgeoisie rurale. Plusieurs données ont alors été prises en compte. Basées sur les différents types de capitaux initiés par Pierre Bourdieu, nous avons pu voir grâce aux comparaisons, aux différenciations et à la complémentarité, différents types d'élites. C'est notamment une des limites qu'impose Antoine Coutelle. Il affirme notamment que le terme d'élite est trop souvent porteur d'une palette trop large d'individus, d'activités, et par ailleurs de différence qui n'en font pas un corps homogène<sup>359</sup>. De fait, nous avons différencié les élites, montrant les différentes échelles auxquelles ils interviennent tout en montrant les différences intrinsèques à certains groupes. Le notable serait alors un terme qui selon lui permettrait d'englober l'ensemble et ainsi d'articuler les individus en un groupe autour d'une symbolique propre. Magri Susanna parlait, elle, du « système des notables », une sorte de réseau élitiste des grands individus de la communauté<sup>360</sup>. En somme, ces deux termes sont assez proches d'autant plus que les élites sont forcément des notables. En revanche, le deuxième usage de notable englobe plus largement la population et nécessiterait d'être remanié et interrogé d'autant plus que les sources font parfois référence à cette dénomination pour certains individus. L'adjectif de notable est alors utilisé dans la période post-révolution pour semble-t-il désigner les personnes les plus importantes du village. Six occurrences sont alors repérables dans les sources : Joseph Calvet, qui est cultivateur (sans doute proche du *pagès*, car il l'était avant la Révolution française) et maire en 1795, Sieur Joseph Marty, le chirurgien de Saillagouse, Pierre Hyacinthe Palau, cultivateur et négociant, Pierre Jean Morer, un *brasser*, Bonaventure Oriol lui aussi *brasser* et pour finir Paul Vidal<sup>361</sup>. Ainsi, l'usage du terme de notable dans les sources renvoi à des individus très différents socialement. Certains sont chefs de famille, quand d'autres n'ont hérité que de la légitime paternelle. Les métiers et les postes sont eux aussi différents. Il est donc complexe d'utiliser ce

---

<sup>359</sup> COUTELLE Antoine, « « Les citoyens tant soit peu notables ». Appartenir à l'élite d'une capitale provinciale, Poitiers XVII<sup>e</sup> siècle », *Op.cit.*, p.38.

<sup>360</sup> MAGRI Susanna, « Bourgeoisies, emprunts interdisciplinaires dans l'étude d'un groupe social », *Op.cit.*, p.150.

<sup>361</sup> ADPO : 3E56/174 f°3392, registre des délibérations de la commune de Saillagouse le 22 prairial de l'An III soit en juin 1795 du calendrier chrétien.

terme de notable sans forcément faire référence à ce groupe hétérogène apparu dans les sources dès les années 1795.

Cette partie cherche donc à voir comment les élites s'imbriquent avec les autres individus de la paroisse de Saillagouse et comment leur domination s'insère dans la vie commune des habitants. En outre, comment ces individus sont perçus, choisis ou subis par le reste des communautés étudiées ?

Magri Susanna dans son allusion à une société élitiste présente tout de même la présence et l'intériorisation de ce groupe à travers tous les critères que nous avons pu évoquer plus haut. L'intérêt est d'avoir alors accès aux instances d'autorités du village<sup>362</sup>, ou d'instaurer le besoin chez les autres individus au travers d'un poste ou de la richesse personnelle qui émane d'un acteur. Ces différentes caractéristiques permettent donc de s'allier avec d'autres familles par le mariage... Jochen Hooek parlait même de « structure fondamentale »<sup>363</sup> pour accroître le rôle déterminant de la famille dans la vie de la communauté, du métier ou de son réseau. Le mariage entre Jean Paris et la famille Malibran lui ouvre très certainement les postes de receveur principal des gabelles, entreposeur de tabac et receveur des douanes nationales à Montlouis (qui devient Montlibre après 1793)<sup>364</sup>. François Malibran, marchand de Béziers en 1785, participe même avec lui à du commerce et, dans ce document, à des paiements en lien avec les titulaires de Jean Paris, signe probable d'un commerce de sel ou de tabac entre les deux hommes<sup>365</sup>. Sieur Joseph Marty et Sieur Antoine Galard participent en tant que témoins à la rédaction de ce document révélant bien une accessibilité assez faible du haut de l'échelle, où la bourgeoisie rurale reste entre elle.

L'étude des parrains, marraines ou encore témoins lors des mariages, des actes de naissance ou encore des testaments est alors intéressante pour se rendre compte de certains liens entre des individus ou familles.

Le choix du parrain pour l'enfant n'est pas chose anodine. Si comme pour la marraine et les filles, on observe une transmission presque automatique du prénom, le rôle de ces individus ne

---

<sup>362</sup> COUTELLE Antoine, « « Les citoyens tant soit peu notables ». Appartenir à l'élite d'une capitale provinciale, Poitiers XVIIe siècle », *Op.cit.*, p.40.

<sup>363</sup> HOOEK Jochen, « Du marchand-bourgeois à l'élite commerçante. Statut social et fonction économique dans le milieu marchand rouennais au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire urbaine*, vol.40, 2014, p.75.

<sup>364</sup> ADPO : 3E56/174 f°20.

<sup>365</sup> ADPO : 3E56/162 f°175.

s'arrêtent pas là. Il joue alors le rôle de substitut de la famille principale en cas de problème<sup>366</sup> ou contribue à un supplétif familial pour le reste de la vie de l'enfant. Il joue un rôle important à tous les niveaux de la vie de l'enfant. On les retrouve en tant que témoins de mariages, exécuteurs testamentaires ou encore tuteurs de l'enfant. Dans ce cadre, on peut prendre le testament de Jean Calvet, pagès de Saillagouse qui nomme parmi ses exécuteurs testamentaires Jean Pierre Morer, son parrain<sup>367</sup>. Il a alors la charge, comme son beau-père et le vicaire du lieu, d'éduquer ses enfants qui sont encore en bas âge. Dans la même logique, Jean Gallarda, travailleur de Ro, nomme son gendre en tant qu'exécuteur testamentaire en plus du vicaire, de son cousin et de son fils<sup>368</sup>. Ainsi, les parrains et les marraines rentrent donc dans la famille proche, à qui l'on accorde beaucoup de droits et de devoirs. La confiance est donc de mise. André Balent affirmait d'ailleurs que le parrainage était souvent fait au sein de la famille et apparenté parfois à plusieurs générations de différence<sup>369</sup>. On pourrait alors comprendre la proximité parfois intrusive des parrains dans la vie de la famille. En revanche, l'ensemble de ces choix n'est pas tourné uniquement vers la famille, mais vise aussi à s'accorder avec d'autres familles sur une continuité des rapports sur du plus long terme. On observe des échanges entre différentes familles. La famille Fau par exemple se retrouve en rapport avec la famille Autet, Alart, Forto et encore Giralt sur toute la période. Jacques Fau, pagès de Saillagouse, et Maria Angèla ont alors une fille, Maria Antonia Eugenia et le couple choisit comme parrain Pierre Alart et Magdelaine Eugénie Fau<sup>370</sup>. On remarque donc ici la présence familiale autour de la personne de la marraine et Pierre Alart qui n'a pas pu être rattaché à la famille Fau. Cependant, une des filles de Pierre Alart, née en 1744 a pour marraine la même Maria Angèla Fau, la femme de Jacques Fau<sup>371</sup>. Le schéma se repère ainsi de nombreuses fois au sein de cette famille et globalement dans les autres et à plusieurs reprises. Victoria Fau, une autre fille de Jacques et Maria Angèla, a aussi comme marraine Victoria Alart. Maria Angèla Fau, portant le nom de naissance : Autet, ouvre alors sa nouvelle famille à des liens avec sa famille paternelle à travers le parrainage de ses enfants.

Si le choix du parrain et de la marraine est important, pour la vie de l'enfant, le choix des témoins peut l'être tout autant. La recherche, si elle n'est pas au sein de la famille, est

---

<sup>366</sup> BRUNET Serge, « Le prêtre et sa famille : historiographie du recrutement, le cas des Pyrénées centrales aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Op.cit.*, p.176.

<sup>367</sup> ADPO : 3E56/52 f°98 : testament de Jean Calvet écrit le 28 mai 1748 à Saillagouse.

<sup>368</sup> ADPO : 3E56/52 f°104 : testament de Jean Gallarda écrit le 19 mars 1749 à Saillagouse.

<sup>369</sup> BALENT André, *La Cerdagne du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. La famille Vigo, casa, frontières, pouvoirs*, *Op.cit.*, p.73.

<sup>370</sup> ADPO : 2E3253 : naissance de Maria Antonia Eugenia Fau le 26 février 1743.

<sup>371</sup> ADPO : 2E3253 : naissance de Maria Angèla Alart le 30 septembre 1744.



globalement basée sur l'endogamie professionnelle, en soit un autre cercle de connaissances, proche du père de l'enfant. On remarque cette endogamie dans toutes les catégories socio-professionnelles montrant encore une fois leur relation et leur poids au sein de la société. Dans une vente qui a eu lieu le 31 janvier 1760, Sieur André Malibrant a acheté à Joseph Maurell, un près d'un journal de terre pour 400 livres<sup>372</sup>. Le prix d'achat semble être, par comparaison avec les autres ventes, bien au-dessus du prix du marché. Cependant, il achète une terre qui est sous la souveraineté directe du seigneur du lieu Monseigneur Desprès de Pomeyrol auquel il va devoir 150 livres à la suite de l'achat. Il présente ainsi en témoins Sieur François Verges, greffier de la viguerie et Joseph Galard le notaire du lieu. Ainsi, cet achat semble être choisi afin de connaître personnellement un noble de haut rang tout en mettant en avant ses connaissances.

La recherche est à l'inverse ascendante pour ceux pratiquant un métier faiblement rémunérateur. On cherche l'appui d'un individu plus important que soi. Serge Brunet dans son étude sur les prêtres de l'aire pyrénéenne montrait l'importance de ce métier dans le parrainage des enfants, mais aussi en tant qu'exécuteur testamentaire ou témoins<sup>373</sup>. Dans cette même logique, 10% des témoins de mariage sont des prêtres et représentent 5% de l'ensemble des témoins sur l'ensemble de la période<sup>374</sup>. Compte tenu de la faiblesse de leur nombre, on peut tout de même dire qu'ils sont parfois plus présents que d'autres acteurs et multiplient leurs présences sur plusieurs mariages. Dans le mariage de Sieur Paul Castel, sous-brigadier des fermes du Roi aux portes de Saillagouse, et Victoire Garreta, on retrouve comme témoins de mariage Monseigneur Sylvestre Coder et Sieur Joseph Barta<sup>375</sup>. La présence des prêtres ne semble pour autant pas autant obligatoire que semble l'affirmer Serge Brunet. On retrouve au contraire les *pagesos* comme représentants des petites familles. Les *pagesos* représentent presque un quart des individus choisis comme témoins de mariage jusqu'en 1770<sup>376</sup>. Le chiffre baisse après cette date en raison du développement de la bourgeoisie rurale, marquant alors une césure entre les deux élites se séparant leur présence dans les actes. Sur les neuf actes de mariage tirés de la côte 3E56/137, six actes prennent comme témoins Sieur Joseph Barta, alors sous-viguier de Cerdagne et cinq Joseph Galard, le notaire de Saillagouse. On remarque donc une présence récurrente des élites du village. En outre, on choisit donc des individus prestigieux

---

<sup>372</sup> ADPO : 3E56/133 f°14.

<sup>373</sup> BRUNET Serge, « Le prêtre et sa famille : historiographie du recrutement, le cas des Pyrénées centrales aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Op.cit.*, p.177.

<sup>374</sup> Voir Annexe 6.

<sup>375</sup> ADPO 3E56/137 f°184.

<sup>376</sup> Voir Annexe 6.

pour montrer nos liens de proximité avec des individus importants<sup>377</sup>. Il y a, pour conclure, un bénéfice pour les familles ayant un rang inférieur comme pour les familles importantes socialement qui, de fait, nouent des liens avec leur propre catégorie sociale suivant un comportement autocentré.

Le choix de faire appel aux élites du village, qu'ils soient membres de la famille, des amis ou encore de simples inconnus, ne relève pas uniquement d'une conviction ou d'une idée personnelle. Il faut en effet critiquer ces sources et cette méthode. On ne peut en effet pas globaliser l'ensemble des témoins au sein d'une même donnée. On peut en effet comprendre la différence d'intérêt entre un acte de quittance ou un testament qui ne reflètent pas les mêmes considérations et obligations. Si les choix restent moraux, le besoin d'un proche n'est pas si nécessaire. Ainsi, sur l'année 1745 ou encore 1755, plus de la moitié des actes issues de Saillagouse sont signés par Sieur Joseph Barta comme une sorte d'obligation. Plusieurs individus sont alors dans ce cas. On note aussi Michel Alart dans les années 1750 ou Sieur Joseph Marty plus tard. On remarque donc une mise en place pratiquement systématique de certains individus en tant que témoins comme des gages, sans doute, car les intéressés n'ont pas assez de liens accessibles. On prend donc des individus moralement institués au sein du village comme responsable pour des personnes qui ne se connaissent pas vraiment. L'honnêteté et le sens du devoir semblent alors être un point d'orgue ici et ne correspondent pas nécessairement à un rayonnement familial ou individuel bien que chacun des hommes précédemment cités fassent soit partie du groupe des *pagès*, de la bourgeoisie rurale ou/et du conseil communautaire de Saillagouse<sup>378</sup>. En outre, le poste ou la charge peut suggérer des attentes morales, peut-être revendiqués par les élites et demandés par le reste de la population.

D'autres documents peuvent alors éclairer le rôle des élites villageoises dans la vie de leur communauté. Les documents d'affermage du cabaret, de la boulangerie et de la boucherie de Saillagouse sont alors une source importante pour mettre en avant les hiérarchies villageoises. Ces documents mettent en place toutes les règles de fonctionnement, les obligations et les interdictions dans la gestion de la ferme... Elle propose aussi le règlement du prix de l'affermage de manière stricte. Ainsi, l'achat se fait par enchère et donc par l'évaluation de la ferme et de la richesse qu'on peut en tirer pendant l'année. Cependant, le paiement doit se faire dans les vingt-quatre heures après l'offre faite par l'individu et celui-ci doit s'y tenir, la

---

<sup>377</sup> LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Op.cit.*, p.96.

<sup>378</sup> Voir Annexe 10.

moralité étant un caractère important pendant l'époque moderne<sup>379</sup>. Ces réglementations sont présentes dans tous les affermages des années 1739 jusqu'à 1785 et parmi les trois premiers articles, signes de l'importance de ceux-ci. Le prix est, comme nous avons pu le dire, très élevé autour des 500 livres en moyenne.

Titre : Graphique représentant le prix en livre du bail du cabaret, de la boulangerie et de la boucherie de Saillagouse (hors année 1770 où le prix de la boucherie n'est pas inclus).

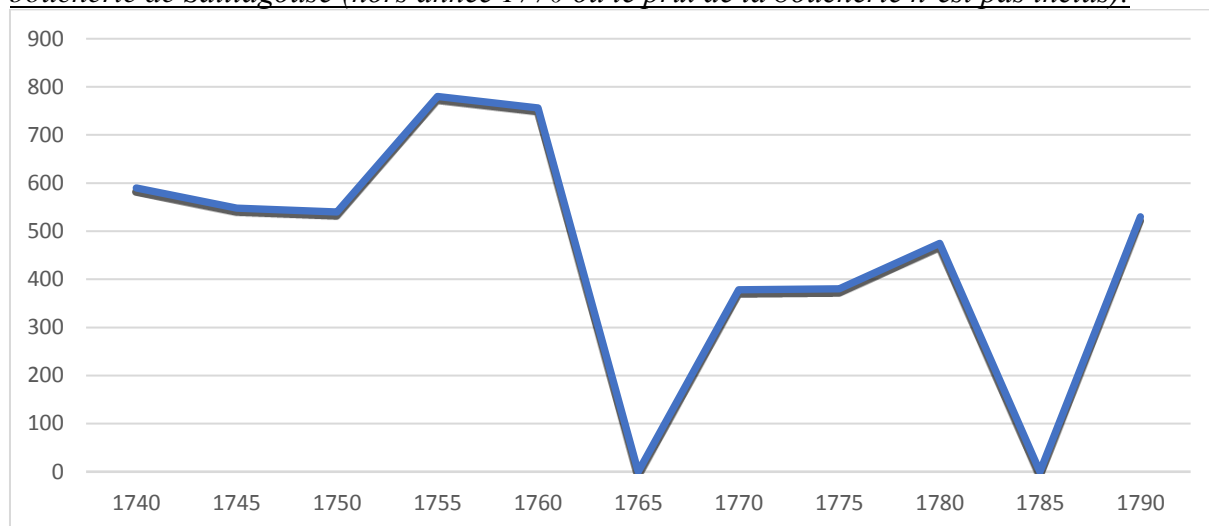


Figure 2 : Frise réalisée à partir des affermages des années indiquées sur le graphique. On peut retrouver les informations sous les côtes : ADPO : 3<sup>E</sup>56/12 f°49, 3<sup>E</sup>56/27, 3<sup>E</sup>56/32, 3<sup>E</sup>56/148 f°112, 3<sup>E</sup>56/152 f°164, 3<sup>E</sup>56/157 f°189, 3<sup>E</sup>56/162 f°199 et 3<sup>E</sup>56/167 f°58.

Notons que pour les années 1765 et 1785, le prix de la vente n'est pas affiché. Ainsi, en 1785, Jean Giralt, brasser de Saillagouse, prend en main la ferme, mais renonce à payer toutes les taxes. Le fermier devait alors payer la censive du seigneur, l'affermage du grenier et de l'écurie de la maréchaussée à hauteur de 60 livres ou encore le notaire pour la rédaction de l'acte<sup>380</sup>. Il ne veut rien de tout ça, mais accepte de payer tout de même le pied fourchu sur chaque vente de viande et la taxe de la miséricorde. On peut donc comprendre ici que le nombre d'individus ne se bouscule plus autant pour prendre en main la ferme. Les crises que nous avons pu évoquer en première partie, semblent donc être les raisons de ce changement d'autant plus que le prix d'achat baisse entre 1770 et 1780. Les consuls ont dû séparer l'unique ferme en deux actes différents pour réussir à les vendre en 1770.

<sup>379</sup> Nous pouvons prendre l'exemple du bail d'affermage du cabaret, de la boucherie et de la boulangerie de Saillagouse en 1745. On peut le retrouver sous la côte : ADPO : 3E56/17 f°58.

<sup>380</sup> ADPO : 3E56/162.

Nous avons donc des prix qui baissent sur l'ensemble de la période et des conditions de vie fluctuantes qui ne sont pas favorables à un pari sur l'avenir. Si l'on regarde les détenteurs des différents baux, on remarque plusieurs choses. Premièrement, jusqu'à 1775, les détenteurs des fermes sont issus de la frange socialement basse de la population. On remarque donc la présence de *brassers* ou de petits commerçants. Prenons l'exemple de Pierre-Jean Morer, *brasser* en 1770<sup>381</sup> ou encore de Pierre Salvador, voiturier, qui monopolisait la charge en 1755, 1759, 1760<sup>382</sup>. Cette tendance reprend en fin de période avec Jean Giralt et Bonaventure Oriol, tous deux *brassers* en 1785<sup>383</sup> et 1790<sup>384</sup>. Ainsi, ces postes sont une manière d'acquérir de la richesse et de l'importance grâce au commerce, à la vente et à la contrebande. Ces hommes sont alors prêts à mettre des sommes importantes pour cette charge pendant un an ce qui semble être risqué. Ils sont cependant toujours épaulés par un membre de leur famille, de leur entourage et/ou un membre faisant partie du groupe des *pagesos*. Bonaventure Llanes, *pagès* et baille de Vedrignans, se porte caution de Pierre Salvador en 1747<sup>385</sup> et en 1760. On peut aussi mettre en avant la présence de la famille dans les hautes charges du village permettant peut-être d'acquérir d'autres postes et ainsi d'enrichir la famille. Dans ce schéma, on retient Pierre-Jean Morer qui acquit l'affermage alors qu'Isidore Morer est consul de la communauté la même année. Ainsi, on a donc une présence constante de soutien avéré ou subtile des membres de l'oligarchie *pagesa*. Les abus sont tels, que le rassemblement du pays de Cerdagne en 1750, dénonce dans l'article 25, les actes frauduleux lors de l'achat de baux. Ce rassemblement met donc en place des obligations pour limiter la corruption pour l'acquisition de charge en obligeant à noter les jours des criées publiques et de faire appel à des juges pour les lires et être sur du bon fonctionnement de la vente<sup>386</sup>. On semble voir apparaître un semblant de réforme, mais qui ne semble pas endiguer ce genre de méthode.

Dans les années 1775 et 1780, les prix sont parmi les plus bas de toute la période étudiée. On observe ainsi, un changement qui est en corrélation avec les augmentations d'impositions et donc un coût de la vie qui est aussi plus élevé pour les habitants de Saillagouse. Dans ces temps troublés, les détenteurs des baux sont deux négociants, Dominique Calvet<sup>387</sup> et Bonaventure Giralt. On a donc ici un changement qui semble reposer sur les risques d'une telle entreprise et

---

<sup>381</sup> ADPO : 3E56/148 f°112.

<sup>382</sup> ADPO : 3E56/32, affermage écrit le 15 mai 1760.

<sup>383</sup> ADPO : 3E56/162 f°199.

<sup>384</sup> ADPO : 3E56/167 f°58.

<sup>385</sup> ADPO : 3E56/19 f°69.

<sup>386</sup> ADPO : 3E56/123 f°199.

<sup>387</sup> ADPO : 3E56/152 f°163.

on observe donc des personnes plus fortunées qui se positionnent sur la vente. Les prix baissent à cause du risque et les négociants s'appuient alors sur d'autres membres de leur profession pour leur porter caution. Ainsi, Sebastien Garreta se porte caution des 380 livres que Dominique Calvet propose pour l'achat du bail<sup>388</sup>.

On observe donc des choix de cautionnaires, qui sont ici contraints par l'achat de la charge, mais qui restent choisis parmi l'élite paysanne, l'élite familiale ou encore d'autres individus de la même catégorie que l'acheteur.

En revanche, si le dernier cas présente l'ambivalence du choix des cautionnaires, d'autres individus s'imposent sans grande résistance. On a déjà parlé des bailles ou encore des consuls imposés par les seigneurs. Ceux-ci reçoivent des critiques et des démarches de destitutions sont avancées contre eux. Nous pouvons alors prendre l'exemple de Laurent Delcasso. Il est considéré comme un *pagès* et le baille de La Cabanasse et se retrouve dans les sources pendant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous l'avons vu, la communauté de Saillagouse a besoin de liquidité pour faire face à des dépenses toujours croissantes et imprévisibles comme la réparation de l'église. Ainsi, les liquidités sont trouvées en louant et en aliénant les terres de la paroisse. Ainsi, en 1755, Jean Calvet et Joseph Calvet, tous deux consuls cette année-là, afferment l'herbe et les pâturages du terroir de Saillagouse à Laurent Delcasso. Il n'est pas écrit combien de terres sont alors réservées à cet homme, mais on dénote ici un opportunisme qui lui permet d'acquérir toujours plus de terres sans forcément en être propriétaire et payer les droits obligatoires sur celles-ci. Il paye alors 60 livres à l'année pour la détention de ces pâturages et herbages qui ne peuvent être alors à la disposition de la communauté. Le schéma se répète sur plusieurs années comme une sorte d'habitude. Notons que Laurent Delcasso aide aussi la communauté financièrement lors de son procès contre le collègue de Puigcerdà. L'affermage de ces mêmes terres en 1775 met en avant cette contribution qui permet une réduction de l'affermage à 55 livres<sup>389</sup>. Ce même Delcasso peut être proche de son homonyme Laurent Delcasso, qui lui est prêtre et qui rejoint la convention en tant que député des Pyrénées-Orientales<sup>390</sup>.

S'il est difficile de connaître les réelles intentions des individus du passé, on peut quand même trouver équivoque certain de leur agissement. La volonté d'accroître sa richesse et sa

---

<sup>388</sup> ADPO : 3E56/157 f°189.

<sup>389</sup> ADPO : 3E56/152 f°14

<sup>390</sup> CONDETTE Jean-François, « DELCASSO Laurent Étienne », *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940*, Tome II, Dictionnaire biographique. Paris, Institut national de recherche pédagogique, 2006. pp. 140-141.

renommée doit alors entrer en compte dans une société, qui plus est, en difficulté. On peut alors mettre en avant d'autres critères, plus spécifiques, définissant les élites, proposés par Emmanuelle Charpentier. Premièrement, on retrouve le « seuil de résidence » et le « seuil d'indépendance »<sup>391</sup>. Ces deux notions finalisent bien ce discours sur les élites choisies ou subies. La résidence en elle-même favorise l'émergence de la caste des *pagesos*, qui détiennent leurs droits, devoirs et pouvoirs à travers la détention d'un *capmas* et de leur rôle de chef de famille. Les cadets, les fils, les filles ou encore leur femme sont socialement inférieurs à lui et doivent demander de l'aide pour acquérir un poste, des libertés... On rentre, là, dans le seuil de l'indépendance et la nécessité pour certains acteurs d'avoir l'aide des habitants hiérarchiquement supérieurs. On remarque donc la nécessité de faire appel aux *pagesos* pour l'achat des baux du cabaret par exemple tandis qu'on observe plus une coopération entre les négociants. On remarque donc aussi, la nécessité récurrente de recherche des liens et des alliances matrimoniales avec des individus socialement supérieurs. Le dernier exemple avec Laurent Delcasso propose un autre exemple de ce seuil d'indépendance qui peut être vu comme une obligation. Les terres auraient très bien pu être louées par des gens de la communauté. En revanche, ce dernier se sert de stratagème comme le support des frais communautaires pour acquérir l'affermage des pâturages de Saillagouse et ainsi s'imposer. On pourrait alors mettre en avant un troisième seuil qu'il faudrait détailler un peu plus : le seuil de coercition. On peut ainsi, le retrouver dans les manœuvres de Messire Despres de Pomeyrol dans l'optique d'imposer des hommes de confiance et ainsi d'avoir des yeux et des oreilles dans l'organe politique du village. On pourrait le définir comme la capacité pour un acteur de contraindre les autres individus à accéder à ses demandes ou requêtes. Ces trois types de seuil montrent donc toutes les limites qu'imposent les élites, mais aussi les besoins de leur influence, de leur richesse d'autant plus dans des périodes de crise.

---

<sup>391</sup> On retrouve ces deux notions à la page 97 de son ouvrage : *Les campagnes françaises à l'époque moderne*, *Op.cit.*

### C) Les femmes exclues des hiérarchies ?

Parler de hiérarchie en histoire moderne revient inmanquablement à évoquer le rôle des hommes dans les différents espaces de sociabilité. La place des femmes est quant à elle plus difficile à considérer tant par leur exclusion de la vie civique que par leur absence dans les sources.

L'histoire des femmes est d'ailleurs intéressante à aborder, pour compléter ce mémoire, compte tenu des rapports de domination et de l'inégalité dans les relations entre les hommes et les femmes. Développée en parallèle du mouvement féministe<sup>392</sup>, l'histoire des femmes tend à réfléchir sur la place véritable des femmes dans la société. La première question était de les trouver dans les sources, qui regorgent d'informations sur les hommes, mais qui laissent peu de place aux précisions faites aux femmes. Le cas des femmes, au sein de la paroisse de Saillagouse, est substantiellement le même que dans les autres provinces et territoires à l'époque moderne. Absentes de la plupart des sources, elles sont vues sous le prisme des hommes et donc d'une place d'infériorité et de subordination. Elles sont alors le plus souvent perceptibles dans les sources sous le trait de la veuve, de l'héritière ou de la mariée. Ces trois rôles, bien différents les uns des autres, mettent en avant les tâches des femmes et toute la complexité de leurs situations qu'elles soient comprises dans des rapports de soumission, de relations conflictuelles ou coopératives... Ces différentes thématiques mettent alors l'accent sur la hiérarchie sociale au sein de la famille, de la communauté...

Développée au cours des années 1970, l'histoire de la femme se voit développer de plus en plus dans le milieu universitaire. Si, elle fut d'abord proche des courants militants et politisés, les chercheurs s'attribuent se penchent de la recherche afin de s'approcher au plus près de l'exactitude<sup>393</sup>. Les Américains et les Anglo-saxons sont les premiers à s'intéresser à ce courant de la recherche, pas seulement dans la discipline historique, mais dans toutes les sciences humaines. Si dans un premier temps, les recherches tournent autour des dominations et de l'oppression de la femme, en rapport sans doute avec des convictions militantes, me semble-t-il, d'autres thématiques émergent sur le corps de la femme, l'accouchement, la beauté<sup>394</sup>... Ces

---

<sup>392</sup> BEAUVALET Scarlett, « L'histoire des femmes en France à l'époque moderne », Perspective [En ligne], 4, 2007, p.1.

<sup>393</sup> *Ibid*, p.2

<sup>394</sup> *Ibid*, p.2

recherches éclairaient donc en partie le mode de vie des femmes ou encore leur rapport au monde. Toutefois, le rôle des femmes n'était que peu recherché et analysé. En prenant le prisme de la femme enceinte, on n'observe que la femme mariée qui a pour but de donner la vie et assurer une descendance. Or, comme dit plus haut, l'importance de la femme est décisive, d'autant plus dans les milieux ruraux, et leurs actions ne peuvent se simplifier de la sorte. Martine Segalen participe à cette exploration afin de découvrir le rôle de la femme au sein du foyer et de la communauté d'habitant<sup>395</sup>. Ces nouvelles approches de l'histoire des femmes permettent de redonner leur statut à la femme, non pas comme des individus inactifs et enfermés dans la sphère privée, mais comme des actrices de l'Histoire en mouvement<sup>396</sup>. Le partage des tâches et leur rôle ne sont pas les mêmes au fil du temps et de nombreuses méthodes, comme celle de la micro-histoire, permettent d'éclairer certains phénomènes montrant la complexité de l'étude des femmes<sup>397</sup>. La notion d'exceptionnel normal développée par Carlo Ginzburg est ici intéressante, car malgré la portée limitée que les actions d'une femme peuvent indiquer sur l'ensemble, elle permet néanmoins de montrer les possibilités et les rapports que pouvaient entretenir les hommes et les femmes.

Ainsi, les rapports de sexe sont un autre penchant de cette histoire des femmes. Prenant le nom de *gender history*, l'étude des femmes passe par leurs rapports au milieu social et la manière dont les constructions politiques, économiques, sociologiques ou encore intellectuelles modèlent leurs conditions<sup>398</sup>. Ce courant, qui est une continuité du premier<sup>399</sup>, relance les études sur les femmes dans les années 1990, s'intéressant aux transformations de la société (principalement centrées sur le XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle et le milieu urbain) afin de comprendre les mutations du rôle des femmes<sup>400</sup>.

Plusieurs points sont alors à mettre en avant. Premièrement, on observe que l'époque moderne n'est pas une période propice à l'étude des femmes en général. En premier lieu, cela est due aux manques de sources, moins abondantes que pour l'époque contemporaine<sup>401</sup>. En

---

<sup>395</sup> SEGALEN Martine, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980, 216 p.

<sup>396</sup> DOUSSET Christine, "Commerce et travail des femmes à l'époque moderne en France", dans : *Les Cahiers de Framespa* [en ligne], 2, 2006

<sup>397</sup> BEAUVALET Scarlett, « L'histoire des femmes en France à l'époque moderne », *Op.cit.*, p.4

<sup>398</sup> *Ibid*, p.3

<sup>399</sup> Scarlett Beauvalet reprend les arguments de Michelle Perot, en démontrant la continuité de ces deux thématiques et que l'une ne peut aller sans l'autre. L'histoire des femmes et les *genders studies* sont donc une seule et même face d'une pièce qui cherche à éclairer la femme dans l'Histoire. Cette idée peut se retrouver à la page 4 de son article précédemment cité.

<sup>400</sup> DOUSSET Christine, "Commerce et travail des femmes à l'époque moderne en France", *Op.cit.*, § 1.

<sup>401</sup> DOUSSET Christine, "Commerce et travail des femmes à l'époque moderne en France", *Op.cit.* § 2.



second lieu, la visibilité des femmes ne peut se faire qu'à travers un croisement important des sources ou qu'à travers certains documents comme ceux issus du milieu juridique<sup>402</sup>. Emmanuelle Charpentier met aussi en avant la nécessité d'une critique fine des sources et un positionnement spécifique du chercheur pour pouvoir observer et comprendre le rôle des femmes<sup>403</sup>. Les sources étant sporadiques, la place des femmes ne peut se percevoir que de manière limitée, en témoigne le séminaire de Julien Lugand, mettant en avant la visibilité modérée des femmes et de l'importance des veuves dans le milieu de l'artisanat et de l'art<sup>404</sup>. Ainsi, les femmes sont le plus souvent observables comme simple accompagnatrices du métier de l'homme ou en complément de celui-ci, dans une activité rémunératrice annexe qui n'est alors pas renseignée<sup>405</sup>. Ainsi, le milieu rural est peu avare d'informations à leur propos. L'entière des sources de cette étude a alors dû être mobilisée pour éclairer au mieux la place des femmes au sein de la paroisse de Saillagouse à l'époque moderne. Il convient alors de replacer les femmes dans leur contexte avec les limites imposées par la société, leurs rôles qui leur sont alors induits et les perspectives qu'elles peuvent avoir, questionnant de fait les hiérarchies ou encore la domination afin d'objectiver leurs positionnements.

La place des femmes doit alors se confondre inévitablement avec la société. Celle-ci reflète incontestablement les limites qui leurs sont imposées, tout comme les hiérarchies et la domination subies.

Le rôle de la femme est induit et intériorisé durant l'époque moderne. Elles se définissent essentiellement comme des épouses ou des mères, des fonctions indirectes à une activité professionnelle ou sociale<sup>406</sup>. Dans le même cas que pour les ateliers d'arts à Barcelone pendant la période moderne, les femmes jouent un rôle croissant une fois devenues veuves<sup>407</sup>, jouissant dès lors d'une liberté accrue et de capacité juridique pleine<sup>408</sup> en témoignent les actes de vente,

---

<sup>402</sup> Il suffit de regarder le sommaire de l'ouvrage : *Rôles, statuts et représentations des femmes : En Roussillon et en Europe méridionale du Moyen Age au XIXe siècle*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2018, 202 p, dirigé par Christophe Duhel ou une grande partie des thèmes abordés évoquent les femmes aux prises avec la justice. On peut donc confirmer sans grand doute, que les sources où l'on peut analyser le plus les femmes se reflètent dans celles qui sont les plus étudiées.

<sup>403</sup> CHARPENTIER Emmanuelle, *La femme et le négoce au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 23 février 2023, Université Via Domitia de Perpignan.

<sup>404</sup> LUGAND Julien, *Catégories d'analyses, catégories de l'expérience : comment s'approcher des sources des sociétés à l'époque moderne*, 28 septembre 2022, Université Via Domitia de Perpignan.

<sup>405</sup> BEAUVALET Scarlett, « L'histoire des femmes en France à l'époque moderne », *Op.cit.*, p.5

<sup>406</sup> *Ibid*, p.3

<sup>407</sup> LUGAND Julien, *Catégories d'analyses, catégories de l'expérience : comment s'approcher des sources des sociétés à l'époque moderne*, *Op.cit.*

<sup>408</sup> DOUSSET Christine, "Commerce et travail des femmes à l'époque moderne en France", *Op.cit.*, § 20.

les inventaires après décès ou les possessions de terres. Dès lors le veuvage semble participer à l'émancipation de la femme lui rendant ainsi la parole.

La femme est donc dans une grande partie de sa vie muette derrière les hommes. Elles sont particulièrement caractérisées comme « la femme de » ou « la veuve de » désignant de fait une possession ou un accaparement de sa personne. Pour aller plus loin, la femme est insérée dans des liens profonds avec le schéma sociétal catalan. L'histoire de la famille a été développée en même temps que l'étude des femmes. Quant à celle spécifique au modèle pyrénéen<sup>409</sup>, elle suit la tendance afin de montrer toute la diversité des modèles familiaux d'Ancien Régime. Le modèle de l'héritage unique catalan, positionne ainsi, le sexe féminin comme inférieur au masculin. L'*hereu* est alors la figure centrale du modèle catalan où se greffe l'ensemble de la cellule familiale afin de perpétuer et de faire fructifier le patrimoine familial<sup>410</sup>. La maison, comme modèle familial, est donc le cadre dans lequel se meut la femme et qui induit alors son rôle et les contraintes subies. Le sacrement du mariage en est la plus flagrante preuve. La femme passe alors de la tutelle de son père à celui de son mari, synonyme de supériorité masculine au sein du couple et d'inégalités de droit et d'action<sup>411</sup>. Si la subordination de la femme au sein du couple est acceptée, en témoigne les contrats de mariage, les femmes y jouent aussi un rôle important dans le choix du conjoint. Nous pouvons alors prendre l'exemple du mariage de Pierre Casellas, meunier de La Caldegas et Thérèse Calvet de Saillagouse<sup>412</sup>. L'arrangement du mariage a alors été pensé en amont par Anne Casellas Palau, mère de Pierre et par trois autres acteurs du côté des Calvet. On note Jean Calvet, frère de Thérèse, Dominique Llanes et Eugénie Llanes Autet, son oncle et sa tante. Ainsi, ces quatre acteurs mettent en avant que les choix matrimoniaux ne sont pas convenus uniquement entre hommes et que les femmes s'impliquent elles aussi dans la pérennité de la famille et la continuité de leurs enfants. C'est d'ailleurs cette volonté d'asseoir la maison et de la développer qui justifie et légitime cette domination. On comprend alors les raisons qui poussent l'union entre l'*hereu* et une cadette, ou une *pubilla* et un cadet afin de garder le socle familial intact, n'acceptant ni la fusion ni l'altération des

---

<sup>409</sup> PEYTAVI DEIXONA Joan, « Le nom, au moins ! Brèves réflexions sur le rôle, le statut et la place de la femme dans l'histoire de la société catalane », *Rôles, statuts et représentations des femmes : En Roussillon et en Europe méridionale du Moyen Age au XIXe siècle*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2018, p.43.

<sup>410</sup> *Ibid.*, p.43.

<sup>411</sup> MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne. XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 2010, p.63.

<sup>412</sup> ADPO : 3E56/49 f°246.

maisons<sup>413</sup>. Comme nous avons pu le dire plus tôt, les alliances matrimoniales favorisent l'enrichissement de certaines familles, les femmes jouant ici un rôle majeur.

Le mariage est alors un moment important afin de favoriser le patrimoine familial. Or, si les femmes héritières peuvent contribuer à l'enrichissement d'autres familles, le choix des hommes reste prioritaire. Telle la loi salique pour les rois de France, les hommes sont alors prioritaires dans le choix de succession ce qui ne laisse que peu de place aux femmes. Prioritaires certes, mais loin d'être une obligation comme Pierre Bourdieu pouvait l'écrire en extrapolant le principe évoqué plus haut<sup>414</sup>. Notons le contrat de mariage entre André Llanes et de Françoise Fabra, le 19 avril 1766<sup>415</sup>. La majorité du contrat stipule les donations et la dot des deux familles pour convenir du mariage. Or, la fin du document stipule l'obligation de faire hériter, de la fortune des deux parents, le premier enfant mâle issu de ce mariage sauf en cas d'impossibilité de gouvernance ou en cas de crime. On a donc ici recours à l'évacuation des femmes de l'héritage masculin qui finalement ont seulement la légitime paternelle et maternelle se retrouvant dans les dots.

La dot est d'ailleurs la concrétisation même de cette domination masculine, qui considère le mariage comme une transaction financière. Même si la dot appartient à la femme, en tant que propriétaire de droit, l'homme peut utiliser cette richesse au profit de la famille tant que cette somme lui est rendue<sup>416</sup>. La femme est donc confrontée à la soumission face à son mari dans une logique de maintien de la maison et donc des traditions préétablies. Or, la femme est elle totalement soumise ? Doit-elle s'effacer au profit de son mari et rester cantonner au sein de l'espace domestique ?

Si la domination est un point qui ne peut être oublié des rapports de hiérarchies entre les hommes et les femmes, on ne peut oublier le rôle collaboratif. Isabelle Guérin met en avant la vision dichotomique des sciences sociales qui ont eu tendance à ne pas associer deux opposés pour caractériser le rôle des femmes dans les sociétés anciennes. Ainsi, cohésion et domination n'ont pas fait bon ménage alors que l'ensemble de la famille contribue ensemble au processus d'enrichissement du ménage et de la maison<sup>417</sup>. La femme comme l'homme ont donc le même

---

<sup>413</sup> MINVIELLE Stéphane, *Op.cit.*, p.29.

<sup>414</sup> BOURDIEU P. Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction, *Op.cit.*, p.1114.

<sup>415</sup> ADPO 3E56/50 f°353.

<sup>416</sup> ADPO 3E56/174 f°95 : Le 4 messidor de l'An III de la République, Marie Colomer Morer, femme de François Colomer, dénonce son mari devant le notaire car son mari aurait utilisé sa dot pour la rénovation de la maison familiale. Elle demande donc la restitution de l'entièreté de sa dot (1400 livres) à son mari.

<sup>417</sup> GUERIN Isabelle, « L'argent des femmes pauvres : entre survie quotidienne, obligations familiales et normes sociales », *Revue Française de Socio-Economie*, 2008, p.61.

dessein au sein du milieu privé. Stéphane Minvielle montre d'ailleurs qu'il est nécessaire de sortir de l'analyse pessimiste sur le rapport entre les hommes et les femmes<sup>418</sup>, afin de s'émanciper de la caricature et ainsi redonner le poids réel que pouvaient avoir les femmes à l'époque moderne. Les femmes ont donc une responsabilité importante qui concerne la pérennité de la famille et qui se retrouve dans ses activités annexes et économiques au profit de ses enfants et de son mari. Les courants féministes ont là aussi, dans ce souci de conflit de genre, proposé une lecture biaisée de la famille en la voyant comme un espace d'oppression. Or, si l'on ne peut nier la domination, il faut voir la complémentarité entre les époux, mais aussi une coopération permanente<sup>419</sup>.

Il est compliqué de trouver des traces de l'activité économique des femmes. Luciano Allegra montrait le peu d'intérêt porté au travail des femmes dans les recensements de la population turinoise au début de l'époque contemporaine<sup>420</sup>. Alors, dans le cadre d'un regroupement de données qui ne s'intéresse pas forcément aux informations précises des individus, la tâche est encore plus abrupte. Des hypothèses peuvent être avancées pour essayer de discerner la richesse produite par les femmes. Les inventaires après décès de la famille Autet et Barta, mettent en avant, par exemple, la présence de métiers à tisser alors qu'aucun des hommes de ces familles ne faisaient un métier en lien avec la création de vêtements<sup>421</sup>. La première question serait de se dire si ce sont bien les femmes qui les utilisaient, d'autant plus que les périodes hivernales sont propices, dans les campagnes, à la réalisation d'un travail annexe à celui de l'agriculture. Les femmes produisaient-elles alors des vêtements à vocation privés ou cherchaient-elles à vendre leurs productions ? La question ne peut avoir de réponse claire, mais outre le travail domestique et la fabrication personnelle de biens nécessaires à la vie du foyer, les femmes participent aussi activement aux travaux des champs ou encore au commerce. Christine Dousset remettait aussi en cause cette division sexuelle du travail, opposant l'activité extérieure des hommes et la participation unique des femmes aux tâches domestiques. On retrouve le travail féminin qu'après la période révolutionnaire où l'on peut repérer une activité professionnelle en complément de leur identité. Le plus souvent, elles sont brassières. On constate donc une activité dans le milieu agricole, qui n'est pas induite par la Révolution et qui, par conséquent,

---

<sup>418</sup> MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne. XVIe-XVIIIe siècle*, *Op.cit.*, p.67.

<sup>419</sup> GUERIN Isabelle, « L'argent des femmes pauvres : entre survie quotidienne, obligations familiales et normes sociales », *Op.cit.*, p.62.

<sup>420</sup> ALLEGRA Luciano, « Un modèle de mobilité sociale préindustrielle. Turin à l'époque napoléonienne », *Op.cit.*, 443-474 pp.

<sup>421</sup> ADPO : 3E56/152 f°60 : inventaire de la famille Autet et ADPO : 3E56/139 : inventaire de la famille Barta passé devant le notaire le 3 septembre 1738.

devait exister avant elle<sup>422</sup>. Cependant, la place accordée aux femmes semble évoluer. Ce soupçon provient des contrats de mariage, lors de la désignation de l'héritier unique. On observe alors le travail obligatoire des autres membres de la famille au profit de celle-ci, en échange du logement et de l'entretien, sans distinction entre les hommes et les femmes ce qui serait gage d'un travail commun<sup>423</sup>. La femme contribue donc, pendant toute la période, à réaliser des tâches en complément de la famille mais leur rôle n'apparaît qu'après l'année 1795.

Les femmes ont aussi une part importante à jouer dans le commerce. Christine Dousset affirmait que les femmes détenaient une place importante dans le petit commerce à l'échelle communautaire ou locale<sup>424</sup>. Cette prérogative de petit vendeur de biens familiaux produits au sein du ménage pourrait par exemple expliquer l'absence de prise en compte de cette production. Ainsi, si les femmes confectionnaient quelques pièces de tissu avec les métiers à tisser évoqués plus haut, les notaires ou encore les prêtres n'auraient pas la nécessité de caractériser la femme par cette activité annexe. Ce qui peut faire penser à des activités de commerce provient de rapports notariés sur la contrebande et la détention de produits non-conformes aux lois. Ainsi, Marie Rollant, veuve, habitant aux Escaldes subit la saisie de 43 livres de fil d'estampes de chanvre à son domicile<sup>425</sup>, ce qui pose la question de l'approvisionnement de celle-ci. A-t-elle agi seule ou fait-elle partie d'un réseau plus large de distribution ?

On se retrouve donc avec des femmes qui s'émancipent de ce milieu privé et qui pour finir démontrent une imbrication entre la sphère domestique avec le monde professionnel extérieur<sup>426</sup>. La femme joue alors le rôle d'aide et complète les effectifs humains au profit du foyer, pour les travaux des champs comme pour la production ou le commerce annexe à l'activité principale de la famille. La femme est donc actrice de sa propre vie et participe aux activités familiales à toutes les périodes de sa vie. Afin de perpétuer le patrimoine familial, les femmes sont donc toutes trouvées pour se substituer à leur mari, une fois décédé. L'incapacité juridique de la femme passe alors à une liberté d'action retrouvée qui se fait au service de la

---

<sup>422</sup> On peut prendre l'exemple de Françoise Bernola travaillant en tant que brassière (le 05 ventôse de l'An VIII de la République soit le 24 février 1800) ou encore Marie Soler qui est pour sa part cultivatrice (le 12 frimaire de l'An IX de la République soit le 3 décembre 1800). Voir le registre d'Etat-civil de Vedrignans ayant pour côte : 2E4140.

<sup>423</sup> Les exemples sont nombreux. On peut prendre le mariage de Jean Gallarda et Marie Rose Torrent le 22 août 1773 par exemple. Voir aux ADPO : 3E56/50 f°427.

<sup>424</sup> DOUSSET Christine, "Commerce et travail des femmes à l'époque moderne en France", *Op.cit.*, § 6.

<sup>425</sup> ADPO : 3E56/128 f°83.

<sup>426</sup> On retrouve cette même conclusion dans le travail de Christine Dousset : "Commerce et travail des femmes à l'époque moderne en France", dans : Les Cahiers de Framespa [en ligne], 2, 2006, § 19.

famille. La femme semble donc posséder une fonction innée qui est la transmission patrimoniale à ces descendants et à ceux de son mari<sup>427</sup>. Notons les limites imposées par le mariage, comme le retour des biens à la maison d'origine<sup>428</sup> si la femme n'a pas d'enfant ou encore l'impossibilité pour la femme de se remarier sous peine de perdre les avantages acquis pendant la rédaction du contrat de mariage<sup>429</sup> (pension viagère, logement chez le fils une fois majeur...).

C'est dans ce cadre-ci que les sources sont les plus avares d'informations. Les femmes sont alors tenancières des biens de la famille en attendant la majorité du fils héritier, institué par le chef de famille. Cependant, les conditions de la femme face à l'héritage familial changent du tout au tout. Prenons l'exemple du testament de Pierre Jean Calvet du 5 juin 1740, qui en tant que *pagès*, laisse l'entièreté de ses biens à sa femme en attendant les vingt-cinq ans de son héritier. Cependant, elle ne peut faire fructifier ni vendre les biens de son mari. Sa femme Jeanne Anne Calvet Autet, sert alors juste d'intermédiaire entre le père et le fils. En revanche, en tant que propriétaire des biens, elle peut acheter ou vendre avec parfois quelques limitations. L'exemple du testament de Jean Pierre Morer, *pagès* de Saillagouse, est lui aussi très clair sur les droits et libertés accordés à sa femme<sup>430</sup>. Luce Morer ne peut alors vendre des biens qu'avec l'accord d'Isidore Morer, frère de son défunt mari. Ainsi, une tutelle peut en remplacer une autre dans une logique de perpétuation du patrimoine familial. L'acte de vente du 12 février 1750 entre Anne Marie Fabra et Joseph Llanes montre cependant que toutes les femmes ne sont pas contraintes par les lois des hommes. Elle vend semble-t-il librement les droits de rachat d'une maison à Err pour 116 livres deux sols et six deniers<sup>431</sup>. Des difficultés peuvent alors émerger à la suite de la mort de son mari.

Ainsi, les femmes ne sont-elles pas moins défavorisées de cette liberté retrouvée ? Il semblerait tout de même que la soumission issue de l'acte du mariage n'a pas que des effets négatifs. En effet, le mariage introduit des règles et des dispositions protégeant la femme pendant son mariage, et même après<sup>432</sup>. La rédaction de contrat de mariage n'était pas obligatoire et témoigne d'une liberté accrue des femmes en comparaison de celles qui sont soumises à ce document. Marie Fabra Raynal, jouit alors de « ses droits pour n'avoir fait contrat de mariage »

---

<sup>427</sup> DOUSSET Christine, "Commerce et travail des femmes à l'époque moderne en France", *Op.cit.*, § 20.

<sup>428</sup> CONESA Marc, *D'herbe, de terre et de sang, La Cerdagne du XIV<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècles*, *Op.cit.*, p.322.

<sup>429</sup> ADPO : 3E56/143 f°180 : Grace Forn Carcassona souhaite réaliser un inventaire après décès pour répertorier les biens de son mari décédé Pierre Forn. Ainsi, si elle se remarie, elle perd son droit sur les biens qu'elle détient au profit de ses enfants faisant la continuité de la famille Forn de Vedrignans.

<sup>430</sup> ADPO : 3E56/138 f°62.

<sup>431</sup> ADPO : 3E56/22, acte du 12 novembre 1750 passé devant François Gaillard.

<sup>432</sup> MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne. XVIe-XVIIIe siècle*, *Op.cit.*, p.67.

et a donc la liberté de vendre une pièce de champs, malgré une autorisation, de son mari, qui n'est-elle pas nécessaire<sup>433</sup>. Ainsi, on se retrouve dans un schéma présentant deux choix : une protection de la femme produisant de fait une perte de liberté ou l'inverse. Cette protection matrimoniale de la femme au sein de la famille de son époux participe alors au bon déroulement de la vie du couple malgré de possibles discordes. Des prérogatives peuvent alors être mises en place comme le logement et la distribution d'une pension viagère en cas de discorde. A la mort du mari, on retrouve une protection qui continue sous la personne du chef de famille, qui est alors le fils de la femme, et qui la prend donc en charge ou lui distribue une pension. Ainsi, lors de la rédaction du contrat de mariage entre Dominique Llanes, *pagès* de Ro et Eugénie Manquer, fille de Pierre Manquer, *pagès* et baille de St Pierre-dels-Forçats, une mention est mise en place obligeant l'héritier à fournir nourriture et entretien à sa mère, une fois son père décédé sous peine d'une pension viagère conséquente (tous les six mois, l'héritier en cas de refus lui devra : onze charges de blé ordinaire, quinze charges de vin rouge, un cochon de cinquante livres, de quoi s'habiller, des cannes en bois). Ainsi, cette protection de la femme favorise la continuité et la stabilité au sein de la famille. Le remariage de la femme peut aussi être un autre procédé pour passer sous la tutelle d'un autre mari améliorant sa condition à la suite d'un mariage défavorable. Mettons en avant la différence de traitement accordée à la femme pendant les mariages. Les familles ayant un rang plus élevé au sein de la société favorisent la protection de sa fille même après le changement de tutelle. Il faut aussi reconnaître que ces pensions, tout comme la dot, ne sont pas automatiques compte tenu du poids de celle-ci sur les revenus de la famille. Ainsi, en 1750, Victoire Christobol réclame sa pension viagère à son fils Paul Christobol en prenant appui sur la personne de Sieur Joseph Maurell, receveur de la ferme du Roi<sup>434</sup>.

La condition de la femme est donc bien différente suivant son statut au sein du couple ou encore son niveau de vie qui finalement engendre une importante hétérogénéité. Toutes les femmes ne peuvent pas rentrer dans le même modèle. Si les femmes ne doivent pas être oubliées des stratifications socio-professionnelles<sup>435</sup>, il est difficile de les mobiliser compte-tenu de la faiblesse des informations. Cependant, tout comme les hommes, ni a-t-il pas une hiérarchie perceptible entre les femmes ?

---

<sup>433</sup> ADPO : 3E56/60 f°311.

<sup>434</sup> ADPO : 3E56/123 f°219.

<sup>435</sup> L'idée est mobilisée par Emmanuelle Charpentier dans : *Les campagnes françaises à l'époque moderne*, *Op.cit.*, p.97.

Plusieurs remarques peuvent être avancées concernant les conditions féminines. Tout d'abord, les veuves, on l'a vu semblent plus libres et plus influentes que les autres à travers leur rôle de dirigeante de maison intériamaire. Six femmes sont alors propriétaires de terres appartenant au terrier de l'église Sainte-Eugénie de Saillagouse sur un total de 27. Ainsi, 22% des propriétaires de ce terrier sont des femmes et leur condition sont bien différentes allant de la petite possession de biens comme Victoire Gallarda<sup>436</sup>, veuve de Paul Gallarda, qui possède un champ de deux journaux, aux biens détenus par Anne Marie Arro Gambes<sup>437</sup>, ayant droit sur une métairie « composé de son *capmas* et dépendances », quatre champs d'une contenance globale de neuf journaux et un près d'un journal et demi. Ainsi, les femmes peuvent détenir leurs propres biens et les administrer jusqu'à ce que leur fils reprenne l'héritage familial.

D'autres femmes plus spécifiques semblent jouer un rôle plus important au sein de la paroisse de Saillagouse. Ces deux exemples peuvent alors mettre en avant différentes thématiques qui permettent de montrer toute l'hétéronomie de l'influence et de la condition féminine.

En premier lieu, Dame Philippa Malibran Leris, peut être un bon exemple pour plusieurs points. Tout d'abord, notons la présence comme pour les hommes d'un complément montrant un positionnement social plus important. Dame et Demoiselle sont alors autant d'ajouts confortant la position de la femme comme influente au sein de la communauté. On peut alors faire le lien entre ce complément et la famille d'origine de la femme, le lien du sang favorisant l'acquisition d'honneur. Les femmes appartenant à ces grandes familles, le plus souvent bourgeoises, peuvent alors se permettre de se différencier, comme les hommes, des gens du commun. Nous pouvons alors mettre en avant ce même procédé pour toutes ces filles, comme Demoiselle Gabrielle Malibran<sup>438</sup> ou encore Dame Anne Gallarda Malibran<sup>439</sup>, femme de Sieur Jacques Gallarda, juge de la viguerie de Cerdagne. Ainsi, ces femmes semblent avoir des avantages sociaux étant donné leur différenciation, mais qui se conjuguent avec d'autres faits tels que l'éducation ou encore une richesse plus importante. Très peu de femmes savent signer par exemple. Même si l'action de signer n'implique pas forcément des capacités écrites importantes, elle dénote au moins l'intérêt porté par la famille à apprendre une tâche qui consiste à annoter des documents officiels. De ce fait, Dame Anne Malibran signe l'acte de

---

<sup>436</sup> ADPO : 3E88/48 f°61.

<sup>437</sup> ADPO : 3E88/48 f°51.

<sup>438</sup> ADPO : 3E56/32 : acte de notaire du 24 janvier 1760, mettant en avant une donation de bien de Sieur Jean-Louis Malibran à son fils Sieur Louis Malibran, marchand de Montlouis.

<sup>439</sup> ADPO : 3E56/49 : acte de mariage du 24 janvier 1760 entre Sieur Jacques Gallarda et Dame Anne Marie Malibran.



naissance de Pierre André Boniquet le premier février 1752 en tant que marraine<sup>440</sup>. Ainsi, certaines femmes ont accès à l'éducation et donc à des connaissances pouvant même jouer le rôle de tutrice et d'institutrice pour son fils et héritier. Prenons l'exemple de Marie Antoinette Oriol qui devient tutrice de Joseph Oriol et qui a alors pour tâche d'administrer les biens de son mari une fois décédé et de s'occuper de l'éducation de son enfant<sup>441</sup>. L'exemple peut aussi se faire pour Josepha Forto qui participe, elle aussi, à l'éducation de ses enfants une fois son mari, Jean Forto, décédé<sup>442</sup>. La richesse est aussi un point important à prendre en compte. L'écart de richesse se fait par rapport à la famille à laquelle on appartient et aussi à celle à laquelle on est affilié par mariage. Les femmes détiennent parfois bien plus de richesse que certains autres individus masculins et Philippa Malibran Leris en est ici un bon exemple. Si l'on prend en compte le testament de Philippa Malibran Leris réalisé en 1759<sup>443</sup>. On remarque plusieurs dons : 700 livres à Gabrielle Malibran, 1000 livres pour Anne Malibran en plus des 1000 livres qui lui sont attribués après la vente de sa propre maison à Montlouis, et 3 livres pour chacune de ces autres filles Demoiselle Catherine Paris Malibran et Demoiselle Josepha Bertrand Malibran qui ont déjà reçu de l'argent pour leur dot. En comptabilisant l'ensemble, on se retrouve à une donation de 2706 livres, sans compter l'argent déjà versé à ses filles et ses autres biens qui sont divisés à parts égales entre ses quatre fils. On se retrouve avec une somme conséquente pour l'époque qui a pour but d'épauler au premier abord ses filles pour leur mariage afin qu'elles trouvent un bon parti. Elle cherche d'ailleurs personnellement un mariage pour sa fille Josepha Malibran, le 22 décembre 1750. Elle choisit de donner les pleins pouvoirs à Sieur Dupuy de Perpignan pour trouver un mari convenable à sa fille. Elle lui laisse le choix du délai et de la somme de la dot<sup>444</sup>.

A travers l'exemple de Dame Philippa Malibran Leris, on observe que les femmes peuvent avoir bien plus de pouvoir qu'on ne pourrait le penser. Leur naissance et leur mariage participent à rentrer dans cette sorte d'élite féminine où elles ont accès à la richesse, à une liberté plus importante soutenue par leur connaissance et leur éducation s'observant par la confiance accordée à la femme. Ainsi, « les femmes disposent en fait de nombreux secteurs dans lesquels elles peuvent intervenir, comme le travail, la politique, la foi et les œuvres caritatives, et la vie intellectuelle et artistique en général »<sup>445</sup>. Les femmes, comme l'affirme Isabelle Guérin,

---

<sup>440</sup> ADPO : 2E3254.

<sup>441</sup> ADPO : 3E56/54 f°326 : testament de Joseph Oriol, brassier de Saillagouse.

<sup>442</sup> ADPO : 3E56/54 f°347 : testament de Jean Forto, docteur en médecine, habitant de Saillagouse.

<sup>443</sup> ADPO : 3E56/138 f°145

<sup>444</sup> ADPO : 3E56/22, 22 décembre 1750. Acte de procuration de Philippa Malibran.

<sup>445</sup> BEAUVALET Scarlett, « L'histoire des femmes en France à l'époque moderne », *Op.cit.*, p.5.

semblent avoir des positions différentes au sein de la famille en fonction de leur sang, de leur richesse et de leur alliance, en somme du réseau qu'elles ont réussi à se faire<sup>446</sup>. Il faut alors rejeter le fait que les femmes restaient uniquement dans la sphère privée compte-tenu des connaissances de Philippa Malibrant qui détient des contacts à Perpignan. Leur sphère d'influence ou simplement de connaissance s'étend à différentes échelles. Si Philippa Malibrant semble faire partie comme sa famille d'un cercle de notabilité et de richesse élevé, d'autres femmes jouent un rôle d'influence à des sphères plus petites comme Margueritte Royer. Son testament atteste de sa richesse : enterrement dans une chapelle à Saillagouse assisté par vingt prêtres, huit flambeaux de cire blanche et un total de 1200 messes basses<sup>447</sup>. Son influence s'étend au niveau de la communauté. On observe la présence lors de la rédaction de son testament, en tant que témoin, de Sieur Joseph Maurell, *pagès* de Saillagouse ayant été baille et consul de la communauté, Sieur Castel un sergent, Sieur André Malibrant, receveur des fermes du Roi, tous des postes importants dans l'administration de la communauté. Elle a même accueilli les réunions du conseil de la communauté de Saillagouse<sup>448</sup>, chez elle, lui permettant peut-être d'assister les hommes dans la direction du village, de proposer ou de simplement écouter, des réunions qui n'étaient alors pas ouvertes aux femmes durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pour conclure, cette partie qui touche spécifiquement les femmes de la paroisse de Saillagouse et leurs rapports avec la société d'Ancien Régime, on observe une certaine soumission des femmes à cause de la structure sociétale de l'espace pyrénéen. Inférieures hiérarchiquement en termes de droit, de participation à la vie publique ou encore dans leur représentativité au sein de sources, il ne faut pas non plus avoir une vision pessimiste de la lecture historique. S'il y a domination, il y a aussi complicité, participation et coopération au sein du ménage et de la communauté. Elle participe tout comme les hommes à des activités économiques, à la gestion des biens du ménage, à l'éducation des enfants, à l'enrichissement familial... Il ne faut cependant pas oublier le rapport de genre, qui cantonne les femmes à des rapports verticaux où elles se retrouvent nécessairement inférieures aux hommes<sup>449</sup>. D'un point

---

<sup>446</sup> GUERIN Isabelle, « L'argent des femmes pauvres : entre survie quotidienne, obligations familiales et normes sociales », *Op.cit.*, p.61.

<sup>447</sup> ADPO : 3E56/138 f°131.

<sup>448</sup> ADPO : 3E56/130 f°80.

<sup>449</sup> Dans son article, Christine Dousset, parle de la verticalité des structures sociales qui, sauf quelques exceptions, cantonnent les femmes à un rang, des capacités ou des professions inférieures à celles des hommes. Elle prend l'exemple du grand et du petit commerce qui marque bien la césure entre limitation et acceptation des femmes. DOUSSET Christine, "Commerce et travail des femmes à l'époque moderne en France", *Op.cit.*, §9

de vue sociétal, certaines femmes, suivant leur famille et leur richesse, peuvent être considérées comme une élite au sein même du groupe « femme », qui semblent leur accorder plus de prérogatives, une plus grande visibilité et une importance sociale plus importante au sein de la communauté.

En somme, si les femmes doivent être vues comme un groupe social au même titre que les hommes, il faudrait avancer la grande hétéronomie des situations ou le poids de la société ne s'applique pas équitablement entre elles. On est donc loin de la domination totale de la femme sous le poids de l'homme ni même du mythe de la femme ménagère qui resterait sans voix. S'il est difficile de leur rendre leur voix, il est nécessaire de parler des femmes dans les hiérarchies sociales durant le XVIII<sup>e</sup> siècle sous peine de louper et de renier l'étude d'une moitié de la population de la paroisse de Saillagouse.

## **Conclusion :**

La paroisse de Saillagouse est un axe de recherche intéressant qui s'inscrit dans une nouvelle étude sur des communautés rurales de Cerdagne française. Ce mémoire a alors pour objectif d'apporter des compléments sur le fonctionnement des communautés pendant l'Ancien Régime. Les structures, les hiérarchies et les dominations qui en résultent ne peuvent être comprises qu'en insérant ces thématiques dans l'espace et en prenant compte de toutes les évolutions économiques, politiques ou sociales. Suivant une démarche leplaysienne, cette étude s'est vue complétée de généralités et de précisions dans le but de mettre en rapport la paroisse de Saillagouse avec le reste de la Cerdagne française. Ce territoire, culturellement ancré dans l'aire catalane, se voit de plus en plus contraint par le pouvoir français. Volontairement structuré comme nouvel espace du royaume, Montlouis en est un bon symbole, la paroisse de Saillagouse subit l'insertion du pouvoir central et la réglementation administrative qui lui supprime progressivement, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, sa culture et ses droits. Malgré une unité qui semble la norme en Cerdagne, les divisions semblent alors émerger, entre les Français et les Espagnols. La géographie joue donc un rôle majeur et la frontière en est un des meilleurs exemples.

Ainsi, les structures professionnelles de Saillagouse évoluent au cours de la période. Mise en place d'une frontière plus visible, centralisation à Saillagouse et essor du commerce, sont tous des points à prendre en compte pour expliquer les mutations sociales au sein de la paroisse. Celle-ci est cependant bien différente des autres communautés de Cerdagne française. La paroisse de Saillagouse est bien moins orientée vers les activités agricoles, permettant aux autres secteurs d'activités de se développer et de croître tout au long de la période. La pluriactivité complexifie ces comparaisons sans pour autant modifier les résultats. En résulte une société en mutation, où Saillagouse représente la transition entre le bourg rural et un centre régional.

Le territoire insinue donc des facteurs propres qui comportent et modifient les rapports entre les individus favorables à la mise en place de réseaux hiérarchiques entre eux. Plusieurs hiérarchies ont pu être évoquées possédant parfois des liens entre elles. On se doit de parler des

*pagès*, appartenant à l'élite économique, politique et sociale de la communauté de Saillagouse, Ro et Vedrignans. D'autres acteurs qu'on a appelés ici, la bourgeoisie rurale, peuvent entrer en compte pour parler de la notion d'élite. Parler de hiérarchies n'implique pas forcément une représentation pyramidale. Si l'Ancien Régime est propice à cette idée, Saillagouse est un exemple de la diversité des rapports entre les individus. Les *pagès* restent néanmoins le centre de connivence des élites, à la fois prisés pour les mariages exogames, et détenteurs de capitaux à la fois politique, économique et social. Pour compléter les propos de Michel Brunet, ils correspondent à l'élite villageoise du XVIII<sup>e</sup> siècle en Roussillon. Or, d'autres groupes dominant par leur richesse, par leur réseau ou encore par leur fonction. S'ils sont parfois critiqués comme les receveurs de la ferme, d'autres prennent un poids important au sein de la paroisse et parfois même au niveau de la Cerdagne. Si l'on considère Saillagouse comme le centre de ce territoire au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est notamment grâce à son administration, à ces individus faisant fonctionner la machine commerciale et artisanale... Dans ce cadre, si les *pagès*, où plutôt les anciennes familles de Saillagouse détiennent le pouvoir politique, il ne faut pas oublier la présence des notables établissant le lien avec l'administration. En somme, il n'y a pas une seule hiérarchie, mais une multitude de relations dissymétriques entre les individus qui ne peuvent marcher sans la présence des uns et des autres.

Cependant, l'utilisation des groupes et des structures préétablis ou créés dans le cadre de cette étude, n'implique pas forcément des résultats probants. Si les groupes induisent une norme, elle ne convient pas à l'ensemble de ceux-ci. La comparaison entre deux *pagesos* a pu être utilisée pour comprendre cette limite. Ainsi, l'étude par le bas, en cherchant minutieusement les parcours de vie des individus, permet de nous rendre compte de l'hétérogénéité des réalités du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, il ne faut pas tomber dans le piège de la micro-histoire voulant que tous soient différents sans quoi il serait impossible de concilier des schémas globaux sans étudier l'ensemble des individus. Ce fut cette raison qui a poussé cette étude à changer régulièrement de vision, tout d'abord entre la sphère macro et micro, puis entre les structures et les individus.

Ainsi, nous avons pu montrer, à travers l'étude familiale, des groupes de métiers ou encore des femmes, les différentes stratégies, méthodes, dynamismes visibles dans les sources et qui nous permettent d'en apprendre plus sur les pratiques de l'époque. Peut-on ouvrir ces résultats à d'autres espaces ? Sans doute ou du moins ces résultats permettront-ils de participer à une comparaison entre espaces. En somme, ces résultats permettent de se rendre compte de la relative liberté de mouvement ou encore des choix que pouvaient posséder les individus de

l'époque. Si des schémas comme ceux du milieu artisan pourraient nous faire penser à une certaine stabilité des conditions professionnelles, on a pu voir toute la richesse des possibilités aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Les femmes sont alors le dernier point qui me semblait essentiel à aborder sans quoi, on louperait dans l'étude de Saillagouse, une bonne moitié de sa population. Bien que très peu d'informations ont pu être accessibles, les femmes ont pu être appréhendées entre elles, puis insérées dans la globalité des hiérarchies de la paroisse. Elles participent alors pleinement à la vie publique et jouent un rôle important dans toutes les structures sociales de la Cerdagne française durant l'Ancien Régime.

De ce fait, beaucoup de réseaux, de hiérarchies et de formes de domination ont pu être abordés. Insérés dans différentes sphères géographiques, les liens que tissent les individus leurs donnent des avantages et des alliances leurs permettant ainsi d'acquérir des biens ou encore de la légitimité. Il est alors difficile de traiter des réseaux, tant parce qu'ils sont difficilement repérables, qu'ils ne sont pas détenteurs d'une date de péremption. En revanche, si tous les choix n'induisent pas nécessairement une stratégie en amont, ils apportent des conséquences permettant de connaître les résultats de ces rapports humains. Le choix et la liberté d'action sont donc le dernier point que nous avons abordé dans ce mémoire. L'élite, si elle semble supérieure en tout point, n'est pas forcément subie par les individus. Différents climats, d'entraide ou de coopération, peuvent alors émerger de ces différentes relations. Tout n'est pas signe de conflit, qu'ils aillent de la domination de classe au rapport homme/femme. Les convictions de notre temps, ou les avis de chacun ne doivent pas entrer en ligne de compte dans les résultats d'une étude scientifique. Alors, loin de transparaître l'égalité, la société d'Ancien Régime, ici étudiée à travers le prisme de la paroisse de Saillagouse au XVIII<sup>e</sup> siècle, est très diversifiée et présente des rapports de force, de domination et d'entraide entre chacun des socles de la société.

Conscient des limites de cette étude, il a été nécessaire de synthétiser toutes ces données en faisant des impasses sur la précision de certaines explications ou en limitant les thèmes et les exemples. Différentes thématiques ont alors été privilégiées comme la portée réelle de certaines hiérarchies ou encore les modalités d'ascension sociale. Le modèle de dépouillement est lui aussi contestable dans la mesure où la diversité des sources ne permet pas énormément de croisement et où la vision de la société n'est perceptible que des yeux de quelques individus. Plus de précisions seraient alors intéressantes afin d'ouvrir l'étude à d'autres horizons et à des réseaux ou des schémas plus nombreux. Dans une sorte de continuité, étudier d'autres villages de Cerdagne à la même époque pourrait être une autre approche afin de comparer ces

communautés entre elles et voir la portée des différences avec Saillagouse. Cette idée permettrait aussi de se rendre compte des hiérarchies à plus grandes échelles et d'ouvrir à d'autres liens plus complets que ceux qui ont pu être mis en évidence ici.

## Lexique

Ce lexique a été préparé avec l'aide de différents dictionnaires tels que le *Dictionnaire de l'Ancien Régime* de Lucien Bely, *Les mots-clefs de l'histoire catalane du nord* de Alicia Marcet Juncosa... Les définitions qui suivent se placent dans le contexte de Saillagouse et plus généralement de la Cerdagne au XVIII<sup>e</sup> siècle.



- Battle ou bayle en catalan, baille en français : Le baille est le représentant du Roi ou d'un seigneur, sur des territoires directement possédés par celui-ci en tant que contrôleur, administrateur et juge locale. Il a pour tâche de relever le cens ou encore les droits de mutation issue des terres royales comme Saillagouse ou les communautés de la vallée de Carol.
- Brassier ou brasser : Le *brasser* est un individu travaillant en tant que paysan sur les terres d'autrui pour trois raisons : parce qu'il ne possède pas de terres, parce qu'il n'en a pas assez pour subvenir à ses besoins et ceux de sa famille ou parce qu'il est un cadet d'une famille et doit, de fait, aider à l'entretien des terres familiales pour lui-même, son aîné et ses frères, sœurs ou parents.
- Cabaler : Terme désignant le nom donné aux fils qui ne sont pas désignés comme *hereu* d'une famille. Ce sont généralement les cadets bien que ce ne soit pas obligatoire. Ils jouent le rôle de force de travail pour le reste de leur famille ou quittent l'exploitation familiale pour fonder leur propre famille.
- Communautés villageoises : Les communautés villageoises sont des rassemblements d'individus prenant des décisions à l'échelle locale en totale indépendance du seigneur ou du Roi. Elles regroupent en Roussillon et en Cerdagne, les *caps de casa*, c'est-à-dire les chefs de chaque lignée présente dans le village. De ce fait, elles limitent la représentativité des cadets, de la fratrie, mais aussi des femmes.
- Consuls : Ils sont les représentants de la communauté villageoise. On en compte le plus souvent deux ou trois par village et représentent l'élite de ses pairs. Si l'on prend le cas de Saillagouse, on retrouve deux consuls. Marque honorifique en premier lieu, l'individu dispose aussi d'un pouvoir politique, économique et social grâce à son statut. Ils sont tirés au sort suivant un nombre d'individus limités en retrouvant entre eux une certaine hiérarchie.
- Dot : La dot représente les biens octroyés, lors du mariage, aux filles en compensation de leur exclusion du patrimoine de leur père. La dot demeure les biens de la femme qu'elle récupère en totalité ou en partie lors de la mort de son mari sans héritier et qu'elle peut donner à ses enfants lors de leur propre mariage.
- Elites : Individus regroupant différents types de capitaux et ayant un poids important dans la société. Ce poids peut être évalué selon plusieurs critères : le seuil d'indépendance, le seuil de résidence ou encore le seuil de coercition. Le groupe est donc composé d'individus très différents qui n'appartiennent pas tous aux mêmes cercles de connaissance. Les individus qu'on pourrait décrire de la sorte, ont alors accès

à des postes clés dans la vie communautaire et régionale tout en cherchant à se dissocier du reste de la population.

- Hereu : Terme catalan utilisé pour désigner l'héritier d'une famille, qui de fait possédera l'ensemble du patrimoine du chef de famille. Il est souvent l'ainé des fils et il doit à la mort du chef de famille prendre soin du reste de sa famille jusqu'au mariage de ses frères, sœur, et de ses parents.
- Légitime : La légitime paternelle ou maternelle représente la part d'héritage octroyée à un fils ou une fille. Elle a pour but d'exclure l'enfant qui la reçoit de la plus grande part du patrimoine qui est alors transmis à l'*hereu*.
- Mas : Type d'exploitation familiale agricole désignant à la fois la maison, les terrains et la famille. C'est la construction générale de la société catalane durant l'Ancien Régime fondée autour du chef de famille et de l'*hereu*, avec comme priorité de faire fructifier le patrimoine et d'éviter son éparpillement.
- Notables : Dans son sens premier, les notables sont les individus qui sont dignes d'être notés, remarqués. Pour compléter, ils sont notables grâce à leur importance au sein de la société dans plusieurs sphères d'influences et dans plusieurs domaines (politique, économique...). Leur rang social est donc plus élevé et se doit d'être informé afin de se démarquer des autres habitants de la communauté.
- Pagès (pl. pagesos) : Terme désignant les individus qui détiennent suffisamment de terres pour subvenir à leur besoin et ceux de leur famille dans les communautés cerdanes. L'usage de ce mot est tout de même honorifique et les individus qui le porte, s'inscrivent comme une élite paysanne dans une société où la terre est signe de richesse. Les *pagesos* se rapprochent du terme de laboureurs perceptible dans les sources dans le reste du royaume de France, selon Alicia Marcia Juncosa. La comparaison est parfois compliquée et ne reflète pas une symétrie parfaite entre les deux termes. La comparaison serait plus intéressante entre le *pagès* et le ménager de Provence qui est un propriétaire terrien moyen.
- Paroisse : unité administrative ecclésiastique basée autour d'un rassemblement de communautés d'habitants dirigé par un curé. Elle joue un rôle important dans la vie sociale des individus de la communauté. On peut prendre l'exemple de la paroisse de Saillagouse qui rassemble les communautés d'habitants de Saillagouse, Ro et Vedrignans.
- Pubilla : Terme désignant l'héritière d'une famille qui n'a alors pas de fils pour hériter du patrimoine du père. Elle a cependant l'interdiction de se marier avec un *hereu* d'une

autre famille afin d'éviter l'union des patrimoines et de faire disparaître de fait le nom et l'héritage de sa famille.

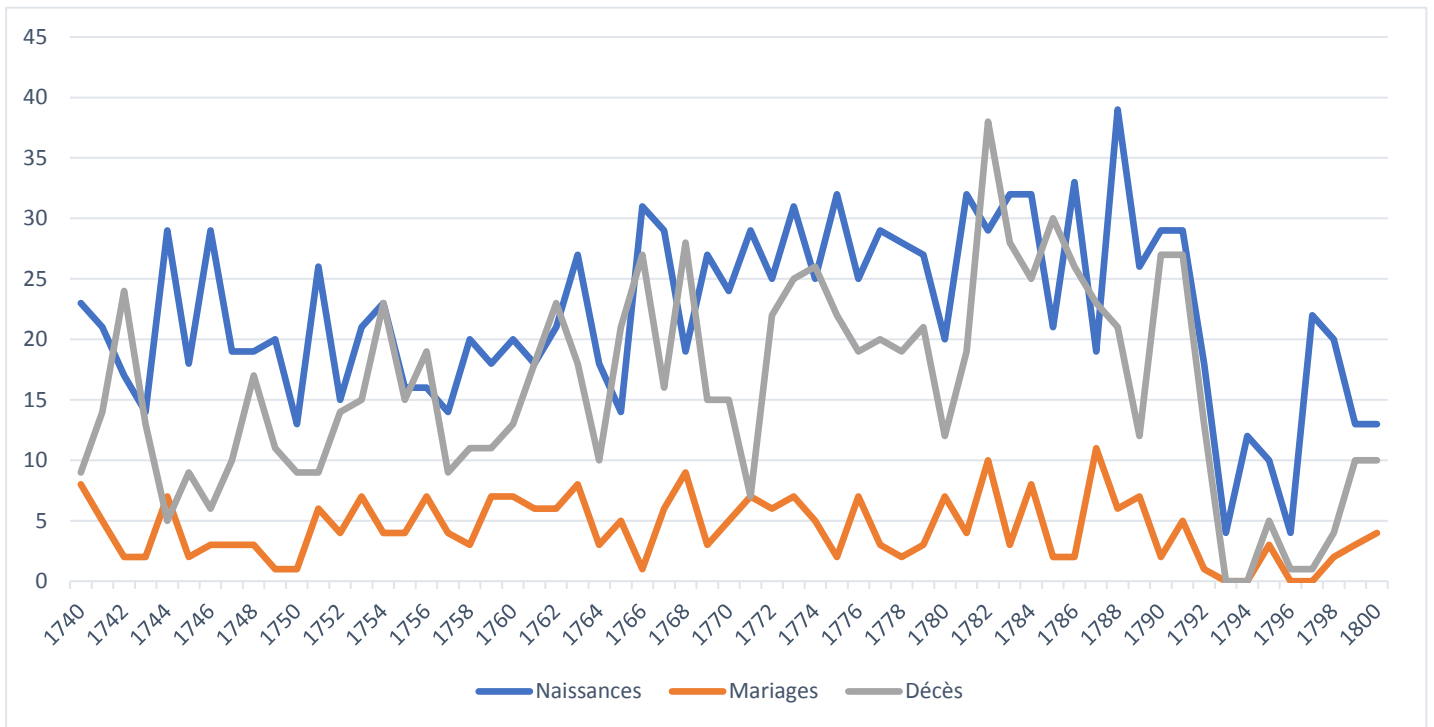
- Receveur de la ferme du Roi : La fonction des receveurs consiste aux prélèvements de l'impôt direct dans leur circonscription. Ils sont ancrés dans les communautés villageoises prélevant, parfois négociant ou prêtant de l'argent. Ils sont inscrits dans un organisme privilégié, proche du pouvoir.
- Syndic : Le syndic est un représentant de la communauté ou de la viguerie (suivant le conseil où il est désigné) choisi parmi les membres du conseil, afin de soutenir la décision globale de l'assemblée. Il fait donc office de porte-parole dans les conflits qui oppose la communauté ou la viguerie à un acteur tiers. Il suit donc toutes les démarches et rend compte de toutes les avancées sur l'affaire dont il est chargé.
- Viguerie : Circonscription judiciaire, administrative, militaire et policière, dans le sud du royaume de France, qui a pour vocation à être une courroie de transmission directe entre le roi et la population. Elle est dirigée par le viguier et a une tendance à s'opposer à l'intendance tout en ayant un soutien populaire plus fort car représentant directement les sujets sous sa circonscription. On en compte 3 dans la province du Roussillon : celle de la plaine du Roussillon, le Conflent et la Cerdagne.

## **Annexes**

Table des annexes :

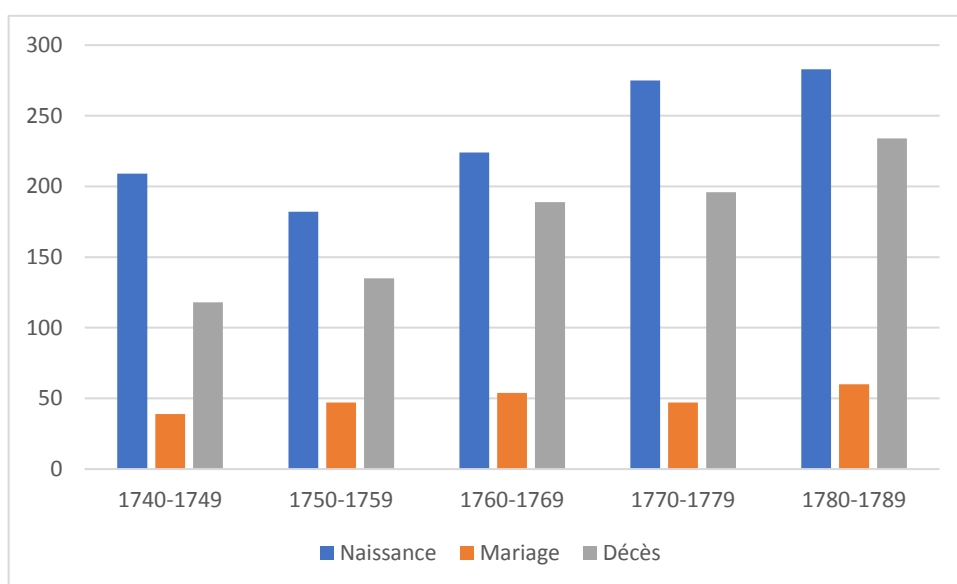
<i>Structures sociales, hiérarchies et dominations dans la paroisse de Saillagouse au cours XVIII<sup>e</sup> siècle.</i>	8
Titre : Arbre généalogique simplifié de la famille Pich de Saillagouse entre 1740 et 1800.	99
Titre : Arbre généalogique simplifié de la famille Palau de Saillagouse et Ro entre 1740 et 1800.	102
Titre : Tableau représentant les mariages au sein de la paroisse et les métiers du père du marié par rapport aux métiers du père de sa futur femme.	105
Titre : Graphique représentant le prix en livre du bail du cabaret, de la boulangerie et de la boucherie de Saillagouse (hors année 1770 où le prix de la boucherie n'est pas inclus).	114
Annexe 1 : Naissances, décès et mariages à Saillagouse de 1740 à 1800 suivant les registres paroissiaux et les registres d'Etat-civil de Saillagouse, Ro et Vedrignans.	141
Annexe 2 : Croissance de la population à Saillagouse entre 1740 et 1800.	142
Annexe 3 : Mortalité infantile à Saillagouse entre 1740 et 1800.	142
Annexe 4 : Dénombrement et parts des professions au sein de la paroisse de Saillagouse entre 1740 et 1800.	143
Annexe 5 : Diagrammes présentant les différentes parts des professions au sein de la paroisse de Saillagouse en 1740, 1760 et 1780.	145
Annexe 6 : Témoins des actes de mariages et des testaments au sein de la paroisse de Saillagouse entre 1740 et 1800.	146
Annexe 7 : Listes des consuls de Saillagouse relevés pendant le XVIII <sup>e</sup> siècle.	147
Annexe 8 : Listes des consuls de Ro et Vedrignans relevés pendant le XVIII <sup>e</sup> siècle.	148
Annexe 9 : Exemples de listes du conseil général de la Cerdagne française entre 1739 et 1785.	149
Annexe 10 : Listes des conseils politiques de la communauté de Saillagouse entre 1760 et 1785.	150
Annexe 11 : Rassemblement de la communauté de Saillagouse en 1750 et 1775.	152
Annexe 12 : Listes des maires, officiers et adjoints municipaux de Saillagouse, Ro et Vedrignans entre 1792 et 1800.	154
Annexe 13 : Arbre généalogique simplifié de la famille Malibran présente à Saillagouse durant la période moderne.	155
Annexe 14 : Tableau de conversions, des prix et des profits entre 1770 et 1790.	156
Transcription de sources numéro 1 :	157
Transcription de sources numéro 2 :	158
Transcription de sources numéro 3 :	159

*Annexe 1 : Naissances, décès et mariages à Saillagouse de 1740 à 1800 suivant les registres paroissiaux et les registres d'Etat-civil de Saillagouse, Ro et Vedrignans.*



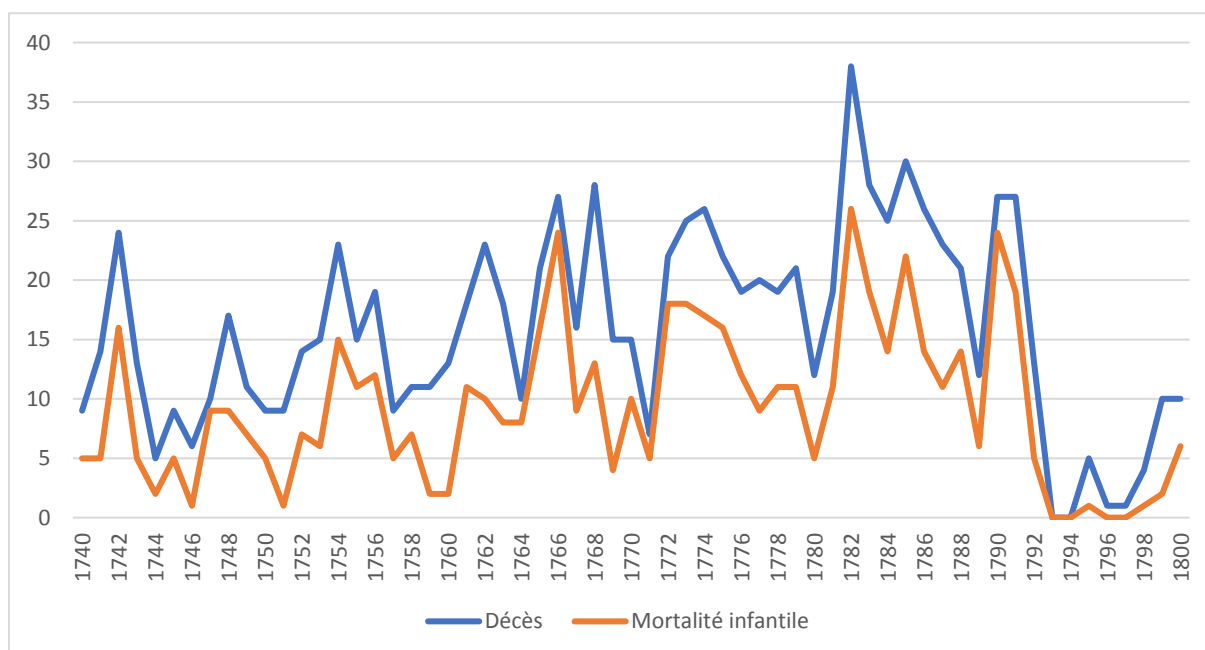
Graphique 1 : Réalisation de cette courbe démographique à travers les sources présentent aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales, Série E : Archives civiles, Sous-série 2E : Etat-civil.

Annexe 2 : Croissance de la population à Saillagouse entre 1740 et 1800.



Graphique 2 : Réalisation de ce graphiques grâce aux sources présentent aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales, Série E : Archives civiles, Sous-série 2E : Etat-civil.

Annexe 3 : Mortalité infantile à Saillagouse entre 1740 et 1800.



Graphique 3 : Réalisation de ce graphiques grâce aux sources présentent aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales, Série E : Archives civiles, Sous-série 2E : Etat-civil.

*Annexe 4 : Dénombrement et parts des professions au sein de la paroisse de Saillagouse entre 1740 et 1800.*

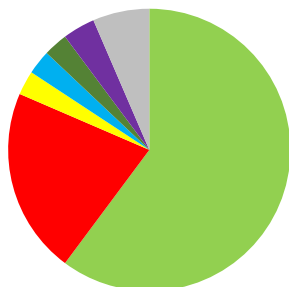
	1740		1745		1750		1755		1760		1765		1770	
	N	P%	N	P%	N	P%	N	P%	N	P%	N	P%	N	P%
<b>Agriculture</b>	<b>65</b>	<b>60%</b>	<b>69</b>	<b>54%</b>	<b>63</b>	<b>49%</b>	<b>54</b>	<b>48%</b>	<b>64</b>	<b>51%</b>	<b>57</b>	<b>50%</b>	<b>58</b>	<b>48%</b>
Pagès/Laboureur	27	25%	28	22%	27	21%	22	19%	25	20%	23	20%	23	19%
Brasser/Journalier	33	31%	35	27%	32	25%	30	27%	35	28%	30	26%	30	25%
Berger	1	1%	1	1%	1	1%	1	1%	1	1%	2	2%	1	1%
Meunier	4	3%	5	4%	3	2%	1	1%	3	2%	2	2%	4	3%
<b>Artisanat</b>	<b>23</b>	<b>21%</b>	<b>30</b>	<b>24%</b>	<b>38</b>	<b>30%</b>	<b>32</b>	<b>28%</b>	<b>29</b>	<b>31%</b>	<b>31</b>	<b>27%</b>	<b>29</b>	<b>24%</b>
Maître maçon			1	1%	4	3%	4	4%	4	4%	4	3%	1	1%
Maçon	1	1%	1	1%	1	1%	2	2%	2	2%	4	3%	4	3%
Charpentier/menuisier	4	3%	5	4%	5	4%	4	4%	4	4%	5	4%	4	3%
Forgeron			2	2%	2	2%	1	1%					1	1%
Potier	1	1%	1	1%	1	1%					1	1%	1	1%
Maréchal-ferrant			1	1%	2	2%	2	2%	1	1%	1	1%	2	2%
Tailleur	5	4%	4	3%	5	4%	4	4%	4	4%	4	3%	6	5%
Pareur	2	2%	3	2%	4	3%	3	2%	4	4%	1	1%	1	1%
Tisserand	3	3%	4	3%	3	2%	3	2%	2	2%	2	2%	1	1%
Cardeur	2	2%	3	2%	3	2%	2	2%	2	2%	1	1%	1	1%
Couturier	1	1%	1	1%	1	1%								
Bastier	1	1%	1	1%	1	1%	1	1%	1	1%	1	1%	1	1%
Cordonnier	2	2%	2	2%	4	3%	4	4%	4	4%	5	4%	6	5%
Barbier	1	1%	1	1%	2	2%	2	2%	1	1%	2	2%		
<b>Bourgeoisie</b>	<b>20</b>	<b>19%</b>	<b>28</b>	<b>22%</b>	<b>26</b>	<b>20%</b>	<b>27</b>	<b>24%</b>	<b>32</b>	<b>26%</b>	<b>27</b>	<b>23%</b>	<b>35</b>	<b>29%</b>
<i>Religion</i>	3	3%	3	2%	4	3%	2	2%	2	2%	3	3%	2	2%
Docteur en théologie	1	1%									1	1%		
Prêtre/Vicaire	2	2%	3	2%	4	3%	2	2%	2	2%	2	2%	2	2%
<i>Médecine</i>	0	0%	1	1%	1	1%	2	2%	2	2%	2	2%	3	2%
Chirurgien			1	1%	1	1%	2	2%	1	1%	1	1%	1	1%
Apothicaire													1	1%
Docteur en médecine									1	1%	1	1%	1	1%
<i>Justice</i>	3	3%	4	3%	4	3%	5	4%	6	5%	4	3%	5	4%
Sous-viguier	1	1%	1	1%	1	1%	1	1%	1	1%				
Juge							1	1%	1	1%	1	1%	1	1%
Procureur			1	1%	1	1%	1	1%	1	1%	1	1%	2	2%
Avocat	1	1%	1	1%					1	1%	1	1%	1	1%
Secrétaire														
Greffier	1	1%	1	1%	2	2%	2	2%	2	2%	1	1%	1	1%
Huissier														
<i>Notariat</i>	3	3%	2	2%	2	2%	3	2%	3	2%	3	3%	3	2%
Notaire	3	3%	2	2%	2	2%	3	2%	3	2%	3	3%	3	2%
<i>Administration/Imposition</i>	4	4%	7	6%	5	4%	6	5%	7	6%	2	2%	4	3%
Préfet	1	1%	1	1%	1	1%								
Instituteur														
Receveur de la ferme	1	1%	2	2%	2	2%	2	2%	2	2%	2	2%	1	1%
Employé de la ferme	2	2%	4	3%	2	2%	4	4%	5	4%			3	2%
<i>Commerce</i>	7	6%	11	9%	10	8%	9	8%	12	10%	13	11%	18	15%
Marchand			1	1%										
Négociant	3	3%	5	4%	6	5%	4	4%	7	6%	8	7%	13	11%
Voiturier	4	3%	5	4%	4	3%	5	4%	5	4%	5	4%	5	4%
<b>Armée</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>1</b>	<b>1%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Maréchaussée														
Douanier														
Fusilier					1	1%								
<b>TOTAL</b>	<b>108</b>		<b>127</b>		<b>128</b>		<b>113</b>		<b>125</b>		<b>115</b>		<b>122</b>	



	1775		1780		1785		1790		1795		1800		Total	
	N	P%	N	P%	N	P%	N	P%	N	P%	N	P%	moyenne	P%
<b>Agriculture</b>	<b>60</b>	<b>48%</b>	<b>53</b>	<b>43%</b>	<b>39</b>	<b>37%</b>	<b>39</b>	<b>47%</b>	<b>24</b>	<b>60%</b>	<b>27</b>	<b>50%</b>	<b>49,1</b>	<b>47%</b>
Pagès/Laboureur	23	18%	16	13%	14	15%	12	14%	11	28%	14	26%		
Brasser/Journalier	33	26%	32	26%	23	25%	24	29%	11	28%	11	20%		
Berger	1	1%	2	2%	1	1%	2	2%	1	3%	1	2%		
Meunier	3	2%	3	2%	1	1%	1	1%	1	3%	1	2%		
<b>Artisanat</b>	<b>29</b>	<b>31%</b>	<b>28</b>	<b>23%</b>	<b>23</b>	<b>25%</b>	<b>17</b>	<b>20%</b>	<b>6</b>	<b>15%</b>	<b>10</b>	<b>19%</b>	<b>25</b>	<b>24%</b>
Maître maçon	1	1%	1	1%	1	1%								
Maçon	6	5%	4	3%	4	4%	3	4%	2	5%	1	2%		
Charpentier/menuisier	4	4%	4	3%	3	3%								
Forgeron	1	1%	2	2%	1	1%	1	1%						
Potier	1	1%	2	2%	3	3%	2	2%	1	3%	1	2%		
Maréchal-ferrant	2	2%	2	2%	2	2%	2	2%			1	2%		
Tailleur	4	4%	4	3%	2	2%	4	5%	1	3%	2	4%		
Pareur	1	1%	1	1%	1	1%								
Tisserand	1	1%	1	1%	1	1%	1	1%						
Cardeur	1	1%	1	1%	1	1%								
Couturier														
Bastier	1	1%	1	1%	1	1%								
Cordonnier	5	4%	4	3%	3	3%	4	5%	2	5%	5	9%		
Barbier	1	1%	1	1%										
<b>Bourgeoisie</b>	<b>35</b>	<b>28%</b>	<b>39</b>	<b>31%</b>	<b>30</b>	<b>32%</b>	<b>23</b>	<b>28%</b>	<b>11</b>	<b>25%</b>	<b>11</b>	<b>20%</b>	<b>26,5</b>	<b>25%</b>
<i>Religion</i>	2	2%	3	2%	2	2%	2	2%	0	0%	0	0	2,2	2%
Docteur en théologie														
Prêtre/Vicaire	2	2%	3	2%	2	2%	2	2						
<i>Médecine</i>	3	2%	3	2%	1	1%	1	1%	2	5%	1	2%	1,7	2%
Chirurgien	1	1%	2	2%	1	1%	1	1	1	3%				
Apothicaire	1	1%	1	1%					1	3%	1	2%		
Docteur en médecine	1	1%												
<i>Justice</i>	5	4%	6	5%	5	5%	2	2%	2	5%	1	2%	4,3	4%
Sous-viguiier														
Juge	1	1%									1	2%		
Procureur	3	2%	3	2%	3	3%	1	1%						
Avocat	1	1%	2	2%	2	2%	1	1%						
Secrétaire									1	3%				
Greffier									1	3%				
Huissier			1	1%										
<i>Notariat</i>	3	2%	2	2%	2	2%	2	2%	1	3%	1	2%	2,3	2%
Notaire	3	2%	2	2%	2	2%	2	2%	1		1	2%		
<i>Administration/Impo- sition</i>	5	4%	2	2%	1	1%	2	2%	0	0%	1	2%	3,5	3%
Préfet														
Instituteur											1	2%		
Receveur de la ferme					1	1%	1	1%						
Employé de la ferme	5	4%	2	2%			1	1%						
<i>Commerce</i>	17	14%	23	19%	19	20%	14	17%	6	15%	7	13%	12,8	12%
Marchand														
Négociant	13	10%	18	15%	16	17%	12	14%	5	13%	4	7%		
Voiturier	4	3%	5	4%	3	3%	2	2%	1	3%	3	5%		
<b>Armée</b>	<b>1</b>	<b>1%</b>	<b>4</b>	<b>3%</b>	<b>1</b>	<b>1%</b>	<b>4</b>	<b>5%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>6</b>	<b>11%</b>	<b>1,3</b>	<b>1%</b>
Maréchaussée	1	1%	4	3%	1	1%	4	5%			2	4%		
Douanier											4	7%		
Fusilier														
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>		<b>124</b>		<b>93</b>		<b>83</b>		<b>41</b>		<b>54</b>		<b>104,5</b>	

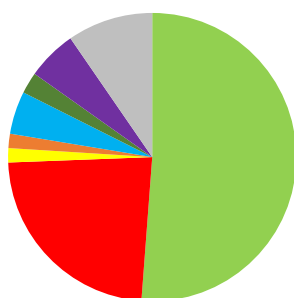
Annexe 5 : Diagrammes présentant les différentes parts des professions au sein de la paroisse de Saillagouse en 1740, 1760 et 1780.

### Parts des professions de la population de la paroisse de Saillagouse en 1740.



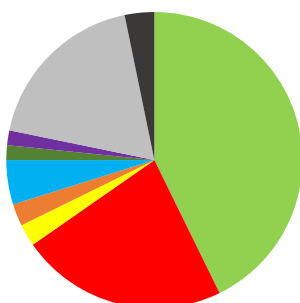
■ Agriculture ■ Artisanat ■ Religion ■ Médecine ■ Justice ■ Notariat ■ Administration/Imposition ■ Commerce ■ Armée

### Parts des professions de la population de la paroisse de Saillagouse en 1760.



■ Agriculture ■ Artisanat ■ Religion ■ Médecine ■ Justice ■ Notariat ■ Administration/Imposition ■ Commerce ■ Armée

### Parts des professions de la population de la paroisse de Saillagouse en 1780.



■ Agriculture ■ Artisanat ■ Religion ■ Médecine ■ Justice ■ Notariat ■ Administration/Imposition ■ Commerce ■ Armée

*Annexe 6 : Témoins des actes de mariages et des testaments au sein de la paroisse de Saillagouse entre 1740 et 1800.*

	1740		1750		1760		1770		1780		1790		1800		Total	
	N	P%	N	P%	N	P%	N	P%	N	P%	N	P%	N	P%	N	P%
<b>Agriculture</b>	<b>20</b>	<b>51%</b>	<b>12</b>	<b>43%</b>	<b>14</b>	<b>30%</b>	<b>19</b>	<b>38%</b>	<b>21</b>	<b>32%</b>	<b>5</b>	<b>19%</b>	<b>2</b>	<b>13%</b>	<b>93</b>	<b>35%</b>
<i>Brasser</i>	9	23%	5	18%	5	11%	5	10%	10	15%	1	4%				
<i>Pagès</i>	11	28%	7	25%	9	19%	13	26%	8	12%	3	11%	2	13%		
Meunier							1	2%	1	2%	1	4%				
Berger									2	3%						
<b>Artisanat</b>	<b>4</b>	<b>10%</b>	<b>5</b>	<b>18%</b>	<b>4</b>	<b>9%</b>	<b>10</b>	<b>20%</b>	<b>13</b>	<b>20%</b>	<b>8</b>	<b>30%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>44</b>	<b>16%</b>
Tailleur	3	8%	1	4%	1	2%	5	10%	1	2%	1	4%				
Pareur																
Tisserand					2	4%	1	2%	2	3%	1	4%				
Cordonnier			1	4%			1	2%	1	2%	5	19%				
Couturier	1	3%														
Maréchal-ferrant							1	2%	3	4%	1	4%				
Forgeron							1	2%	1	2%						
Charpentier			1	4%												
Menuisier																
Maçon					1	2%	1	2%	1	2%						
Bastier			2	7%					4	6%						
<b>Bourgeoisie</b>	<b>10</b>	<b>26%</b>	<b>4</b>	<b>14%</b>	<b>17</b>	<b>36%</b>	<b>15</b>	<b>30%</b>	<b>25</b>	<b>38%</b>	<b>8</b>	<b>30%</b>	<b>6</b>	<b>37%</b>	<b>85</b>	<b>32%</b>
<i>Religion</i>	4	10%	1	4%	0		1	2%	5	8%	2	7%	0	0%	12	5%
Docteur en théologie									1	2%						
Prêtre	4	10%	1				1	2%	4	6%	2	7%				
<i>Médecine</i>	2	5%	0	0%	2	4%	3	6%	10	15%	1	4%	0	0%	18	7%
Docteur en médecine																
Apothicaire									3	4%	1	4%				
Chirurgien	2	5%			2	4%	3	6%	7	11%						
<i>Justice</i>	0	0%	0	0%	3	6%	1	0%	2	3%	0	0%	0	0%	5	2%
Juge																
Procureur							1		1	2%						
Avocat																
Huissier									1	2%						
Greffier					3	6%										
<i>Notariat</i>	1	3%	3	11%	2	4%	4	8%	4	6%	3	11%	2	13%	16	6%
Notaire	1	3%	3	11%	2	4%	4	8%	4	6%	3	11%	2	13%		
<i>Commerce</i>	2	5%	0	0%	2	4%	4	8%	4	6%	2	7%	1	6%	15	6%
Voiturier	2	5%			1	2%										
Négociant					1	2%	4	8%	4	6%	2	7%	1	6%		
<i>Administration/Impot</i>	1	3%	0	0%	8	17%	2	4%	0	0%	0	0%	3	19%	14	5%
Baïlle					2	4%	1	2%								
Employé de la ferme					4	9%										
Receveur des enregistrements													1	6%		
Receveur de la ferme					2	4%	1	2%								
Préfet	1	3%														
Commissaire													2	13%		
<b>Armée</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>2</b>	<b>4%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>1</b>	<b>2%</b>	<b>6</b>	<b>22%</b>	<b>7</b>	<b>44%</b>	<b>16</b>	<b>6%</b>
Fusilier					2	4%					2	7%				
Maréchaussée									1	2%	4	15%	1	6%		
Douanier													6	37%		
<b>Inconnu</b>	<b>5</b>	<b>13%</b>	<b>7</b>	<b>25%</b>	<b>10</b>	<b>21%</b>	<b>6</b>	<b>12%</b>	<b>5</b>	<b>8%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>1</b>	<b>6%</b>	<b>31</b>	<b>12%</b>
<b>Total</b>	<b>39</b>		<b>28</b>		<b>47</b>		<b>50</b>		<b>65</b>		<b>27</b>		<b>16</b>		<b>269</b>	

*Annexe 7 : Listes des consuls de Saillagouse relevés pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle.*

<b><u>Premier consul de Saillagouse</u></b>		<b><u>Second consul de Saillagouse</u></b>	
Jean Autet (Saillagouse) Pagès Consul en 1734 et 1721	Jean-Pierre Morer Pagès Consul en 1739	Pierre Forto Pagès et négociant Consul en 1734	
Jacques Fau Pagès Consul en 1740	Gilles Vidal Pagès Consul en 1741	Joseph Calvet Brasser Consul en 1740	François Marty Chirurgien Consul en 1741
	Gilles Vidal Pagès Consul en 1745	François Marty Chirurgien Consul en 1744	François Marty Chirurgien Consul en 1745
Gilles Vidal Pagès Consul en 1746	Gilles Vidal Pagès Consul en 1747	François Marty Chirurgien Consul en 1746	François Marty Chirurgien Consul en 1747
Gilles Vidal Pagès Consul en 1750	Jacques Fau Pagès Consul en 1754	François Marty Chirurgien Consul en 1750	Pierre Salvador Négociant Consul en 1754
Jean Calvet Pagès Consul en 1755	Isidore Morer Pagès Consul en 1757	Joseph Calvet Brasser Consul en 1755	Augustin Pich Tisserand Consul en 1757
	Jacques Fau Pagès Consul en 1759	Joseph Giralt Maitre maçon et menuisier Consul en 1758	Joseph Novellas Procureur et potier Consul en 1758
Jean Calvet Pagès Consul en 1760	Joseph Autet Pagès Consul en 1761	Joseph Calvet Brasser Consul en 1760	Pierre Salvador Négociant Consul en 1761
Jean-Mathieu Oriol Pagès Consul en 1765	Joseph Maurell Pagès et négociant Consul en 1769	François Acezat Brasser et meunier Consul en 1765	Raphael Christobol Brasser et voiturier Consul en 1769
Isidore Morer Pagès Consul en 1770	Joseph Maurell Pagès et négociant Consul en 1774	Joseph Marty Chirurgien Consul en 1770	Jean-Mathieu Oriol Pagès Consul en 1774
Isidore Morer Pagès Consul en 1775	Joseph Maurell Pagès et négociant Consul en 1779	Paul Forto Consul en 1775	Paul Forto Consul en 1779
Jean Oriol Pagès Consul en 1780		Joseph Marty Chirurgien Consul en 1780	
Jacques Christobol Pagès Consul en 1784	Mathieu Oriol Pagès Consul en 1785	Joseph Fabra Tisserand Consul en 1784	Joseph Oliva Potier Consul en 1785
<i>Imposé par le seigneur :</i>	Joseph Maurell Pagès et baille Consul en 1750	<i>Imposé par le seigneur :</i>	Joseph Novellas Procureur et potier Consul en 1750

*Annexe 8 : Listes des consuls de Ro et Vedrignans relevés pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle.*

<b><u>Consul de Ro :</u></b>	<b><u>Consul de Vedrignans :</u></b>
Isidore Palau Pagès Consul en 1734	Pierre Fom Brassier Consul en 1734
Antoine Vilalta Pagès Consul en 1740	
Antoine Vilalta Pagès Consul en 1762	
Michel Colomer Négociant Consul en 1785	Jean Autet Brassier Consul en 1780
	Jean Terrats Berger et brassier Consul en 1785

Annexe 9 : Exemples de listes du conseil général de la Cerdagne française entre 1739 et 1785.

Conseil Général de la Cerdagne Française du 10 mai 1739 (ADPO 3E56/11 f°117)

Présence :

- Sieur François Sicart et Rovira, bourgeois, conseiller du Roi et bourgeois de Perpignan.
- Sieur Bonaventure Vigo, *pagès*, baille d'Err et syndic actuel.
- Quatre bailles.
- Sept *pagesos*.

Témoins :

- Sieur Jean Barta, sous-viguiier de Cerdagne française, habitant de Saillagouse.
- Pierre Tabernié.

Conseil Général de la Cerdagne Française du 15 mai 1775 (ADPO 3E56/152 f°150)

Présence :

- Don Anton De Travy, écuyer viguiier.
- Sieur Lassus Batllo, syndic actuel.
- Sept bailles.
- onze consuls.
- deux *pagesos*.

Témoins :

- Sieur Jean Viader, procureur et habitant de Saillagouse.
- Paul Christobol, *brasser*.

Conseil Général de la Cerdagne Française du 5 novembre 1780 (ADPO 3E56/157 f°189)

Présence :

- Sieur François Adrien de Sicart de Taqui, viguiier..
- Sieur Gilles Batllo, syndic actuel.
- Sept bailles.
- Dix-sept consuls.
- Quatre *pagesos*.
- Quatre avocats.
- Trois bourgeois.

Témoins :

- François Carcassona, *pagès* de Via.
- Joseph Planes, cordonnier de Saillagouse.

Conseil Général de la Cerdagne Française du 24 juillet 1785 (ADPO 3E56/162 f°186)

Présence :

- Sieur François Adrien de Sicart de Taqui, viguiier.
- Sieur Jacques Sarret, *pagès*, baille et syndic actuel.
- Neuf bailles.
- Seize consuls.
- Cinq *pagesos*.
- Un bourgeois.

Témoins :

- Sieur François Verges, secrétaire de la viguerie et habitant de Sainte-Léocadie.
- Honoré Treuilla, *brasser*.

Annexe 10 : Listes des conseils politiques de la communauté de Saillagouse entre 1760 et 1785.

Conseil politique de la communauté de Saillagouse du 1 février 1760 (ADPO 3E56/32 f°1)

- |  |   |
|--|---|
| - baïlle : Isidore Morer.                                | Métiers des conseillers (en comptant la pluriactivité): |
| - Famille Calvet : Jean Calvet, consul et Joseph Calvet. | - Pagès : 4   |
| - Famille Acezat : François Acezat, consul.              | - Brasser : 2   |
| - Famille Giralt : Joseph Giralt.                        | - Procureur : 1   |
| - Famille Fau : Jacques Fau                              | - Meunier : 1   |
| - Famille Autet : Joseph Autet.                          | - Maître-maçon : 1                                      |
| - Famille Salvador : Pierre Salvador.                    | - Menuisier : 1   |
| - Famille Pich : Augustin Pich                           | - Négociant : 1   |
| - Famille Novellas : Joseph Novellas.                    | - Tisserand : 1   |

Conseil politique de la communauté de Saillagouse du 1 février 1770 (ADPO 3E56/148 f°123)

- |   |   |
|---|---|
| - baïlle : Joseph Novellas.                             | Métiers des conseillers (en comptant la pluriactivité): |
| - Famille Maurell : Joseph Maurell, consul.             | - Pagès : 5   |
| - Famille Christobol : Raphael Christobol, consul.      | - Brasser : 2   |
| - Famille Giralt : Joseph Giralt.                       | - Procureur : 1   |
| - Famille Morer : Isidore Morer et Philippe-Jean Morer. | - Chirurgien : 1  |
| - Famille Autet : Joseph Autet.                         | - Maître-maçon : 1                                      |
| - Famille Marty : Sieur Joseph Marty.                   | - Menuisier : 1   |
| - Famille Vidal : Michel Vidal.                         | - Négociant : 2   |
| - Famille Garreta : Sebastien Garreta.                  | - Voiturier : 1   |

Conseil politique de la communauté de Saillagouse du 12 mai 1775 (ADPO 3E56/152 f°153)

- |   |   |
|---|---|
| - baïlle : Joseph Novellas.                   | Métiers des conseillers (en comptant la pluriactivité): |
| - Famille Maurell : Joseph Maurell, consul.   | - Pagès : 4   |
| - Famille Oriol : Jean Mathieu Oriol, consul. | - Brasser : 3   |
| - Famille Morer : Isidore Morer.              | - Procureur : 1   |
| - Famille Christobol : Raphael Christobol.    | - Chirurgien : 1  |
| - Famille Vidal : Michel Vidal.               | - Maître-maçon : 1                                      |
| - Famille Garreta : Sebastien Garreta.        | - Menuisier : 1   |
| - Famille Calvet : Joseph Calvet              | - Négociant : 2   |
| - Famille Giralt : Joseph Giralt.             | - Voiturier : 1   |
| - Famille Barnades : François Barnades.       | - Bastier : 1   |
| - Famille Marty : Sieur Joseph Marty.         |   |

*Conseil politique de la communauté de Saillagouse du 5 mai 1780 (ADPO 3E56/157 f°111)*

- baille : Joseph Novellas.
- Famille Maurell : Joseph Maurell, consul.
- Famille Forto : Pierre Forto, consul.
- Famille Calvet : Joseph Calvet.
- Famille Morer : Isidore Morer.
- Famille Autet : Joseph Autet.
- Famille Marty : Sieur Joseph Marty.
- Famille Vidal : Michel Vidal.
- Famille Garreta : Sebastien Garreta.
- Famille Oriol : Jean Mathieu Oriol.
- Famille Oliva : Joseph Oliva.

Métiers des conseillers (en comptant la pluriactivité):

- Pagès : 6
- Brasser : 2
- Procureur : 1
- Chirurgien : 1
- Négociant : 2
- Pareur : 1
- Inconnu : 1

*Conseil politique de la communauté de Saillagouse du 9 mai 1785 (ADPO 3E56/162 f°92)*

- baille : Joseph Novellas.
- Famille Christobol : Jacques Christobol, consul.
- Famille Fabra : Joseph Fabra, consul.
- Famille Calvet : Dominique Calvet.
- Famille Oriol : Mathieu Oriol.
- Famille Morer : Isidore Morer.
- Famille Vidal : Michel Vidal.
- Famille Giralt : Joseph Giralt.
- Famille Marty : Sieur Joseph Marty.
- Famille Oliva : Joseph Oliva
- Famille Alart : François Alart.

Métiers des conseillers (en comptant la pluriactivité):

- Pagès : 4
- Brasser : 1
- Procureur : 1
- Chirurgien : 1
- Maître-maçon : 1
- Menuisier : 1
- Négociant : 1
- Pareur : 1
- Tisserand : 1
- Tailleur : 1



Annexe 11 : Rassemblement de la communauté de Saillagouse en 1750 et 1775.

Rassemblement de la communauté de Saillagouse du 31 juillet 1750 (ADPO 3E56/22)

- Présence :
- Sieur François Sicart et Alart, conseiller du Roi et viguier de Cerdagne française.
  - Joseph Maurell, baillie de Saillagouse
  - Sieur Laurent Descasse, procureur juridictionnelle du seigneur.
  - Famille Vidal : Gilles Vidal, consul.
  - Famille Marty : François Marty, consul.
  - Famille Autet : Laurent et Jean Autet.
  - Famille Giralt : Jean et Joseph Giralt
  - Famille Augusti : François Augusti
  - Famille Morer : Isidore et Paul Morer
  - Famille Salvador : Pierre Salvador
  - Famille Baures : Jacques Baures
  - Famille Garreta : Jean Garreta
  - Famille Forto : Pierre Forto
  - Famille Alart : Michel, Pierre et Augustin Alart
  - Famille Christobol : Jean-Antoine et Thomas Christobol
  - Famille Fabra : Raphael Fabra
  - Famille Pich : François et Augustin Pich
  - Famille Calvet : Julien, Jean et Joseph Calvet
  - Famille Delamunt : Dominique Delamunt
  - Famille Acezat : François Acezat
  - Famille Maranges : François Maranges
  - Famille Oriol : Isidore Oriol
  - Famille Casals : Joseph Casals
  - Famille Palau : Joseph Palau

	1ère récurrence du nom.	2ème récurrence du nom.	3ème récurrence du nom.	Total
<i>Pagès</i>	8	2		10
<i>Brasser</i>	4	1	2	7
<i>Meunier</i>	2			2
<i>Chirurgien</i>	1			1
<i>Maçon</i>	2	1		3
<i>Menuisier</i>		1		1
<i>Négociant</i>	2			2
<i>Voiturier</i>	1			1
<i>Tailleur</i>	1	1		2
<i>Tisserand</i>	1	1		2
<i>Pareur</i>	1		1	2
<i>Cordonnier</i>		1		1
<i>Inconnu</i>	3			3
<b>Total</b>	26	8	3	37

*Rassemblement de la communauté de Saillagouse du 3 mai 1775 (ADPO  
3E56/152 f°136)*

Présence :

- Joseph Novellas, baillie de Saillagouse

- Famille Maurell : Joseph Maurell, consul.  
- Famille Oriol : Jean Mathieu Oriol, consul,  
François et Mathieu

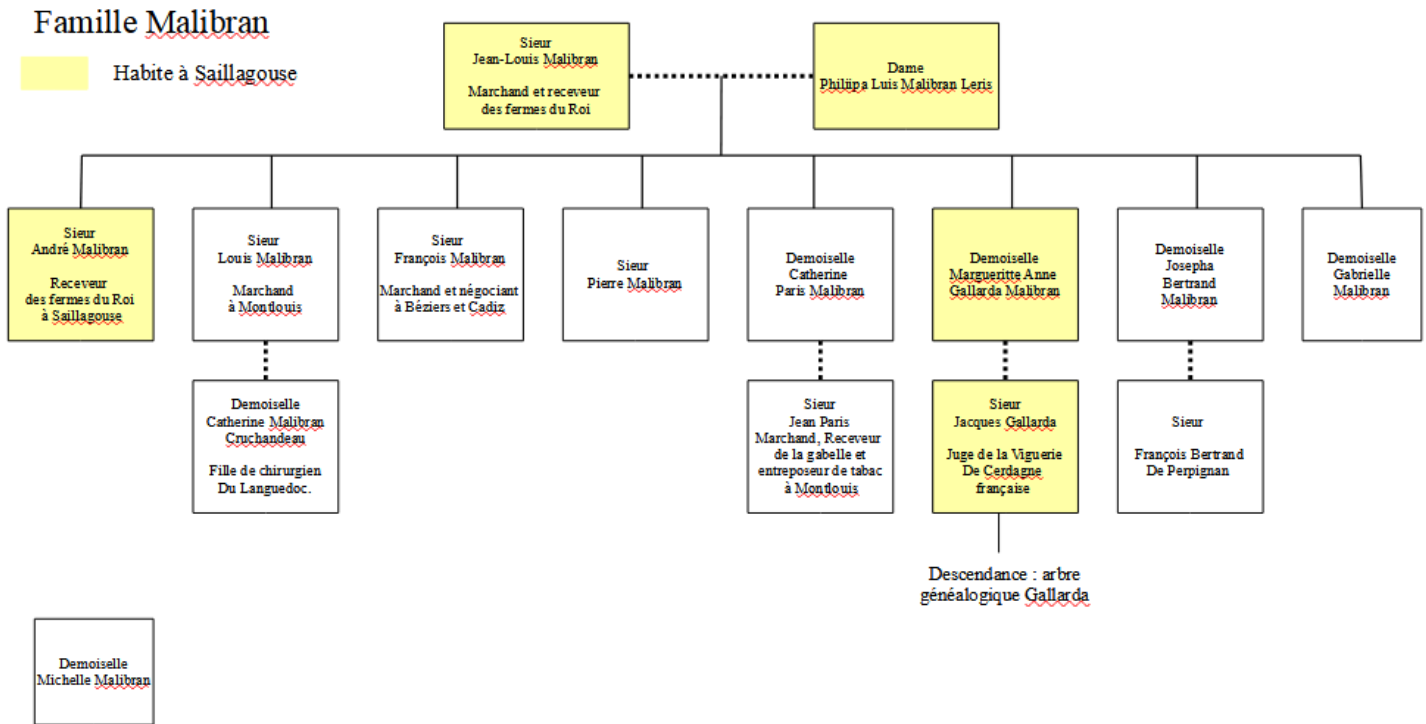
- Famille Autet : Joseph Autet.  
- Famille Barnades : François Barnades.  
- Famille Marty : Joseph Marty.  
- Famille Calvet : Joseph et Dominique Calvet  
- Famille Christobol : Raphaël Christobol  
- Famille Nicolau : François Nicolau  
- Famille Viader : Jean Viader  
- Famille Giralt : Jean, Joseph, François et Bonaventure  
Giralt.  
- Famille Vigo : Genis Vigo  
- Famille Palles : Dominique Palles.  
- Famille Morer : Isidore et Paul Morer  
- Famille Malibran : Louis Malibran  
- Famille Oliva : Joseph Oliva  
- Famille Forto : Pierre Forto  
- Famille Acezat : Michel Acezat  
- Famille Fontuberta : Georges Foncuberta

	1ère récurrence du nom.	2ème récurrence du nom.	3ème récurrence du nom.	4ème récurrence du nom.	Total
<i>Pagès</i>	7		1		8
<i>Brasser</i>	2				2
<i>Meunier</i>	1				1
Chirurgien	1				1
Apothicaire	1				1
Procureur	1				1
Notaire	1				1
Avocat	1				1
Maçon	1	2			3
Menuisier		1			1
Marchand	1				1
Négociant	2		1	1	4
Voiturier	1	1			2
Bastier	1				1
Pareur	1				1
Cordonnier	1				1
Total	23	4	2	1	30

*Annexe 12 : Listes des maires, officiers et adjoints municipaux de Saillagouse, Ro et Vedrignans entre 1792 et 1800.*

Maires et officiers municipaux de la commune de Saillagouse de 1792 à 1800.	Officiers municipaux de la commune de Ro de 1795 à 1800.	Adjoints municipaux de la commune de Vedrignans de 1796 à 1798.
<p>Mathieu ORIOL Maire (Nov 1792-Dec 1792)</p> <p>Augustin OLIVA Maire (Dec 1792-?)</p> <p>Joseph GIRALT Officier municipal (Nov 1792-Sept 1794)</p> <p>Sauveur GIRALT Officier municipal (Sept 1794- Fev 1795)</p> <p>Joseph CALVET Maire (1795)</p> <p>Pierre PALAU Officier municipal (1795-1796)</p> <p>Dominique CALVET Officier municipal (1795)</p> <p>Jacques COLOMER Officier municipal (1796-Oct 1798)</p> <p>Joseph ORIOL Officier municipal (Fev 1797-Oct 1798)</p> <p>François CHRISTOBOL Officier municipal (Oct 1798-Dec 1798)</p> <p>Joseph CALVET Officier municipal (Dec 1798-Sept 1799)</p> <p>François CHRISTOBOL Officier municipal (Sept 1799- ?)</p> <p>Joseph MARTY Officier municipal (Nov 1798-?)</p>	<p>Bonaventure RIU Officier municipal (Sept 1795-Dec 1795)</p> <p>Barthélémy COLOMER Officier municipal (Dec 1795-Nov 1796)</p> <p>Michel COLOMER Officier municipal (Nov 1796-Avr 1799)</p> <p>Pierre RIU Officier municipal (Avr 1799-?)</p> <p>COLOMER Maire (1800-?)</p>	<p>François AUTET Adjoint municipal (Dec 1796-Août 1798)</p> <p>Michel LLANES Adjoint municipal (Août 1798-?)</p>

Annexe 13 : Arbre généalogique simplifié de la famille Malibran présente à Saillagouse durant la période moderne.



Arbre 4 : Arbre généalogique simplifié de la famille Palau de Saillagouse et Ro réalisé à l'aide de l'ensemble du corpus de source présent à la fin de ce mémoire.

**Annexe 14 : Tableau de conversions, des prix et des profits entre 1770 et 1790.**

	1740	1750	1760	1770	1780	1790
<b>Conversion</b>						
journal de terre / hectares	1 journal de terre = 2,77 hectares					
livres / sols / deniers	1 livre = 20 sols / 1 sol = 20 deniers (monnayé de France)					
ducat / livres	1 ducat = 3 livres 12 sols (monnayé de France)					
<b>Prix lors des ventes</b>						
mouton et veau à lait	11 S	11 S	11 S	14 S	16 S	16 S
brebis	7 S	7 s	6 S 6 D			
<i>du 1er juin au 1er juillet</i>						14 S 6 D
<i>le reste de l'année</i>						12 S
bœuf et vache	6 S 6 D	6 S 6 D	6 S			12 S
bœuf, vache et brebis						
<i>de Pâques à la Pentecôte</i>				9 S 6 D		
<i>le reste de l'année</i>				8 S 6 D		
<i>de juin à Noël</i>					10 S 6 D	
<i>de Noël à la Carême</i>					11 S	
<i>de Pâques à juin</i>					12 S	
tête et pied de mouton	3 S	3 S	3 S	3 S		3 S 6 D
trippe de mouton	6 S	6 S	3 S	7 S		6 S
trippe de bœuf ou de vache						6 S
<i>de juin à Noël</i>					10 S 6 D	
<i>de Noël à la Carême</i>					11 S	
<i>de Pâques à juin</i>					12 S	
tête et pied de brebis	2 S 6 D	2 S 6 D	2 S 6 D	2 S 6 D		3 S 6 D
trippe de brebis	6 S	6 S	3 S	6 S		6 S
la friche	2 S 6 D	2 S 6 D	2 S 6 D	2 S 6 D		2 S 6 D
sang						6 S
<b>Limite aux profits sur les produits</b>						
gros pain blanc			6 D	1 S	1 S 6 D	1 S 6 D
petit pain blanc			3 D	6 D	9 D	9 D
charge de blé		2 L	2 L	2 L (pour un poids de 29 livres)	2 L (pour un poids de 28 livres)	2 L
quartà d'huile		6 S	6 S	8 S	8 S	8 S
vin blanc ou rouge		2 L	2 L	2 L	3 L	3 L
vin blanc cuit						5 L
morue				prix mouvant chaque semaine en fonction du prix d'achat		1 S 6 D

Tableau 4 : Frise réalisée à partir des affermages des années indiquées sur le graphique. On peut retrouver les informations sous les côtes : ADPO : 3<sup>E</sup>56/12 f°49, 3<sup>E</sup>56/27, 3E56/32, 3<sup>E</sup>56/148 f°112, 3<sup>E</sup>56/152 f°164, 3<sup>E</sup>56/157 f°189, 3E56/162 f°199 et 3E56/167 f°58.

**Transcription de sources numéro 1 :**

01 mai 1764, 2 E 3254\_3255, BMS (1752-1772), page 260.

Il s'agit d'un acte de mariage enregistré par le vicaire de Saillagouse Fabra dans les registres paroissiaux de la paroisse de Saillagouse. Cet acte établi juridiquement et religieusement le mariage entre Joseph Galard et Antoinette Gaillard le 01 mai 1764.

f°260 page de gauche/ ((en marge :) Mariage del senyèur Joseph Galard notaire et senyeura Ga[i]llard. /

L'an mil sept cens soixante quatre et le premier jour du moi de may, je soussigné de bon sentiment del **Sieur** vicaire du lieu de Saillagouse après avoir faites les trois publications selon le saint concile de Trente du futur mariage entre le senyèur Joseph Galard, notaire jeune, fils de lo senyèur Clément Galard, notaire et de la senyeura Catharine Barta et Galard vivants du lieu de Saillagouse mariés d'une part et senyeura Antoinette Ga[i]llard donzeille, fille de lo senyèur François Ga[i]llard, notaire et senyeura Thérèse Autet et Gaillard défunte du lieu de Saillagouse de [l'] autre et ne ayant se découvert aucun empêchement ni canonique, ni civil j'ai interrogé les dis contractants et attendu le consentement d'eux. J'ai entrevenu à la célébration du dit mariage en face de sainte l'Eglise. Nommé par témoins le senyèur Andre Malibran receveur des fermes du Roy, le senyèur Joseph Marti c[h]irurgien, Isidore Morer tous du lieu de Saillagouse qui

f°260 page de droite/ han signé en fois de ce[ci]

(à droite de la page :) Fabra vicaire

(milieu de page :) Marty, Malibran (signature avec une ruche), Morer, Andreu Gaillard (signature avec une ruche) prêtre ministre du mar(illisible).

/ ils ont reçu [une] messe de Benediction le second may 1764 Fabra vicaire. /

**Transcription de sources numéro 2 :**

20 décembre 1792, 9 NUM 167 CCM 3 (correspondant à la numérisation d'un des deux registres paroissiaux prenant en compte l'année 1792), page 330

Il s'agit d'un acte de naissance enregistré dans le document de l'Etat-civil de la République française par le maire de Saillagouse, Augustin Oliva. Cet acte établie la naissance civile de Bonaventure Joseph Bosom né le 05 décembre 1791 à Saillagouse.

F°340 page de gauche / /(en marge :) Naissance Bonaventure Joseph Bosom.

L'an premier de la République française mil sept cent quatre-vingt douze et le vingtième jour du mois de Décembre.

A comparû au lieu où la commune tient sa séance, le citoyen Paul Bosom, meunier, résident au lieu de Saillagouse, mari de la citoyenne Suzanne Brilles, lequel au moment qu'il a eu connaissance de la publication et affiche de la loi du 20 septembre dernier qui determine le mode de constater l'état civil des citoyens. A déclaré le présenter devant moi Augustin Oliva, maire de la commune du dit lieu pour dire que le cinquième décembre mil sept cent quatre-vingt onze à onze heure du soir son épouse accoucha dans le présent lieu de Saillagouse d'un enfant de leur légitime mariage. Requérant en se conformant à la dite loi qu'il soit donné par moi au dit enfant cet prenom que je jugerai à propos ; réquisition qui a été faite

F°340 page de droite / [haut de page à droite : 10]

Par le dit citoyen Bosom accompagné du citoyen Joseph Galard, notaire et Jean-Baptiste Thevecur, receveur des douanes de la République au bureau de Sa[i]llagouse y résident témoins par lui prié en conséquence. Je, maire du dit, ai donné au dit enfant, le prénom de Bonaventure Joseph.

De quoi a été du dressé le présent par le père du témoins et moi maire, sus dit le jour et an du lieu. Approuve les ratures cy de siu

(milieu de page :) Oliva, Bosom, Thevecur.

**Transcription de sources numéro 3 :**

18 octobre 1792, 9 NUM 167 CCM 3 (correspondant à la numérisation d'un des deux registres paroissiaux prenant en compte l'année 1792), page 334.

Il s'agit d'une ordonnance prescrite par Monseigneur Delcasso, curé de Montlouis, permettant à Giles Morer, curé de la paroisse de Saillagouse de réaliser le mariage de Laurens Sazat et de Marie-Anne Vilalta avec une seule publication dans le registre de Saillagouse. Cet ordre est rattaché à l'acte de mariage inscrit le 28 octobre 1792.

f°334/ nous représentant de **Monseigneur** l'évêque des pirénées orientales donnons plein pouvoir au **Sieur** Curé de Saillagouse de passer à la célébration du mariage de Laurens Sazat du lieu de Saillagouse avec Marie-Anne Bilalta, fille légitime et naturelle de Jean-Pierre Bilalta et Marie Nadal son épouse du lieu de **Saint** Pierre. Consentons en outre qu'une seule publication soit faite dans la paroisse de Saillagouse vu que celle de **Saint** Pierre est sans curé, c'est pourquoi en dispensant des deux bans dispensons en outre aux publications qui auroint dû être faites à Saint Pierre. Donné à Montlouis, le 18 8<sup>bre</sup> 1792 1<sup>er</sup> de la république.

(en milieu de page :) Delcasso curé



## **Bibliographie**

### Dictionnaire :

BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2010, 1383 p.

MARCET JUNCOSA Alícia, *Mots-clefs de l'histoire catalane du nord*, Col·lecció Història, Canet en Roussillon, Trabucaire, 2003, 182 p.

TULARD Jean, FAYARD Jean-François, FIERRO Alfred (dir.), *Histoire et dictionnaire de la Révolution française 1789-1799*, Paris, Robert Laffont, 1998, 1220 p.

### Historiographie :

DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick (dir.), *Historiographie I, concepts et débats*, Folio Histoire, Paris, Gallimard, 2010, 656 p.

FEIERTAG Olivier (dir.), *L'histoire en France du Moyen Age à nos jours, introduction à l'historiographie*, Collection Champs Université, Paris, Flammarion, 2002, 278 p.

GERARD Alice, « *Le grand homme et la conception de l'histoire au XIX<sup>e</sup> siècle* », *Romantisme*, n°100, 1998, pp.31-48.

POIRIER Philippe, *Introduction à l'historiographie*, Paris, Edition Belin Histoire, 2009, 192 p.

### Méthode :

BLOCH Marc, *Apologie pour l'Histoire ou Métiers de l'historien*, Cahiers des Annales 3, Paris, Armand Colin, 1952, 112 p.

DELSALLE Paul, *La recherche historique en archives XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Collection Documents et Histoire, Paris, Edition Ophrys, 2007, 211 p.

GRIBAUDI Maurizio (dir.), *Espaces, temporalité, stratification : exercices sur les réseaux sociaux*, Paris, Edition Ecole des hautes études en science sociale, 1998, 346 p.

ROUSSEAU Frédéric, *Manuel d'initiation à l'histoire quantitative, histoire contemporaine*, Coll. Documents et Histoire, Paris, Edition Ophrys, 1994, 159 p.

### Ouvrages généraux :

CHARPENTIER Emmanuelle, *Les campagnes françaises à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, coll.U, 2021, 368 p.

DUBY Georges, WALLON Armand (dir.), *L'Histoire de la France rurale*, Tome n°2, Collection Point littérature, Paris, Edition Point, 1992, 672 p.

GOUBERT Pierre, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730, contribution à l'histoire sociale de la France du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2013, 768 p.

LABROUSSE Ernest, *La crise de l'économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution*, Paris, Presse Universitaire de France, 1944, 776 p.

### Ouvrages, articles et thèses spécifiques :

ALLAIN Thierry, CONESA Marc, *Villes, déclin, destins : les facettes de l'échec ou comment en jouer. Puigcerdà (Espagne/Catalogne) versus Enkhuizen (Provinces-Unies/Hollande), L'échec a-t-il des vertus économiques ?*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière et financière de la France, 2015, pp. 143-164.

ALLEGRA Luciano, « Un modèle de mobilité sociale préindustrielle. Turin à l'époque napoléonienne », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 2005, 443-474 pp.

ARRIZABALAGA Marie-Pierre ; BOUDJAABA Fabrice, « Les systèmes familiaux. De la cartographie des modes d'héritage aux dynamiques de la reproduction familiale et sociale », *Annales de démographie historique*, n°129, (2015), 165-199 pp.

BALENT André, *La Cerdagne du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. La famille Vigo, casa, frontières, pouvoirs*, Perpignan, Traducaire Edition, 2003, 334 p.

BARTOLOMEI Arnaud et al., « L'encastrement des relations entre marchands en France 1750-1850, Une révolution dans le commerce », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 2017, pp.425-460.

BEAUGUITTE Laurent, « L'analyse de réseaux en sciences sociales et en histoire : Vocabulaire, principes et limites. Le réseau. Usages d'une notion polysémique en sciences humaines et sociales », parut dans *Le réseau. Usages d'une notion polysémique en sciences humaines et sociales*, Presses Universitaires de Louvain, 2016, 9-24 pp.

BILLE Elisabeth, CONESA Marc, « Les territoires de l'herbe en Cerdagne du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle : D'une communauté d'usage à une fermeture socio-spatiale », *Prés et pâtures en Europe occidentale*, Toulouse, Presse universitaire du Midi , 2008, pp.151-168.

BONET Gérard, « BALENT André, La Cerdagne du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. La famille Vigo, casa, frontières, pouvoirs, Perpignan, Éditions Trabucaire, 2003, 334 p. », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*. Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle [en ligne], n°31, (12/01/2005), 334-341 pp.

BORDES Maurice, *L'administration provinciale et municipale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Coll. Regard sur l'Histoire, Paris, S.E.D.E.S, 1970, 378 p.

BOURDIEU Pierre, « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 27<sup>e</sup> année, N. 4-5, 1972. pp. 1105-1127.

BRUNET Michel, « La « nation roussillonnaise » face à la grande nation en 1790 », *Annales du Midi*, tome 101, n° 185-186, janvier-juin 1989, 39-45 pp.

BRUNET Michel, *Les pouvoirs au village : aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Canet, Traducaire, 1998, 223 p.

BRUNET Michel, BRUNET Serge, PAILHES Claudine (dir.), *Pays Pyrénéens et pouvoirs centraux (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Foix, Edition Milan, 1993, 317 p.

BRUNET Serge, « Le prêtre et sa famille : historiographie du recrutement, le cas des Pyrénées centrales aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de démographie historique*, 2004, 163-195 pp.

CADE Michel, *Guerre et Révolution en Roussillon 1793-1795*, Perpignan, Direction des Services d'Archives, 1990, 255 p.

CARBASSE Jean-Marie et al., *Le Roussillon à la fin de l'Ancien Régime*, Perpignan, Société agricole, Scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 1987, 398 p.

CERUTTI Simona, “ Travail, mobilité et légitimité : Suppliques au roi dans une société d'Ancien Régime (Turin XVIII<sup>e</sup> siècle) ”, *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 2010, 571-611 pp.

CHAULET Claudine, « Le « local », l'origine et le terme », *Insaniyat*, [en ligne], n°16, 2002, pp.15-29.

COLLECTIF, *La terre et les pouvoirs en Languedoc et en Roussillon*, Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1992, 258 p.

CONESA Marc, *D'herbe, de terre et de sang, La Cerdagne du XIV<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècles*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2012, 544 p.

CONESA Marc, « L'herbe et la terre. : Communautés rurales de Cerdagne française au XVIII<sup>ème</sup> siècle et accès aux estives : un lien structurant. », *Les ressources naturelles des Pyrénées du Moyen âge à l'époque moderne : exploitation, gestion, appropriation : actes du Congrès international*, Font-Romeu, Presses universitaires de Perpignan, 2002, 205-219 pp.

COUTELLE Antoine, « « Les citoyens tant soit peu notables ». Appartenir à l'élite d'une capitale provinciale, Poitiers XVIIe siècle », *Histoire urbaine*, vol.40, 2014, 37-55 pp.

DE LA MARDIERE Christophe, « *Histoire des droits d'enregistrement en France* », *Gestion et Finances Publiques*, vol.6, n°6, pp.107-111.

DOYLE William, *Des origines de la Révolution Française*, Collection « Liberté de l'esprit », Paris, Edition Almann-Lévy, 1998, 277 p.

EMSLEY Clive, « La maréchaussée à la fin de l'Ancien Régime, note sur la composition du corps », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 33 n°4, 1986, 622-644 pp.

FERRER André, « Les rémunérations des employés de la Ferme du roi au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Les modalités de paiement de l'État moderne : Adaptation et blocage d'un système comptable*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2007, 65-78 p.

FONTAINE Laurence, « Pouvoir, relations sociales et crédit sous l'Ancien Régime », *Revue Française de Socio-Economie*, 2012, 101-116 pp.

FORSE Michel, « Définir et analyser les réseaux sociaux, les enjeux de l'analyse structurale », *Informations sociales*, 2008, 10-19 pp.

GENIEYS William, *Sociologie politique des élites*, « Collection U », Paris, Armand Colin, 2011, p.368.

GRATEAU Philippe, *Les cahiers de doléances, une relecture culturelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, 384 p.

GODECHOT Olivier, « Réseaux et classes sociales : le malentendu ? », *Revue Française de Socio-Economie*, 2012, 265-271 pp.

GRIBAUDI Maurizio, BLUM Alain, Des catégories aux liens individuels : l'analyse statistique de l'espace social, *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1990, 1365-1402 pp.

GUERIN Isabelle, « L'argent des femmes pauvres : entre survie quotidienne, obligations familiales et normes sociales », *Revue Française de Socio-Economie*, 2008, 59-78 pp.

HAMISULTANE Sophie, « La nécessaire distanciation du chercheur par l'analyse de son implication », *Revue en ligne : Interrogation*, n°18 : Implication et Réflexivité, 2014.

HAYHOE Jérémy, « Réseaux migratoires et liens familiaux dans les villages de la Bourgogne du Nord au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire et Sociétés Rurales*, 2020, 41-66 pp.

HEINRICH, N. « Retour sur la notion d'élite », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 117, n°2, 2004, pp. 313-326.

HOOCK Jochen, « Du marchand-bourgeois à l'élite commerçante. Statut social et fonction économique dans le milieu marchand rouennais au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire urbaine*, vol.40, 2014, 75-91 pp.

JANE CHECA Oscar, “ El segle XVII : fins al Tractat dels Pirineus ”, *Història de la Cerdanya*, Gérone, Diputació de Girona, 2021, pp. 515-524.

JANE CHECA Oscar, “ El Tractat dels Pirineus i els seus efectes ”, *Història de la Cerdanya*, Gérone, Diputació de Girona, 2021, pp. 529-551.

JESSENE Jean-François (dir.), *Vers un ordre bourgeois ? Révolution française et changement social*, Presse universitaire de Rennes, Rennes, 2007, 422 p.

JUHEL Christophe (dir.), *Rôles, statuts et représentations des femmes : En Roussillon et en Europe méridionale du Moyen Age au XIX<sup>e</sup> siècle*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2018, 202 p.

JUSTAFRE Marc, *Les Justafre et Las Illas, une famille et une communauté catalanes du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Canet en Roussillon, Trabucaire, 2013, 204 p.

L'HENAFF Nicolas, *Les fusiliers de montagne du Roussillon au XVIII<sup>e</sup> siècle : des troupes légères roussillonnaises parmi les Roussillonnais*, Mémoire dactylographiée de Master II en Histoire, sous la direction de POUJADE Patrice, Université de Perpignan, 2019.

LARGUIER Gilbert, « De l'adhésion minoritaire à l'adhésion raisonnée ? Le Roussillon dans le royaume de France (1659-1789) », *Cahiers de la Méditerranée* [en ligne], n°86, (15/06/2013), 75-84 pp.

LARGUIER Gilbert, *Découvrir l'histoire du Roussillon : XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Perpignan, coll.Etudes, Presses Universitaires de Perpignan, 2013, 478 p.

LARGUIER Gilbert (dir.), *Douanes, Etats et Frontières dans l'Est des Pyrénées de l'Antiquité à nos jours*, Saint-Estève, Presses Universitaires Perpignan, 2005, 223 p.

LARGUIER Gilbert (dir.), *Métiers et gens de métiers en Roussillon et en Languedoc, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2009, 207 p.

LARGUIER Gilbert (dir.), *Pouvoirs municipaux et pouvoir royal en Roussillon et en Languedoc, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2006, 150 p.

LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n°52-5, 2005, 88-112 pp.

LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ? », *Annales de démographie historique*, n°107, 2005, 7-31 pp.

MABILEAU Albert, « Le local comme phénomène de société. Le local au carrefour des sciences sociales », *Sciences de la société*, n°47, 1999, pp. 165-188.

MAGRI Susanna, « Bourgeoisies, emprunts interdisciplinaires dans l'étude d'un groupe social », *Génèses*, 2001, 145-164 pp.

MANCEDO François, *La Cerdagne et ses frontières : conflits et identités transfrontalières*, Canet, Traducaire, 1999, 211 p.

MERCKLE Pierre, « La « découverte » des réseaux sociaux. A propos de John A. Barnes et d'une expérience de traduction collaborative ouverte en sciences sociales », *Réseaux*, 2013, 187-208 pp.

MUNNO Cristina, « Prestige, intégration, parentèle : les réseaux de parrainage dans une communauté de Vénétie (1834-1854) », *Annales de démographie historique*, 2005, 95-130 pp.

MUSSET Benoit (dir.), *Hommes nouveaux et femmes nouvelles, de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, 222 p.

MUSSET Benoît, « L'auberge et le cabaret comme forum marchand (Haut-Maine, XVIIIe siècle) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 2020, 125-151 pp.

OBIOLS PEREARNAU Lluís, “ El segle XVI : un segle de canvis a la Cerdanya ”, *Història de la Cerdanya*, Gérone, Diputació de Girona, 2021, pp. 467-487.

POUJADE Patrice, “La Cerdanya i les relacions transpirinenques als segles XVI i XVII: el comerç”, *Història de la Cerdanya*, Gérone, Diputació de Girona, 2021, pp. 487-494.

POUJADE Patrice, *Le Voisin et le Migrant. Hommes et circulations dans les Pyrénées modernes (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, 369 p.

POUJADE Patrice, *Société marchande, le commerce et ses acteurs dans les Pyrénées modernes*, Coll. Tempus, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2008, 476 p.

PUIG ESTER Xavier, VIGO PUBILL Salvador, “ El segle XVIII ”, *Història de la Cerdanya*, Gérone, Diputació de Girona, 2021, pp. 565-603.

SAGNES Jean (dir.), *Le pays catalan (Capcir-Cerdagne-Conflent-Roussillon-Vallespir) et le Fenouilledès*, Pau, Société nouvelle d'éditions régionales et de diffusion, 1983, 1131 p.

SAGNES Jean (dir.), *Nouvelle histoire du Roussillon*, Perpignan, Traducaire, 1999, 380 p.

VALIENTE NAVARRO Père, “ La guerra Gran (1793-1795) ”, *Història de la Cerdanya*, Gérone, Diputació de Girona, 2021, pp. 612-618.

VASSORT Jean, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières, Pierre Bordier : une culture paysanne*, Collection Epoque, Seyssel, Edition Champ Vallon, 1999, 241 p.

VIGNERON Sylvain, « La sphère des relations foncières des ruraux. L'exemple du Cambrésis (1681-1791) », *Histoire & Sociétés Rurales*, 2003, 53-77 pp.

VILLAIN Julien, « Les marchands ruraux et la commercialisation des campagnes dans l'Europe du XVIIIe siècle. Le cas de la Lorraine centrale et méridionale », *Histoire et Sociétés Rurales*, 2021, 43-84 pp.

VILLANOVE Jean, *Histoire populaire des Catalans : et plus particulièrement du Roussillon, du Vallespir, du Conflent et de la Cerdagne*, Rivesaltes, Editeur Sofreix, Tome III, 1981, 478 p.

VIRET Jérôme-Luther, « Le pouvoir dans la famille. Un mémoire judiciaire du Velay en 1787 », *Histoire et Sociétés Rurales*, 2006, 169-192 pp.



ZUCCA MICHELETTO Beatrice, « La migration comme processus : dynamiques patrimoniales et parcours d'installation des immigrés dans l'Italie moderne (Turin au XVIIIe siècle) », *Annales de démographie historique*, 2012, 43-64 pp.

Enquête Louis HENRY, *Notice descriptive de la partie nominative*, Paris, Institut National d'études démographiques [en ligne], Mars 1999.

**Liste des sources utilisées pour la réalisation  
du mémoire :**

➤ Archives départementales des Pyrénées-Orientales :

**Série C : Administrations provinciales et contrôle des actes avant 1790.**

Sous-série : 2 C ; Contrôle des actes, insinuations et droits joints :

2 C 919 : 1736-1740.

2 C 920 : 1740-1742.

2 C 923 : 1748-1750.

2 C 924 : 1750-1752.

2 C 928 : 1759-1761.

2 C 933 : 1769-1771.

2 C 938 : 1780-1782.

**Série E : Féodalité, Communes, Bourgeoisie, Familles.**

Sous-série : 2 E : Registre d'état-civil.

2 E 3253 : Registre paroissial de la paroisse de Saillagouse 1737-1751.

2 E 3254-3255 : Registres paroissiaux de la paroisse de Saillagouse 1752-1772.

2 E 3256-3257 : Registres paroissiaux de la paroisse de Saillagouse 1773-1791.

2 E 3210 : Registre paroissial de la paroisse de Saillagouse 1789-An II.

2 E 3258-3260 : Registre d'état-civil de la commune de Saillagouse 1792-1802.

2 E 3211-3212 : Registre d'état-civil de la commune de Ro An IV- An IX.

2 E 4138-4140 : Registre d'état-civil de la commune de Vedrignans An IV – An X.

**Série E : Féodalité, Communes, Bourgeoisie, Familles**

Sous-série 3 E : Archives notariales.

- Notaire Gaillard André (1705-1740)

3 E 56/1 : Minutes

3 E 56/2 : Expéditions des actes (1705-1725)

3 E 88/48 : Terrier de l'église Sainte-Eugénie de Saillagouse.

3 E 88/33-34 : Terrier de Saint-Martin du Canigo, ayant des possessions à Ro.

3 E 88/37 : Terrier de Saint-Michel de Cuxa, ayant des possessions à Ro.

- Notaire Gaillard François (1731-1775).

3 E 56/47-50 : Contrats de mariage 1731-1774.

3 E 56/51-54 : Liasses de testaments 1731-1775.

3 E 56/6 : Minutes 1734

3 E 56/7 : Minutes 1735

3 E 56/11 : Minutes 1739

3 E 56/12 : Minutes 1740

3 E 56/13 : Minutes 1741

3 E 56/17 : Minutes 1745

3 E 56/18 : Minutes 1746

3 E 56/19 : Minutes 1747

3 E 56/22 : Minutes 1750

3 E 56/27 : Minutes 1755

3 E 56/32 : Minutes 1760

3 E 56/37 : Minutes 1765

3 E 56/42 : Minutes 1770

- Notaire Galard Clément (1731-1762).

3 E 56/136 : Contrats de mariage 1734-1749.

3 E 56/137 : Contrats de mariage 1750-1762.  
3 E 56/138 : Liasses de testaments 1734-1749.  
3 E 56/139 : Liasses des inventaires après décès.  
3 E 56/140 : Actes d'abonnements.  
3 E 56/113 : Minutes 1740.  
3 E 56/118 : Minutes 1745.  
3 E 56/123 : Minutes 1750.  
3 E 56/128 : Minutes 1755.  
3 E 56/129 : Minutes 1756.  
3 E 56/130 : Minutes 1757.  
3 E 56/133 : Minutes 1760.  
3 E 56/134 : Minutes 1761.  
3 E 56/135 : Minutes 1762.

- Notaire Galard Joseph (1762-1793).

3 E 56/173 : Tables des actes des testaments et des mariages 1762-1793.  
3 E 56/143 : Minutes 1765.  
3 E 56/148 : Minutes 1770.  
3 E 56/152 : Minutes 1775.  
3 E 56/157 : Minutes 1780.  
3 E 56/162 : Minutes 1785.  
3 E 56/167 : Minutes 1790.

- Notaire Nicolau François (1776-1793).

3 E 56/59 : Minutes 1780-1783.

3 E 56/60 : Minutes 1784-1786.

3 E 56/62 : Minutes 1790-1793.

3 E 56/63 : Liasses de testaments.

3 E 56/64 : Tables des actes 1776-1792.

- Notaire Blanc François (an III-1820).

3 E 56/174 : Minutes de l'an III à l'an IV.

3 E 56/178 : Minutes de l'an VIII à l'an IX.

3 E 56/179 : Minutes de l'an IX à l'an X.

3 E 56/417 : Domaine royal, gestion des revenus affermés du domaine royal de Cerdagne : états des droits perçus, comptes, correspondances 1776-1790.

3 E 88/12 Administration du domaine du Roi : pasquiers royaux 1783-1788.

3 E 56/443 : notaire Galard et Gaillard, gestion de leurs biens et des biens qui leur sont confiés à ferme : état des droits perçus, reçus et correspondance 1712-1779.

- Les cahiers de doléances de la communauté de Saillagouse, de Ro, de Vedrignans et de la viguerie de Cerdagne visible dans l'ouvrage de FRENAY Etienne, *Cahiers de doléances de la province du Roussillon (1789)*<sup>450</sup>.

---

<sup>450</sup> FRENAY Etienne, *Cahiers de doléances de la province du Roussillon (1789)*, Perpignan, Archives départementales, 1979, 425 p.

## **Table des matières**

Sommaire	3
<i>Avant-propos</i>	4
<i>Structures sociales, hiérarchies et dominations dans la paroisse de Saillagouse au cours XVIII<sup>e</sup> siècle.</i>	8
<i>Histoire de la Cerdagne Française à l'époque moderne.</i>	8
<b>Introduction</b>	<b>9</b>
<b>I/ La paroisse* de Saillagouse : mutations sociales villageoises au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.</b>	<b>24</b>
A) Saillagouse de 1659 à 1800 : l'essor d'un village érigé en capitale.	26
B) Mutations villageoises et évolutions démographiques.	35
C) Le rôle et l'impact de la frontière sur les habitants de Cerdagne.	47
<b>II/ Hiérarchies et dominations : échelles et réseaux.</b>	<b>61</b>
A) Le pagès, figure importante des sociétés pyrénéennes. Idéal type d'un réseau de la communauté.	63
B) La hiérarchie locale, encrage de la société ancienne en pleine mutation.	72
C) De nouvelles élites et une hiérarchie plus lointaine.	83
<b>III/ Stratégies et parcours personnels ou comment transcender les classifications.</b>	<b>95</b>
A) Le déterminisme au sein des réseaux familiaux ?	96
B) Les liens d'appui mutuel et de solidarité : question des élites choisies ou subits.	107
C) Les femmes exclues des hiérarchies ?	116
<b>Conclusion :</b>	<b>130</b>
<i>Lexique</i>	<i>131</i>
<i>Annexes</i>	<i>135</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>153</i>
<i>Liste des sources utilisées pour la réalisation du mémoire :</i>	<i>162</i>
<i>Résumés</i>	<i>167</i>



## **Résumés**

Anthony BAUD, *Structures sociales, hiérarchies et dominations dans la paroisse de Saillagouse au cours XVIII<sup>e</sup> siècle*, Histoire moderne, Directeur de recherche : Monsieur Patrice POUJADE, Université de Perpignan, 2023, p.175.

Les dominations sont-elles à sens unique ? Une question qui entraîne une réponse somme toute simple : les forts et les faibles, les riches et les pauvres, les détenteurs du pouvoir et ceux qui le subissent. La réponse est cependant bien plus complexe à apprivoiser.

En effet, les sources sont complexes et diverses, nous obligeant sans cesse à nous questionner sur les hiérarchies et leurs modifications. Car oui, il ne faut pas attendre les fracas des tambours de la Révolution française pour voir émerger les premières modifications sociétales. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est alors un siècle vecteur de changement, dans les institutions, dans les catégories socio-professionnelles comme dans les rapports à l'identité. Saillagouse et la Cerdagne française sont alors des terrains d'étude privilégiés ou rentrent en compte l'évolution de la frontière et le rapport qu'entretient la société avec elle.

Les structures sociales et leurs évolutions entraînent donc la prise en compte du réel paradoxe de la domination, sa multiplicité et ses besoins. Les réseaux et les liens favorisent l'implantation des élites comme elles amplifient celles qui sont déjà présentes sur place. En outre, cette ambivalence introduit des besoins parmi les élites vis-à-vis des classes inférieures, et inversement, nous faisant remettre en question le schéma classique de la pyramide et de la superposition des groupes sociaux.

Le travail sur les catégories socio-professionnelles ou les offices laissent place ensuite aux réseaux et aux alliances entre familles. Les liens, qu'ils soient locaux ou globaux, ouvrent ainsi de nouvelles portes d'analyse structurant toutes les logiques autour des hiérarchies et des élites. Confrontations, résistances, ouvertures ou alliances, sont alors les pierres angulaires de la compréhension des rapports de force et d'assistance, si présents durant l'Ancien Régime. Ceux-ci ne peuvent être visibles qu'avec une fine appréhension des sources, au plus près des hommes et des femmes afin d'exploiter la correspondance entre espace, chronologie et société.

Anthony BAUD, Estructures socials, jerarquies i dominacions a la parròquia de Sallagosa durant el segle XVIII, Història moderna, Director de recerca : Senyor Patrici POJADA, Universitat de Perpinyà, 2023, p.175.

Les dominacions són unilaterals? Una pregunta que duu a una resposta, en definitiva, senzilla: els forts i els febles, els rics i els pobres, els detentors del poder i els qui ho pateixen. No obstant això, la resposta és més complexa.

Efectivament, les fonts són complexes i diverses, obligant-nos constantment a qüestionar-nos les jerarquies i les seves modificacions. Perquè sí, no cal esperar els estralls dels tambors de la Revolució Francesa per veure emergir les primeres modificacions socials. El segle XVIII és un segle que actua com a vector de canvi, tant en les institucions com en les categories socioprofessionals i les relacions amb la identitat. Saillagouse i la Cerdanya francesa són, per tant, terrenys d'estudi privilegiats, on s'inclou l'evolució de la frontera i la relació de la societat amb ella.

Les estructures socials i les seves evolucions comporten la consideració del paradoxal domini, la seva multiplicació i les seves necessitats. Les xarxes i els vincles afavoreixen la implantació de les elits i alhora amplifiquen les que ja hi són presents. A més, aquesta ambivalència introdueix necessitats entre les elits respecte a les classes més baixes i viceversa, qüestionant el clàssic esquema de la piràmide i la superposició dels grups socials.

El treball sobre les categories socioprofessionals o els càrrecs de l'administració deixa lloc després a les xarxes i les aliances entre famílies. Els lligams, siguin locals o globals, obren noves portes d'anàlisi que estructurin totes les lògiques al voltant de les jerarquies i les elits. Confrontacions, resistències, obertures o aliances són, llavors, les pedres angulars per comprendre les relacions de poder i assistència, tan presents durant l'Ancien Régime. Aquestes només poden ser visibles amb una comprensió precisa de les fonts d'archiu, a prop dels homes i les dones per aprofitar el vincle entre espai, cronologia i societat.